



Dossiers et documents
n°17

La démocratie à l'épreuve de l'exclusion. Quelle est l'actualité de la pensée politique de Joseph Wresinski ?

COLLOQUE INTERNATIONAL
PARIS - 17, 18, 19 DÉCEMBRE 2008

Organisé par le Mouvement international ATD Quart Monde, le Centre de recherches politiques de Sciences Po, le Centre d'histoire de Sciences Po et l'Association française de science politique.



ACTES
volume II





Dossiers et documents
n°17

La démocratie à l'épreuve de l'exclusion. Quelle est l'actualité de la pensée politique de Joseph Wresinski ?

COLLOQUE INTERNATIONAL
PARIS - 17, 18, 19 DÉCEMBRE 2008

Organisé par le Mouvement international ATD Quart Monde, le Centre de recherches politiques de Sciences Po, le Centre d'histoire de Sciences Po et l'Association française de science politique.

ACTES volume II

Ces actes ont été réalisés sous la responsabilité de Marie-Rose Blunsch Ackermann et Bruno Langlais, en partenariat et avec le soutien de La Caisse des Dépôts et Consignations et de la Mission Recherche de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES).



Institut de Recherche et de Formation aux Relations Humaines
Centre international Joseph Wresinski
2, rue de la gare
F - 95 560 Baillet-en-France





Le colloque « La démocratie à l'épreuve de l'exclusion. Quelle est l'actualité de la pensée politique de Joseph Wresinski ? » a été organisé dans le cadre des 60 ans de la déclaration universelle des Droits de l'homme



avec le soutien de :

Unesco, Secteur des sciences sociales et humaines



Commission nationale consultative des Droits de l'Homme

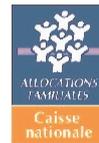


France culture



Les organisateurs remercient très sincèrement les financeurs sans qui cette manifestation n'aurait pas été possible :

Caisse Nationale d'Allocations Familiales



Caisse des Dépôts et Consignations



Direction Générale de l'Action Sociale



Electricité Réseau Distribution France



Ministère du Logement



Mission Recherche de la DREES



Ouest France/SPIR Communication



ainsi que les financeurs qui n'ont pas souhaité être cités.

Table des matières – Volume IITable des matières – Volume II.....315Table des matières – Volume I.....317**Vendredi 19 décembre 2008****Partie 3 : Droits de l'homme et grande pauvreté.....321****Conférences***Une conceptualisation de la pauvreté fondée sur les droits de l'homme*, Ruth Lister, professeure de politique sociale, université de Loughborough, Leicestershire (Royaume Uni)322*Extrême pauvreté et droits de l'homme*, Leandro Despouy, rapporteur spécial des Nations unies sur l'indépendance des juges et des avocats327*L'indivisibilité et l'effectivité des droits de l'homme : les droits sociaux, soixante ans après leur proclamation par la Déclaration universelle des droits de l'homme*, Diane Roman, professeure de droit public, université François Rabelais, Tours330*L'influence de la pensée Wresinski*, Paul Bouchet, président d'honneur de la CNCDH et d'ATD Quart Monde France334Débat.....343**Ateliers****Penser le droit avec les plus pauvres347***L'effectivité de la lutte contre la pauvreté en France*, Florence Tourette, maître de conférences, université d'Auvergne, Institut de préparation à l'administration générale (IPAG), Clermont-Ferrand347*La Charte sociale européenne : un outil pour les droits des plus pauvres*, Régis Brillat, chef du Service de la Charte sociale européenne, Direction générale des droits de l'homme et des affaires juridiques, Conseil de l'Europe361*Expression et droits des plus pauvres*, Georges de Kerchove, avocat, Belgique364**Droits de l'homme et extrême pauvreté370***Entendre les plus pauvres. La question des droits de l'homme*, Christine Béhain, membre de l'équipe nationale ATD Quart Monde Pays Bas, et John Habets, président du Mouvement ATD Quart Monde Pays Bas.....370*Principes directeurs et pratiques d'aide au développement*, Michel Doucin, ambassadeur chargé de la bioéthique et de la responsabilité sociale des entreprises, ministère des Affaires étrangères et européennes, ancien ambassadeur pour les droits de l'homme.....374*Un partenariat durable pour une société humaine et juste*, Annelise Oeschger, présidente de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe377**L'internement des étrangers en France, une longue histoire380***La tradition d'internement en France*, Marc Bernardot, professeur de sociologie, université du Havre, membre du réseau scientifique TERRAA.....380*L'expérience du camp dans la construction autobiographique de Joseph Wresinski*, Marie-Rose Blunski Ackermann, directrice de l'Institut de recherche et de formation aux relations humaines, ATD Quart Monde.....385*L'internement des « suspects » pendant la Première Guerre mondiale*, Ronan Richard, docteur en histoire, université Rennes II390

Partie 4 : Face à l'extrême pauvreté, quelles politiques ? 397**Conférences**

<i>Le recours aux structures de proximité : une constante de l'aide aux plus démunis, XVIIIe-XXe siècles</i> , Pierre Guillaume, professeur émérite d'histoire contemporaine, université de Bordeaux III.....	398
<i>La politique de l'ONU à l'égard de la pauvreté jugée à l'aune de la pensée de Joseph Wresinski</i> , Jacques Baudot, ancien fonctionnaire de l'ONU, coordinateur du Sommet pour le Développement social, Copenhague, 1995.....	408
<i>Éradiquer la misère en soutenant les efforts des populations qu'elle oppresse</i> , Xavier Godinot, volontaire-permanent ATD Quart Monde, délégué pour la région Océan indien	414
Débat	419

Ateliers

L'enjeu politique des indicateurs de pauvreté	422
<i>La fixation des seuils de pauvreté aux États-Unis</i> , Romain Huret, historien, maître de conférences, université Lyon II, Sciences Po Paris.....	422
<i>Politique des objectifs chiffrés</i> , Emmanuel Didier, sociologue, chargé de recherches au CNRS (CESDIP)	427
<i>Vers un changement de culture de la mesure et de l'évaluation. Une autre approche des indicateurs de pauvreté en Belgique</i> , Christine Ruyters, sociologue, attachée scientifique à l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS), Belgique.....	432
Débat	440
Les entreprises confrontées à la question du droit au travail	448
<i>Travail et emploi</i> , Michel Adam, fondateur du réseau IRIS, enseignant à l'université de Poitiers.....	448
<i>Accueillir un travailleur très pauvre</i> , Philippe Jauffret, membre d'ATD Quart Monde	457
<i>Un projet pilote, la télécommunication</i> , Thierry Albrand, vice-président Digital Bridge, Alcatel-Lucent.....	463
Les conditions d'une véritable démocratie participative	470
<i>Quelques conditions indispensables pour que le croisement des savoirs puisse se faire</i> , Marc Couillard, Régis Sécher, Jean-Robert Saffore, membres des Ateliers du croisement des savoirs et des pratiques, ATD Quart Monde	470
<i>Les plus pauvres en tant qu'acteurs politiques. Un regard prospectif depuis le Guatemala</i> , Otto Rivera, sociologue, consultant en éducation et petite enfance, modérateur du Cercle de pensée Joseph Wresinski, Guatemala.....	476
<i>Actualité de la démocratie participative</i> , Loïc Blondiaux, professeur de science politique, université Paris I, Panthéon-Sorbonne	490
Recréer des liens sociaux par l'initiative citoyenne	495
<i>De l'ignorance les uns des autres à une démocratie cognitive plus achevée</i> , Bruno Tardieu, délégué national ATD Quart Monde France	495
<i>L'interaction réciproque du comprendre et du faire</i> , Jean-Louis Le Moigne, professeur émérite, université d'Aix-Marseille, président du programme européen Modélisation de la CompleXité (MCX).....	504
<i>Le partenariat avec les plus démunis</i> , Jona Rosenfeld, Myers, Brookdale Institute, Jerusalem (Israël)	515

Remarques conclusives	517
<i>Remarques conclusives</i> , Gil Delannoi, directeur de recherche, Sciences Po, Centre de recherches politiques de Sciences Po (CEVIPOF)	518
<i>D'un même monde vers un monde commun</i> , Louis Join-Lambert, Institut de recherche et de formation aux relations humaines (IRFRH) ATD Quart Monde	521

Table des matières – Volume I

Table des matières – Volume I	3
Table des matières – Volume II	6
Liminaire	9
Mercredi 17 décembre 2008	
Séance inaugurale	13
<i>Mot d'accueil</i> , Jean-Paul Fitoussi, président du Centre de recherche en économie de Sciences Po (OFCE), président du Conseil Scientifique de l'Institut d'Études Politiques de Paris	14
<i>Ouverture du Colloque</i> , Eugen Brand, délégué général du Mouvement International ATD Quart Monde	17
Projection du film <i>Joseph Wresinski, 50 ans de combat contre la misère</i>	21
Débat avec Pierre Saglio, président d'ATD Quart Monde France	22
Jeudi 18 décembre 2008	
Introduction	27
<i>Introduction au Colloque</i> , Claire Andrieu, professeure d'histoire contemporaine, Centre d'Histoire de Sciences Po, et Marie Rose Blunschi Ackermann, directrice de l'Institut de Recherche et de Formation aux Relations Humaines d'ATD Quart Monde	28
<i>Joseph Wresinski, les plus pauvres et l'université : un rendez-vous à ne pas manquer</i> , Jean Tonglet, directeur du Centre international Joseph Wresinski	30
Partie 1 : Penser la grande pauvreté et l'exclusion	35
Conférences	
<i>Les plus pauvres dans l'histoire de France : des exclus ?</i> , André Gueslin, professeur d'histoire contemporaine, Paris VII	36
<i>Une lecture philosophique de Wresinski</i> , Charles Courtney, docteur en philosophie, université de Drew, New Jersey (USA)	44
<i>Une approche sociologique de la grande pauvreté et de l'exclusion</i> , Serge Paugam, sociologue à l'École des hautes études en sciences sociales	51
<i>Penser la pauvreté et l'exclusion du point de vue des subalternes. Du regard détourné de Tocqueville à la vision engagée de Joseph Wresinski</i> , Hélène Thomas, professeure des universités à l'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence, Cultures et sociétés urbaines (CSU), Paris VIII	55
Débat	65

Ateliers

D'un pays à l'autre – la question « du plus pauvre »	68
<i>Joseph Wresinski et les États-Unis</i> , Fanchette Fanelli, volontaire-permanente ATD Quart Monde ; Christopher Winship, Professeur de sociologie, université de Harvard ; Julia Tripp, engagée à Advocates for Human Potential, Inc. et au Centre de Politiques sociales (université de Massachusetts, Boston)	68
<i>Haïti, la fierté et la misère</i> , Jean-Hugues Henrys et Emmanuel Belimaire, médecins, Port-au-Prince (Haïti)	76
<i>La pauvreté extrême en Pologne : Ignorance, paternalisme, stéréotypes négatifs</i> , Elżbieta Tarkowska, sociologue, Institut de philosophie et de sociologie, Varsovie (Pologne)	82
Précarité, transformations urbaines et mémoire des lieux	88
<i>De la ville dense à la ville fragmentée : Quelle place pour les habitants les plus pauvres ?</i> , Annie Fourcaut, Professeure d'histoire contemporaine, directrice du Centre d'histoire sociale du XXème siècle, CNRS, université de Paris I Panthéon-Sorbonne	88
<i>Sur les traces-mémoires des plus pauvres</i> , Vincent Veschambre, professeur des universités (géographie), université Blaise Pascal – CERAMAC, Clermont-Ferrand	93
<i>Mémoires de vie ensemble, un atout pour l'avenir</i> , Gustave Depincé, volontaire-permanent ATD Quart Monde	103
Citoyenneté et territoire	108
<i>Citoyenneté, participation et exclusion</i> , Thibaut Tellier, maître de conférences en histoire contemporaine à l'université de Lille III	108
<i>Réflexions sur la citoyenneté dans un quartier dit sensible</i> , David Rigaldiès : habitant d'un quartier populaire, engagé avec le Mouvement ATD Quart Monde	113
Extrême pauvreté, liens familiaux et genre	120
<i>La vie familiale des plus pauvres</i> , Michelle Perrot, professeure émérite d'histoire contemporaine, université Paris VII	120
<i>Femmes et pauvreté</i> , Janine Mossuz-Lavau, directrice de recherche émérite, Sciences Po (CEVIPOF/CNRS)	123
<i>Recherche-action participative pour des changements sociaux : Partager l'espace privilégié des universitaires</i> , Donna Haig Friedman, maître de conférences et directrice du Centre de politique sociale, Boston, Institut universitaire d'études politiques Mc Cormack, université du Massachusetts	127
<i>Parité et genre dans la pensée de Joseph Wresinski : la femme du Quart Monde</i> , Marie-Hélène Dacos-Burgues, auteur du livre <i>Agir avec Joseph Wresinski</i>	134
Spiritualité et politique	137
<i>Actualité de la pensée de Joseph Wresinski dans le contexte polonais</i> , Cezary Gawrys, journaliste, rédacteur à la revue <i>Wież</i> , Varsovie (Pologne)	137
<i>Une démarche nourrie de l'expérience de pauvreté</i> , Mascha Join-Lambert, responsable de Haus Neudorf, Forum pour une Europe commune, Brandebourg (Allemagne)	141
<i>Une spiritualité sans jalousie</i> , Martin Steffens, agrégé de philosophie	147

Partie 2 : « Les personnes en situation de grande pauvreté comme acteurs politiques »	151
Conférences	152
<i>De la dépendance subie à l'interdépendance choisie. Une recherche-action-formation par le croisement des savoirs</i> , les représentants de l'atelier « Croisement des savoirs », ATD Quart Monde France/Belgique/Suisse	153
<i>Revisiter les classiques de l'action collective</i> , Nonna Mayer, directrice de recherche CNRS – Centre de recherches politiques de Sciences Po (CEVIPOF)	164
Débat	168
Ateliers	
La représentation des exclus	175
<i>Exclus, la prise de parole</i> , Patrick Cingolani, sociologue, université Paris X Nanterre	175
<i>Citoyenneté, représentation et grande pauvreté</i> , Françoise Ferrand, volontaire-permanente ATD Quart Monde, et Cécile Reinhardt, militante Quart Monde	180
<i>Pour une inversion de la représentation : le Quart Monde à l'avant-garde de la vigilance citoyenne</i> , Quentin Landenne, chercheur en philosophie (FRS-FNRS), Centre de théorie politique (ULB), Bruxelles (Belgique)	183
La reconnaissance politique des plus pauvres	188
<i>Dufourny ou le combat pour l'accès des plus pauvres à la citoyenneté</i> , Michèle Grenot, historienne	188
<i>Le peuple à la conquête du pouvoir. Violence et démocratie (1792-1795)</i> , Roger Dupuy, historien, professeur à l'université de Rennes 2	195
<i>Exclusion et protection sociale de la Révolution à la Première Guerre mondiale</i> , Yannick Marec, professeur d'histoire contemporaine, université de Rouen	203
L'enfant civilisateur	205
<i>Qu'est-ce que « l'enfant civilisateur » ?</i> , Geneviève de Coster, Tapor International	205
<i>L'enfance et le langage artistique</i> , Elisabeth Toulet, fondatrice de l'Académie Internationale de Théâtre pour Enfants, présidente de l'association Art et Éducation	212
<i>L'enfant éducateur</i> , Jean Bédard, philosophe, écrivain et intervenant social, Canada	215
L'expression collective des exclus	221
<i>L'université populaire Quart Monde, la construction du savoir émancipatoire</i> , Geneviève Defraigne Tardieu, volontaire-permanente ATD Quart Monde, docteur en sciences de l'éducation, université Paris VIII	221
<i>L'action collective en faveur des « SDF » : le cas des enfants de Don Quichotte</i> , Patrick Bruneteaux, chercheur au Centre de recherches politiques de la Sorbonne	230
<i>Le corps du pauvre, une arme politique entre mobilisation et disqualification</i> , Lucas Graeff, ethnologue, doctorant à l'université de Paris 5	242
<i>Du village solidaire au camp retranché : de l'impact de l'objet « tente » dans le déroulement de la mobilisation</i> , Aurélien Caillaux, urbaniste	249
<i>Les mobilisations collectives des personnes en difficulté</i> , Julien Damon, professeur associé à Sciences Po Paris (Master d'urbanisme)	259

La réciprocité comme expérience transformatrice	263
<i>La réciprocité comme expérience transformatrice</i> , James Jaboureck, Janine Béchet, Pascal Lallement et Maryvonne Caillaux, volontaires-permanents ATD Quart Monde	263
<i>Conditions pour une rencontre transformatrice</i> , Adam B. Seligman, professeur de religion et chercheur associé à l'Institut pour l'étude de la culture économique, université de Boston (États-Unis)	273
<i>La réciprocité active</i> , David Muller, président du Mouvement des réseaux d'échanges réciproques de savoirs	278
L'expression artistique comme mode d'action collective	284
<i>Les dispositifs musicaux et les luttes contre l'exclusion</i> , Christophe Traïni, maître de conférences à l'Institut politique d'Aix-en-Provence, Centre de recherches politiques de la Sorbonne, membre de l'Institut universitaire de France	284
<i>Musique, relation à soi et aux autres</i> , Brigitte Bourcier, volontaire-permanente ATD Quart Monde	288
<i>Le Quart Monde, un monde à gagner</i> , Laurens Umans, vice-président de la Fondation Joseph Wresinski Culture (Pays Bas), metteur en scène, acteur, scénariste	293
<i>Se mettre debout grâce à l'expression artistique</i> , Nelly Schenker, militante Quart Monde	309

Vendredi 19 décembre 2008

Partie 3

DROITS DE L'HOMME ET GRANDE PAUVRETÉ

Conférences

Présidente de séance : Nicole Questiaux¹

UNE CONCEPTUALISATION DE LA PAUVRETÉ FONDÉE SUR LES DROITS DE L'HOMME²

Ruth Lister³

L'un des héritages les plus importants que nous a laissés Joseph Wresinski est, à mon avis, l'influence grandissante de ce que j'appellerais une « conceptualisation de la pauvreté fondée sur les droits de l'homme. » Cette approche, qui sous-tend le travail d'ATD Quart Monde, a été défendue par les Nations unies, en grande partie sous l'influence du père Wresinski ainsi que d'Amartya Sen. Bien que l'Angleterre soit en retard par rapport à la France dans ce domaine, les organisations de lutte contre la pauvreté sont aujourd'hui de plus en plus enclines à reconnaître l'importance et le potentiel des droits de l'homme pour leur travail. De plus, la nouvelle Commission pour l'égalité et les droits de l'homme (*Equality and Human Rights Commission*) semble s'intéresser à la façon dont elle pourrait appliquer sa compétence en matière de droits de l'homme à la question de la pauvreté.

Un rapport, issu d'un récent séminaire qui a réuni des organisations de lutte contre la pauvreté et des organisations de défense des droits de l'homme, reconnaissait l'existence de liens étroits entre leurs programmes respectifs. Je cite :

« Au niveau le plus fondamental, le point de départ des deux types d'organisations est un engagement profond envers la dignité de l'homme et la nécessité impérieuse de garantir celle-ci à chaque être humain. Les unes et les autres s'attachent aux conditions fondamentales dans lesquelles nous vivons et à ce dont nous avons besoin au minimum pour nous épanouir en tant qu'êtres humains. »

Cela m'a paru très proche de l'esprit du texte que le père Wresinski a adressé à la Commission française des droits de l'homme il y a 20 ans⁴.

Dans ma contribution à ce colloque, je voudrais préciser, d'un point de vue britannique, trois modalités selon lesquelles, à mon avis, la conceptualisation de la pauvreté fondée sur les droits de l'homme contribue à faire avancer l'action politique en matière de pauvreté : la première est la manière de penser, la seconde le langage ou le discours, et la troisième un ensemble de revendications concernant aussi bien le processus (la façon dont les pauvres sont traités et réduits au silence par l'État) que le résultat (l'indivisibilité des droits politiques, civiques, socio-économiques et culturels).

¹ Vice-présidente de la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH).

² Traduction de l'anglais. par Xavier Louveaux.

³ Professeur de politique sociale, université de Loughborough (Royaume-Uni).

⁴ « Les plus pauvres, révélateurs de l'indivisibilité des droits de l'homme », dans Joseph Wresinski, *Refuser la misère. Une pensée politique née de l'action*, Paris, Éditions du Cerf – Éditions Quart Monde, 2007 [1989], p. 215-238.

Une manière de penser

Tout d'abord, les droits de l'homme, par leur engagement originel envers la dignité humaine et son épanouissement, proposent une manière de *penser* la pauvreté qui va au-delà des questions matérielles. Il est bien évident que l'aspect matériel reste d'une importance cruciale (après tout, c'est bien par l'insuffisance des revenus et des niveaux de vie que l'on définit la pauvreté et que l'on essaye de la mesurer). Mais, comme les membres d'ATD Quart Monde nous le rappellent constamment, l'expérience de la pauvreté est plus que cela. Il ne s'agit pas seulement de situations de précarité ou de conditions économiques défavorables, mais également de rapports sociaux qui véhiculent un sentiment de honte et nuisent à la dignité et à l'épanouissement humains. Ces rapports s'observent dans les interactions des pauvres avec la société en général, ainsi que dans la façon dont les responsables politiques, les représentants officiels, les professionnels, les médias et, parfois, je le crains, les universitaires (comme cela a été souligné hier en session plénière) parlent des pauvres et les traitent. Judy Walsh suggère qu'une des manières de concevoir les droits « est de voir qu'ils construisent des relations : des relations de pouvoir et de responsabilité ». En d'autres termes, « ce sont des instruments par lesquels nous exprimons les types de relations que nous valorisons entre les individus et entre les groupes ». Ils aident ainsi à neutraliser la relation de honte qui est associée à la pauvreté. La dimension relationnelle de la pauvreté a été révélée en particulier par la recherche-action participante menée dans les pays du Sud et, plus récemment, dans ceux du Nord. Elle a mis en lumière la souffrance psychologique trop souvent associée à la pauvreté. Dans ses écrits, le père Wresinski a parlé de « la violence du mépris et de l'indifférence [qui] crée la misère, car elle conduit inexorablement à l'exclusion, au rejet d'un homme par les autres hommes. »¹ Il s'agit là d'un phénomène de « création d'altérité » (« *othering* »), ainsi que je l'ai décrit dans mon livre *Poverty*². Ce processus conduit à considérer les pauvres comme « autres », c'est-à-dire comme inférieurs et différents du reste de la société. Par ce biais, une distance sociale est établie et maintenue.

Le langage

Hartley Dean suggère que les droits de l'homme « représentent un mode de lutte discursive ». Cette idée est illustrée par la façon dont les activistes de la pauvreté, comme ceux d'ATD Quart Monde, utilisent le langage des droits de l'homme. En Europe par exemple, ce dernier est au fondement de la stratégie mise en avant par le Réseau anti-pauvreté européen. Aux États-Unis, les personnes vivant dans la pauvreté et les sans-abri se sont réunis lors de la « Campagne des pauvres en faveur des droits humains économiques » (*Poor People's Economic Human Rights Campaign*) « afin de soulever la question de la pauvreté en tant que violation des droits de l'homme ». À mon sens, l'une des raisons pour lesquelles le langage des droits de l'homme est de plus en plus utilisé par les activistes de la pauvreté est qu'il propose aux pauvres une alternative, un discours plus positif que les autres discours dominants, qui sont souvent humiliants et irrespectueux. C'est comme si le langage des droits de l'homme était utilisé pour contrecarrer les associations d'idées négatives que l'appellation de « pauvre » suscite ordinairement. Actuellement, beaucoup de gens en situation de pauvreté ne veulent pas être associés à ce qui est perçu comme un terme stigmatisant, et peu nombreux sont ceux qui sont prêts à défiler sous la bannière « fier d'être pauvre ». Mais marcher sous la bannière des droits de l'homme permet plus facilement de se défendre et d'être pris en considération en tant que pauvre, comme cela s'est passé aux États-Unis. Le langage des droits de l'homme contrecarre le processus de « création d'altérité », parce qu'il est basé sur ce que

¹ « La violence faite aux pauvres » [1968], dans Joseph Wresinski, *op. cit.*, p. 113.

² Ruth Lister, *Poverty*, Cambridge, Blackwell/Polity Press, 2004.

nous partageons et avons en commun en tant qu'êtres humains plutôt que sur ce qui nous sépare. De nouveau, ceci apparaît très clairement dans les écrits de Wresinski : c'est ce qu'il appelle « le droit de tout homme, et en particulier les plus pauvres, de s'entendre dire et de se voir prouver qu'ils sont reconnus comme des êtres humains. »¹ Comme il l'a clairement exprimé, ce qui est au cœur de l'idée de droits de l'homme est le respect de la dignité fondamentale de tous, ce qui est d'une importance capitale quand on sait que beaucoup de pauvres sentent que ce respect leur est dénié. Comme l'a dit une femme lors d'une étude à laquelle j'ai été associée : « La pauvreté vous dépouille de votre dignité. On ne peut pas avoir de dignité en étant pauvre. » Toutefois, le langage des droits de l'homme est compris par le grand public de manière différente selon les pays. Au Royaume-Uni, il est clair que ce langage pourrait renforcer la perception commune selon laquelle la pauvreté est phénomène global plutôt que national (la pauvreté n'existerait réellement que dans des lieux comme l'Afrique), et une certaine réticence vis-à-vis du langage des droits de l'homme serait à craindre. Il faut voir là en partie un reflet du retour de manivelle politique consistant à mettre davantage l'accent sur les responsabilités individuelles plutôt que sur les droits sociaux. À ce sujet, la façon dont Joseph Wresinski conçoit la relation entre droits et responsabilités contraste utilement avec le rapport contractuel posé comme principe par le gouvernement du parti travailliste « rénové » (*New Labour*). Le père Wresinski a écrit sur « l'homme comme ayant droit à des responsabilités et aux moyens de les assumer, pour le bien de tous »², et a affirmé que les droits « permettent [aux populations en grande pauvreté] d'être responsables, c'est-à-dire travailleurs reconnus, parents en mesure d'élever leurs enfants, membres utiles d'une communauté... »³

Par conséquent, une approche basée sur les droits de l'homme n'aboutit pas, comme certains le prétendent, à considérer les gens comme de simples bénéficiaires passifs de droits. Bien au contraire, cette approche reconnaît et revendique l'idée qu'un rôle actif est joué par les personnes pauvres. Elle souligne que, même si ces dernières subissent de lourdes contraintes en raison de leur situation socio-économique, elles sont aptes à faire des choix, agissent comme acteurs dans leur propre vie et remplissent leurs obligations comme parents et membres de la société. Admettre le fait que les pauvres se comportent en tant qu'acteurs est également important pour contrecarrer le processus de « création d'altérité », bien qu'il y ait une ligne de démarcation ténue entre le fait d'admettre que les pauvres sont des acteurs et le fait de les rendre responsables de leur condition.

Un ensemble de revendications

Le rapport du *Croisement des savoirs* d'ATD Quart Monde fait remarquer que « la situation des pauvres est un rappel constant du fait que la démocratie n'est pas simplement limitée à des proclamations théoriques de droits abstraits et formels »⁴. Les droits ont besoin d'une traduction concrète pour être effectifs, et ils se concrétisent par l'obtention de résultats tangibles ainsi que par le processus même qui conduit à les faire valoir.

Résultats

Commençons par les résultats. Si le respect de la dignité de tous est un principe fondamental de l'approche de la pauvreté basée sur les droits de l'homme, il en est un autre non moins fondamental qui proclame l'indivisibilité des droits civiques, politiques, sociaux, économiques et culturels. Ce principe a été consacré par la Convention des Nations unies sur les

¹ « Les plus pauvres, révélateurs de l'indivisibilité des droits de l'homme », dans Joseph Wresinski, *op. cit.*, p. 236.

² *Ibid.*, p. 216.

³ *Ibid.*, p. 238.

⁴ Groupes de recherche Quart Monde - Université et Quart Monde Partenaire, *Le Croisement des savoirs et des pratiques*, Paris, Éditions de l'atelier - Éditions Quart Monde, 2008.

droits économiques, sociaux et culturels et a été confirmé par des Déclarations postérieures. Encore une fois, il s'agit d'un principe que le père Wresinski n'a eu de cesse de souligner. Les gens ont notamment besoin des droits économiques et sociaux pour être en mesure de profiter pleinement de leurs droits civiques et politiques. Par exemple, sans une forme d'assistance juridique, les personnes sans argent ne peuvent avoir un accès équitable et plénier à la justice rendue par les tribunaux. Plus généralement, il est difficile pour une personne d'exercer ses droits civiques et politiques quand elle consacre toute son énergie à essayer de s'en sortir jour après jour. Le principe du droit à un revenu adéquat, suffisant pour permettre aux gens de vivre correctement et de voir leur dignité respectée, est inscrit dans de multiples conventions et traités (bien que l'« adéquation » évoquée soit quelque chose de difficile à mesurer). Au Royaume-Uni, il y a une pression émanant entre autres du Comité parlementaire des droits de l'homme pour que le gouvernement ajoute certaines clauses relatives aux questions économiques et sociales dans sa prochaine déclaration des droits (*Bill of Rights*), en particulier sur « le droit à un niveau de vie adéquat ». Reconnaître les droits économiques et sociaux en tant que droits de l'homme est très précieux pour les groupes les plus marginalisés, tels que les gens du voyage et les demandeurs d'asile (et tout particulièrement pour ces derniers, dans la mesure où, à la différence d'autres groupes, ils ne jouissent pas de la citoyenneté). Enfin, la conceptualisation de la pauvreté fondée sur les droits de l'homme présente une autre dimension essentielle : elle intègre le principe de non-discrimination, principe qui est particulièrement important quand la pauvreté interagit avec d'autres divisions sociales comme le genre, la race ou le handicap.

Le processus

Tournons-nous maintenant vers le processus. L'usage croissant du langage des droits de l'homme dans les revendications formulées par les activistes de la pauvreté a également une incidence sur *la manière* dont les politiques sont mises en œuvre. Il aide à construire les politiques traitant de la pauvreté de telle sorte que l'on puisse les comprendre non seulement comme des politiques de redistribution (conformément à la vision traditionnelle) mais également comme des politiques de reconnaissance et de respect (on adapte le langage des théoriciens pour prendre en considération le désir des personnes en situation de pauvreté d'être traitées avec respect). En d'autres termes, en plus des revendications visant à l'amélioration des revenus et des niveaux de vie, les activistes exigent des changements dans la manière dont les pauvres sont traités par l'État. Certaines de ces exigences se rapportent aux interactions quotidiennes avec les institutions publiques, ces dernières occupant généralement davantage de place dans la vie des pauvres que dans celle du reste de la population. Elles concernent la façon dont les représentants officiels et les professionnels agissent à l'égard des gens en situation de pauvreté. Plus précisément, elles visent, selon les mots de Joseph Wresinski, à faire en sorte que ces personnes soient considérées comme des « sujets de droits » plutôt que d'être réduites à « des objets de mesures, d'aides et de contrôles » et d'être désignées au moyen d'appellations négatives du genre « familles lourdes »¹. Comme l'a souligné le Comité sur l'exclusion sociale (*Social Exclusion Unit*) du gouvernement britannique dans un rapport sur les services aux personnes défavorisées, « le manque de respect est un problème récurrent » et « être traité avec dignité et respect est crucial pour une expérience de vie [...] positive ». Le développement d'une culture des droits de l'homme au sein des organismes publics implique entre autres de comprendre ce que signifie être pauvre et l'importance cruciale d'être considéré avec respect.

Les autres exigences associées au « processus » ont trait à la participation et aux possibilités d'expression, autrement dit au fait de pouvoir être entendu, principe qui est aussi au cœur du

¹ Joseph Wresinski, « Les plus pauvres, révélateurs de l'indivisibilité des droits de l'homme », *op. cit.*, p. 218.

message de Joseph Wresinski, comme on en a discuté hier. La participation est essentielle dans l'approche fondée sur les droits de l'homme parce qu'elle conditionne l'exercice effectif d'autres droits. Elle consacre le statut d'acteur des personnes titulaires de droits et le rôle que ces dernières peuvent jouer dans l'amélioration de l'accès aux droits et aux différents services. Elle permet ainsi aux gens ayant l'expérience de la pauvreté d'agir plus efficacement en tant que citoyens et êtres humains porteurs de droits.

Le droit à la participation est un moyen important de reconnaître la dignité des gens en situation de pauvreté, parce qu'il signifie que leur voix compte, que ces personnes apportent quelque chose d'important. Il reconnaît la validité et la valeur du savoir né de l'expérience. C'est là un des fils conducteurs les plus constants du travail d'ATD Quart Monde, et il constitue la base de la Charte du croisement des savoirs et des pratiques¹. Un participant à l'une des rencontres européennes des personnes en situation de pauvreté – rencontres basées sur le principe de la participation – faisait ce commentaire : « J'ai vu des gens qui, pour la première fois, ont compris ce que voulait dire avoir droit à la dignité. » Je faisais partie d'une commission indépendante qui avait été créée pour évaluer les obstacles à cette participation. La moitié de ses membres avaient une expérience directe de la pauvreté. Notre groupe s'appelait la « Commission sur la pauvreté, la participation et le pouvoir », et son travail portait sur les droits de l'homme. Le manque de respect allié à l'absence de possibilités d'expression a été le principal message que nous avons reçu des gens en situation de pauvreté. Nous avons aussi appris que « les personnes pauvres considèrent que la consultation non assortie d'engagements ainsi que la participation "factice", dépourvue du pouvoir de changer les choses, est la marque suprême du manque de respect ». Mais j'ai également tiré des leçons plus profondes du partage des différents types de connaissances, quoique dans une moindre mesure que lors du projet d'ATD Quart Monde sur le croisement des savoirs.

Conclusion

En conclusion, les droits de l'homme permettent de penser et de parler de la pauvreté de manière globale et offrent un cadre de référence pour combattre celle-ci. La notion d'indivisibilité des droits de l'homme s'est révélée être un outil de mobilisation précieux pour certains groupes dans diverses parties du monde. Bien qu'il demeure un écart important entre les espoirs suscités par l'instrument international des droits de l'homme et les résultats, toujours insuffisants, de l'application de ces droits, en particulier ceux de nature socio-économique, il reste que l'approche développée par Joseph Wresinski et ATD Quart Monde nous fournit une arme potentiellement puissante pour continuer la lutte contre la pauvreté.

¹ Cf. <http://www.atd-quartmonde.org/Charte-du-croisement-des-savoirs.html>

EXTRÊME PAUVRETÉ ET DROITS DE L'HOMME¹

Leandro Despouy²

C'est avec émotion que je suis parmi vous ce matin. Je dois dire que j'ai eu l'honneur de travailler avec Nicole Questiaux, qui préside cette séance, et je garde un profond attachement humain à sa personnalité. Sont également présentes dans cette assemblée plusieurs autres personnes qui ont travaillé avec moi à cette tâche, artisanale au début, d'écrire ces rapports sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme. Parce qu'elles ont eu le privilège et la chance d'avoir connu personnellement le père Joseph et d'avoir pu faire leurs premiers pas au centre des Nations unies sur la problématique de l'extrême pauvreté, j'ai une double responsabilité : la première est de témoigner sur cet homme, cette personnalité, et sur la manière dont il a pu introduire dans la vie internationale la problématique de l'extrême pauvreté ; la seconde est de vous présenter comment sa pensée a été traduite au niveau juridique et quelle influence elle a pu avoir dans le monde.

J'ai témoigné à plusieurs reprises sur mes rencontres avec le père Joseph et je reprendrai ici une image. Un jour – à ce moment là, j'étais ambassadeur aux Nations unies –, quelqu'un nous a annoncé la venue du père Joseph. C'était en 1986 ou en 1988, je ne me rappelle pas l'année exacte. En tout cas, nous avons eu une réunion avec lui. Sa réputation était déjà très grande. Les ambassadeurs les plus actifs l'ont entendu et lui ont parlé. Il était très naturel et nous a dit, sans que je puisse reprendre exactement ses termes : « Messieurs les ambassadeurs, si vous ne comprenez pas que la misère est une violation grave des droits de l'homme, vous ne comprenez rien à ce qu'est la vie humaine. Le moment est venu pour les plus pauvres d'entrer aux Nations unies. Les Nations unies ne peuvent pas vivre en occultant la réalité de la misère... » Puis il est parti, très naturellement. Il n'était pas arrogant mais nous a laissé cette interpellation forte. Il nous disait : « Mais qu'est-ce que vous faites ? Vous parlez tout le temps des violations des droits, mais vous êtes en train de passer à côté du problème majeur... » Il est vrai que le contexte international était assez difficile. À ce moment-là, les questions d'extrême pauvreté n'étaient pas intellectuellement mises en lien avec les droits de l'homme. Il y avait même une certaine peur à aborder ce sujet, car les pays riches refusaient de reconnaître l'existence de la misère chez eux et, de même, les régimes communistes ne pouvaient admettre que la misère était présente dans leur pays. Par ailleurs, le Tiers Monde était stigmatisé.

Cependant, deux ou trois années plus tard, les Nations unies ont accepté de nommer un rapporteur sur ce thème de l'extrême pauvreté. À ce moment-là, j'étais de nouveau à la sous-commission et j'ai été nommé rapporteur, en tant qu'expert et non en tant qu'ambassadeur. La première difficulté était de pouvoir traduire le fait qu'il s'agissait d'un problème très grave alors qu'il n'y avait pas de données fiables. Soit les statistiques étaient manipulées en fonction d'intérêts politiques, soit les méthodes statistiques n'intégraient pas les populations concernées (alors que le problème de l'extrême pauvreté se pose sur les cinq continents, et que l'on peut même constater une aggravation de la situation). Du point de vue économique, il existe cependant des indicateurs très importants. À cette époque, certains pays avaient une crois-

¹ Transcription de l'intervention orale.

² Rapporteur spécial aux Nations unies sur l'indépendance des juges et des avocats.

sance économique significative, avec parfois un écart croissant entre les plus pauvres et les plus riches. Les avancées technologiques font parfois barrière entre ces deux populations. Moi qui avais été rapporteur pendant plusieurs années, habitué à présenter aux journalistes une réalité à partir de données chiffrées, j'en suis venu à leur dire : « Écoutez, il faut voir la misère. La misère est en lien avec les autres fléaux que nous avons l'habitude de traiter, comme la guerre, etc. » La première question était bien de montrer la pauvreté, son aggravation et toute l'ampleur de la problématique de l'extrême pauvreté. L'autre grand défi était d'expliquer les liens entre l'extrême pauvreté, les lois et les droits de l'homme, de montrer que la question de l'extrême pauvreté n'est pas simplement une question économique mais qu'elle est aussi liée aux conditions de vie, aux difficultés dans les domaines du travail, de l'éducation, de la santé... Ainsi, c'est l'ensemble des droits économiques, sociaux et culturels qui sont engagés, et non pas simplement les droits tels qu'on les considère classiquement. Par exemple, quand on n'a pas de domicile, on ne peut pas voter. Une autre réalité devait également être expliquée : l'extrême pauvreté est liée à un cumul de précarités, chacune de ces précarités interférant avec les autres. De plus, chaque violation d'un droit a des répercussions sur l'accès aux autres droits. La réponse à donner doit donc être plurielle, et non partielle comme c'est souvent le cas. En lien avec la pensée du père Joseph, j'ai eu la chance de pouvoir faire cette étude avec la collaboration des plus pauvres. Je me rappelle avoir posé la question au père Joseph : « Comment fait-on une étude de ce type ? » En effet, il nous avait dit lors de son intervention : « Je ne pense pas que les Nations unies doivent procéder de la même manière que les universités. » Il voulait dire par là que les universités passent à côté de la problématique de l'extrême pauvreté, et je pense que vous comprenez qu'il avait raison. Il m'a répondu que ce n'était pas dans les universités que je trouverais trace de la pensée des plus pauvres et qu'il fallait aller les consulter directement. Ceci est resté très présent dans ma mémoire. En plus de ces consultations, j'ai étudié les biographies et les monographies sur les familles et j'ai pu constater une tendance à la reproduction de l'extrême pauvreté. Ainsi, une personne qui naît dans une famille rencontrant des difficultés d'éducation, de travail, de santé peut difficilement en sortir. Il existe un cercle vicieux « vertical ». À mon avis, il était très important de montrer qu'en plus du cercle vicieux « horizontal » constitué par l'accumulation des précarités, l'extrême pauvreté engendre également ce cercle vicieux « vertical ».

À partir de là, j'ai dû poser la question du point de vue des droits. Et je dis que, dans l'extrême pauvreté, le problème qui se pose est seulement celui des droits aux droits. J'ai pu l'expliquer en montrant les nombreuses difficultés que rencontrent les personnes en situation d'extrême pauvreté pour faire valoir leurs droits, ainsi que la difficulté qu'éprouvent les autres populations à imaginer que les plus pauvres veulent faire valoir leurs droits. Cela relève de l'ignorance, et je dirais même de la discrimination et des préjugés. Je peux citer le cas des enfants des rues en Amérique latine. Comme vous le savez, ils sont maltraités – tout comme, parfois, les personnes âgées – par des « escadrons » qui ne sont pas des services officiels et agissent la nuit de façon anonyme. Beaucoup de ces enfants sont tués. Ils n'ont, par ailleurs, pas d'existence sur le plan juridique, ce qui rend difficile toute action quand ils sont victimes de violences, y compris les plus graves, et assure aux responsables des exactions une certaine impunité.

J'ai pu également montrer – et la pensée du père Joseph m'y a beaucoup aidé – comment les personnes vivant dans des conditions extrêmement cruelles, difficiles, gardent leur dignité, ce qui va à l'encontre des conceptions discriminatoires des fascistes, xénophobes, etc. Comme je devais rendre un rapport universel, j'ai comparé des situations observées avec l'esclavage et l'apartheid. Dans ces trois cas, le point commun est l'absence de droits. En effet, l'esclave n'est pas une personne au sens juridique ; de même, en Afrique du Sud, les Noirs ou les gens de couleur étaient privés de droits civiques et politiques. Mais quelle est la différence ?

L'esclavage a été combattu. Et je pense que la pensée humaniste a beaucoup progressé à l'époque de la lutte contre l'esclavage, même si ce combat s'est parfois cantonné au niveau institutionnel. L'apartheid a été condamné par les Nations unies et partout au niveau international. Par contre, la lutte contre la pauvreté et l'extrême pauvreté est restée insignifiante. L'extrême pauvreté, cachée derrière les bidonvilles, nous laisse sans réaction, alors que l'esclavage et l'apartheid ont été combattus et que des réconciliations incroyables ont vu le jour. Je pense que ce rapport a eu une certaine influence et est toujours évoqué aux Nations unies.

Pour finir, je dirai que le père Joseph montrait bien le lien entre l'extrême pauvreté et la discrimination. L'exclusion peut naître de plusieurs facteurs, mais la misère mène inévitablement à l'exclusion. Historiquement, la réponse donnée par les gouvernements du point de vue des droits nie généralement cette extrême pauvreté. Aussi faut-il chercher un autre visage de l'extrême pauvreté. Et c'est cela peut-être le message le plus universel, le plus pertinent de la pensée du père Joseph : si on ne change pas notre regard sur les plus pauvres, il sera difficile d'apporter une réponse adéquate. Et j'ai l'impression que le fait de répondre de façon inadéquate aux problèmes posés aggrave parfois la situation des personnes les plus pauvres. Enfin, j'aimerais faire part d'une réflexion sur la réalité internationale. Le problème du monde d'aujourd'hui, ce n'est pas simplement celui de résoudre des questions économiques, c'est aussi de repenser la problématique de la distribution des richesses, la concentration de l'extrême richesse qui contrôle aujourd'hui toutes les économies du monde. De plus, le progrès technologique conduit parfois à une fracture entre les sociétés, voire les continents qui progressent et les sociétés qui stagnent et se retrouvent séparées du monde. Je peux vous répéter ce que je disais en présentant mon rapport aux Nations unies : j'aimerais avoir l'autorité morale du père Joseph pour être entendu et que le monde considère comme moralement insupportable et socialement dangereux que les puissants et les plus pauvres continuent à naviguer sur un même océan dans des directions opposées. Merci beaucoup.

Nicole Questiaux : Vous êtes tous conscients du privilège que nous avons eu d'entendre ces propos sur la façon dont naît la fabrique juridique. Vous avez prononcé le mot d'intermédiaire... C'est curieux, car j'ai autrefois entendu René Cassin prononcer également ce terme. Les grands hommes disparaissent, mais, fort heureusement, il existe des intermédiaires, et nous venons d'en entendre un.

**L'INDIVISIBILITÉ ET L'EFFECTIVITÉ DES DROITS DE L'HOMME :
LES DROITS SOCIAUX, SOIXANTE ANS APRES LEUR PROCLAMATION
PAR LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME¹**

Diane Roman²

Permettez-moi de vous dire le bonheur que j'ai à être ici parmi vous ce matin. J'ai écouté avec un intérêt extrême, et évidemment partagé par nous tous ici, les propos de Monsieur Despouy, et il a eu cette formule empruntée au père Joseph qui est tout à fait révélatrice : « *La pauvreté n'est pas qu'une question économique, c'est aussi une question de droit.* » Je ne sais pas s'il mettait un pluriel à « droit » – si c'est « Droit » avec un D majuscule, ou bien « les droits » –, mais, en tout cas, quelle que soit l'acception que le père Joseph et M. Despouy donnent à cette formule, je la partage pleinement. Je la partage d'autant plus que j'ai été quelque part confrontée à sa négation. Puisque nous sommes ici sur un mode un peu intimiste malgré la solennité de cet amphithéâtre, permettez-moi de raconter juste une anecdote. J'ai soutenu une thèse à l'université Paris I, la Sorbonne, sur « le droit public face à la pauvreté », thèse que j'ai commencée en 1995. Comment m'en était venue l'idée, alors que j'étais dans un cursus de juriste des plus classiques (pour la petite histoire, j'avais fait mon mémoire de diplôme d'études approfondies – DEA, appelé « master » maintenant – sur « l'opposabilité des circulaires administratives », sujet qui, vous le voyez, s'inscrivait dans une approche contentieuse pure et dure) ? Plongée dans la *Revue de droit public*, comme tout juriste publiciste, j'avais lu cet article exceptionnel paru en 1989 : « Droit des pauvres, pauvre(s) droit(s) ? »³, et cet article m'avait plongée dans un abîme de perplexité. J'étais allée voir mes professeurs de DEA vers qui je voulais me tourner pour commencer une thèse, et je leur avais dit : « Voilà, je veux faire ma thèse de doctorat sur “la pauvreté et le droit”. » Et là, silence... Consternation certainement. « Mais, la pauvreté, ce n'est pas un problème juridique », m'a-t-on dit pendant les quelques années de ma thèse. Du coup, cet investissement dans la thèse, qui est un investissement réel, s'est doublé d'une sorte de « challenge », un défi que je voulais relever : je voulais montrer – et je ne sais pas si j'y suis arrivée, car je pense qu'il y a encore un certain scepticisme – que la pauvreté est une question juridique.

C'était il y a une quinzaine d'années. Les choses ont changé. Il me semble que l'université n'a plus cette perplexité qui pouvait exister jusque dans les années 90 face à l'analyse juridique de la pauvreté. L'université, et spécialement ses facultés de droit (pour employer un ancien terme) ne sont plus simplement un facteur de conservation, mais qu'elles sont aussi vectrices d'évolution. Nous sommes en 2008, et nous célébrons l'anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Et je crois que l'intérêt porté à ce texte témoigne du fait que, sur la question de la pauvreté, des « lignes » sont en train de se déplacer à l'université, chez les juristes tout particulièrement. Puisqu'il est beaucoup question ici de Joseph Wresinski et que le nom de René Cassin a également été cité, il me semble que la façon dont ce texte de la Déclaration universelle est lu par les juristes universitaires témoigne d'une

¹ Transcription de l'intervention orale.

² Professeure de droit public, université François Rabelais, Tours, chercheuse au CREDOF, Université Paris Ouest Nanterre la Défense.

³ Pierre-Henri Imbert, « Droits des pauvres, pauvre(s) droit(s) ? Réflexions sur les droits économiques et sociaux », *Revue de droit public*, 1989, p. 739-754.

certaine évolution dans la prise en compte des droits économiques et sociaux, c'est-à-dire des « droits des pauvres ». Pourquoi cela ? En 1948, le texte de la Déclaration universelle mettait l'accent, de façon tout à fait novatrice, sur l'indivisibilité des droits fondamentaux et sur l'indissociabilité des droits civils, comme la liberté d'expression ou la protection de la vie privée, et des droits économiques et sociaux, comme le droit à la protection de la santé, le droit à la sécurité sociale et le droit au développement. À cet égard, il est, dans ce texte, une phrase qui symbolise cette indissociabilité des droits. Cette phrase est la première du Préambule. Permettez-moi de la rappeler, pour la beauté de l'engagement solennel qu'elle proclame : « L'avènement d'un monde où les êtres humains seront libres de parler et de croire, libérés de la terreur et de la misère, a été proclamé comme la plus haute aspiration de l'homme. » On voit très nettement que ce Préambule allie de façon indissociable la protection contre la terreur et l'oppression, notamment de la part du pouvoir politique, et la protection contre la misère et l'oppression naissant de conditions de vie défavorables. L'accent est mis dans ce texte sur l'universalité et l'indissociabilité des droits. Quel que soit leur objet, tous concourent à la protection de la dignité de l'être humain.

Cette indivisibilité des droits sociaux, qui est véritablement la marque de la Déclaration universelle, a fait l'objet d'une évolution et d'une mise en œuvre assez contrastée. En effet, alors que la Déclaration est unique, les traités qui ont eu pour objet de mettre en œuvre, de rendre effectifs les droits de la Déclaration sont doubles : d'un côté, le pacte relatif aux droits civils et politiques et, de l'autre, le pacte relatif aux droits économiques et sociaux. Cette division des droits indivisibles en deux instruments chargés de leur mise en œuvre était révélatrice d'une certaine relégation ou marginalisation des droits économiques et sociaux, qui a abouti à une promotion des droits civils au détriment des droits sociaux. Il y a eu, à un moment donné, une mise en avant des droits civils et, parallèlement et, corrélativement, une mise à l'écart des droits économiques et sociaux qui sont apparus comme relevant plus de considérations économiques que d'un intérêt juridique.

Ce phénomène de relégation s'est trouvé relayé par les universitaires, spécialement par les juristes ayant à cœur de propager une conception doctrinale des droits de l'homme. Les juristes ont insisté sur les différences de nature et de régime qui existeraient entre les droits civils et les droits sociaux. Pourquoi cela ? Dans la plupart des conceptions doctrinales, l'accent était mis sur une différence essentielle qui existerait entre droits civils et droits sociaux. Les droits civils et politiques seraient d'application immédiate et susceptibles d'être protégés par une action en justice. Ils bénéficieraient donc d'une exigibilité devant un juge, qui serait compétent pour les protéger avec son bouclier ou son épée. C'est le cas, par exemple, de la vie privée, qui peut donner lieu à des actions en justice lorsque les personnes connaissent des atteintes à leur réputation ou à leur intimité. Les droits sociaux, en revanche, ont été cantonnés à un registre différent. De l'avis même d'un certain nombre de grands juristes, il s'agissait plus d'objectifs programmatiques, de vœux, qui, en tout cas, n'étaient pas des droits « purs et durs », c'est-à-dire susceptibles de bénéficier d'une action en justice et d'être protégés en tant que tels par le juge. À cela, la plupart des juristes ajoutaient une autre distinction : les droits civils et politiques seraient universels et auraient vocation à s'appliquer à tout homme et à tous les hommes, alors que les droits économiques et sociaux, en revanche, n'auraient qu'une valeur contingente et dépendraient en réalité de l'état des finances publiques et du contexte économique national. En tout état de cause, cette relativité qui caractérise les droits économiques et sociaux ferait qu'ils ne pourraient pas bénéficier du statut de droits à part entière.

Le discours dominant qui a porté les droits fondamentaux jusqu'à une date assez récente consistait ainsi à promouvoir les uns – les droits civils – au détriment des autres – les droits sociaux –, ces derniers étant relégués aux marges du droit. D'une façon tout à fait révélatrice, et pour en revenir à l'université, l'examen des manuels de libertés fondamentales – ou de « li-

bertés publiques », comme on les appelait jusqu'aux années 80 – montre que ceux-ci comportent des entrées extrêmement savantes et détaillées sur tous les droits civils et politiques consacrés par les textes internes et internationaux : la vie privée, la liberté d'expression, la liberté d'association, le droit de vote. En revanche, très rapidement, dès l'introduction, les auteurs relèguent les droits économiques et sociaux aux enseignements de politique sociale, qui, d'ailleurs, et de surcroît, ne sont que très peu dispensés dans les facultés de droit. On n'enseigne donc pas aux étudiants le droit à la protection de la santé ou le droit à la sécurité sociale en tant que droits. On les enseigne en tant que réalisations de politiques publiques et objets de bonne gouvernance.

Les choses ont certainement commencé à évoluer avec la chute du mur de Berlin et le début des années 90. Pourquoi cela ? Parce que la fin de la guerre froide a très certainement permis une sorte de « déglaciation idéologique ». La fin de la guerre froide a permis de mettre un terme à cet affrontement qui caractérisait le heurt entre la doctrine socialiste et la doctrine atlantique. Et cette fin de la guerre froide a favorisé l'émergence et le développement d'un certain nombre de mouvements associatifs d'un nouveau type, de mouvements dits des « sans » : mouvement des sans-terre, des sans-eau, des sans-identité, par exemple. Ces mouvements revendicatifs tendaient à s'emparer de la question des droits économiques et sociaux pour en faire l'objet de leur lutte, notamment sociale mais aussi juridique. Les associations, dont évidemment ATD Quart Monde, mais aussi la Fédération internationale des droits de l'homme ou des associations locales en Amérique du Sud ou en Afrique se sont emparées de ces droits que le droit international proclamait sans toutefois les garantir pleinement pour en faire l'instrument de leur action militante. Cette évolution des acteurs sociaux, accompagnée d'une relative déglaciation idéologique, a permis notamment le développement, dans des enceintes aussi éminentes que celles de l'Organisation des Nations unies, d'analyses d'un nouveau genre, au premier rang desquelles celles qui ont été portées par le rapport Despouy (si je peux faire allusion à l'œuvre devant son auteur). Le rapport Despouy a contribué à faire évoluer certaines positions et suscité chez les juristes et les universitaires un début d'intérêt pour l'étude de la pauvreté en tant que question juridique. L'anecdote personnelle que je vous ai citée toute à l'heure est, là encore, révélatrice : j'ai soutenu ma thèse en 2000, et, cette année-là, le regard porté sur mon travail de la part de mes anciens maîtres n'était plus du tout le même. On sentait qu'il y avait eu une prise de conscience, une évolution des analyses sur cette question.

Ce que l'on voit à l'université, on commence à le voir également chez les juges. Les juges formés par les universitaires ont eux aussi longtemps entretenu cette idée d'une non-justiciabilité ou injusticiabilité des droits sociaux. Mais ils commencent à rendre des décisions qui témoignent d'une certaine évolution. Je n'ai pas le temps de traiter ici de cette question, mais peut-être pourrai-je y revenir à l'occasion de débats¹. L'Europe, avec la Cour européenne des droits de l'homme, aussi bien que l'Amérique latine, avec la Cour interaméricaine des droits de l'homme, ou que l'Afrique, avec la Commission africaine, témoignent d'un début d'évolution sur la question juridique de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Il me semble qu'il y a là une deuxième source d'optimisme. Comme je vous le disais, le droit n'est plus simplement une source de conservation. Les droits fondamentaux peuvent, sur la question de la pauvreté et de l'exclusion sociale, être le vecteur d'une évolution, à laquelle ATD Quart Monde et l'œuvre du père Joseph Wresinski ont largement contribué. Je vous remercie.

¹ Nous nous permettons de renvoyer à Diane Roman, « Les droits sociaux, entre "injusticiabilité" et "conditionnalité" : éléments pour une comparaison », *Revue internationale de droit comparé*, n° 2, 2009, p. 285.

Nicole Questiaux : Je veux dire au professeur Roman qu'elle ne s'est pas trompée dans ses analyses, et notamment dans la direction qu'elle a très courageusement prise. J'ai eu la chance, alors que j'étais beaucoup plus jeune qu'elle, de travailler avec René Cassin, que je suppléais aux Nations unies. Et il y a une histoire qu'il m'arrive de rapporter : je le vois au volant d'une voiture et, dans son enthousiasme, il brûlait les feux rouges parce qu'il me racontait la discussion qui avait eu lieu au sujet de la Déclaration universelle. À propos des articles qui parlent des droits économiques et sociaux, notamment l'article 22, cet homme-là m'a dit : « Je vais vous raconter, Madame, comment on a eu les Russes. » Et il m'a expliqué qu'il était absolument fondamental d'avoir obtenu l'affirmation des droits économiques et sociaux sur un mode simultané et indivisible, et que ce moment des discussions avait été, selon ses mots, le plus « pathétique ». Je raconte cette histoire pour dire qu'on a mis longtemps, notamment parmi les juristes, à revenir à cette idée, mais qu'à l'époque ce grand juriste-là avait bien cette position.

L'INFLUENCE DE LA PENSÉE WRESINSKI¹

Paul Bouchet²

Tout militant se doit évidemment d'être infatigable, ce qui ne veut pas dire que, parfois, il ne peut pas paraître fatigué. Je veux donc tenter de relever une fois de plus ce défi, avec un immense bonheur d'avoir une telle rencontre avec ceux et celles qui sont à cette table et tous ceux qui sont dans l'assistance. Au bout d'une longue vie, on s'interroge sur ce qui fut le meilleur, sur ce qui fut moins bon, sur ce qui fut médiocre. Je crois qu'effectivement, derrière ce beau mot de militant, il y a la capacité de répondre autrement que sur un plan théorique ou idéal aux défis de la vie et de la société. Pour ma part, j'avais seize ans en 1940, vingt en 1944, et je vais en avoir quatre-vingt-cinq. J'ai donc connu la période qui a précédé la Déclaration universelle des droits de l'homme, ces temps de la barbarie à laquelle il est fait référence dès le Préambule, et j'ai vu cet appel que l'on a lancé en faveur d'un monde où les hommes seraient libérés de la terreur et de la misère. Il fallait rappeler que j'ai vécu cela. Comment un être humain tout simple a-t-il pu vivre ces événements ? Et qu'est-ce que lui a apporté la rencontre, non pas tant avec la personne (car ce fut très bref en ce qui me concerne), mais avec la pensée de Joseph Wresinski ? C'est de cela que je voudrais témoigner simplement, à travers ma personne, en laissant de côté les faux orgueils et les fausses humilités.

Dans toutes les collectivités, on repère des gens qui ont la faculté de s'agiter plus ou moins : agitation, propagande... Très bien. Mais militer, ce n'est pas cela. Il y a des heures où l'on se trouve face à l'inacceptable. Et il y a des gens qui savent reconnaître que, face à l'inacceptable, le temps du discours est terminé. On pense ici à l'appel du 18 juin 1940, qui fut peu entendu en France, mais dont la résonance fut extrême dans les consciences. Cet appel, devenu historique, a été lancé au moment de l'effondrement d'un pays. Il faut voir ce que représentait la France dans sa tradition républicaine, la tradition de notre pays porteur des droits de l'homme. Ce pays était au premier rang et s'effondra en quelques semaines sous le joug d'un régime totalitaire, aux antipodes de ce qu'on appellera les droits de l'homme, à l'opposé de ce que, dès 1789, on appelait en France les droits de l'homme, sous une forme plus restreinte. Face à un tel effondrement, on entend, ou bien on n'entend pas, un appel. Vous savez, on ne fait pas l'histoire. Notre peuple – je parle du peuple français – n'a pas été indigne. Il a souffert, il a survécu. Peut-on dire que l'appel fut entendu avec la même force partout au même moment ? Non. Les consciences réagirent très différemment, y compris lorsqu'il fallut passer à la résistance armée.

Moi, j'ai entendu un autre appel. Je ne l'appelle pas le père Wresinski ; je l'appelle le citoyen Wresinski. Car, plus que la pensée politique du père Joseph, que je crois parfois incertaine – je le dis franchement –, sa pensée civique est tout à fait exemplaire. Elle constitue le cœur même de cette « actualité » dont nous parlons, ainsi que la réponse à bien des interrogations. En politique, il faut bien sûr aussi du militantisme. Toutefois, l'orientation à prendre est incertaine : il y a une droite, il y a une gauche, il y a, paraît-il, un centre, parfois de droite et parfois de gauche... Il faut que l'action politique soit incarnée dans la puissance publique,

¹ Transcription de l'intervention orale.

² Président d'honneur d'ATD Quart Monde et de la Commission nationale consultative des droits de l'homme, membre du Haut comité au logement des personnes défavorisées.

mais il y a aussi un rôle plus grand à assumer. Ceux qui ont vu l'effondrement de l'État le savent. Ce rôle, on l'appelle maintenant « sociétal », et non social. « Social », c'est comme une « loi sociale qui se penche sur... ». Non, la société vit même quand l'État s'effondre, même quand celui-ci ne fait pas son devoir. Et là, qu'est-ce qui subsiste ? C'est le devoir civique. Il ne faut pas tout attendre de l'État et de la politique, même en démocratie. La « démocratie à l'épreuve de l'exclusion », c'est la longue histoire des droits les plus essentiels. Aujourd'hui, on affine à juste titre les textes sur les droits économiques, sociaux et culturels. Cependant, n'oubliez pas que, même dans le domaine des droits du travail les plus élémentaires, on était loin de 1789. La législation sur les accidents du travail est arrivée seulement en 1898 ! L'Allemagne bismarckienne, qui n'était pas un exemple de démocratie parfaite, l'avait mise en place avant nous. Je préfère donc dire, pour ma part, que la pensée de Joseph Wresinski est davantage qu'une pensée politique. Elle est, à sa façon, une pensée civique pour tout temps et pour tout lieu. Elle répond à l'universalité et à l'indivisibilité d'un appel qui s'adresse à toutes les consciences.

J'ai rencontré Joseph Wresinski une fois. Cela m'a frappé. Mais oui, c'était mon appel à moi ! Je crois que c'était en 1987. Je présidais à l'époque la Fondation sociale pour les travailleurs immigrés. Il y avait une réunion au ministère des Affaires sociales. Nous étions à l'approche de l'hiver. On croit, paraît-il, que les pauvres meurent plus en hiver. Mais il y a autant de morts en été, pour d'autres raisons. Toutes les grandes associations et les grandes consciences étaient rassemblées, y compris ATD Quart Monde. Et il y avait Joseph Wresinski. J'avais laissé la place aux grandes organisations, et Joseph Wresinski était avec moi, en bout de table. C'était très bien, parce que j'ai apprécié ce que j'aime beaucoup chez les êtres les plus engagés : l'humour. Nous n'avons pas manqué de faire des réflexions tout au long des discours les plus officiels, axés sur les limites de la charité. J'avais déjà compris ce que la vie avait commencé à m'apprendre : qu'il y a les grands mots, les moments où les consciences s'agitent, et puis il y a l'action permanente, profonde, dans le sillon. Et c'est dans le sillon qu'il y a la graine et c'est de là que lèvent un jour les moissons. Ce jour-là, je me souviens qu'on avait dit : mais qu'est-ce que cette société française ? Que signifie pour elle la Déclaration universelle des droits de l'homme ? Est-ce qu'on va de nouveau entrer dans l'ère de la charité saisonnière ? J'avais fait ensuite à ce sujet une grande déclaration, qui fut publiée à la une du journal *La Croix*. Est-ce qu'enfin on allait comprendre que la lutte pour ce qui s'appelle le Droit n'est pas réservée aux juristes ? Non seulement ces derniers mettent du temps à évoluer, mais, surtout, rien n'est pire que d'enfermer le Droit dans la spécialité d'une profession, comme s'il y avait des initiés, des grands prêtres... C'est la même chose que lorsqu'on a limité le suffrage universel sous des prétextes financiers : la « démocratie censitaire », comme on dit. N'oubliez pas qu'en France, sous la Restauration d'après 1789, il y avait seulement 80 000 personnes qui avaient le droit de vote.

Joseph Wresinski est un homme simple, un citoyen qui, à mon avis, porte trois témoignages. Tout d'abord, pour moi, il a une pensée de citoyen et incarne celle-ci. C'est donc une « pensée incarnée. » Il y a tellement de pensées désincarnées, « idéales »... Ensuite, c'est une pensée dérangeante. Il y a des gens qui cherchent à tout prix un consensus. Je ne crois pas au consensus tout fait. Il faut des pensées qui dérangent. Ce sont celles-là qui font la véritable unité. Enfin, cette pensée est aussi une pensée combative.

Je vous raconterai au passage pourquoi on s'est battu pour que la loi de 1998, réclamée précisément par le père Joseph au Conseil économique et social, s'appelle « loi de lutte contre les exclusions ». C'était au moment où Geneviève de Gaulle avait la responsabilité d'ATD Quart Monde, avant qu'on me demande de lui succéder. Ce qui m'a été promis après de longues luttes était une loi sur la « cohésion sociale ». C'est un mot qui convient toujours. La cohésion sociale, je veux bien, si elle n'est pas fondée simplement sur le respect des droits actifs de

ceux qui ont déjà des droits et si elle considère que le plus important est de donner des droits réels à ceux qui ont encore à les conquérir. C'est un changement de perspective essentiel. Or, la pensée Wresinski n'est pas une pensée molle. Et si nous avons obtenu que la loi de 1998 s'appelle la « loi de lutte contre les exclusions », c'est par fidélité à la conception que nous avions de cette pensée. Il convient donc de dire quelques mots sur chacun des trois aspects de la pensée du père Joseph.

La pensée incarnée

Qu'est-ce qu'une pensée incarnée ? C'est une pensée qui a de la chair, pas une pensée idéale. De grands philosophes ont bâti des systèmes merveilleux. Mais il y a autre chose. Il y a des pensées nées du vécu. Et cette pensée-là est née du vécu de la pauvreté. Comment pouvait-on mieux parler des droits à donner à ceux qui en étaient privés qu'à travers une expérience personnelle ? Ce que Joseph Wresinski a vécu, il a osé le dire, il a osé rappeler ce qu'était la pauvreté. Il a rappelé aussi que cette dernière n'est pas seulement une question matérielle mais qu'elle relève également de la privation de la dignité, ce qui est justement le grand point de convergence avec les droits de l'homme. Il y a plusieurs formes d'exclusion, mais, ce que l'on constate dans tous les cas, c'est que la dignité n'est pas reconnue. Vous pouvez inscrire des droits comme vous affichez « Liberté, Égalité, Fraternité » dans toutes les mairies. Mais dans la réalité, sont-ils incarnés ou non ? La pensée de Joseph Wresinski est une pensée incarnée parce que celui qui la porte et l'exprime l'a vécue lui-même. Que nos intellectuels de tous bords qui discutent pour ou contre le « droits-de-l'hommeisme » se souviennent de cela ! C'est un de mes legs de pensée. Moi, j'écoute d'abord ceux qui ont vécu le problème qui est à traiter.

La pensée de Joseph Wresinski est une pensée dérangeante

En quoi précisément ? En général, pour ceux qui acceptent de « se pencher sur la misère » – expression fréquente au XIX^e siècle –, la charité se donne du haut vers le bas. C'est ce qui s'appelle le paternalisme envers les individus. Ainsi, comme chacun sait, les femmes de patron vont visiter les ouvriers que leurs maris payent insuffisamment. De même, au niveau international, il y a des pays qui, paraît-il, portent les droits de l'homme et la civilisation, mais qui, pourtant, colonisent (réfléchissez à ce que veut dire ce mot de « coloniser » !) ou, au mieux, accordent un « protectorat ». Personnellement, les mots m'importent beaucoup, car ils sont au cœur du Droit qui est imposé d'en haut. Les pays qui se considèrent comme porteurs de la civilisation se donnent comme devoir moral de conduire les autres nations. Bien sûr, certaines formes politiques peuvent mener à l'indépendance. Mais il y a des indépendances qui sont de pures impostures. C'est pour cela que je préfère le civique au politique. L'éducation civique n'est pas comme le protectorat ou le paternalisme de haut en bas. Le partenariat doit remplacer le protectorat. Les pauvres n'attendent pas des « protecteurs », pas plus qu'ils n'attendent une assistance. Je sais bien que dans la terminologie administrative on parle encore d'assistance sociale. De même, chez les avocats, quand la profession s'est étendue et qu'on a commencé à avoir des problèmes de rémunération pour les avocats les plus « pauvres » (il ne s'agit pas de grande pauvreté), on a voulu changer les mots. Il y avait avant l'aide judiciaire, puis on a eu l'assistance judiciaire. Mais on a récusé le terme d'assistance en disant : « Nous ne voulons pas être assistés, nous voulons être aidés. » Les pauvres savent cela naturellement. Ils n'ont pas faim de longs discours, y compris celui que je fais là. Ils ne veulent pas être assistés. Aidés ? Oui, si c'est de l'entraide dans un combat commun. Mais l'égalité de dignité ne peut avoir de sens concret et d'effets sur la construction d'une meilleure société – société moderne où tous les hommes seraient hommes et citoyens – si, une fois de plus, certains se contentent de dispenser peu à peu, selon des étapes bien choisies par eux de-

puis les hautes sphères, l'application des droits. L'idée du partenariat est une idée essentielle. Ce n'est pas un hasard qu'elle vienne d'un homme qui a connu l'humiliation et l'offense à la dignité. Cette aspiration va au-delà des philosophies théoriques. C'est cela, la démocratie. Ou alors la démocratie ne veut rien dire. S'il continue à y avoir, ne serait-ce que par des règles plus ou moins habiles de démocratie indirecte, des « étapes » pour les plus pauvres, on ne va pas dans le sens d'une reconnaissance de l'égalité de dignité. L'exemple de Wresinski est extraordinaire par la force même de cette idée de partenariat : on ne fait pas seulement « pour » les plus pauvres, on fait *avec* eux. Ils ne sont pas là simplement comme petits compagnons. Au contraire, parce que ce sont eux qui connaissent le mieux le problème, ils ont un rôle déterminant, sans lequel les autres ne peuvent jouer le leur. C'est cela qui est important.

Une pensée mobilisatrice

La façon dont Joseph Wresinski présente le problème appelle précisément à autre chose qu'à un vain consensus. C'est une invitation au combat. « Là où des hommes sont condamnés à vivre dans la misère, les droits de l'homme sont violés. S'unir pour les faire respecter est un devoir sacré. » Ces mots sortent de la banalité et des propos ordinaires. Dans la bouche de Wresinski, le « sacré » n'est pas un terme qu'on prostitue. Nombreux sont ceux qui s'interrogent sur l'équilibre entre les droits et les devoirs : a-t-on bien fait de ne parler que des droits et pas des devoirs ? La chose est simple : le devoir s'impose aussi bien aux politiques, aux organisations générales qu'à tout citoyen. Le devoir civique consiste à lutter pour que tous les citoyens aient effectivement leurs droits. Et le « citoyen » n'est pas simplement le citoyen national. Il est bien évident que ce dont il est ici question, c'est du droit de cité : tout homme a sa place dans la grande cité universelle, c'est-à-dire le *droit de cité*. Le citoyen vient de là.

Je terminerai en expliquant en quoi, pour moi, cela a été effectivement un appel. Joseph Wresinski m'a aidé à essayer de changer un peu ma vie dans un sens plus acceptable face à l'inacceptable. Il se trouve que, l'année après l'avoir rencontré, en 1989, on m'a demandé de présider cette fameuse Commission nationale des droits de l'homme (CNCDDH). Au début, je n'étais pas très content. En effet, étant juriste de métier, avec quarante ans d'expérience comme avocat de droit social, et étant entré entre-temps au Conseil d'État, je trouvais cette institution trop empreinte de juridisme. La CNCDDH concevait les droits et la lutte pour ces derniers comme les conçoivent justement les gens de métier du droit. Ce n'était pas le message de Wresinski. Aussi me suis-je efforcé, pour ma part, de modifier un peu les choses. Il y avait de bons points d'appui pour cela : si la présence d'ATD Quart Monde dans la commission n'était apparemment qu'une voix parmi tant d'autres, cette voix-là portait davantage. Nicole Questiaux a raconté les épisodes récents. Mais, de mon temps déjà, j'ai vu se transformer peu à peu la couleur des discussions, précisément à partir du moment où l'on a parlé de la pauvreté, et pas comme dans les universités. Cela a été un combat : alors que toutes les associations représentées voulaient « les droits », on a « déjuridicisé », rendu plus civique la lutte pour les droits de l'homme. Je crois en cette pensée fondatrice. Après, on vous l'a dit, j'ai succédé à Geneviève de Gaulle à la présidence du Mouvement ATD Quart Monde France. Cela aussi, je ne l'avais pas voulu. Je n'avais jamais pris une carte, ni rien du tout d'ATD Quart Monde. J'avais croisé beaucoup d'associations, mais pas celle-là. J'étais à Lyon. Et l'on me demandait de devenir vice-président en vue de la présidence. J'ai compris tout de suite pourquoi. Il y avait cette fameuse loi contre les exclusions qu'on attendait depuis longtemps. Le père Joseph avait fait son rapport, et Geneviève de Gaulle en avait fait un aussi au Conseil économique et social, rapport théoriquement plus que simplement juridique. Mais la démarche n'aboutissait pas. Alors, on cherchait un juriste un peu particulier afin de sortir de ce piège du Droit. Comme j'avais quand même mené quelques combats de terrain (c'est le moins

qu'on puisse dire), j'ai accepté. Et je ne l'ai jamais regretté. Cela m'a permis de voir comment, depuis l'intérieur même d'un Mouvement comme celui-ci, qui se soucie d'être au plus près de la dignité des hommes, nous pouvions par nous-mêmes faire passer dans le Droit cette conception qui est la nôtre. Je vais prendre trois exemples.

S'agissant de la loi contre les exclusions, on est finalement arrivés à la faire approuver, mais non sans mal. Il y avait eu une dissolution de l'Assemblée, ce qui rendait les choses très compliquées. Il fallait aller voir le président de la République... (l'épisode est raconté par Geneviève de Gaulle dans *Le Secret de l'espérance*¹). Le Conseil d'État et les juristes en général disaient qu'il ne fallait pas utiliser le mot « dignité » dans le texte de la loi. Ils expliquaient que cette notion n'était pas intéressante, car pour employer l'expression « égale dignité » il fallait un fondement éthique. On nous disait également que cette notion n'était pas normative (je vous rassure tout de suite, elle l'est devenue depuis : le droit évolue...). Il a fallu deux événements pour que la position officielle change : la découverte par les sages du Conseil constitutionnel de la problématique liée à la bioéthique, puis celle de la mixité sociale, pour laquelle il était bien commode de faire de la dignité un principe juridique. Nous, on le savait déjà, parce qu'on avait hérité de la tradition de celui qui, dans la pauvreté, l'avait compris.

Ensuite, je me suis demandé ce qu'il y avait à faire en tant que président actif du Mouvement. On avait gagné la bataille : dans la fidélité au citoyen Wresinski, on avait fait mettre dans l'article premier de la loi que la lutte contre les exclusions était fondée sur le respect de l'égalité de tous les êtres humains et que cette notion impliquait la défense des droits fondamentaux des personnes. Les juristes n'ont pas manqué de s'attarder sur cette fameuse notion de « droits fondamentaux » : qu'est-ce qui est fondamental et qu'est-ce qui ne l'est pas ? Ces droits étaient énumérés : outre les droits civils et politiques, figuraient dans la liste six droits économiques et sociaux. Je les avais retenus, car ils faisaient partie de la tradition du Mouvement. Personnellement, j'en avais choisi plus particulièrement trois, en me disant que, dans la courte durée de ma vie en tant que responsable à ATD Quart Monde, il fallait essayer d'avancer en priorité sur ceux-ci. Quels étaient-ils ? Je terminerai là-dessus, mais c'est un exemple de l'actualité et du caractère opérationnel de cette pensée combative. Ces trois droits sur lesquels j'ai donc décidé de faire porter d'abord mes efforts étaient : la santé (pour des raisons évidentes), puis le droit à la famille, et enfin le droit au logement.

La première bataille a porté sur la protection de la santé.

À ce sujet, on a pris à rebours beaucoup d'idées convenues. En effet, on nous dit souvent : « Vous savez, si le droit n'est pas appliqué, c'est parce que les moyens manquent », qu'il n'y a pas « le financement » ou qu'il n'y a pas une « institution spécialisée », « dédiée » comme on dit maintenant. Pour la protection de la santé, rien de tout cela n'était vrai. Grâce, notamment, au combat mené après la Libération par le Conseil national de la Résistance (CNR), le système français de sécurité sociale – au-delà de toutes ses imperfections – était doté de moyens financiers exceptionnels par rapport à la moyenne des pays. Sa gestion n'était pas purement bureaucratique : les syndicats étaient présents, y compris ceux des ouvriers. Cependant, on découvrait que, malgré cela, plus de 100 000 personnes n'avaient même pas accès au régime de base et que plusieurs millions n'avaient pas le régime complémentaire, sans lequel on ne peut pas, par exemple, se faire soigner les dents ou prendre des lunettes. Ce n'était donc manifestement pas une question de moyens. On n'en avait pas pris conscience en construisant la Sécurité sociale. Il y a eu de nombreuses discussions, pendant des années, sur le système à mettre à place : est-ce qu'il faut que ce soit un système assurantiel ou non ? Finalement, on a

¹ Geneviève De Gaulle-Anthonioz, *Le Secret de l'espérance*, Paris, Fayard – Éditions Quart Monde, 2001.

décidé d'abandonner ce mot (quand les mots sont usés, on les met à la poubelle...). On a alors proposé la « couverture maladie universelle » (CMU), et obtenu gain de cause.

Dans cette bataille, il s'agissait surtout de rester fidèle à un certain état d'esprit. À l'intérieur même du monde associatif, il y avait deux tendances, même parmi des gens *a priori* très proches. Médecins sans frontières et Médecins du monde étaient ainsi farouchement partisans de ce texte, mais ils n'avaient pas la même approche concernant l'organisation technique. Le ministre de l'époque, qui était tout disposé à bien faire les choses, disait : « Mettez vous d'accord ! » L'esprit d'ATD Quart Monde, donc l'esprit Wresinski, a permis de trouver un point de rencontre pour tous les groupes du monde associatif qui discutaient jusqu'alors sur des points techniques (il est notamment difficile de déterminer ce que l'on met dans le schéma de base et ce que l'on met dans le schéma complémentaire). Nous avons opté pour un système qui permettait à ceux qui ont besoin d'un régime complémentaire – c'est-à-dire à pratiquement tout le monde – d'avoir le choix le plus large, le plus près du droit commun. Certains ont qualifié ce dispositif d'« usine à gaz ». Je réponds à chaque fois : « Moi, je préfère des usines à gaz qui produisent du gaz que pas de gaz du tout. » L'essentiel est de trouver un bon état d'esprit. On s'est donc mis d'accord sur la CMU. Celle-ci est passée dans les textes et, dès la première année, près de cinq millions de personnes en ont bénéficié. À l'heure actuelle, ce texte n'a pas tout résolu. Il bute sur l'état d'esprit des professions de santé qui trouvent leurs rémunérations insuffisantes. C'est une bataille corporative juste, mais, dans l'ordre de la lutte contre l'inacceptable, est-ce vraiment cela qui doit passer en premier ? La bataille continue, mais l'essentiel est que le blocage sur un problème aussi important que celui de la santé a fini par être levé, et cela grâce à la fidélité à notre esprit de départ.

La famille

Autre scandale pour un pays comme la France : plusieurs centaines de milliers de mesures éducatives, plus de 100 000 enfants qui font l'objet d'assistance éducative, plus de 100 000 familles qui passent devant les tribunaux... Au mépris des droits de l'homme, les familles sont convoquées avec le risque de voir leurs enfants retirés et placés ailleurs, selon les meilleurs principes paternalistes : c'est parce que les familles ne savent pas faire ; on va faire mieux qu'elles... Au nom de cette idée, on peut prendre des mesures de placement. Bien sûr, quand c'est nécessaire, il faut le faire, mais alors en prenant toutes les garanties. Savez-vous que ce domaine restait le seul exemple dans le code des procédures civiles où ceux qui étaient appelés devant les tribunaux n'avaient pas accès au dossier ? Et, encore maintenant (c'est donc une bataille toujours en cours), les avocats reçoivent la copie du dossier mais n'ont eux-mêmes pas le droit de donner celle-ci aux familles. En 2002, on a obtenu que les familles puissent aller au greffe et se faire communiquer leur dossier. Mais il reste que, quel que soit son niveau culturel, une personne ne peut pas prendre vraiment connaissance des documents en si peu de temps. Même moi, quand je devais plaider une affaire en tant qu'avocat (et mon niveau culturel n'est pas des plus faibles, paraît-il) et qu'au dernier moment il fallait que j'aie au greffe, que je regarde, que je lise et que je cote les pièces, la tâche était presque impossible ! Pour des affaires aussi importantes, il faut avoir le temps de consulter les dossiers, de réfléchir... Une méfiance inacceptable persiste envers les familles pauvres, l'idée étant qu'il ne faut pas qu'elles aient accès à leur dossier parce qu'elles en feraient mauvais usage. Pourtant, le pire criminel qui est dans sa cellule avant de passer aux assises a le dossier complet. Nous ne sommes donc pas encore au bout de nos efforts. On a fait en sorte que les choses s'améliorent en 2002, mais il y a encore une bataille à mener pour que les familles aient, comme tout le monde, accès à leur dossier complet.

Le dernier exemple, toujours en cours, est celui du droit au logement opposable

Le terme « opposable », on en a parlé longtemps... Je risque d'être trop long, parce qu'il m'arrive de me laisser emporter par des enthousiasmes de ma jeunesse qui subsistent. Les droits sont indivisibles, mais s'il y en a un qui est encore plus nodal que les autres, c'est le bien le droit au logement. Où votez-vous si vous n'êtes pas domiciliés ? On discute encore pour savoir si ce droit est bien dans les libertés essentielles. J'ai dit cent fois devant les universitaires et de nombreux auditoires : « Imaginez-vous, vous et vos enfants, huit jours dans la rue, quelle que soit la saison ! Même en été, sur les places, huit jours, comprenez ! Comprenez ce que cela veut dire ! Ne faites pas de discours sur les libertés premières si un droit aussi nodal que le droit au logement ne trouve pas une réponse satisfaisante au niveau de ce que permet l'économie d'un pays. » Ce problème devait être pris à bras-le-corps. La phrase de Wresinski parle d'un « devoir sacré ». Le mot « sacré » veut dire précisément qu'il n'est pas permis de toucher à ces droits-là et qu'il est inacceptable qu'on ne leur donne pas une réalité.

Pour ce qui est du droit au logement, j'ai participé à je ne sais combien de colloques. Dans ces manifestations, toute l'assistance est bien sûr en faveur du droit au logement. Certains sont dans la tradition « anar » : l'anarchie de droite, de gauche, du centre... Leur idée est de mettre des tentes, etc., pour attirer l'attention. Quand les médias se mobilisent à la suite des actions menées par l'association « Don Quichotte », c'est une bonne chose, ça aide pour le droit opposable. Toutefois, ce sont des initiatives éphémères. On essaye de réveiller ponctuellement les consciences. L'ennui est que le problème à traiter est de nature permanente. Alors, que manquait-il ? Il importait de résoudre trois problèmes essentiels au niveau juridique (trop souvent, nous parlons « Droit » quand celui-ci s'éloigne des interrogations centrales de la vie réelle, quand il se réduit à une technique juridique et ne va plus au fond des choses).

– La première question était : doit-on faire un droit *spécialisé* ? Certains disent, avec de bonnes raisons, que si les droits sont trop généraux, c'est le bas des classes moyennes qui en profite, et non les plus pauvres. Et cela est très souvent vrai. Il y avait donc ce blocage auquel il a fallu répondre à un moment donné. On a arbitré en disant : « On veut un droit général, avec des priorités dans le temps, mais un droit général. » Pourquoi n'a-t-on pas choisi de faire un droit pour les pauvres ? Droit de pauvres, pauvre droit, pourrait-on dire... Les pauvres ne veulent pas d'un droit spécial. Ils veulent le droit de tout le monde : donner à tous les droits de tous, avec le combat de tous et la participation de tous.

– Deuxième arbitrage : à qui allait-on *opposer* ce droit ? Personne ne comprenait ce que voulait dire « droit opposable. » Il fallait expliquer que le droit ne pouvait pas devenir justiciable s'il n'était pas d'abord opposable. Toute la question était de savoir à qui l'opposer. Sur ce point, j'ai reçu des communications extrêmement intéressantes de la part de juristes et de spécialistes du droit, communications expliquant cependant que la notion ne convenait pas et allait aboutir à une impasse. Mais, comme d'habitude, il y a une poubelle... Notre intention était bien de pouvoir opposer effectivement ce droit. « On va vous prouver », comme disait Socrate. « Est ce qu'on peut marcher ? » Oui, on prouve la marche en marchant. Cela n'a pas été facile, car beaucoup ont été réticents à aller dans cette direction. Cela vaut y compris pour le Haut comité du logement des personnes défavorisées, fruit des interventions véhémentes de l'abbé Pierre. Ce comité a fait de très bonnes recommandations, dont certaines ont été suivies et ont été très utiles. Cependant, sur le principe même du droit au logement, nous n'arrivions pas à faire aboutir un projet concret. On a pensé que l'opposabilité ne pouvait pas porter sur les communes. En effet, il existait déjà la loi des « 20 % de logements sociaux en vingt ans ». Or, un tiers des communes ne la respectaient pas, et les sanctions prévues n'étaient pas appliquées. Que fallait-il donc faire ? Opposer la loi à l'État ? Ce dernier paraissait une instance lointaine et anonyme. Il a alors été souligné que le mouvement général de la France allait dans

le sens de l'intercommunalité. Le processus de regroupement crée une meilleure solidarité et peut casser les particularismes locaux. Si les communes qui ne voulaient pas de ce droit se voyaient obligées de se joindre à des communes qui le voulaient, on pouvait peut-être espérer que le principe finisse par s'imposer. Le Haut comité penchait plutôt pour cette intercommunalité. Néanmoins, un problème se posait : l'intercommunalité n'est pas élue au suffrage universel et n'a donc pas la légitimité des communes. Cette situation créait des risques de conflit juridique. De plus, les communes votent à l'unanimité, si bien qu'il suffit que l'une d'elles fasse opposition pour que le processus se bloque. Bref, cette proposition ne pouvait pas marcher. Finalement, on est revenu à l'État, mais avec une possibilité de délégation. Dans la loi qui a été votée, l'État est garant du droit (ce qui est normal, puisqu'il s'agit d'un droit fondamental), mais il n'est pas obligatoirement gérant de celui-ci, ce qui signifie que, dans l'organisation pratique, il peut déléguer cette fonction. Mais ce droit au logement reste toujours opposable à l'État. Et face à la longue chaîne des intervenants chargés de son application, il y a possibilité, en cas de non-respect, d'attaquer les responsables situés à divers niveaux, selon l'organisation mise en place.

– C'est aussi un droit *justiciable*. Sur ce point, il y a eu encore débat. On se dit que, si c'est un droit fondamental, donc garanti par l'État, le tribunal administratif doit être désigné comme compétent. « Non ! », ont dit certains. Non, parce que concrètement – et l'argument est intéressant – se pose, pour les plus pauvres notamment, le problème des expulsions. Or, sur ce sujet, c'est le tribunal civil qui connaît les situations concrètes et les conséquences du manque de logements. Par conséquent, c'est à lui qu'il faut s'adresser pour l'application du droit au logement, de façon à lier ce dernier à la problématique des expulsions. Mais d'autres ont dit : « Non, le tribunal civil n'est pas mieux que le tribunal administratif. L'un et l'autre sont de toute façon composés de juristes de profession, un peu loin des réalités du terrain. Il faut donc des juridictions spécialisées, avec des représentants des divers corps, comme pour la Sécurité sociale ou pour les tribunaux ruraux (où il y a un paysan d'un côté, un propriétaire bailleur de l'autre, etc.). » Mais le temps passait. On a donc arbitré une troisième fois et opté pour le droit commun, donc pour le tribunal administratif. À charge pour ce dernier de s'organiser comme il fallait. C'est ainsi qu'on a réussi à bâtir le projet de loi.

Sur chacun de ces trois points, nous avons été fidèles à un certain esprit en nous rapprochant au maximum du droit commun. L'État devait garantir le combat pour un droit fondamental ; pour l'organisation, on verrait au fur et à mesure. Par ailleurs, il faut souligner que la loi est évolutive. Celle-ci commence par les personnes les plus démunies, qui sont prioritaires. La loi votée avait une première date d'entrée en vigueur : le 1^{er} janvier 2008, avec la mise en place de la commission de recours amiable. Puis, venait le 1^{er} décembre, avec le recours juridictionnel devant le tribunal administratif. Enfin, jusqu'en 2012, il y a la priorité du droit au logement pour les plus démunis, c'est-à-dire pour les cas urgents. Après 2012, la loi est valable pour tout citoyen, puisque c'est un droit commun. C'est une conception qu'il est utile de rappeler. Il a fallu convaincre que celle-ci mène dans la bonne direction. On n'a pas fait un droit spécifique, mais on a ordonné les priorités, en commençant par les personnes qui ont les besoins les plus urgents. On nous a dit : « Maintenant, vous vous êtes mis d'accord, mais cette loi ne passera pas. » C'était à la fin de la session parlementaire qui précédait le vote. Au-delà de tous les jugements politiques qu'on pouvait porter, le moins qu'on pouvait dire était que la session prévue pour le droit au logement n'était pas celle qui avait été la mieux préparée. En effet, précédemment, il avait déjà fallu l'intervention personnelle du président de la République, à la demande d'ATD Quart Monde, pour obtenir que l'Assemblée ne vote pas l'abolition de la loi SRU « Solidarité nouveau urbain », celle qui demande de faire 20 % de logements sociaux partout en vingt ans. Le Parlement trouvait que c'était trop et voulait la

supprimer. Or, c'est ce même Parlement qui, dans l'un de ses derniers actes, a voté la loi sur le logement opposable. Le combat est donc utile.

On va bien sûr en venir maintenant au débat. Mais j'ai déjà fait tellement de débats, et je vous ai raconté tous ceux qui avaient bloqué pendant des années... Alors, maintenant, préparons-nous aux nouveaux combats ! Je vais vous donner la parole pour renforcer ma propre combativité et connaître les points qui manquent. D'ailleurs, seuls trois droits ont été pour l'instant pris en compte sur les six prévus. Les autres droits de la loi contre l'exclusion – les droits culturels, l'éducation, la formation – sont bien présents et forment un tout. Il y a le droit à l'égalité justice, qui n'est pas la justice théorique. Et il y a le droit au travail, ou plutôt le droit aux « moyens convenables d'existence », en priorité par le travail, chaque fois qu'il y a du travail et chaque fois qu'on peut le fournir. Car les gens, qu'ils soient handicapés ou non, ne peuvent pas obligatoirement travailler. Quant aux enfants, ils ne doivent pas travailler, de même que les vieux, qui ont droit à la retraite.

Débat

Nicole Questiaux : – Nous avons un quart d’heure pour prendre quelques questions. Qui souhaite intervenir, répondre au défi de Paul Bouchet ?

Christine Marsan : – Je voulais simplement poser une question à propos d’un fait d’actualité : il s’agit des travaux qui sont prévus au Centre des Halles. Personnellement, ceux-ci me paraissent tout à fait inutiles. On va dépenser beaucoup d’argent, et je me dis : est-ce qu’on ne pourrait pas faire quelque chose pour que cette somme soit utilisée d’abord pour les personnes qui en ont besoin avant de refaire un centre commercial ?

Nicole Questiaux : – Je vais prendre les questions et demander ensuite au panel de répondre.

Jean-Hugues Henrys : – Ce n’est pas une question. Ce sont d’abord des remerciements pour la richesse de l’échange de ce matin, remerciements qui vont en particulier au président d’honneur d’ATD France. J’aurais peut-être aussi une suggestion, qui vient de me passer par la tête. Il faudrait peut-être penser à un colloque international sur l’application de la pensée de Joseph Wresinski à la gestion des relations internationales. Je suis sûr que cela aurait une résonance particulière. Je viens d’Haïti, et tout le débat sur l’aide, l’assistance, le partenariat, etc. nous interpelle très fort. Ces dernières années, il y a eu, par deux fois, des missions des Nations unies en Haïti pour la « stabilisation » du pays et autres objectifs du même genre... Je sais que M. Despouy a séjourné un certain temps en Haïti. Ce thème doit donc avoir aussi une résonance pour lui. Il me semble qu’au-delà de la lutte contre la misère au plan individuel et de la Déclaration universelle des droits de l’homme, il y a peut-être aussi une réflexion à mener sur la manière dont cette pensée citoyenne de Joseph Wresinski peut s’appliquer également à la conduite des relations internationales.

Une personne de la salle¹ : – J’aurais deux questions. Je travaille dans le domaine des lois sur les droits civiques aux États-Unis et je voudrais demander une chose aux personnes du panel, ou éventuellement à quelqu’un d’autre dans l’auditoire : comment pouvons-nous inciter les juges à reconnaître et à appliquer le droit international dans les tribunaux et à défendre les droits sociaux, culturels et économiques ? Dans l’Union européenne et en Afrique, vous avez une Cour des droits de l’homme. Aux États-Unis et dans bien d’autres pays, nous n’en avons pas, et le seul instrument aujourd’hui à notre disposition est celui des droits civiques. Je travaille dans la ville de la Nouvelle-Orléans sur des sujets comme le logement social, les conditions d’emprisonnement, l’enseignement dans le secteur public, l’hôpital public... Et, sur tous ces thèmes, je fonde mon action sur la défense des droits civiques. Mais comment pouvons-nous utiliser le droit international pour faire en sorte que les tribunaux reconnaissent également les droits économiques et sociaux, et ce tout spécialement dans un pays qui n’accepte pas le droit international ? Je voudrais donc savoir quels sont moyens qui ont été utilisés par les avocats et autres défenseurs des pauvres pour obtenir la reconnaissance de ces droits.

Ma deuxième question est la suivante : comment pouvons placer les sociétés multinationales devant leurs responsabilités concernant la pauvreté qu’elles engendrent, en particulier dans les pays en développement ? Je pense par exemple aux compagnies pétrolières et gazières qui participent au réchauffement climatique et dont l’activité a un fort impact sur les

¹ Traduit de l’anglais

communautés indigènes, ou bien à la société Coca-Cola qui se rend coupable d'abus et d'injustices en Amérique centrale et du Sud. Y a-t-il une réponse à ces problèmes au niveau du droit international ? Peut-être pourrions-nous aboutir ainsi à une solution créative. Si quelqu'un a déjà eu l'occasion de contraindre des sociétés multinationales à assumer leurs responsabilités vis-à-vis de la pauvreté qu'elles créent, il serait bon de pouvoir profiter de cette expérience pour mieux contribuer à l'éradication de la misère.

Nicole Questiaux : – Je vais faire répondre à cette première série de questions. Est-ce que M. Despouy peut réagir aux deux questions qui touchent à l'aspect international de la construction juridique ?

Leandro Despouy : – Je trouve tout à fait stimulantes les questions qui m'ont été posées, car elles reviennent à se demander comment on peut surmonter une réalité internationale encore hostile à la reconnaissance réelle des droits économiques, sociaux et culturels. Autrement dit, le problème qui est soulevé est celui de l'exigibilité des droits.

Je vais d'abord répondre à la question venant de la personne originaire d'Haïti, pays que j'aime beaucoup. Je me trouvais sur place dans les années 1993 et 1994. Le contexte était particulier : j'avais été envoyé par les Nations unies à l'époque de la crise, période assez critique. J'ai vécu deux ans dans le pays et je connais l'ampleur de la pauvreté et de la misère dont celui-ci est victime. Comment faire passer dans les esprits et dans la pratique les idées de Joseph Wresinski ? Je pense que, pour l'heure, nous sommes encore loin de ce but. La première étape a été de faire en sorte que la communauté internationale accepte la réalité de la misère et la violation des droits de l'homme qu'elle entraîne. Malheureusement, au niveau de la coopération internationale, il n'y a pas eu de suivi concernant les moyens institutionnels à mettre en œuvre pour cibler précisément la pauvreté et la combattre. Il y a bien eu des programmes, mais je les trouve partiels. Dans mon étude, j'avais examiné l'activité du Programme des Nations unies pour le développement ainsi que celle d'autres entreprises ou institutions internationales. Je pense que la réunion de Copenhague en 1995 a été le premier pas vers une reconnaissance universelle de la dimension des droits de l'homme et de l'impact de l'extrême pauvreté ou de la misère dans le monde. Pour autant, il n'existe pas, à ce jour, de programme ou d'activité qui soit à la hauteur de cet énorme défi. Il y a des organisations qui travaillent, mais pas de programmes spécifiques.

Dans mon rapport, j'avais exprimé le souhait que les Nations unies mènent une action plus uniforme. Je trouvais que les activités mises en œuvre étaient parfois contradictoires. J'ai même dit qu'il fallait en finir avec cette schizophrénie à laquelle conduisent certains programmes mis en œuvre par les organismes appartenant à la famille des Nations unies. Je pense en particulier à certains programmes économiques qui ne faisaient que produire de l'extrême pauvreté et augmenter le fossé entre riches et pauvres. Il est difficile de proposer une action efficace avec les programmes partiels de quelques organisations. En reprenant la pensée du père Joseph, je dirais que le problème de la misère ne peut être sérieusement traité que par le biais d'une réponse interdisciplinaire et d'une coopération entre toutes les agences et tous les programmes des Nations unies. Mais c'est une tâche difficile. Il n'y a pas encore une homogénéité suffisante. C'est la conclusion à laquelle j'étais arrivé après avoir mis au jour cette espèce de schizophrénie liée aux différents programmes : l'un produit de la pauvreté, d'autres essaient de s'y attaquer, et on s'efforce de rassembler le tout pour arriver à une activité commune... En fait, il faudrait considérer l'extrême pauvreté et la misère comme la cible principale à partir de laquelle construire les programmes sociaux ou économiques. C'est la réponse que pourraient apporter les Nations unies, dont l'action a un impact allant au-delà du droit au sens classique.

Agir contre l'extrême pauvreté est d'autant plus important que celle-ci a une incidence sur l'aggravation de la violence, sur les conflits armés et sur toute une série d'autres aspects de la vie internationale. Je me demandais combien de cas de misère provoquent la guerre, mais aussi combien de guerres ne sont pas, à l'origine, une réaction à la misère. Et je donnais l'exemple de l'étude réalisée (mais jamais publiée) par les pays nordiques sur le génocide survenu dans la région africaine des Grands Lacs. À cette occasion, on avait découvert, preuves à l'appui, à quel point certains programmes recommandés par le Fonds monétaire et certaines banques internationales au début des années 1990 – programmes impliquant un ajustement économique de l'appareil d'État – avaient eu un impact très négatif sur les conflits sociaux nés à l'intérieur des différentes communautés. Une sorte de rivalité sociale et économique avait été attisée par le nouveau partage des richesses et du pouvoir induit par le retrait de l'État ou la limitation de ses activités. J'étais très étonné du fait que cette étude n'avait jamais été publiée. Je peux donc vous répondre simplement que, si l'on transpose la pensée du père Joseph au niveau international, la première conclusion sera que les réponses partielles sont parfois inadéquates. Il arrive même, comme je l'ai dit, que les réponses apportées soient contradictoires, notamment quand certains programmes appliquent une analyse strictement économique. En fin de compte, je pense les Nations unies doivent adopter une vision plus universaliste pour que les réponses proposées soient à la hauteur des défis de l'heure. Dans cette optique, je soutiens très fortement toutes les activités de coopération qui sont développées par les pays. La première chose que l'on est en droit d'attendre quand on voit la situation de pays comme Haïti ou ce qui se passe en Afrique, c'est que les différentes agences des Nations unies fassent preuve d'unité dans leur action. Les réponses partielles ont parfois des impacts négatifs énormes. Il faut donc avoir une conception plus ouverte. Et je suis sûr que dans la pensée du père Joseph on trouve aussi des éléments-clés applicables au domaine spécifique de la coopération internationale. Mais je pense aussi que cette pensée doit nous servir de façon plus large. Je disais que le moment est venu pour le système de pensée et les organismes qui conduisent l'économie du monde – économie qui est soutenue par les Nations unies – de recevoir une petite part des idées des humanistes et de l'esprit des droits de l'homme, afin que puisse être bâti un front commun et que soit adoptée une attitude plus efficace face aux très graves problèmes que pose la misère. Merci beaucoup.

Nicole Questiaux : – Je vais passer la parole à mes deux voisines pour qu'elles répondent aux questions de « justiciabilité » des droits. Je réponds moi-même à la personne qui évoquait les constructions des Halles et l'affectation des moyens publics. Je crois que la seule réponse à cette question, c'est l'appel aux citoyens pour qu'ils pèsent sur les politiques. Je peux vous dire d'expérience que la dépense sociale, avec son lourd accompagnement de dépenses de personnel, de formation, etc., est toujours la variable d'ajustement, c'est-à-dire celle sur laquelle il est facile de faire des économies et au contraire difficile de faire des augmentations. De plus, du point de vue de l'action publique, les murs laissent plus de traces que le travail d'accompagnement au jour le jour de toutes les difficultés dont nous parlons. Il n'y a donc pas d'autre réponse que la réponse politique pour influencer la manière dont sont gérées les affaires publiques. Professeur Lister et Mme Roman, vous pourriez apporter toutes les deux votre contribution aux questions qui ont été posées par l'intervenant d'outre-Atlantique à propos de la « justiciabilité » des droits.

Diane Roman : – Cela ne va pas être facile aux États-Unis... Vous n'avez peut-être pas de Cour internationale, mais vous avez une Cour suprême. Et, s'agissant de celle-ci, je vois deux obstacles à une évolution favorable de la jurisprudence. Il y a d'abord sa méfiance à l'égard du droit international et ensuite, typiquement, sa méfiance à l'égard d'une interprétation sociale de la Constitution. Il y a eu une affaire qui est tout à fait frappante à cet égard. De mémoire, en 1989, une décision a été rendue à propos d'un enfant battu dans sa famille, battu au

point d'en être estropié et, finalement, handicapé à vie (affaire DeShaney). Les services sociaux étaient au courant de ces mauvais traitements, mais ils ne sont pas intervenus pour protéger l'enfant contre ses bourreaux. L'affaire a été portée devant la justice et la Cour suprême qui, en dernier lieu, a affirmé que rien dans la Constitution n'obligeait les services sociaux à intervenir à des fins de protection dans la mesure où la Constitution consacre des principes libéraux et non des principes d'intervention de l'État. Je ne pense donc pas qu'avec la composition politique actuelle de la Cour suprême, un progrès soit envisageable dans l'immédiat (cela étant, vous savez que de grands changements arrivent aux États-Unis !). En revanche, ce que je connais moins, ce sont les cinquante systèmes juridiques des 50 États fédérés. Mais d'après ce que j'ai vu, dans certains États, les Cours suprêmes étatiques ont pu rendre des décisions différentes, en tout cas davantage porteuses d'évolution. Toutefois, je ne suis pas spécialiste du droit américain, et s'il y a dans la salle des personnes qui travaillent ces questions, je serais ravie d'en discuter.

Ruth Lister : – Je ne suis pas juriste, et je ferai juste deux commentaires. Sur la première question, je ne sais évidemment pas quelle est la situation à Paris, mais j'ai été frappée du fait que dans des pays, comme le Brésil, il existe un système de budget participatif qui permet aux gens pauvres comme aux autres de prendre part aux décisions. Il me semble qu'avec un dispositif de ce genre, la décision concernant le Centre des Halles n'aurait pas pu être prise de cette manière. Ce cas renvoie à certaines des questions dont nous avons déjà parlé. Je crois que c'est un exemple de la manière dont le Nord peut apprendre du Sud. Au Royaume-Uni, nous avons quelques expériences en cours en matière de budget participatif. Elles sont encore limitées, mais c'est un début. Je pense qu'un symposium international où le Nord et le Sud apprendraient l'un de l'autre, dans l'esprit de l'œuvre du père Wresinski, serait très précieux.

Quant aux deux questions de notre collègue américain, n'étant pas juriste je ne peux pas répondre aussi bien que vous sur ce sujet. Mais je suis frappée par le fait que, lorsque l'on aborde le problème de la reconnaissance par les États-Unis du droit international, il n'est pas seulement question de droit mais aussi de politique. Et je pense qu'avec Obama vous avez peut-être plus de motifs d'espoir qu'avec n'importe lequel des présidents antérieurs. De même, je pense que la question de la responsabilité des sociétés multinationales – question qui est très importante – est en partie liée à la politique internationale : nous avons besoin d'un système de gouvernance internationale qui tiendrait ces sociétés pour responsables.

Nicole Questiaux : – Le temps imparti est écoulé. Il me reste à remercier l'auditoire et les intervenants.

Atelier : Penser le droit avec les plus pauvres

Comment la prise en compte de l'égalité de dignité de tous peut-elle orienter la réflexion sur les normes juridiques et l'effectivité des droits ? Comment s'expriment les plus pauvres sur la justice et le droit ? Dans quelles conditions peuvent-ils mener une réflexion commune avec les instances chargées d'élaborer les normes ? Dans quelle mesure cette réflexion commune a-t-elle imprégné l'évolution du droit, tant au niveau national qu'au niveau des normes européennes ?

Animatrice : Danièle Lochak, professeur de droit public, université Paris X Nanterre.

L'EFFECTIVITÉ DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ EN FRANCE

Florence Tourette¹

Introduction

« Là où les hommes sont condamnés à vivre dans la misère, les droits de l'homme sont violés. S'unir pour les faire respecter est un devoir sacré. » Cette phrase inscrite depuis 1987 sur le Parvis des droits de l'homme, à l'initiative du père Joseph Wresinski, ne peut que nous renvoyer à nos obligations. Hommes, juristes ou pouvoirs publics, nous avons des obligations à l'égard des pauvres, d'autant plus que la pauvreté peut être reconnue et est désormais reconnue comme violation des droits de l'homme. Pourtant, au Nord comme au Sud, en ville comme à la campagne, la pauvreté impose son visage et nous interroge sur nos choix. Certes, certaines localisations géographiques peuvent, plus que d'autres, accueillir, entretenir et produire de la pauvreté, comme la périphérie des villes. Certaines parties du monde sont plus touchées que d'autres, comme l'Afrique subsaharienne, et connaissent même une hausse constante de la pauvreté contrairement à la plupart des régions du monde qui côtoient plutôt une amélioration de leur situation et de manière générale, comme le souligne la Banque mondiale, de leurs conditions de vie, d'alimentation et de santé. En même temps, la pauvreté n'est pas l'apanage des pays en développement. Elle n'est pas davantage l'exclusivité des *favelas*, *tugurios*, *bustees* et autres bidonvilles. Dans le monde, si la pauvreté monétaire a diminué², faisant espérer que soit atteint l'objectif du millénaire de réduction de moitié de la pauvreté

¹ Maître de conférences à l'université d'Auvergne (Institut de préparation à l'administration générale de Clermont-Ferrand). Elle est l'auteur d'une thèse intitulée *Extrême pauvreté et droits de l'homme, Analyse de l'obligation juridique et des moyens des pouvoirs publics français dans la lutte contre l'extrême pauvreté* (P.U. de la Faculté de droit de Clermont-Ferrand, 2001, 431 p.).

² Entre 1981 et 2005, les pauvres auraient diminué de 500 millions dans le monde (voir Xavier Molénat, *Plus ou moins de pauvres dans le monde ?*, Sciences humaines, Novembre 2008, n°198, p. 17).

d'ici 2015, ils sont 1,4 milliard à vivre avec moins de 1,25 dollar par jour et par habitant¹. Surtout, la pauvreté est très inégale selon les pays. En Europe, 17 % de la population vit avec des revenus inférieurs à 60 % du revenu médian par unité de consommation. 100 millions de personnes sont concernées, particulièrement parmi les États d'Europe de l'Est². Et en France³, 8 millions de personnes (soit 13,4 % de la population) vivent avec des revenus inférieurs à ce seuil⁴. Entre 80 000 et 100 000 personnes sont sans abri, 3 millions sont mal logées. Et encore faut-il préciser que les transferts sociaux ont un impact fort, en permettant une diminution de moitié du nombre de pauvres. À l'heure de la crise, ils se présentent d'ailleurs comme un amortisseur important. La crise contracte l'emploi et nourrit une dégradation importante du marché du travail avec pour conséquences un accroissement de la vulnérabilité des ménages. La crise favorise le chômage, le surendettement mais aussi la pauvreté au travail. En même temps, en France, pour l'instant du moins, la crise a plutôt moins d'impact qu'ailleurs du fait des transferts sociaux, qui ont un « effet contracyclique incontestable »⁵, même s'il faut rester conscient que 70 % des ménages pauvres ont le sentiment de s'en sortir plus difficilement qu'il y a un an⁶.

La pauvreté impose son visage de toute part et, au-delà, elle fait peur. En France, par exemple, des enquêtes ont été conduites sur l'état de l'opinion publique et soulignent les craintes de la population d'être concernée par la pauvreté et plus encore de la classe moyenne. Le dernier rapport de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (2009-2010)⁷ souligne notamment les résultats d'une enquête conduite par le CREDOC au début de l'année 2009 faisant ressortir pour la moitié des personnes interrogées la crainte d'une détérioration prochaine de leurs conditions de vie personnelles, soit, précise le rapport, le niveau le plus élevé depuis 1979. De plus en plus, on se trouve confronté au pessimisme de la société mais aussi des personnes aidées. Le même rapport⁸ indique la désespérance accrue des personnes aidées.

Au cours des toutes dernières années, et pour s'en tenir à la France, si l'on assiste plutôt à une stagnation du phénomène de la pauvreté⁹, en dépit d'une récente tendance à la hausse, on a constaté quoi qu'il en soit une augmentation de son intensité, c'est-à-dire de l'écart entre le revenu médian des ménages pauvres et le seuil de pauvreté (en 2007, l'intensité de la pauvreté monétaire est de 18,2 %¹⁰). Dans notre pays, la pauvreté touche particulièrement les allocataires de minima sociaux¹¹, les familles monoparentales, les personnes isolées, y compris âgées (dont la situation s'est largement dégradée), les jeunes (le taux de pauvreté des moins

¹ Le seuil de pauvreté a été rehaussé de 1 à 1,25 \$ par jour et par habitant par la Banque mondiale.

² Données 2008 (voir Eurostat).

³ Données 2007 (voir INSEE, Revenus et patrimoine des ménages et voir le site de l'observatoire des inégalités : <http://www.inegalites.fr/>).

⁴ Soit 908 euros par mois pour une personne seule. Si l'on prenait un seuil à 50 % (soit 757 euros par mois pour une personne seule), les pauvres seraient 4,2 millions (soit un taux de pauvreté qui s'établirait à 7,2 %). Si longtemps la France s'en remettait de préférence à un seuil à 50 % plutôt qu'à un seuil à 60 % du revenu médian pour identifier la pauvreté monétaire, la tendance est aujourd'hui à retenir celui-ci. Si traditionnellement, la pauvreté est mesurée par un seuil de revenu, cela ne signifie pas pour autant que ce seuil soit de nature à résumer le phénomène de la pauvreté. D'ailleurs, l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale retient onze indicateurs de mesure depuis son rapport 2005-2006 pour éviter le biais du tout économique. Parmi ces indicateurs se trouvent quatre indicateurs relatifs au non-accès aux droits fondamentaux.

⁵ Voir le Rapport de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale 2009-2010, Bilan de 10 ans d'observation de la pauvreté et de l'exclusion sociale à l'heure de la crise, Paris, La documentation française, Février 2010. Sur la crise et la lutte contre la pauvreté, voir aussi Problèmes politiques et sociaux, n°957, Février 2009, Lutter contre la pauvreté, perspectives face à la crise, dossier réalisé par Julien Damon, 111 p.

⁶ CREDOC, Enquête sur les conséquences de la crise sur les plus pauvres : principaux résultats, 23 décembre 2008, p. 11.

⁷ Op. cit., p. 38.

⁸ *Ibid.*, p. 42.

⁹ La période des années 70 aux années 90 avait pour sa part été marquée par une baisse de la pauvreté.

¹⁰ En 2000, le taux de persistance de la pauvreté monétaire était de 9 %. L'intensité de la pauvreté est plutôt stable entre 2006 et 2007 alors qu'elle avait crû significativement entre 2002 et 2005.

¹¹ Au cours des dernières années, le nombre de ces bénéficiaires a connu une baisse.

de 18 ans est de 17,9 % et celui des 18-24 ans de 22,1 %), les immigrés (36 % des personnes qui vivent dans un ménage immigré sont en situation de pauvreté), les « zones urbaines sensibles » (on assiste à un phénomène d'exode rural de la pauvreté ; aujourd'hui, un tiers des habitants des ZUS sont pauvres¹), les chômeurs, les titulaires d'un emploi précaire. Si les demandeurs d'emploi sont plus exposés au risque de pauvreté (36,4 % des chômeurs sont en situation de pauvreté), ils le sont d'autant plus qu'ils s'éloignent durablement du marché du travail et sont peu diplômés. L'emploi est un paravent, mais il ne protège pas systématiquement contre la pauvreté (1,9 million de personnes qui sont en situation d'emploi sont en situation de pauvreté, soit un taux de 6,7 %²). On a d'ailleurs assisté à une hausse significative des travailleurs pauvres au cours des années 2000, des travailleurs qui pour une grande majorité d'entre eux occupent un emploi à l'année. En fait, tout dépend de la structure de la famille. Les femmes sont plus touchées que les hommes et d'autant plus en avançant en âge³. S'il existe des caractéristiques qui ressortent, dans l'identification des personnes en situation de pauvreté, force est de reconnaître que les trajectoires individuelles sont souvent déterminantes⁴. En 2007, la France s'est engagée sur un objectif de réduction d'un tiers de la pauvreté en cinq ans et à cette fin elle s'est dotée d'un tableau de bord afin d'assurer le suivi de l'objectif de réduction⁵.

Quand nous parlons de pauvreté, le vocabulaire se cherche souvent et fait se côtoyer des précaires, des pauvres, des grands pauvres, des exclus, des marginaux, des mendiants, des « sans ». La pauvreté peut renvoyer à des situations de fragilité quant aux sécurités de l'existence, à l'incertitude vis-à-vis de l'avenir, à un manque de revenus propres à assurer, selon les cas, la survie physique ou la survie sociale, à un processus dynamique de mise en marge, à une non-participation, à une situation de disqualification, de relégation, de marginalisation, de hors-jeu social et juridique... Si la pauvreté est certainement un manque de revenus, elle ne se réduit pas à un tel manque. Elle est une situation désavantageuse et, plus fondamentalement, une question de droits raillés et de dignité confisquée, faisant du pauvre un « non-sujet de droit », pas nécessairement en droit mais systématiquement en fait. Le pauvre est plus objet que sujet de droit. S'il peut y avoir des raisons juridiques à cette mise « hors jeu » (les systèmes peuvent requérir des perfectionnements), il y a aussi des raisons tant individuelles que collectives, tant sociales qu'économiques ou politiques. Et les mises à l'écart s'auto-alimentent mutuellement : absence de droits et mise hors droit se nourrissent l'une l'autre et, au final, la pauvreté se caractérise par une difficulté à pénétrer dans le monde du droit et par une violation des droits de l'homme. Face à cette réalité d'une pauvreté persistante, aux conditions dégradées et associées à des difficultés d'accès à certains droits, comme le souligne l'ONPES, on ne peut qu'interroger la réalité de la lutte que nous avons menée jusqu'à aujourd'hui et, plus encore, son effectivité. L'histoire de la lutte contre la pauvreté, tout comme son actualité la plus récente, ne cesse de mettre en exergue un manque patent d'effectivité. Ce n'est pourtant pas faute d'efforts. Mais les limites des dispositifs semblent devoir constamment s'imposer. Peut-être une explication peut-elle être trouvée dans les fondements qui ont été choisis pour cette lutte. Dans ce cas, le renouvellement récent desdits

¹ Le taux de pauvreté monétaire y est de 33,1 % en 2007 contre 12 % hors ZUS. L'intensité de la pauvreté y est de 20,1 % contre 17,8 % hors ZUS. Une partie de l'explication se trouverait notamment dans la difficulté d'accès à l'emploi des habitants de ces zones.

² En 2006, l'INSEE avait estimé ce taux à 15 % (3,7 millions de personnes dont 69,4 % de femmes) : Les travailleurs pauvres : exploration d'une approche alternative en termes de pauvreté économique, Journées de l'AES, Septembre 2009 cité par le dernier rapport de l'ONPES (op. cit., p. 86).

³ Après 75 ans, elles sont deux fois plus nombreuses que les hommes à vivre en situation de pauvreté.

⁴ Sur ces différentes données (établies avec un seuil de pauvreté à 60 % du revenu médian par unité de consommation), voir Haut commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté, Rapport au Parlement, Suivi de l'objectif de baisse d'un tiers de la pauvreté en cinq ans, Paris, La documentation française, Octobre 2009, 53 p. et le rapport de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale 2009-2010, op. cit., 168 p.

⁵ Voir le décret n°2009-554 du 20 mai 2009 relatif à la mesure de la pauvreté.

fondements pourrait conduire à une transformation de la lutte, du moins si l'on accepte d'en tirer les conséquences.

Une non-indifférence aux pauvres

La pauvreté n'a eu de cesse d'interpeller, et même de mobiliser, bien que la justification des réponses formulées ait varié au cours du temps. L'ordre public constitue un fondement traditionnel. Parce que l'indigence serait la « source ordinaire du vice » (Henri Berthélémy), le secours des pauvres ne serait qu'une manière de préserver la société des débordements liés à l'indigence. Au-delà, la solidarité justifierait l'intérêt pour les pauvres. Aujourd'hui, la tendance est plutôt de glisser du côté des droits de l'homme – ou, pour ceux qui préfèrent, des droits de la personne humaine –, sans pour autant abandonner totalement les fondements précédents. Dès lors que l'on adopte comme fondement les droits de l'homme, la lutte contre la pauvreté ne peut plus être un acte de pure charité ou de pur ordre, sur lequel il serait possible de revenir à tout moment en fonction de considérations politiques ou économiques, mais devient au contraire un droit intangible, du moins tant que persiste la consécration juridique des droits de l'homme.

L'ordre public et la solidarité comme fondements classiques d'une action envers les pauvres

Très rapidement, la société n'a pu que s'interroger sur la position qu'elle devait tenir vis-à-vis de ceux qui n'avaient pas de quoi subsister. Comme le rappelle Elie Alfandari¹, les sociétés primitives de l'Antiquité, après avoir laissé les vieillards mourir de faim ou mettre fin à leur vie, se sont senties dans l'obligation d'organiser des formes d'assistance pour les infirmes, les orphelins ou les pauvres méritants de la patrie, puis pour les besogneux et les errants. Mais ici, c'est moins la compassion qui justifie l'action qu'un souci d'ordre.

En France, c'est avec le XII^e siècle que la pauvreté s'impose comme problème spécifique que les pouvoirs publics se doivent de résoudre. Il s'agit notamment de faire échec à la corruption de certains ecclésiastiques. Il faut dire que la pauvreté est d'abord un concept théologique qui puise sa source dans une certaine idée philosophique de l'humain. Cependant, la nécessité va en faire une réalité politique et juridique. Pour que soient véritablement posées les règles juridiques d'une assistance aux pauvres, il faut attendre le XIV^e siècle, et plus encore le XVI^e. Si la pauvreté devient un problème politique saisi par le droit, c'est sur une assise inspirée par un impératif d'ordre public. Tout principe humaniste n'est pas écarté, mais l'ordre, public ou économique, est une quête centrale qui formule des réponses sous forme de contrainte. Les pauvres de tout temps suscitent des craintes sur leur dangerosité et ne cessent d'inspirer la peur. Et si on leur doit finalement assistance, c'est pour qu'ils ne glissent pas sur la mauvaise pente lorsqu'ils sont de bons pauvres. Quand ils sont mauvais, on ne peut que répondre par la contrainte, voire la potence. C'est le concept d'ordre qui permet, en France, un glissement de la pauvreté de la théologie à la politique. Avec l'Église, le pauvre est, du moins au Moyen Âge, le Christ vivant, et l'on perçoit en lui une dignité. L'Église exige la dîme, impose l'aumône, organise aussi des réponses collectives (hospitalité monastique, fondations hospitalières, matricules). Pour la société, le pauvre est moins un désordre pour le cœur qu'un ferment de désordre social dont il faut se préserver, si nécessaire par la contrainte. Surtout que les pauvres sont légion : la peste, la guerre, la famine, l'usure, les calamités naturelles, ainsi que les impôts royaux alimentent la pauvreté. En fait, coexistent une « bonne » et

¹ Action et aide sociales, Paris, Dalloz, 1989, p. 2 ; Nouvelle édition à paraître : Elie Alfandari et Florence Tourette, Action et aide sociales, Paris, Dalloz.

une « mauvaise » pauvreté, l'une étant digne, l'autre pas. Dès lors, le Moyen Âge ne cherchera pas à combler tous les manques du pauvre. La pauvreté n'est pas à supprimer. L'idée est seulement de la rendre à elle-même et de la ramener à l'ordre établi. Dieu n'a-t-il pas voulu qu'il y ait des pauvres et des riches ? Tout l'enjeu des règles posées sera donc de permettre à la pauvreté de se retrouver, et de sanctionner ceux qui feindraient de fausses pauvretés.

La figure christique s'éloigne avec le Moyen Âge et l'entrée dans l'Époque moderne. Le pauvre devient un criminel en puissance, un jeteur de sort, un empoisonneur... Il porte et transmet tous les maux. Il offense même la dignité humaine. Aussi importe-t-il de le ramener à la société, soit en l'enfermant, soit en le mettant au travail. S'il convient de soulager le pauvre incapable de s'adonner au travail, le pauvre valide doit travailler, sous peine du fouet, des galères, du travail forcé, ou même de la mort. Mais si le pauvre doit travailler, l'époque ne se préoccupe guère de savoir si le travail fourni est utile ou non. On ne saurait entretenir le vicieux et le fainéant, le pouilleux, le poltron et le criminel, ou encourager une mentalité d'assisté. L'Église affirme bien quelques droits des pauvres (à l'aumône, au partage des biens, à la protection des princes et des évêques, à la survie, au recours au vol en cas de nécessité), mais le temps du droit des pauvres, au sens des droits de l'homme, n'est pas encore à l'ordre du jour. S'il y a bien un droit, il prend souvent la forme de la contrainte ou de la charité.

Pour que se dessinent les contours d'une nouvelle étape, il faut attendre la Révolution et son siècle, qui esquissent un temps des droits de l'homme. Toutefois, ces derniers ne parviennent pas encore à s'imposer véritablement, comme nous le verrons ultérieurement. Quant au siècle suivant, il prend fait et cause pour les institutions privées et les secours publics mesurés. Si la puissance publique contribue à assister et à éduquer, elle réprime aussi. L'objet est de prévenir la criminalité que peut entraîner une trop grande privation et d'entretenir un capital humain économiquement utile. Lutter contre la pauvreté, en tout cas contre la mauvaise pauvreté, est une manière de défendre la société et de soutenir le capitalisme. Au XIX^e siècle, il est intéressant de noter que c'est la misère qui serait à détruire, et non la pauvreté. En effet, la pauvreté serait laborieuse, donc utile sur le plan économique. Au contraire, la misère serait une pauvreté sans moralité, sans conscience de classe, imprégnée d'ignorance et d'alcool. Dès lors, la pauvreté serait à soulager et la misère à punir. Si le droit est loin d'être absent du XIX^e et du début du XX^e siècle (les principes de l'assistance obligatoire seront posés à la fin du XIX^e, et le début du XX^e verra le développement d'une politique d'assistance publique alors même que se mettent en place, à cheval sur les deux siècles, des doctrines nouvelles comme le solidarisme), il se contente d'être un outil de gestion de la pauvreté. Nous sommes dans un temps social où la thèse dominante est celle de la solidarité, qui suppose l'interdépendance des individus au sein d'un groupe déterminé. Dans cette logique, l'individu se situe au centre d'un système de cercles concentriques de solidarité. Au plus près de lui se trouve le noyau familial restreint, et au plus loin la société internationale, en passant par les collectivités territoriales, l'État, ou encore l'Europe. Avec la solidarité, nous sommes dans une idée de responsabilité mutuelle nous obligeant les uns envers les autres, mais dans l'intérêt du groupe plus que dans l'intérêt de l'individu. L'intérêt de l'individu est, par contre, au centre de la logique des droits de l'homme, laquelle ne renforce pas en elle-même la nature de l'obligation juridique des pouvoirs publics envers les pauvres, mais oblige à repenser nos modes d'action et, plus encore, la question de l'effectivité du droit.

Les droits de l'homme comme nouveau vecteur de mobilisation envers les pauvres

Si les droits de l'homme semblent devenir le nouveau leitmotiv de la lutte contre la pauvreté, ils ne sont pas une référence nouvelle. Il suffit de penser au XVIII^e siècle et à sa Révolution. Le pauvre fait partie de cette société qui a droit au bonheur et à la dignité. La misère

serait une condition dégradante qui empêche d'être heureux. Aussi, le XVIII^e siècle veut rechercher, du moins en théorie, son abolition. Il est affirmé que le pauvre a droit à sa subsistance. Mais il n'a droit qu'à sa subsistance. L'assistance doit être fournie, si possible à domicile, à ceux qui ne peuvent pas travailler. Pour les autres, il faut procurer du travail et le goût du travail. Dans cette optique, seront institués des dépôts de mendicité et des chantiers de charité. Avec la Révolution, le mérite est de vouloir considérer le pauvre comme un homme, sujet de droits. L'idée n'est plus de regarder l'assistance comme un bienfait, mais comme un droit de l'homme pauvre sur la société, et donc comme un devoir de la société. La Rochefoucault-Liancourt, dans le premier rapport du Comité de mendicité, le dit très bien : « On a toujours pensé à faire la charité aux pauvres, et jamais à faire valoir les droits de l'homme pauvre sur la société, et ceux de la société sur lui. » Néanmoins, les généreuses ambitions de la Révolution ne trouveront pas à s'épanouir en pratique, en tout cas pas pour les pauvres. Le temps du droit, fondé sur les droits de l'homme, ne fait que s'ébaucher. C'est avec le XX^e siècle que, tel un phœnix, les droits de l'homme renaîtront de leurs cendres. Sont retrouvés les grands principes de la Révolution, et surtout est recherchée leur mise en œuvre, à la lumière des préoccupations d'aujourd'hui. Pour les pouvoirs publics, face à la pauvreté, il ne s'agit plus d'être de simples gestionnaires du social mais de devenir des vecteurs d'effectivité du droit et des droits de l'homme. C'est d'abord au niveau international et régional que l'on va chercher à établir le lien entre pauvreté et droits de l'homme. Mais le niveau national finira aussi par aller explicitement sur ce terrain. Il est en outre important de noter qu'il n'est pas indispensable de s'attacher à la grande pauvreté pour établir ce lien, même si ce dernier a d'abord été affirmé pour l'extrême pauvreté¹.

Dans ce vaste champ de travail, indispensable pour préparer les consciences et engager les États dans des stratégies de lutte contre la pauvreté, le niveau international a su aller de l'avant. On pense ici aux résolutions « Extrême pauvreté et droits de l'homme », à la Conférence de Vienne, au Sommet de Copenhague, à la Déclaration du millénaire, à la proclamation de la première décennie des Nations unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006) et, plus encore, aux travaux de Leandro Despouy, d'Anne-Marie Lizin, d'Arjun Sengupta, de Magdalena Sepulveda, ou encore du groupe d'experts conduit par José Bengoa dans le cadre du Haut commissariat des Nations unies aux droits de l'homme. On pense aussi aux indicateurs de développement humain et de pauvreté humaine, qui sont des indicateurs composites mis en place par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD). On songe encore au Comité des droits économiques, sociaux et culturels, mais aussi aux positions récentes adoptées par la Banque mondiale ou le Fonds monétaire international, ainsi qu'aux travaux menés sous l'égide de l'UNESCO. Sans mettre de côté les seuils de revenus, la manière d'appréhender la pauvreté s'est infléchie, notamment depuis les années 80 et 90, avec une accélération ces dernières années. Longtemps implicite, la mise en lien s'explique et trouve des ancrages textuels. Il est affirmé clairement qu'il existe un lien inextricable entre pauvreté, extrême pauvreté, dignité humaine et droits de l'homme. La pauvreté est reconnue comme universelle et multidimensionnelle, et comme un déni de l'ensemble des droits de l'homme.

L'Europe n'est pas non plus sans intérêt, qu'il s'agisse de celle des quarante-sept ou de celle des vingt-sept. Dans le cadre du Conseil de l'Europe, il y a eu par exemple tout le travail de Katherine Duffy sur « Dignité humaine et exclusion sociale », la Charte sociale européenne

¹ Sur le lien entre droit et pauvreté, voir Pierre-Henri Imbert, « Droits des pauvres, Pauvre(s) droit(s) ? », *RDP*, 3-1989, p. 739-766 ; Jacques Fierens, *Droit et pauvreté*, Bruxelles, Bibliothèque de la Faculté de droit de l'université catholique de Louvain, XXI, Bruxelles, 1992 ; Michel Borgetto, *La notion de fraternité en droit public français : le passé, le présent et l'avenir de la solidarité*, Paris, LGDJ, 1993 ; Florence Tourette, *Extrême pauvreté et droits de l'homme*, op. cit. ; Diane Roman, *Le droit public face à la pauvreté*, Paris, LGDJ, 2002 ; Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, *Rapport 2007-2008*, Paris, La Documentation française, 2008.

révisée qui intègre la lutte contre la pauvreté, la Conférence de Malte, ou encore les recommandations relatives à l'exclusion sociale et au renforcement de la cohésion sociale, et celle qui porte sur l'amélioration de l'accès aux droits sociaux. Il faut aussi compter avec le Sommet de Varsovie. Bien évidemment, le Conseil de l'Europe présente un système de protection des droits de l'homme très intéressant avec la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales (CEDH), convention qui n'est pas sans relation avec les droits sociaux. Au niveau de l'Union européenne, qui a proclamé l'année 2010 année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, si les leviers d'action sont, en principe, peu nombreux du fait du principe de subsidiarité, tout un travail de réflexion a été mené, notamment par le Parlement européen dans ses rapports, sur le respect des droits de l'homme. Il y a aussi la méthode ouverte de coordination, qui devrait être renforcée avec la stratégie « Union européenne 2020 », le programme communautaire *Progress* pour l'emploi et la solidarité sociale (qui a pris la suite de plusieurs programmes successifs de lutte contre l'exclusion sociale) et les fonds structurels. Et il ne faut pas oublier le Traité d'Amsterdam qui a su donner un socle légal à la lutte contre l'exclusion sociale. Quant au Traité de Lisbonne, il fait de la lutte contre l'exclusion et les discriminations un objectif transversal de l'Union européenne. L'Union européenne se positionne dans une perspective d'inclusion active.

Quant au niveau national, c'est principalement à la fin des années 90, avec la loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions, qu'il cherche à donner corps et à tirer parti de cette mise en lien. Cependant, des rapports ont préparé ce travail, à l'instar du rapport Wresinski¹.

Quel est l'apport d'une mise en lien de la pauvreté et des droits de l'homme, ou plutôt d'une définition de la pauvreté en termes de violation des droits de l'homme ? Ce lien est important parce qu'il permet de mieux saisir la réalité de la pauvreté et de pallier les insuffisances d'une approche monétaire. L'approche monétaire, qui consiste à identifier la pauvreté par un seuil monétaire, absolu ou relatif, est incontournable. Il est en effet pratique de s'en remettre à un seuil de revenus, d'autant plus sur le terrain juridique. Il s'agit d'un moyen commode d'enclenchement des politiques publiques en appelant à un critère simple, dès lors que l'on s'est entendu sur un seuil jugé pertinent (dans la détermination d'une limite, il y a des choix politiques et des risques d'effets de seuil). Pour les politiques, c'est encore un moyen aisé de mesurer, de comparer dans le temps, de donner une visibilité à une réalité, et donc de pouvoir plus aisément faire prendre conscience, légitimer une action et mobiliser. Cependant, « incontournable » ne signifie pas que cette approche est capable de saisir la réalité de la pauvreté et, derrière, d'élaborer des réponses adéquates. Elle est la photographie d'une précarité économique, un moyen d'identifier une population par le biais de l'une de ses dimensions. Des seuils monétaires ne permettent pas d'aller à la rencontre du vécu des plus pauvres, qui est un vécu pluriel. De plus, du point de vue juridique, l'approche monétaire aboutit souvent à formuler des réponses en termes de solvabilisation de consommateurs, au lieu de chercher à instaurer des politiques globales et de promotion des personnes. Si le juridique peut être contraint, pour des raisons de diligence de l'action, d'aller sur le terrain de l'économie, il ne peut pas se contenter de cette seule approche s'il veut notamment mettre en place des politiques d'accompagnement des personnes. La pauvreté n'est pas qu'une question économique, mais bien une question de liens à l'autre qui s'étiolent et se délitent, une question de violation des droits de l'homme qui s'entretiennent mutuellement.

Force est de reconnaître que la pauvreté est un faisceau de manques et d'insuffisances, dont la violation des droits de l'homme constituerait aussi bien la cause que la conséquence. Les

¹ *Grande pauvreté et précarité économique et sociale*, Rapport présenté au nom du Conseil économique et social et adopté le 11 février 1987, JOCES.

pauvres sont en butte à toutes sortes de violences, que les droits de l'homme peuvent exprimer en creux. Dans la pauvreté, il faut voir l'aboutissement d'un processus cumulatif, dont on peut finir par hériter. La pauvreté est multiforme et, à bien y regarder, elle finit toujours par se traduire par une privation générale du droit et des droits de l'homme. Elle se caractérise par une rupture du lien au droit et aux droits de l'homme. On assiste, pour des raisons de droit et/ou de fait, à l'entrée dans un cercle de déprivation juridique, interdisant durablement d'investir le droit. Les insuffisances du droit et des droits de l'homme enclenchent et nourrissent les processus de paupérisation. Et une fois installés, ces processus empêchent durablement d'investir le droit et les droits de l'homme. Le non-respect du droit et de ces droits permet à la pauvreté de faire son lit et de perdurer, car elle s'auto-entretient en mettant à son tour durablement en défaut les droits de l'homme. L'appropriation de ces droits est rendue difficile par les insuffisances propres du droit et, au-delà, et peut-être surtout, par le poids du quotidien et un jeu complexe de pressions et de contraintes.

La pauvreté serait une non-réalisation des droits de l'homme. Il s'agit bien des droits de l'homme en général et non de l'un ou de certains d'entre eux, sans pour autant renvoyer systématiquement à tous. Si tous les droits de l'homme ne sont pas nécessairement violés par une situation de pauvreté à un moment donné, ils sont tous fragilisés, et tout dispositif de lutte doit nécessairement mobiliser l'ensemble des droits, qu'ils soient civils et politiques, ou économiques, sociaux et culturels. La pauvreté est un problème de logement, de santé, d'éducation, de participation aussi bien sociale que politique, d'emploi, d'accès au droit et à la justice, d'accès aux ressources, de discrimination, un problème relationnel, de rejet, un problème économique, d'exploitation ou de marchandages illicites, de liberté individuelle, de respect de la vie privée, de libre disposition de son corps... Ces droits échappent aux plus pauvres, soit parce qu'ils sont empêchés, soit parce qu'ils ne s'engagent pas eux-mêmes, soit encore, plus simplement, parce qu'ils ne sont pas sollicités. S'il apparaît que les droits de l'homme peuvent constituer une grille de lecture utile pour comprendre la réalité multidimensionnelle de la pauvreté, il reste à s'interroger sur l'intérêt juridique d'une telle approche.

Le droit n'a jamais véritablement été étranger aux pauvres. Aussi, il est possible de s'interroger sur la plus-value d'une approche en termes de droits de l'homme. Est-ce un verrou juridique qui permettrait aux pauvres d'être garantis d'avoir toujours droit ? À l'évidence non, à moins d'admettre qu'il y ait des normes supraconstitutionnelles et que les droits de l'homme en font partie. Or, c'est ici une prise de position risquée qui est refusée en toute hypothèse par le Conseil constitutionnel, celui-ci considérant que rien n'existe au-delà de la Constitution. Nous croyons, pour notre part, à l'existence de normes, dont font partie les droits de l'homme, qui constitueraient une « table d'orientation » pour le droit positif et renverraient aux valeurs propres à poser pour les conditions du maintien de l'association des hommes, afin que soient assurés la survie et le plein développement de l'espèce. Mais il va de soi que ces normes sont métaphysiques avant que d'être juridiques et qu'elles n'existent sur un plan juridique que lorsqu'elles sont prises en compte dans les systèmes de droit positif. Cela n'enlève pas pour autant l'intérêt d'en appeler aux droits de l'homme. Ces derniers permettent de mieux définir et d'obliger. Plus encore, leur pertinence se joue sur le terrain de la réponse à l'exigence de lutte contre la pauvreté, qui doit se formuler en termes de politique des droits de l'homme. Or, aujourd'hui, si l'appel aux droits de l'homme est réel, il peut parfois présenter davantage les caractères d'une incantation que d'une réalité normative, comme le souligne d'ailleurs l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) à l'occasion du bilan de la loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions (mars 2007). Julien Damon, à propos de l'article 1^{er} de cette loi du 29 juillet 1998 parle d'« emphase rhétorique, de déclamation typique d'une évolution législative qui se fait de plus en plus bavarde »¹. En même

¹ *L'exclusion*, Paris, P.U.F., (Que sais-je ?, n°3077), 2008.

temps, on a assisté à un tournant réel dans la prise en considération de la pauvreté. Encore reste-t-il à trouver les voies d'une mise en œuvre pratique et effective.

Des dispositifs de lutte contre la pauvreté en quête d'effectivité

Du côté national, les dispositifs de lutte contre la pauvreté sont loin de manquer. C'est finalement moins la boîte à outils qui fait défaut que sa mise en œuvre. Aussi est-il intéressant de se pencher plus spécifiquement sur les outils à notre disposition et sur la manière de penser un renouvellement.

Les politiques actuelles : entre apports et limites

En matière de lutte contre la pauvreté, alors que l'État providence se constitue progressivement, la Seconde Guerre mondiale s'affiche comme le temps d'une prise de conscience : l'incurie ne serait pas nécessairement à la source de la pauvreté. Si, en 1945, se met en place un plan d'ensemble de sécurité sociale, 1946 voit, à travers le Préambule de la Constitution de la IV^e République, la consécration de principes politiques, économiques et sociaux particulièrement nécessaires à notre temps, dont la protection de la santé ou le droit à des moyens convenables d'existence. Les années cinquante permettront la redécouverte de la pauvreté que l'on a crue un temps résiduelle. Les tentatives de relégation de la pauvreté se démultiplient à partir des crises des années soixante-dix, qui font émerger une nouvelle pauvreté qui s'inscrit dans une dynamique d'exclusion. À partir des années 80, les politiques sociales se donnent explicitement pour objet la lutte contre la pauvreté et finissent par fonder cette lutte sur l'exigence des droits de l'homme. Cette lecture nouvelle se découvre particulièrement dans les travaux du Conseil économique et social, devenu récemment le Conseil économique, social et environnemental¹ et de la Commission nationale consultative des droits de l'homme². Les pouvoirs publics ne se sont pas contentés de prises de position sur la pauvreté, ils ont adopté un ensemble de dispositions positives pour organiser cette lutte.

C'est à partir du début des années quatre-vingt que l'on a décidé de mettre en œuvre des mesures spécifiques de lutte contre la pauvreté, venant se greffer sur le système de sécurité sociale et d'aide sociale. Parmi les différentes mesures, il convient de citer au premier chef le revenu minimum d'insertion depuis remplacé par le revenu de solidarité active, la couverture maladie universelle, les textes sur le logement et bien évidemment le droit au logement opposable, le surendettement, l'insertion et la formation professionnelle et, en particulier, la loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions. On pourrait encore citer la politique de la ville. L'idée est de reposer de plus en plus sur une approche transversale, contractuelle et en termes de droits fondamentaux. La loi d'orientation n° 98-657 du 29 juillet 1998, relative à la lutte contre les exclusions, affirme dans son article premier que « la lutte contre les exclusions est un impératif national fondé sur le respect de l'égalité de dignité de tous les êtres humains et une priorité de l'ensemble des politiques publiques de la nation. La présente loi tend à garantir sur l'ensemble du territoire l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux dans les domaines de l'emploi, du logement, de la protection de la santé, de la justice, de l'éducation, de la formation et de la culture, de la protection de la famille et de l'enfance. »

¹ Voir les rapports Wresinski (op. cit., 1987), de Gaulle Antonioz (Geneviève de Gaulle-Anthonioz, « Évaluation des politiques publiques contre la grande pauvreté », Avis adopté par le Conseil économique et social au cours de sa séance du 12 juillet 1995, JOCES) ou encore Robert (Didier Robert, « L'accès de tous aux droits de tous par la mobilisation de tous », Avis adopté par le Conseil économique et social au cours de sa séance des 17 et 18 juin 2003, JOCES).

² Voir notamment « Grande pauvreté et droits de l'homme », Paris, CNCDDH, 1992; Avis « Droits de l'homme et extrême pauvreté », adopté le 14 juin 2007.

Les politiques mises en place présentent indéniablement un certain nombre d'avantages, mais aussi bien des difficultés. Le bilan est en « demi-teinte », particulièrement pour les personnes les plus exclues. Le choix du spécifique oscille de manière permanente entre apports et reculs. L'IGAS notait, en 2007, que l'absence de politiques spécifiques accroît les écarts¹. En 1995, un rapport du Centre d'économie des besoins sociaux indiquait que le premier résultat des politiques spécifiques est leur efficacité². Celles-ci permettraient d'apporter des « réponses adaptées », un « soulagement réel à des situations particulièrement critiques », d'aller à des personnes « cachées ou ignorées des institutions sociales », de casser des situations de mise en concurrence où les plus pauvres sont les éternels perdants, de pallier les trous de la législation. Bref, elles peuvent être « le creuset de nouvelles pratiques ». D'un autre côté, elles ont bien du mal à faire des populations de véritables interlocuteurs et portent toujours en elles des risques de sélection, de stigmatisation, d'enfermement et de culpabilité. Elles peuvent aussi avoir un « effet anesthésiant » et engendrer une complexité accrue en cherchant à répondre à toutes les situations par des réponses à part. Les politiques spécifiques sont nécessaires, mais elles doivent s'accompagner de politiques générales, de mesures de prévention et de véritables programmes d'accompagnement des personnes. En outre, elles doivent veiller à ce qu'à l'entrée des dispositifs ne s'opèrent pas des sélections en faveur des moins exclus de la catégorie reconnue comme prioritaire.

La volonté des derniers textes est de s'inscrire dans une logique nouvelle, en essayant de proposer une alternative à la logique de l'assistance et en cherchant à mettre en œuvre des actions de prévention des exclusions. Par ailleurs, la tendance est d'aller, sinon vers la conditionnalité, du moins vers l'activation des politiques. En effet, se pose de plus en plus la question de la contrepartie³. Ni inintéressante, ni incompatible avec la logique des droits de l'homme, la contrepartie peut être un moyen de reconnaître l'utilité de l'autre et ainsi de refuser une logique de don univoque propre à engendrer la dépendance. Cependant, quand elle devient une contrainte, elle finit par désigner des coupables en identifiant des méritants et des non-méritants, au lieu de fournir un moyen de promotion des personnes. En période de crise, elle peut avoir pour résultat de fragiliser encore davantage les populations les plus vulnérables. Il est indispensable d'accompagner les personnes, mais quand l'accompagnement s'inscrit dans une logique du donnant-donnant, le risque s'accroît de faire des politiques de lutte contre la pauvreté un moyen de contrôle social et non de promotion. Sans doute est-il préférable de nous interroger sur ce que nous offrons comme vraies possibilités d'insertion ? L'insertion est-elle en panne par manque de volonté des publics visés de s'investir dans les voies d'une insertion réussie ou par manque de proposition de vrais chemins d'insertion ?

Parmi les difficultés les plus criantes du système actuel, les derniers bilans soulignent l'enchevêtrement des dispositifs, la multiplicité des acteurs, les risques de concurrence entre eux et, parfois, leur manque de volonté de donner corps aux dispositions. Est soulignée l'existence de dispositifs partiellement appliqués, hétéroclites et d'importance inégale au sein d'un empilement de réformes. Sont également mis en avant la sédimentation des institutions et le caractère pléthorique des dispositifs, avec comme conséquences un manque de lisibilité et une difficulté d'accès, cette dernière étant encore renforcée par le manque de coordination générale. Il y aurait aussi un respect insuffisant du rythme des personnes et des carences dans l'accompagnement, même si, sur ce dernier point, des progrès apparaissent. Si les efforts engagés sont certains, l'IGAS souligne qu'ils ne sont pas toujours à la hauteur des enjeux,

¹ *Évaluation de l'application et de l'impact de la loi d'orientation du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions : Rapport de synthèse*, Paris, La documentation française, 2007.

² *Les politiques de lutte contre la grande pauvreté, Rapport de synthèse*, Paris, La documentation française, 1995, 138 p.

³ Voir Michel Borgetto, « L'activation de la solidarité : d'hier et d'aujourd'hui », *Dr. soc.*, 2009, p. 1043 ainsi que le dossier R.D.S.S., *Devoirs sociaux*, 1/2009 et notamment les articles de Robert Lafore (« Obligations contractuelles et prestations sociales », p. 31) et Michel Borgetto (« Articulations des droits et devoirs sociaux »).

comme en matière d'illettrisme, et il manquerait des objectifs opérationnels et une vraie connaissance des publics visés.

Si nécessaires que soient ces textes, comment ne pas mettre en avant le décalage entre les objectifs généreux et les mises en œuvre ? En matière de logement, les efforts, y compris de construction, se heurtent à la solvabilité des ménages, à la multiplication des cas de mal-logement et à une offre de logement inadaptée à la demande. En matière de santé, la couverture maladie universelle (CMU) a représenté un progrès significatif. Pourtant, les personnes pauvres ont un état de santé moins bon que celui du reste de la population, et, de surcroît, elle se sentent en plus mauvaise santé (8 % contre 4 % ; 17 % des hommes qui touchaient le RMI). En la matière, ce qui est caractéristique, ce sont à la fois les recours tardifs aux soins, les renoncements aux soins et les refus de soins (41 % pour les spécialistes, 16 % pour les généralistes du secteur 2 et 1,6 % pour les généralistes du secteur 1). Et il y a ce chiffre : 20 % des bénéficiaires du RMI n'avaient pas la CMU complémentaire alors qu'ils y avaient droit. Selon le rapport 2008 (octobre 2009), de l'Observatoire de l'accès aux soins de la Mission France de Médecins du monde, deux tiers des patients français n'auraient pas de couverture complémentaire. Manifestement, on ne porte pas suffisamment attention aux obstacles qui empêchent un individu de faire valoir ses droits. La non-demande, ce que les Anglais appelle le *non take-up*, est un problème crucial que l'ONPES ou l'IGAS expliquent par un déficit d'information, l'isolement et la faiblesse du tissu relationnel des personnes les plus vulnérables, la complexité du droit et des procédures, la multiplicité des intervenants et des dispositifs, l'accumulation des textes, le désintérêt des personnes pour l'offre publique, l'effet stigmatisant de certaines solutions, la perte de confiance dans les institutions, la peur des pouvoirs prêtés à l'administration ou d'une restriction pour sa propre liberté.

Tendre vers une effectivité plus grande par la mise en œuvre d'une vraie politique des droits de l'homme

Une politique de lutte contre la pauvreté effective est possible, notamment si l'on accepte de tirer toutes les suites de la référence aux droits de l'homme. Admettre que la pauvreté est une situation de violation des droits de l'homme a des conséquences directes sur la nature de l'obligation des États dans la lutte contre la pauvreté et sur la manière dont nous avons à conduire cette lutte. La reconnaissance de la pauvreté comme violation des droits humains est d'une grande richesse pour la lutte contre la pauvreté. Le droit a su penser et pratiquer cette lutte avant que ne se formalise ce travail de mise en lien entre pauvreté et droits de l'homme. Ne pas être sur le terrain des droits de l'homme ne signifiait pas que les pauvres ne se voyaient pas reconnaître des droits, et notamment un droit à l'assistance, ce qui n'est pas péjoratif en soi. Cela ne signifiait pas qu'ils n'étaient pas saisis par le droit. La lutte contre la pauvreté peut donc *a priori* faire l'impasse d'une approche de la pauvreté en termes de droits de l'homme, sans faire pour autant l'impasse d'une approche juridique de la pauvreté. D'un autre côté, on attend de cette mise en lien une plus-value et une obligation juridique plus forte, à condition d'accepter d'y répondre par la mise en œuvre d'une politique de restauration des droits de l'homme. On attend aussi de cette mise en lien une réflexion constante sur la question de l'effectivité du droit.

Une politique des droits de l'homme implique qu'aucun des problèmes qui se pose à la société ne soit résolu en dehors de l'homme ou contre l'homme, et elle demande que soient conciliés les exigences individuelles et collectives, les droits et les devoirs de l'homme. Une politique des droits de l'homme n'est pas une revendication individualiste sans fin. Une telle politique commande, par contre, que les droits de l'homme et la dignité humaine finissent par irriguer l'ensemble des rapports juridiques et que la société soit en mesure d'offrir la même

qualité de droits à tous. Pour réussir à formuler une telle politique, il faut prendre conscience de l'urgence d'agir en refusant une politique de l'urgence. L'urgence peut être un bien quand la politique sur laquelle elle se fonde se pense toujours au-delà de l'urgence. L'urgence ne saurait être institutionnalisée comme seule réponse possible. Toute politique de lutte doit s'inscrire dans la durée. Il faut penser résolument des politiques d'insertion et de responsabilité en n'omettant pas de chercher à agir sur les contextes politique et économique, nationaux et internationaux. Il n'y a pas de politique de lutte fondée sur les droits de l'homme sans bonne gouvernance, sans démocratie, sans transparence, sans décentralisation, sans proximité et sans un marché qui facilite la croissance mais prévoit aussi la répartition des fruits de la croissance.

Une politique des droits de l'homme est encore une politique de promotion des personnes qui refuse l'enfermement dans des statuts dévalorisés ou infériorisés. Elle refuse les logiques d'étiquetage ou de dépendance. Elle en appelle à des politiques d'insertion et à des logiques de contractualisation qui impliquent réellement les partenaires. Une telle politique invite à une attention particulière aux plus pauvres, afin que nul ne soit exclu et à la mise en place de véritables accompagnements individualisés. Pour ne pas passer à côté des plus pauvres, il faut aller jusqu'à eux, agir avec eux et, mieux, partir d'eux pour élaborer les politiques publiques. C'est l'une des conditions de la politique des droits de l'homme. Aller jusqu'aux plus pauvres ne signifie pas élaborer des politiques spécifiques pour les pauvres. La politique des droits de l'homme demande de s'en remettre autant que possible à des politiques de droit commun. Si le spécifique peut être nécessaire, il doit impérativement se penser et se pratiquer d'une manière transitoire. Il faut toujours préférer les politiques générales, mais veiller aussi à permettre une élaboration de ces politiques en référence et en partenariat avec les plus pauvres, qui doivent être considérés comme coacteurs et coresponsables.

Une telle orientation politique pose aussi la question de l'aménagement et de la protection des droits. Elle demande d'introduire des outils juridiques à tous les niveaux d'action pour reconnaître les droits de l'homme et la réalité de leur violation en situation de pauvreté, de prévoir des procédures de contrôle et de sanctions, et d'identifier des débiteurs et des créanciers. Il n'y a pas de bonne reconnaissance sans des systèmes appropriés de protection (juridictionnels et non juridictionnels), pour tous les droits de l'homme. Cette politique invite à organiser des procédés pour rendre justiciables les différents droits, y compris sociaux. Elle invite à penser les droits de l'homme de manière indivisible. Si la pauvreté n'est jamais la violation d'un droit de la personne mais un cumul de violations, sans pour autant être la violation de tous les droits, toute politique de lutte doit mobiliser l'ensemble des droits de l'homme, sans quoi elle risque d'être un levier inadéquat. Il est important de refuser toute approche divisible des droits qui aurait pour résultat de créer une hiérarchie au sein des droits de l'homme. Quand on se place au stade de la lutte contre la pauvreté, il n'y a pas des droits plus importants que d'autres, mais des droits qui influent mutuellement les uns sur les autres. Aussi la politique à conduire doit-elle être globale, transversale et cohérente. On ne saurait admettre ni un manque de droits, ni un manque de protection des droits, ni même un manque de recours aux droits. Il faut des droits et des juges. Et il faut encore l'accessibilité aux droits et aux juges.

Il résulte de ces éléments que le droit et les juristes doivent accepter de penser les limites de la règle de droit. La règle de droit peut-elle être autre chose qu'un appareillage au service de celui qui s'en sert ? Peut-elle être autre chose qu'une coquille vide lorsqu'elle ne trouve personne pour la porter et en incarner les valeurs ? Peut-elle trouver des débouchés quand elle est bavarde et complexe, qu'elle n'implique pas et n'associe pas ceux qu'elle est censée viser ? Toute politique de lutte fondée sur les droits de l'homme demande de craindre l'inflation législative et le bavardage des lois et de préférer quelques règles simples, lisibles, stables et transparentes. Elle doit s'interdire les jeux de ping-pong dans lesquels on se renvoie mutuellement

les personnes et les responsabilités. Elle revendique une propédeutique de la responsabilité et une recherche d'autonomie des personnes. Il en résulte qu'elle doit chercher à associer ces dernières, tant au niveau de l'élaboration de la règle que de son application pratique, comme sus-indiqué. Elle en appelle au partenariat et à la contractualisation de l'action. Elle invite aussi à s'intéresser particulièrement aux femmes, qui se révèlent être un levier efficace de lutte contre la pauvreté. Si une telle politique ne peut qu'impliquer les plus pauvres, elle ne peut, dans un même élan, que refuser le ciblage des politiques publiques sur eux. Il faut toujours préférer les règles de droit commun prenant en compte les personnes les plus défavorisées aux règles spécifiques, toujours susceptibles d'accentuer les mises à l'écart. Il ne suffit pas de poser des règles de droit, il faut leur permettre de devenir réalité pour l'ensemble de leurs bénéficiaires potentiels. Il ne suffit jamais d'une belle boîte à outils, de textes au verbe haut, il faut des outils efficaces, dont on ne craint pas de se servir et dont on se sert effectivement. En France, les dispositifs de lutte ont le mérite d'exister. Or, ils n'arrivent pas toujours à ne pas passer à côté de ceux qu'ils sont censés atteindre.

Toute politique de lutte contre la pauvreté fondée sur les droits de l'homme ne peut qu'interroger sur l'exigibilité des droits, leur effectivité et leur accessibilité. Elle demande que soient analysés les obstacles qui empêchent d'avoir accès à la règle de droit en général, et aux droits de l'homme en particulier. La question de l'effectivité du droit et des droits de l'homme est fondamentale. Le droit peut toujours progresser sur un plan théorique et, pour autant, continuer de passer à côté des plus pauvres. Si une politique de lutte fondée sur les droits de l'homme peut s'appuyer sur l'édiction de règles nouvelles, elle doit surtout penser à la manière de ne pas laisser se creuser un écart entre le droit et les pauvres. Emmanuel Decaux souligne que les droits de l'homme ne sont pas seulement des « droits formels ». « Ils doivent être des droits effectifs, concrets, inscrits dans la vie de tous les jours. Il ne s'agit pas d'inventer de nouveaux droits pour les pauvres, mais de rendre véritablement effectifs tous les droits proclamés dans les grands textes de référence. Ce qui est en cause, c'est l'accès aux droits, le droit aux droits, sans discrimination d'aucune sorte. » Une telle politique doit donc s'interroger sur les raisons d'une mise hors droit, de la déprivation juridique à laquelle semblent être assignés les pauvres. L'insuffisance théorique de la règle ne peut pas être une explication unique. Les obstacles peuvent être juridiques mais aussi psychologiques, et le droit ne peut pas faire l'impasse sur ces entraves, quelles qu'elles soient. Investir le droit implique de passer par des processus de démythification et de dépasser des peurs et des humiliations. Cela exige aussi simplement de connaître déjà la règle. Il est donc important de réfléchir sur la conscience que chacun a, ou n'a pas, d'être sujet de droits, sur l'information qui nous est ou ne nous est pas donnée, et sur l'importance d'une véritable éducation au droit et aux droits de l'homme. Il faut également s'interroger sur le regard que portent les pauvres sur les dispositifs et mécanismes mis en place ; de même qu'il faut se questionner à propos du regard que portent sur les pauvres ceux qui élaborent ces dispositifs, de la connaissance que ces derniers ont, ou n'ont pas, des pauvres. L'édiction de règles sans connaissance des vécus et des ressentis des populations démunies et sans implication de ces dernières ne peut qu'achopper. Ici, il faut bien comprendre que ce n'est pas nécessairement le droit qui n'est pas suffisamment protecteur. Même relativement bien faite, la règle peut échapper aux pauvres. S'il peut toujours y avoir un problème de droit, il y a souvent un problème d'appropriation et d'investissement du droit, ainsi qu'un problème de non-conscience de son utilité et de sa capacité à se positionner comme force d'influence et de représentation.

Le mode d'appréhension de la pauvreté est en train de muter. D'un temps moral, charitable et de répression, nous sommes passés à un temps social et juridique de gestion de la pauvreté, sans exclure toute répression, pour désormais intégrer un temps juridique fondé sur les droits de l'homme. La lutte contre la pauvreté devient ainsi un défi juridique renforcé, car elle ne

peut désormais que reposer sur le respect des droits fondamentaux. Or, une politique de lutte contre la pauvreté fondée sur les droits de l'homme ne peut être qu'une aventure collective qui associe pauvres et non-pauvres dans une volonté et une responsabilité communes et qui refuse que le droit des pauvres se contente d'être un pauvre droit¹.

¹ Voir Pierre-Henri Imbert, *Droits des pauvres, Pauvre(s) droit(s) ?*, op. cit., p. 739.

LA CHARTE SOCIALE EUROPÉENNE : UN OUTIL POUR LES DROITS DES PLUS PAUVRES

Régis Brillat¹

Il y a quelques jours, nous avons célébré le 60^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Adopté par les Nations unies en 1948, ce texte contient l'ensemble des droits de l'homme et constitue l'idéal à atteindre pour tous les États de la planète.

Le Conseil de l'Europe, qui rassemble les États européens dans le but de faire triompher la démocratie, la prééminence du droit et le respect des droits de l'homme, a cherché, dès sa création en 1949, à traduire dans un texte contraignant les droits qui figurent dans la Déclaration universelle. Il a cependant échoué et a, dans un premier temps, construit une Europe des droits de l'homme qui s'appuie non pas sur un traité unique mais sur deux traités séparés bien que complémentaires :

- la Convention européenne des droits de l'homme, adoptée en 1950, qui porte sur le droit à la vie, l'interdiction de la torture et des traitements inhumains et dégradants, le droit à un procès équitable, le droit à la vie privée et familiale, la liberté de communication, de religion et toute une série d'autres droits qualifiés de « civils et politiques ».
- la Charte sociale européenne, adoptée en 1961, qui porte sur les droits qualifiés d'« économiques et sociaux », c'est-à-dire des droits liés au logement, à la santé, à l'éducation, à l'emploi, à la protection sociale et à la non-discrimination.

Le Conseil de l'Europe rassemble aujourd'hui 47 États membres, soit la quasi-totalité du continent européen. L'unité de notre continent ne s'accompagne pas, hélas, d'une unité en matière de droits de l'homme : le provisoire, bâti à la hâte dans les années 50, dure encore aujourd'hui et les Droits sociaux continuent de souffrir d'un déficit de garantie, de respect et de contrôle de leur mise en œuvre par les États.

Rappelons que dans le système de la Convention des droits de l'homme, chaque individu peut saisir la Cour européenne des droits de l'homme lorsqu'il ou elle estime que ses droits reconnus par la Convention européenne des droits de l'homme n'ont pas été respectés par un État européen. C'est la protection la plus exigeante qui existe dans le domaine des droits fondamentaux.

Les droits de la Charte sociale, quant à eux, ne peuvent pas faire l'objet d'une requête d'un individu devant le Conseil de l'Europe. Ce n'est pas parce que ces droits sont d'une nature différente ou ont une importance moindre : les témoignages et présentations qui nous sont offerts au cours du présent colloque attestent évidemment du contraire. La situation est telle parce que les États européens l'ont ainsi voulue en 1950 et qu'ils ne se décident pas (encore) à la changer.

Malgré cette faiblesse, le système de contrôle de l'application de la Charte, c'est-à-dire du respect des droits que la Charte garantit aux individus, est un système contraignant et efficace. La réforme de la Charte menée dans la décennie 1990 a bien permis d'en accroître l'impact et de mieux la faire connaître par tous les acteurs du domaine des droits de l'homme. Cette ré-

¹ Chef du Service de la Charte sociale européenne, secrétaire exécutif du Comité européen des Droits sociaux, Direction générale des droits de l'homme et des affaires juridiques, Conseil de l'Europe.

forme a consisté à utiliser tout le potentiel de la Charte pour qu'elle se rapproche le plus possible de la Convention européenne des droits de l'homme. Mais nous savions, au moment de faire la réforme, et nous savons aujourd'hui, que les États européens insistent pour qu'une limite ne soit pas franchie : la fusion de la Convention et de la Charte en un traité unique.

Le Mouvement ATD Quart Monde a contribué d'une manière singulière et efficace à la réforme de la Charte sociale et à la mise en œuvre des améliorations introduites par la réforme. Son influence s'est d'abord marquée par l'adoption de deux nouveaux droits dans le texte de la Charte révisée : l'article 30, qui proclame le droit à la protection contre la pauvreté et contre l'exclusion sociale, et l'article 31, qui proclame le droit au logement. Les deux dispositions puisent leur inspiration directement dans les travaux du Mouvement et elles contraignent les États qui les acceptent à respecter les droits de toute personne se trouvant dans une situation d'exclusion ou de pauvreté. Le droit européen vient ainsi en renfort du droit national, par exemple, en ce qui concerne la France, de la loi contre les exclusions. Ainsi, les deux systèmes juridiques se complètent et, dans leurs relations avec les autorités nationales ou locales, les personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale peuvent s'appuyer sur l'un ou l'autre, ou les deux en même temps, afin de faire progresser leur cause.

Le deuxième apport du Mouvement ATD Quart Monde a été l'utilisation qui a été faite de la procédure de réclamations collectives. Je répète que cette procédure n'est pas une procédure de requêtes individuelles mais qu'elle permet à des syndicats et à des ONG d'engager une procédure contre un État dont ils estiment qu'il ne respecte pas les droits garantis par la Charte. Le Mouvement ATD Quart Monde l'a fait à l'encontre de la France en ce qui concerne le droit au logement. La procédure n'est pas une procédure de droit pénal : il ne s'agit pas d'obtenir la condamnation d'un État. L'objet est au contraire positif, car il s'agit d'obtenir que les droits des individus soient respectés, la Charte ayant pour but principal d'assurer le respect de la dignité de tous les individus tous les jours de leur vie.

Personne ne prétend que la procédure a réglé toutes les difficultés qui existaient en matière de logement et dont certaines perdurent. Néanmoins, elle a eu un impact positif sur le débat national en matière de logement et sur les modalités de mise en œuvre de la loi DALO sur le droit au logement opposable. La France s'est d'ailleurs engagée auprès du Conseil de l'Europe à mettre en œuvre cette loi en tenant compte de la décision du Comité européen des Droits sociaux, qui fixe un certain nombre de principes à respecter, de modalités d'action à suivre, afin de rendre concrets et effectifs les droits garantis par la Charte.

C'est par la manière dont le suivi des décisions du Comité européen des Droits sociaux sera assuré dans le droit interne des États que la réalisation des droits de la Charte sera effective. Les décisions du Comité des Droits sociaux ne sont donc pas une fin en soi mais une étape supplémentaire vers la réalisation des droits. Le Mouvement ATD Quart Monde ainsi que d'autres associations et ONG œuvrent désormais pour que cette décision ne reste pas lettre morte, mais soit au contraire au cœur des préoccupations, des objectifs et des méthodes de travail des décideurs nationaux et locaux, ainsi que des juges appelés à statuer sur les décisions de l'administration.

Pourquoi ne pas aller plus loin ? Est-il envisageable que le Mouvement ATD Quart Monde et d'autres associations présentent d'autres réclamations devant le Comité européen des Droits sociaux concernant d'autres pays que la France ? C'est par des recours successifs que l'on obtiendra du Comité européen des Droits sociaux qu'il précise davantage encore l'interprétation des dispositions de la Charte et, en particulier, des articles 30 et 31.

En attendant la réalisation effective des ambitions des rédacteurs de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, qui souhaitaient que chaque droit de l'homme soit traité

de la même manière, la voie provisoire qui consiste à utiliser tout le potentiel de la Charte sociale est celle qui paraît aujourd'hui la plus prometteuse.

EXPRESSION ET DROITS DES PLUS PAUVRES

Georges de Kerchove¹

À l'époque, en Belgique, comme dans d'autres pays européens, le vagabondage était réprimé. Un ancien volontaire du Mouvement ATD Quart Monde, devenu franciscain, avait décidé de partager jusqu'au bout la vie des plus pauvres. Avec deux autres franciscains, il avait créé ce qu'il fut convenu d'appeler « le monastère de la rue ». Ils erraient de ville en ville, à l'écoute des sans-logis, priant avec eux, galérant avec eux, mendiant avec eux, dormant dans les mêmes abris de fortune qu'eux. Jusqu'au jour où l'un d'eux fut interpellé pour vagabondage et emmené sur le champ à la prison de Saint-Gilles. Lorsque je le vis à la maison d'arrêt, Michel souhaitait ne pas se défendre pour être transféré dans un « dépôt de mendicité », en fait une prison spéciale pour vagabonds. Il voulait vivre son idéal de partage jusque dans les confins les plus reculés de la misère. Je parvins à l'en dissuader en faisant valoir le caractère hautement symbolique d'un procès susceptible de remettre en cause un ordre établi sur la répression du vagabondage. L'extrême misère faisait honte à la société qui voulait la cacher derrière des murs, elle faisait mal à Michel qui voulait la partager jusqu'au bout. Il finit par accepter d'être défendu, mais cela ne le détourna pas de son projet initial puisque, quelques mois plus tard, il fut à nouveau incarcéré et, cette fois, conduit jusqu'à la prison de Saint-Hubert. Michel fut acquitté au terme d'un procès très médiatisé qui fit prendre conscience à l'opinion publique de l'existence de mesures répressives ciblant les très pauvres, considérés avant tout comme dangereux. Un espoir était né parmi les sans-abri qui, par leur présence, l'avaient soutenu au cours des audiences. Michel suggéra alors au Mouvement ATD Quart Monde de récolter l'espoir qu'il avait semé. C'est ainsi qu'il me fut demandé d'assurer une présence dans une gare de Bruxelles.

Très vite, au cours des réunions, il fut question des droits de l'homme : enfermer des gens parce qu'ils sont très pauvres, n'est-ce pas une des violations les plus odieuses des droits fondamentaux ? Je m'imaginai que la question de l'abolition de la répression du vagabondage, ainsi posée, allait d'emblée faire l'unanimité. Il n'en fut rien. Les gens arrivaient avec des arguments de poids : « Quand on est au bout du rouleau, quand il fait très froid au creux de l'hiver, le dernier lieu où l'on peut aller, c'est le commissariat. On dit qu'on est à la rue, et ils ne peuvent pas refuser de nous emmener. Où irions-nous si même la prison ne voulait pas de nous ? » Terrible interrogation qui en dit long sur l'accueil que nos sociétés réservent aux très pauvres ! La prison serait donc le seul lieu d'accueil inconditionnel et l'ultime planche de salut pour les vagabonds. Au fil de réunions parfois houleuses, de discussions souvent rudes comme la vie que menaient les participants, un autre point de vue se développa petit à petit : « Nous sommes des hommes libres, à part entière. Ainsi, si on fait un bras d'honneur à un flic qui nous botte les côtes à quatre heures du matin pour nous réveiller, il est en droit de nous mettre en prison. Si nous n'étions pas à la rue, il ne pourrait pas. Aussi longtemps qu'on peut enfermer les vagabonds, nous ne sommes pas des hommes libres, nous sommes condamnés à toujours garder un profil bas. Nous savons que nous aurons faim, nous savons que nous aurons froid, mais la liberté est à ce prix, et nous sommes prêts à le payer. »

¹ Avocat, Belgique.

Les gens se sont finalement mis d'accord pour faire une pétition reprenant trois revendications :

- La première demande était la plus importante et sans doute la plus radicale : « Qu'on soit respectés comme des êtres humains. » Derrière cette aspiration, se profile cette notion de dignité dont nous parlions dans l'introduction de cet atelier. Quand les sans-abri disaient « être respectés comme des êtres humains », ils donnaient des exemples très concrets. Ainsi : « Lorsque les vigiles ou la police vous réveille le matin à quatre heures à l'arrivée des équipes de nettoyage, que ce ne soit plus à coups de pied ; qu'on nous dise "Monsieur" ». Certains, qui, toute leur vie, avaient été rudoyés, ont osé demander : « Qu'on nous dise "vous". » C'était donc très concret. La dignité humaine n'est pas un concept abstrait, elle se vit au quotidien. Le respect se lit dans le regard, se traduit dans les mots, dans la façon d'aborder les gens, de prendre en considération leur parole, même si elle paraît décousue. Il se devine aussi dans le geste de celui qui donne ou ne donne pas au mendiant à la sortie de l'église ou du cinéma.

- La deuxième revendication était : « qu'on soit considérés comme des gens utiles à la société ». Derrière cette demande d'apparence simple se profile toute la dimension du travail, que je mets en relation avec ce qu'on disait ce matin : « On n'est pas des gens inutiles, on n'est pas des rebus. » Ici encore, les exemples abondaient : « Quand, le soir, on fait les poubelles, on nous voit comme des rats. Les boueux, on les respecte, mais nous, nous inspirons la méfiance. » Ou encore, cette réflexion terrible d'un sans-abri qui me taraude encore maintenant, dix ans après. Ce soir-là, comme d'habitude, une file se formait autour de la soupe populaire. Une dame, sans doute peu habituée à ce spectacle, observait cet étrange attroupement d'éclopés de la vie qui semblaient sortir d'un autre âge, tous plus misérables les uns que les autres. Elle était accompagnée de deux enfants d'une dizaine d'années qui regardaient avec effroi cette véritable cour des miracles. S'approche alors un homme d'une cinquantaine d'années qui, pour rassurer les enfants, leur dit : « Si vous n'étudiez pas bien, vous deviendrez comme nous. » Cet homme traduisait la malédiction qui pesait sur les siens et se conformait au rôle de déchet qui lui était assigné.

- Le troisième aspect de cette pétition était plus ponctuel. Il visait à supprimer la répression du vagabondage. Ce n'était pas par hasard si les deux premiers points furent inscrits en priorité dans la pétition. Ils donnaient sens et relief au troisième qui, sinon, aurait été réduit à une option libérale ou progressiste découlant d'une vision de la société, en soi discutable. En formulant les deux premières revendications, les sans-abri s'affirmaient d'abord comme êtres humains et citoyens à part entière.

Une fois ce texte mis au point après plusieurs mois de discussions, nous lançâmes la pétition. Nous nous fixâmes pour objectif d'obtenir une dizaine de milliers de signatures. Je me souviendrai toujours d'une anecdote lourde de signification. Le lendemain même du lancement de la pétition, alors que les sans-abri apostrophaient les voyageurs pour obtenir des signatures, le chef de gare me téléphona. Il m'interpella en me disant : « Maître de Kerchove, qu'est-ce qu'il se passe ? On ne fait pas de politique dans les gares, ça dérange tout le monde. Faites arrêter cette affaire ! » Et il avait raison, notre homme. Non pas de vouloir interdire la diffusion d'un tract dans les gares, mais il se rendait parfaitement compte que ce geste des sans-abri était hautement politique. Il se rendait compte que les plus démunis forçaient à adopter un regard différent sur eux-mêmes et, par ricochet, sur nous-mêmes, et que cela dérangerait. Ils ne feraient dorénavant plus partie d'un décor qu'on ne voit plus tant on y est habitué. Ils feraient dorénavant partie des citoyens qui ont une existence, une insertion dans la société qui ne pouvait plus être la même.

Lorsque les 10 000 signatures furent récoltées, nous demandâmes à être reçus en délégation par le ministre de la Justice pour remettre les pétitions. Les pourparlers furent serrés. Le ministère voulait connaître au préalable les noms des délégués, histoire de contrôler à qui il avait affaire. Il faut dire que la plupart de nos délégués étaient précisément connus de la justice pour avoir séjourné plus ou moins longuement dans les geôles du Royaume, et pas uniquement pour vagabondage. En outre, nous nous heurtions à une difficulté bien pratique : plusieurs sans-abri n'avaient pas de carte d'identité. Alors, à quoi bon donner des noms, puisque de toute manière on ne pourrait pas vérifier l'identité ? Nous nous contentâmes de préciser que nous serions une dizaine. Finalement, la chose fut entendue et le ministre accepta de nous recevoir. La réunion se déroula bien, les deux parties étant sans doute aussi impressionnées l'une que l'autre. Le ministre, un libéral, nous promit de mettre à l'agenda du prochain Conseil des ministres la question de l'abrogation de la loi réprimant le vagabondage. Ce qu'il fit. Il y eut par la suite une série de réunions avec des membres du cabinet. Nous étions donc pris au sérieux, même si les motivations des politiques n'étaient pas identiques aux nôtres et si des quiproquos persistaient. Ainsi, un membre du cabinet vint participer à une de nos réunions à la gare et s'efforça d'expliquer combien il était difficile de traduire en termes politiques les aspirations des plus pauvres. Pour les gens ordinaires que nous étions, nos revendications paraissaient simples : c'est indigne d'un pays que de réprimer le vagabondage ; et avec les économies budgétaires qu'on va pouvoir réaliser (un jour de détention coûte plus de cent euros par personne), nous pensions naïvement qu'on allait pouvoir ouvrir des maisons d'accueil dignes de ce nom pour ceux qui sont à la rue. Ce représentant du ministère expliqua alors que, dans le contexte belgo-belge, c'était pratiquement faire preuve d'ignorance extrême que de demander pareille chose. En effet, précisa-t-il, le budget de la justice dépend du gouvernement fédéral, tandis que les budgets pour les maisons d'accueil dépendent des régions. Donc, les Wallons allaient demander en compensation ceci, les Flamands cela, les Bruxellois encore autre chose... Bref, nous menaçions d'ouvrir une boîte de Pandore dont le Gouvernement d'alors ne voulait pas entendre parler. Il n'avait sans doute pas tort, mais toujours est-il que les gens de la rue étaient de plus en plus sidérés. La réunion se termina par cette simple observation d'un sans-abri : « On voit bien que vous n'êtes pas à la rue. » Notre invité s'est tu, un peu gêné malgré tout, et nous avons tous mesuré à ce moment-là la distance abyssale qui sépare les préoccupations des gouvernants et l'expérience des gens figurant dans les arrières-scènes de nos sociétés, sans la moindre représentation, sans la moindre participation aux décisions même dans les domaines qui les touchent de très près. Et pourtant, nous avions affaire à un responsable politique motivé, qui osait participer à des réunions bien déroutantes pour lui, et à un groupe de personnes, certes très défavorisées, mais qui se posaient en tant que citoyens. Nous étions donc bien loin d'une réaction épidermique de peur d'un côté et de rejet de l'autre.

Pour la première fois sans doute, la parole, jusque-là inaudible, des sans-abri était prise en considération, et ceux-ci contribuaient à l'avenir de la société. Certes, il fallut plusieurs années pour que le changement législatif soit adopté. Comme l'avait pressenti ce membre du cabinet, le transfert budgétaire n'eut lieu que très partiellement. Et, comme l'avaient prévu les sans-abri, ceux-ci payèrent le prix fort du changement. Mais, quoi qu'il en soit, le jour où, finalement, cette loi fut votée, nous avons bu du champagne ou du mousseux avec ce groupe des militants des droits de l'homme de la gare. Ceux qui levaient le verre étaient des citoyens qui avaient combattu, qui avaient contribué à une modification, à une avancée législative ; qui, en définitive, étaient à égalité avec les autres citoyens.

Le combat n'est jamais fini, parce que la démocratie n'est pas acquise une fois pour toutes. Ainsi, si le vagabondage n'était plus réprimé, il gênait manifestement toujours autant, et diverses autorités s'efforçaient de prendre des arrêtés pour interdire la mendicité. En France et dans d'autres pays européens, plusieurs villes, et notamment des villes de villégiature, durci-

rent des mesures pour chasser les mendiants de leur territoire. Ils faisaient tache dans l'image que ces villes voulaient donner d'elles-mêmes. Mais le droit n'est heureusement pas uniquement affaire de rapport de force. Il se fonde sur le respect des droits de l'homme, et c'est par ce biais que certaines initiatives d'autorités locales purent être annulées.

L'élimination des mendiants prend parfois des formes plus détournées. Ainsi, le maire de Bruxelles voulut à un moment supprimer des bancs dans un quartier où les sans-abri avaient coutume de se reposer. Leur présence gênait le commerce. La réaction de notre comité des droits de l'homme fut dans un premier temps mitigée. Certains se montraient pleins de compréhension pour les commerçants qui avaient été à l'initiative de la décision : « Des sans-abri exagèrent, disaient-ils, ils laissent des canettes et des détritiques derrière eux ; ils agressent les passants pour mendier. » D'autres fulminaient : « Ce n'est pas parce que certains exagèrent que nous devons tous en payer les conséquences. Nous sommes des gens comme tout le monde et on ne peut pas nous étiqueter parce que certains d'entre nous se conduisent mal. » Il fut alors décidé de demander une audience au maire pour faire passer ce dernier message. Lors de la rencontre, le maire nous a écoutés. Il nous a recommandé de discipliner les sans-abri qui salissaient le plus l'environnement. Puis il est parti quelques instants, et a remis deux enveloppes contenant deux cent cinquante euros à deux délégués. Il a encore dit quelques banalités, du genre qu'il ferait ce qu'il pourrait pour remettre les bancs, et a finalement pris congé de nous. À la sortie, les gens étaient enchantés : ils se félicitaient de la générosité du maire. En fait, celui-ci nous avait demandé de jouer au garde-chiourme à l'égard des plus turbulents d'entre nous. En outre, il avait cassé tout le dynamisme de la délégation. Il avait évité d'aborder l'enjeu de la confrontation par un tour de passe-passe. Inutile de vous dire que, par la suite, nous n'avons plus revu les deux délégués. Ils s'étaient éclipsés avec l'argent, qui représentait pour eux une somme très importante. Les autres membres du groupe les montraient du doigt et râlaient. C'en était fait de la solidarité que nous essayions de bâtir depuis plusieurs années. Elle s'était fendue comme se fend la bûche sous le coup du merlin. Les plus dynamiques qui avaient été perçus comme délégués étaient brûlés aux yeux des autres. Le groupe était en quelque sorte décapité. Et il fallut repartir, peut-être pas de zéro, mais en reconstruisant petit à petit une confiance qui avait été ébranlée. Ainsi donc, sur le terrain, les avancées pour la démocratie restent toujours fragiles et peuvent être remises en question.

Un exemple parmi d'autres. Je vous disais tout à l'heure que les sans-abri avaient pressenti qu'ils payeraient le prix de leur revendication d'être des hommes libres. L'année dernière, au creux de l'hiver, un sans-abri est retrouvé mort de froid dans un garage qu'il squattait. L'opinion publique s'en émeut, les autorités de la ville ne peuvent rester indifférentes. Elles prennent rapidement position, presque dans la précipitation, comme si elles étaient prises de court par l'urgence d'un problème qu'elles découvrent tout d'un coup. Elles proposent de pouvoir embarquer, même contre leur gré, les sans-abri et de les transférer de force dans un centre qui les protège d'eux-mêmes. Sur le plan politique, cette proposition se traduirait par l'adoption d'un règlement spécial visant une population spéciale. Si je cite cet exemple, c'est parce qu'il est récurrent dans d'autres villes, dans d'autres lieux ou d'autres pays. Il illustre une réaction classique de l'autorité confrontée à un défi qu'elle croit pouvoir relever sans mise en cause radicale. Notre comité des droits de l'homme a réfléchi longuement à l'attitude à adopter face à ce projet, qui signifierait sans doute un fameux retour en arrière. On en reviendrait à la solution de l'enfermement. Mais, d'un autre côté, il est scandaleux qu'une personne meure en étant à la rue. Nous avons déjà une certaine expérience en la matière. L'hiver précédent, un sans-abri, au bout du rouleau, n'avait plus le courage de se faire soigner. Il se laissait tout à fait aller et, manifestement, ses jours étaient en danger. On avait alors décidé de le faire placer dans une maison de santé selon la procédure particulière de « colocation » pré-

vue par le droit belge¹, sans quoi il risquait la mort. Il y avait donc une procédure qui répondait à ce cas de figure sans qu'il faille imaginer des mesures spéciales. Dommage que les autorités communales ne se soient pas donné la peine de s'enquérir préalablement auprès de notre groupe ! Notre expertise aurait sans doute pu leur servir. En fin de compte, alors que nous mettions au point une stratégie pour nous faire entendre, le projet ne fut pas adopté, avant même que nous ne soyons intervenus. Mais nous avons été vigilants. Nous avons tout simplement joué notre rôle de citoyens, et nous prenions conscience que nous pouvions avoir un certain poids dans la vie sociale

Je voudrais terminer avec un dernier exemple, qui illustre cette fois-ci un combat plus individuel, mené par une famille (mais la famille n'est-elle pas incontestablement le premier lieu de résistance contre toute violation des droits humains) ? Je voudrais ici témoigner d'une famille qui a été condamnée à avoir faim, et en toute légalité. Sarah occupe un logement social avec ses deux enfants âgés de quatorze et de neuf ans, et elle survit grâce à l'aide sociale, à laquelle elle doit rendre des comptes à intervalles réguliers. Au fil des mois, les perspectives restent toujours aussi sombres et elle perd courage. Elle devient de plus en plus dépressive. Elle n'ose plus ouvrir les lettres qui ne peuvent lui annoncer que de mauvaises nouvelles. Ce sont des lettres d'huissier ; ce sont des sommations du propriétaire qui la menace d'intenter une action d'expulsion parce que le loyer est réglé avec retard ; c'est la compagnie d'électricité qui n'est pas payée et qui menace de couper le courant, etc. Le courrier s'entasse, et notamment celui de l'assistance publique qui lui demande de montrer qu'elle est disposée à être mise au travail. Sarah ne réagissant pas, que fait l'assistance publique ? Elle suspend l'aide. Logique, non ? Cela dure trois ou quatre mois. Sarah, de plus en plus déprimée, s'enfonce. Elle reste enfermée chez elle et a pour tout revenu les allocations familiales pour les deux enfants. Le loyer n'est plus payé, l'électricité encore moins. Et, petit à petit, la faim s'installe dans cette famille. Le directeur de l'école, se rendant compte qu'il y a un problème, donne des tickets pour la nourriture. Mais ça se sait dans l'établissement. L'aîné, horriblement gêné, va de moins en moins à l'école. Il n'a pas de quoi payer le métro et, lors d'un contrôle, il est interpellé et ramené par la police chez sa mère. Toute la rue est au courant. La situation empire et, finalement, c'est parce que Sarah rencontre un avocat et un médecin qui croient en elle qu'elle commence à faire des démarches et parvient à rétablir la situation après des mois d'enfer. Je n'ose pas imaginer ce qui se serait passé si elle n'avait pas fait cette rencontre. L'avocat, qui est d'ailleurs ici, à cette session, a plaidé cette affaire devant le tribunal du travail, qui a rendu un jugement pouvant se résumer comme suit : Sarah ne ramène pas la preuve qu'elle a été disposée à être mise au travail. Elle n'a pas réagi. Désolé, mais on ne va pas, avec un effet rétroactif, la rétablir dans ses droits. Ce témoignage pose la question fondamentale du respect des droits fondamentaux d'une personne qui n'en réclame pas, tant elle est découragée.

Voilà les quelques exemples que je voulais partager avec vous. Mon intention était de tracer à partir d'eux des perspectives susceptibles de nourrir la réflexion. Tout d'abord, une personne ne peut parler de droit que si elle est convaincue de sa dignité. C'est ce que ces gens sans abri, dans la gare, nous enseignaient : nous sommes des gens dignes, pas des rebus, et, partant, nous osons revendiquer des droits. À défaut d'un regard respectueux qui stimule et renforce cette dignité (parce que la dignité n'est pas, comme on le disait ce matin, un sentiment acquis indépendamment du regard posé par les autres), on reste, pour reprendre l'expression qui a été utilisée, un « subalterne » qui n'a pas les mêmes droits que les autres. Deuxième réflexion : il n'y a pas d'accès à la justice s'il n'y a pas de parole collective. À cet égard, la mission que s'est donnée le Mouvement ATD Quart Monde est essentielle pour

¹ Selon la procédure de colocation, un magistrat peut décider d'enfermer dans une maison de santé une personne qui présente un danger pour elle-même ou pour autrui.

donner la parole à ceux qui ne l'ont pas et rendre celle-ci intelligible. Souvenons-nous de l'exemple de cet attaché du cabinet qui ignorait tout de la vie et de l'expérience de ceux qui étaient les premiers visés par son projet de modification législative. La troisième et dernière réflexion : il n'y a pas de droit sans demande. Dans notre système juridique, ce que l'on appelle la *class action* (action de groupe) est tout à fait marginale, à l'exception notoire des syndicats ou, dans une certaine mesure, des associations consuméristes. Souvenons-nous de l'exemple de Sarah qui n'a plus le courage de demander quoi que ce soit et se voit en réalité privée de tout droit.

Comme Martin Luther King, j'ai un rêve. Que partout il y ait des comités des droits de l'homme ou des comités de vigilance particulièrement attentifs et prêts à réagir lorsqu'une personne ou une famille perd pied et se retrouve dans une situation comme celle de Sarah. Et rêver ensemble, c'est déjà commencer à changer le monde...

Atelier : Droits de l'homme et extrême pauvreté

De quelles réalités Joseph Wresinski cherche-t-il à rendre compte en affirmant que la grande pauvreté est une violation des droits de l'homme et qu'elle reflète leur indivisibilité ? Peut-on considérer que ceux qui vivent dans cette condition et y résistent au jour le jour comptent au nombre des défenseurs des droits de l'homme ? Les évolutions des institutions et organisations de promotion des droits de l'homme sont-elles favorables ou s'opposent-elles à la prise en compte des situations des plus pauvres, à leur représentation et à leur combat ?

Animatrice : Huguette Redegeld, vice-présidente du Mouvement international ATD Quart Monde

ENTENDRE LES PLUS PAUVRES. LA QUESTION DES DROITS DE L'HOMME

Christine Béhain¹
John Habets²

Christine Béhain : – Je voudrais vous parler brièvement d'une journée d'étude sur la pauvreté et les droits de l'homme que nous avons organisée en novembre 2007, dans le cadre de la préparation à ce colloque. Quand il a été proposé aux différents pays où ATD Quart Monde est présent de participer à cette manifestation, nous nous sommes demandé comment faire de notre côté, aux Pays-Bas. Nous avons donc consulté les membres du Mouvement. Nous avons le choix entre une rencontre avec des universitaires uniquement, ou un dialogue entre des personnes ayant l'expérience de la pauvreté et des universitaires. Tout le monde ayant estimé que le dialogue était plus intéressant, c'est cette solution qui a été retenue. Toutefois, créer un tel dialogue demandait une très longue préparation, car nous voulions mettre en présence des personnes issues d'horizons très différents et faire en sorte que chacune d'elles puisse prendre la parole. Nous avons commencé par sélectionner, pour tous les participants, trois textes de Joseph Wresinski. Ces textes étaient les suivants : « Les plus pauvres, révélateurs de l'indivisibilité des droits de l'homme », « La pensée des plus pauvres dans une connaissance qui conduise au combat » et « La grande pauvreté, défi posé aux droits de l'homme »³. Nous avons travaillé ensemble ces écrits importants, au moyen d'extraits que nous avons choisis et selon une méthode spécifique. Tout au long de ce processus, j'ai beaucoup appris en termes de pédagogie, notamment le fait que pour animer un groupe composé de personnes aux origines très différentes, où certains ont été à l'école et d'autres non, il faut toujours veiller à être bien centré sur un sujet. Nous nous sommes donc interrogé : quelle

¹ Membre de l'équipe nationale ATD Quart Monde Pays-Bas.

² Président du Mouvement ATD Quart Monde, Pays-Bas. Intervention traduite de l'anglais.

³ Ces textes se trouvent dans : Joseph Wresinski, *Refuser la misère. Une pensée politique née de l'action*, Paris. Éditions du Cerf / Éditions Quart Monde, 2007.

thématique choisir pour avancer sur cette question des droits de l'homme ? Comme on parle beaucoup, aux Pays-Bas, de la responsabilité personnelle des personnes en situation de pauvreté, nous avons pensé qu'il nous serait peut-être possible d'apporter quelque chose de nouveau en abordant cette question.

John Habets¹ : – En novembre 2007, j'ai eu le privilège d'être présent, en Hollande, à la rencontre-dialogue dont Christine Béhain vient de parler. Je tiens à dire qu'à chaque fois je suis surpris par le naturel avec lequel les gens pauvres racontent leur vie et leur vision de l'existence. Et, à chaque fois aussi, je me demande pourquoi les mots prononcés semblent s'évanouir si rapidement. J'ai remarqué que les gens pauvres parlent un autre langage. Il ne s'agit pas de grands mots et d'abstractions. Il n'est pas question de structures, de procédures ou de méthodes. Il s'agit de la vie elle-même, d'expériences concrètes et de situations qui font partie de la vie même ! Je suis convaincu que c'est cette existence proche du concret, au contact des réalités immédiates, qui donne cette pertinence et cette puissance à ce que les gens pauvres disent. Cependant, nos sociétés sont organisées de telle façon que les gens pauvres n'ont pas la possibilité de parler. Et quand ils en ont l'occasion, la plupart du temps leur parole ne pénètre pas réellement dans la société. Comme je le disais, ces mots paraissent s'effacer peu après avoir été dits. Pourquoi cela ? Il y a longtemps que cette question me préoccupe. Lors de la préparation de la rencontre-dialogue, en 2007, un ami du Mouvement a dit : « On ne donne pas aux gens qui vivent dans la pauvreté la responsabilité de parler. Parce que, quand quelqu'un est pauvre, la société pense qu'il n'est pas capable. Mais, dans ce cas-là, comment pouvez-vous faire partie de la société ? Vous ne pouvez pas. Et qu'arrive-t-il ? Les services sociaux décident de ce qui est bon pour vous, et des travailleurs sociaux vous disent quoi faire. » Un homme qui vit dans la pauvreté a réagi : « Oui, c'est ce que le gouvernement fait. C'est une grosse partie du problème. Les gens abandonnent trop vite leurs responsabilités aux autres. » L'ami du Mouvement a alors demandé : « Est-ce que ce sont les gens pauvres qui décident de faire ça, ou bien est-ce qu'ils subissent cette situation ? » Et l'autre de répondre : « Chaque partie est impliquée. Chaque partie rend trop facilement l'autre responsable. Et l'autre partie accepte trop facilement la responsabilité. Ou bien elle ne fait rien du tout. Elle laisse tout tomber, au lieu de dire : "D'accord, je fais ce que je peux pour arranger cette petite part-ci, et vous, de votre côté, vous faites cette part-là". Bien sûr, les gens pauvres ne peuvent pas tout faire, mais ils peuvent apporter une contribution. Nous avons tous un talent. À moins que ce qui est facile soit rendu trop difficile... »

Pour moi, ces quelques mots tapent dans le mille ! Ils montrent quelle est la réalité, à un moment donné, de la relation entre des gens pauvres et la société établie. Et l'on voit qu'il existe une grande distance, un gouffre même. Il y a une situation de « je n'ai pas vraiment besoin de toi », de « tu as peut-être des talents, mais laisse-moi faire à ta place, parce que je peux le faire plus facilement, plus vite, moins cher et mieux ». Bref, la relation entre les gens pauvres et la société établie est marquée par l'inégalité.

Je voudrais maintenant présenter Joseph Wresinski, le fondateur d'ATD Quart Monde, et rapporter au public ce qu'il a dit à ce sujet. Selon lui :

« Le seul, l'unique problème qui comprend tous les problèmes, qui explique tous les autres problèmes de l'humanité, c'est la présence continue dans toutes nos sociétés d'une partie de la population maintenue en dehors des structures, en dehors du système, en dehors de la vue de gens. Ceci – l'exclusion – est le problème fondamental du genre humain qui explique tous les autres. »²

¹ Traduit de l'anglais par Monique Seignon.

² Cf. *Dossiers de Pierrelaye*, janvier-février 1981 (citation retraduite de l'anglais).

Et il dit aussi :

« Le système dans lequel nous vivons [...] est basé sur la rentabilité. Tous ceux qui ne sont pas rentables d'une façon ou d'une autre sont laissés de côté. Le jour où nous nous rendrons compte que nous pouvons les aider à devenir rentables mais que, même s'ils ne le deviennent pas, ils doivent avoir leur place parmi nous, ce jour-là il sera prouvé qu'à côté de la valeur rentabilité sera venue se greffer une autre valeur, plus fondamentale puisqu'elle pourra prévaloir sur la rentabilité. »¹

Je pense que Joseph Wresinski dénonce une violation des droits de l'homme lorsqu'il parle d'« exclusion » et de « délaisser ». C'est ce genre d'exclusion et de délaissement dont parlait l'homme que j'ai cité précédemment. Wresinski dit la même chose avec d'autres mots lorsqu'il souligne qu'il y a un « manque de partage »². La vérité est qu'il y a un manque de partage si l'on ne donne pas de responsabilités aux gens pauvres, si des responsabilités simples leur sont retirées. Et bien que l'une et l'autre partie soient à l'origine de cette situation, Joseph Wresinski affirme clairement que la prise en considération de cette absence de partage dépend de nous, de la société établie, c'est-à-dire du secteur de la société qui construit des structures et des systèmes et définit la pensée dominante. C'est à nous de proposer des solutions pour encourager le partage. « La vie est dans le partage, pas dans l'égoïsme »³, dit-il encore. Et Alwine de Vos van Steenwijk ajoute :

« Si tout homme est un homme, alors le plus abandonné, le plus méprisé, n'est-il pas le premier à aimer, à restituer en justice ? N'a-t-il pas priorité en toute chose ? »⁴

La condition du plus pauvre doit toujours retenir l'attention de la société. En effet, selon Joseph Wresinski : « La valeur principale [des pauvres] est d'être des révélateurs d'une situation d'injustice, d'un manque de partage. »⁵ Un manque de partage qui est au cœur même de nos structures, de nos systèmes, de nos méthodes et de la pensée dominante. L'usage veut que la société se développe sans les pauvres et la connaissance qui est la leur. Or, le partage n'est-il pas : « J'accepte mes et tes responsabilités. Je ne ferai pas tout. Tu feras ta part, et je ferai la petite part que je peux, compte tenu de mes talents. » Comme le dit Joseph Wresinski, le partage n'est-il pas, par-dessus tout, une chance du cœur, une révolution du cœur ?⁶

Quoi qu'il en soit, si les qualités du cœur sont l'effort de notre action et donnent de la couleur à notre relation aux plus pauvres, cette relation sera tôt ou tard caractérisée par des qualités telles que l'ouverture, l'absence de préjugés, l'égalité et l'attention pour son prochain ; en un mot, par l'inclusion. Je crois que c'est par un tel changement dans les cœurs que les structures se transformeront peu à peu, que l'exclusion disparaîtra, que les droits de l'homme seront respectés et, surtout, que la parole des gens pauvres sera enfin entendue !

Christine Béhain : – Pour finir, je voudrais juste reprendre quelques mots de Joseph Wresinski lui-même qui nous ont servi de guide. Ils traitent de l'indivisibilité des droits de l'homme et du thème de la responsabilité, dont je vous ai dit tout à l'heure l'importance aux Pays-Bas :

« Plus important encore, peut-être, les populations en grande pauvreté dans tous les pays expriment leur conviction que vivre en homme, en frère, en citoyen, signifie pouvoir assumer des responsabilités. Pour elles, les droits fondamentaux prennent leur vrai sens et ne trouvent leur pleine réalisation que s'ils leur permettent d'être

¹ Joseph Wresinski, *Écrits et paroles aux volontaires, 1960-1967*, t. I, Paris, Éditions Quart Monde, 1992, p. 432.

² *Ibid.*, p. 435.

³ Alwine de Vos van Steenwijk, *Père Joseph*, Paris, Science et Service Quart Monde, 1989 (citation retraduite de l'anglais).

⁴ *Ibid.*, p. 102.

⁵ Joseph Wresinski, *op. cit.*, p. 435.

⁶ Cf. Wessel Verdonk, *Père Joseph; pastoor der allerarmsten*, Den Haag / Baillet / Heerlen, 1997, p. 27-28 ; Joseph Wresinski, *Heureux vous les pauvres*, Paris, Éditions Cana, 1985, p. 245.

responsables, c'est-à-dire travailleurs reconnus, parents en mesure d'élever leurs enfants, membres utiles d'une communauté, hommes et femmes participant au devenir de leur pays.

Ainsi, ils ne nous apprennent pas seulement l'indivisibilité des droits et des responsabilités, mais aussi la coresponsabilité qui signifie l'indivisibilité entre les hommes et les peuples. Pour les plus pauvres de tous pays, tous les hommes ont part à une même mission de contribuer à une communauté nationale et internationale "où nos enfants puissent vivre", "où tous les hommes se tiendraient la main"... Mission concevable à partir de toutes les croyances qui se rencontrent dans les Nations unies.

Ne serait-ce pas, en fin de compte, autour des plus pauvres et de la mission qu'ils voudraient assumer avec nous, que se décidera l'avenir des droits de l'homme ? »¹

Concernant les droits fondamentaux, il y a aussi un autre texte de 1987 où le père Wresinski parle du droit à l'engagement :

« Ainsi, il reste un autre droit à promouvoir. Celui des plus pauvres de trouver des hommes et des femmes engagés et confiants, susceptibles, par l'engagement de leur personne et les risques qu'ils sont prêts à prendre, de convaincre une population de sa dignité et de ses capacités de changement. "Le remède de l'homme, c'est l'homme", disent les Africains au sud du Sahara. Et l'homme remède de l'homme, pour des populations rongées par la trop longue et trop profonde pauvreté, ce n'est pas simplement un expert professionnel. Ce sont des hommes, des femmes qui offrent leur personne, un temps significatif de leur vie, prêts à risquer leur carrière pour l'avancée d'autres hommes. »²

Dans le contexte de durcissement que l'on voit un peu partout, avec notamment la conditionnalité des droits, cet engagement de tous est plus que jamais nécessaire.

¹ Joseph Wresinski, *Refuser la misère. Une pensée politique née de l'action*, Paris, Éditions du Cerf / Éditions Quart Monde, 2007, p. 238.

² *Ibid.* p. 214.

PRINCIPES DIRECTEURS ET PRATIQUES DE L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT¹

Michel Doucin²

Le premier exposé m'a beaucoup inspiré; je l'ai trouvé intéressant et il me donne l'envie de m'éloigner de ce que j'avais prévu de dire. Je vais donc plutôt vous décrire comment, au cours de ma vie professionnelle, j'ai été amené à m'interroger sur la façon dont on peut essayer de sortir les plus pauvres de la privation de droits, situation qui les caractérise tout d'abord. Je pense qu'on n'a pas besoin de revenir là-dessus : être exclu, c'est être privé de droits, et être très pauvres c'est subir l'accumulation de privations de droits, des droits économiques et sociaux, comme l'éducation et la santé, mais aussi et conséquemment, des droits civiques. Parce que, quand on est très pauvre, il est vraiment très rare que l'on ait l'envie et le courage de participer à la vie citoyenne et politique.

Du fait de mes activités d'ambassadeur pour les droits de l'homme (profession qui peut vous paraître ambitieuse et mystérieuse, retenons que j'avais à représenter la France dans des instances internationales où l'on travaillait à améliorer l'effectivité des droits), lorsque l'on parlait d'exclusion, ma position n'était pas très facile compte tenu de la situation dans notre pays. J'ai voulu ne pas me contenter d'être un perroquet minimisant les faits et ai essayé de comprendre ce que j'allais devoir expliquer. J'ai, pour cela, notamment entrepris de rédiger moi-même le rapport que la France devait remettre au Comité des droits économiques, sociaux et culturels (DESC), rapport qui doit être présenté tous les cinq ans par chaque pays ayant ratifié le pacte éponyme des Nations unies. Il doit y expliquer en quoi son gouvernement a réalisé ce à quoi il s'est engagé en le signant. En accord avec le Comité d'experts qui reçoit et analyse ces avis, j'ai tenté de traiter une question principale : pourquoi les politiques gouvernementales visant la résorption des poches de pauvreté existant dans notre pays avaient-elles, quel que fût le bord politique de ceux qui les avaient conçues, toutes finalement échoué depuis au moins trois décennies ? Plus j'ai travaillé ce sujet, plus j'ai compris que la bonne volonté gouvernementale n'était pas à mettre en doute, ces politiques ayant été élaborées, depuis au moins la Seconde Guerre mondiale, par des fonctionnaires le plus souvent engagés.

D'où ma conviction, qui s'est affirmée peu à peu, que ce gâchis était la conséquence de ce que vous disiez tout à l'heure, à savoir qu'on n'a pas su, lors de l'élaboration de ces politiques, donner la parole à ceux qu'elles visaient à sortir de la pauvreté, et encore moins à en faire les acteurs de leur progrès social. Il m'apparaissait que la raison de l'échec était que les problèmes auxquels on avait voulu répondre n'avaient pas été convenablement posés, imaginés de l'extérieur.

À Genève, le Comité des droits économiques, sociaux et culturels a été surpris de lire un rapport où un gouvernement osait dire que trente ou quarante ans de politiques sincères n'avaient pas atteint leurs objectifs et que cela posait la question de la limite de toute politique globale. Le Mouvement ATD Quart Monde en a fait la démonstration : ce n'est que dans une approche individuelle, par l'écoute de chacune des personnes, qu'on trouve des réponses.

¹ Transcription de l'intervention orale.

² Ambassadeur chargé de la bioéthique et de la responsabilité sociale des entreprises (ministère des Affaires étrangères et européennes), ancien ambassadeur pour les droits de l'homme.

J'ajoute qu'il me semble aujourd'hui qu'il y a une relative incompatibilité entre les politiques publiques, faites pour gérer de grands nombres sous l'angle macroéconomique et social, et l'exigence d'efficacité qui appelle un traitement à l'échelle microéconomique et sociale de la personne humaine en détresse, parce qu'aucune n'est identique.

J'ai eu une deuxième occasion de creuser cette question en essayant de comprendre pourquoi une de ces politiques sociales avait été de façon encore plus flagrante en échec, et objet à cet égard de nombreux commentaires internationaux désagréables pour notre fierté : la politique menée à l'égard des Roms, Gens du voyage, Sinti, Gitans... vous savez qu'aucun nom ne les rassemble parce qu'ils se vivent comme très différents d'un groupe à l'autre. Le fait qu'on n'arrive pas bien à nommer ces populations est en soi un indice de la difficulté de parler en leur nom collectif. M'est apparue la difficulté historique des décideurs politiques à élaborer des politiques pertinentes pour sortir ces personnes de l'exclusion, due aux difficultés qu'elles rencontrent, du fait de leurs divisions et de leur nomadisme (pour certaines), à participer aux instances de dialogue où ces politiques se conçoivent dans notre pays : elles y ont toujours été représentées par des associations composées de « gadjos », n'appartenant pas à leur culture, des personnes de très bonne volonté qui font de grands efforts pour les connaître le mieux possible, mais que leur situation maintient dans des représentations extérieures. Dans les cercles où l'on organise des débats pour améliorer le sort des Gens du voyage, ce sont toujours des intermédiaires qui parlent au nom de ces populations.

La loi Besson imposant la création de zones d'accueil des Gens du voyage à toute commune de plus de 5000 habitants, loi qui aujourd'hui s'avère à de nombreux égards un échec, est issue de ce regard extérieur qui n'a pas su identifier les besoins de logement réels de personnes de plus en plus sédentaires. D'où le paradoxe de zones d'accueil créées à grand frais qui, à certains endroits, ne servent à rien, alors que de grandes carences en logements sédentaires adaptés aux modes de vie des « Gitans » sont patentées en de nombreux endroits : par exemple, le souhait de parquer la caravane dans leur jardin n'est que rarement autorisé par les règlements communaux...

Mon métier m'a amené aussi à participer à l'élaboration de politiques de lutte contre l'extrême pauvreté dans les pays en développement. La question est compliquée dans ce cadre là par la réaction des dirigeants de ces pays qui disent souvent : « Mais ne vous occupez pas des extrêmement pauvres, aidez-nous déjà à sortir globalement de la pauvreté. » Et quand on répond comme Leandro Despouy : « Ces personnes-là sont encore plus exclues et nécessitent une attention particulière et des méthodes différentes », on a du mal à se faire comprendre des gouvernements. Les États riches ne comprenant pas eux-mêmes tout à fait la nécessité de traiter différemment les extrêmement pauvres, il n'est pas étonnant que les ploutocraties qui souvent dirigent les pays du Tiers Monde aient du mal à entrer dans ce genre de raisonnement.

Tout ceci m'a conduit à proposer à mon administration, le Ministère des Affaires Etrangères et Européennes, d'introduire l'approche par les droits dans ses initiatives diplomatiques et, notamment, de se pencher sur la proposition de ces « Principes directeurs de lutte contre l'extrême pauvreté ». Il y est exposé un concept, à mes yeux central, qu'il faut trouver les méthodes pour donner la parole aux personnes exclues que sont les très pauvres. L'idée se formule dans une jolie phrase, mais la réalisation suppose des méthodologies sophistiquées et délicates.

Pour m'expliquer et prendre un peu de distances par rapport au discours que l'on a tendance à tenir sur le sujet, je voudrais prendre à témoin ce que j'ai entendu voici quelques années dans le cadre d'un groupe de travail de la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) qui traitait des droits de l'homme et de l'extrême pauvreté. La présidente, Nicole Questiaux, avait invité différentes associations à témoigner. L'une d'entre elles, Cœurs

de femmes, avait déclaré se sentir en décalage par rapport aux autres parce qu'elle considérait que la réinsertion n'était pas, pour elle, une fin en soi. Alors que la plupart des associations considèrent que l'état normal de l'humanité est de vivre dans une société dont chacun partage les mêmes rites, alors qu'elles visent à « réinsérer » ceux qui s'en écartent, cette association considérait avec respect les personnes qui faisaient un autre choix, celui de vivre en marge. Cœurs de femmes reconnaissait ce désir de s'exclure dans lequel elle voyait une revendication de liberté. Aussi demandait-elle à ses militants de vivre dans la rue plusieurs mois avec les SDF pour en connaître les difficultés mais aussi les richesses, pour mieux comprendre ces personnes et savoir voir en chacune un cas particulier fait de désirs, de souffrances et, quelquefois, de morceaux de bonheur. L'association souhaitait accompagner chacune sans avoir pour objectif principal de la réinsérer dans la société.

En vous racontant ce que j'ai entendu (et compris à ma manière), je tente de formuler une réflexion sur les limites de la lutte contre l'extrême pauvreté : dans cette salle, je vois à vos réactions, que vous ne partagez pas tous la vision de Cœurs de femmes et avez en tête les dangers physiques, parfois mortels, de la rue, le mauvais état de santé des SDF, les drogues – à commencer par l'alcoolisme – qui les font sombrer. Mais qu'est-ce aussi que l'écoute sincère si elle s'arrête aux frontières de certains a priori ? Cœur de femmes mérite d'être écoutée.

Rassurez-vous, je pense que les SDF dont c'est le choix déterminé et lucide de vivre dans la rue sont ultra-minoritaires. Ceci dit, ils nous interpellent sur la méthodologie adéquate pour être le plus à l'écoute possible de l'autre en sorte que ce ne soit pas le velours du gant de fer, que l'objet de l'entreprise charitable ne soit pas la réduction de la personne humaine à un standard. Il faut rechercher le bon équilibre. La question a aussi une dimension politique; il vaut mieux ne pas donner d'arguments aux ultra-libéraux qui affirment que ceux qui choisissent de vivre dans l'extrême pauvreté n'ont qu'à y rester, puisque c'est leur choix, et que l'on gaspille des fonds publics en leur mettant à disposition des instruments sociaux qu'ils refusent...

Ma conclusion, admirative pour ce que fait ATD Quart Monde et qui me semble très proche de cet équilibre improbable entre respect de l'être individuel et effort de réinsertion dans la communauté, est qu'il faut sans cesse être à l'écoute de ses propres motivations lorsque l'on est acteur engagé dans l'action sociale. Que ce soit dans les pratiques associatives ou dans les pratiques gouvernementales, il faut garder à l'esprit la très grande diversité des raisons qui poussent à l'exclusion, mélange de subi et de voulu. Il ne faut pas chercher à élaborer des politiques simplistes, elles ont échoué, j'en suis témoin pour avoir analysé plusieurs d'entre elles. Et c'est l'articulation entre associations (avec des approches diverses) et pouvoirs publics qui est seule de nature à combiner utilement micro et macrogestions.

Un dernier mot sera, à cet égard, pour attirer votre attention sur la « Charte-agenda des droits de l'homme dans la ville » que l'association mondiale des collectivités locales est en train de finaliser, et à laquelle j'ai eu l'honneur de contribuer. Certains de ses articles essaient de formuler des principes d'action pour traiter l'exclusion dans le respect des personnes. J'ai personnellement, m'inspirant des "Principes directeurs droits de l'homme et extrême pauvreté", proposé une rédaction qui insiste sur la nécessité de donner la parole aux exclus eux-même, ce qui suppose de les aider à la prendre, rôle qui me semble devoir être partagé, au niveau local, entre services sociaux et associations. Cette Charte est placée, pour être enrichie, pendant quelques mois sur le site du Forum mondial des droits de l'homme de Nantes. Je suggère que vous vous y intéressiez.

UN PARTENARIAT DURABLE POUR UNE SOCIÉTÉ HUMAINE ET JUSTE¹

Annelise Oeschger²

Le sujet de notre atelier « Extrême pauvreté et droits de l'homme » ayant fait l'objet d'excellentes interventions pendant toute la matinée, j'ai quelque peu changé l'intervention que j'avais prévue. Ce matin, nous sommes allés très loin dans la conceptualisation. Les Principes directeurs « Extrême pauvreté et droits de l'homme », dont vous avez parlé, Monsieur Doucin, deviendront sans doute un instrument extraordinaire pour les Nations unies. À mon avis, leur force vient, d'une part, de ce qu'ils font très clairement ressortir l'indivisibilité des droits de l'homme et, d'autre part, du fait qu'ils constituent un défi adressé au monde entier. J'y reviendrai plus tard.

Nous avons donc affaire, là, à des outils. Mais la lutte contre l'extrême pauvreté ne se limite pas à la création d'outils, elle implique aussi et surtout le travail d'« artisans ». Et comme ce colloque porte sur l'actualité de la pensée politique de Joseph Wresinski, je me suis dit qu'il convenait de parler avant tout de ces artisans. Paul Bouchet a dit ce matin qu'il préférerait parler de la « pensée civique » du père Joseph. Mais la « pensée civique » renvoie fortement à l'action et à l'attitude politiques de Joseph Wresinski. C'est précisément sur ce point que je veux concentrer mes quelques remarques.

Personnellement, j'ai été extrêmement frappée par l'attitude politique du père Joseph. Ce dernier nous a beaucoup apporté, à nous qui avons un rôle de représentation au niveau international. Il était au fond un modèle pour aborder certaines questions importantes. Ce que j'ai d'abord appris de lui, c'est que les plus pauvres ne peuvent pas se permettre de se faire des ennemis, parce que toutes leurs circonstances de vie sont déjà leurs ennemies et que ce dont ils ont besoin, ce sont d'amis. Nous avons aussi appris de lui que la question de la grande pauvreté va au-delà de la politique politicienne, et notamment qu'elle n'a rien à voir avec les partis politiques.

Cette idée selon laquelle les plus pauvres ne peuvent pas se permettre de se faire des ennemis, il l'a dite aussi d'une façon positive : « Tout homme mérite notre confiance jusqu'à la preuve du contraire. » C'est peut-être cela qui m'a le plus guidée dans mon propre engagement, le fait que tout homme mérite notre confiance, quelle que soit sa fonction ou sa responsabilité. En ce sens, j'ai beaucoup apprécié l'intervention de ce matin à propos du fait que nous avons chacun notre rôle, notre responsabilité, que nous pouvons exercer de façon citoyenne. Enfin, je voudrais mentionner ici un dernier principe que le père Joseph a vécu et qui est aussi essentiel : tout homme a le droit de changer.

L'ambition de Joseph Wresinski allait au-delà de l'éradication de l'extrême pauvreté – il avait la vision d'une société qui aura appris, grâce à un partenariat durable entre les décideurs dans les différents domaines et les personnes vivant dans la grande pauvreté, à être humaine et juste envers chacun de ses membres sans exception. Il ne s'agit pas d'intégrer les plus pauvres dans ce qui existe mais de changer le monde à partir et avec eux. Dans ce contexte, une question se pose à nous : quels artisans sommes-nous ? Je dois dire ici que les organisations non

¹ Transcription de l'intervention orale.

² Présidente de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe.

gouvernementales (ONG), qui figurent au nombre des artisans, sont devenues une partie du problème autant qu'une partie de la solution – et je crois avoir senti que monsieur Doucin faisait aussi allusion à cela dans son intervention. En effet, nous contribuons par notre façon d'être à ce cloisonnement entre les différents responsables ; par exemple, ceux du monde politique, ceux du monde des affaires, ceux des ONG... Parfois, même nous, membres d'ONG, donnons l'impression d'être un peu meilleurs que les autres, alors qu'il n'en est rien. Nous ne sommes pas meilleurs. Mais, inversement, nous ne sommes pas inférieurs, aux ambassadeurs par exemple.

Je vais maintenant parler du Conseil de l'Europe, institution créée en 1949 dans le contexte du traumatisme de l'après-guerre, dominé par l'idée du « plus jamais ça ». C'est une petite institution, et qui a l'avantage d'être souvent ridiculisée ! Pourquoi l'« avantage » ? Parce qu'à ceux qu'on ridiculise, on y fait moins attention qu'aux autres, si bien que le Conseil de l'Europe jouit de plus de liberté que d'autres institutions.

Le Conseil de l'Europe, qui s'engage pour les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit, fait un travail extraordinaire. Il est composé : du Comité des ministres, lesquels sont représentés par leurs délégués, donc des ambassadeurs des 47 pays membres ; de l'Assemblée parlementaire, qui réunit des parlementaires nationaux des États membres ; du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, où l'on trouve des maires, des présidents de villes de toute l'Europe ; de la Conférence des ONG du Conseil de l'Europe, qui regroupe 407 ONG internationales dotées du statut participatif. Et c'est au sein de cette dernière instance, à l'abri du regard du grand public, que les ONG ont pu faire leur chemin. Elles sont de plus en plus un acteur reconnu par les trois autres. S'affirme ainsi peu à peu ce que l'on appelle le « quadri-loque » : il y a quatre piliers qui travaillent ensemble.

Les ONG font bien sûr un travail remarquable au sein des comités gouvernementaux qui s'occupent des droits de l'homme et de la cohésion sociale. Elles sont aussi de plus en plus appelées à contribuer à la direction des programmes qui portent sur l'avenir de la démocratie en Europe. Nous essayons de dépasser le cloisonnement entre les personnes qui ont des responsabilités différentes. On l'a vu par exemple en 2007 dans le cadre du 17 octobre, journée mondiale du refus de la misère. Le commissaire aux droits de l'homme – un personnage, mais aussi une institution très discrète mais ô combien efficace – a accueilli avec nous, venant d'Allemagne, de France, de Moldavie, de Roumanie et de Russie, des personnes vivant dans la pauvreté et des personnes engagées à leurs côtés. Vous pouvez vous imaginer que c'était une découverte incroyable, surtout pour les représentants venant des pays d'Europe centrale et orientale, que de discuter avec des personnes vivant la pauvreté à Strasbourg, ou en Allemagne tout près de Strasbourg. Une participante, la présidente de l'Union des travailleurs sociaux de Russie, a déclaré : « Je veux revenir l'année prochaine avec encore plus de personnes vivant dans la pauvreté en Russie. » Je lui ai dit : « Et si tu faisais quelque chose à Moscou, l'année prochaine ? » En vraie femme d'action, elle a relevé le défi et, le 17 octobre de cette année (2008), elle a organisé à Moscou une rencontre où étaient présentes la responsable de la Commission sociale de la Douma, des personnes impliquées dans le travail social et des personnes vivant dans la pauvreté issues de treize régions de Russie. Comment a-t-elle réussi à les faire venir ? Elle a tout simplement écrit aux services sociaux d'une vingtaine de régions de Russie en les invitant à envoyer à Moscou, pour cette rencontre, des personnes vivant dans la pauvreté. Quelques régions ont répondu : « Non, nous ne pouvons pas envoyer des gens. Parce qu'en envoyer reviendrait à avouer qu'il y a de la pauvreté chez nous. » Malgré ce facteur de blocage, treize régions ont accepté la proposition.

Je dis cela pour montrer que tout s'est passé très simplement. On a affaire à des gens qui se parlent. Cette dame s'est sentie prise au sérieux par le commissaire aux droits de l'homme, et

le projet a pu avancer grâce aux contacts interpersonnels et non par les procédures institutionnelles – même si, bien sûr, c'est l'institution qui a permis l'organisation de la rencontre.

Au Conseil de l'Europe, la Conférence des ONG a aussi fait une recommandation pour soutenir les Principes directeurs « Extrême pauvreté et droits de l'homme » du Conseil des droits de l'homme de l'ONU. Et la secrétaire générale adjointe du Conseil de l'Europe a encouragé tous les pays membres du Conseil de l'Europe à participer au processus de consultation pour ces Principes directeurs. Son message a été lu récemment au Comité européen pour la cohésion sociale. C'était tôt le matin, tout le monde dormait encore un peu... Un représentant d'un pays d'Europe de l'Ouest a commencé en disant : « De toute façon, ça ne marche pas... La pauvreté, c'est beaucoup trop différent d'un pays à l'autre, d'un continent à l'autre... » Moi, je n'étais là qu'en tant qu'observatrice, mais il m'a rendu tellement furieuse que j'ai pris la parole et, du coup, les gens se sont réveillés ! Je dis cela parce que nous disposons aujourd'hui d'outils extraordinaires. Il y a actuellement des représentants de 47 pays au Conseil de l'Europe, et il y a d'autres délégués de ces mêmes pays à l'ONU. Alors, si au sein de ces 47 pays membres nous étions assez nombreux à partager cet intérêt pour les plus démunis, nous pourrions faire se rencontrer tous ces représentants officiels, nous pourrions les faire réfléchir et aller au-delà de cette idée selon laquelle les causes de la pauvreté sont trop différentes d'un continent à l'autre.

Pour finir, je voudrais insister sur l'idée que l'important n'est pas notre bord politique ou la responsabilité dont nous sommes investis. L'important est de nous engager en partageant le même but. L'histoire montre que l'essentiel est d'obtenir une masse critique d'artisans. Pensons à l'Afrique du Sud ou à la chute du mur de Berlin : malgré tout ce qui avait précédé, les événements se sont enchaînés très vite sur la fin. Ne nous faisons donc pas trop de souci quant à ce qui est possible pour l'avenir (même s'il est évidemment essentiel d'avoir aussi des causes de préoccupation). Ce qui est fondamental, encore une fois, c'est de devenir les artisans que nous pouvons être, et de prendre garde de ne jamais penser que l'un est meilleur que l'autre. Merci.

Atelier : L'internement des étrangers en France, une longue histoire

Cet atelier donnera place en particulier à une réflexion sur les camps d'internement, à commencer par un retour historique sur celui que connut la famille Wresinski durant la guerre de 1914-1918. Joseph Wresinski est né pendant la guerre de 1914 dans un camp d'internement à Angers. C'est en arrivant dans un camp « humanitaire » créé pour accueillir des familles sans abri qu'il prend conscience de « son peuple », ce qui l'engage dans un combat universel. Quels sont les dimensions communes entre ces situations d'internement et de regroupement des étrangers et les très pauvres ? Comment ces situations peuvent-elles se transformer ? Quelles sont les sources de ces transformations et quelle part y prennent les habitants en tant qu'acteurs ?

Animatrice : Hélène Thomas, Professeure des universités à l'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence.

LA TRADITION D'INTERNEMENT EN FRANCE¹

Marc Bernardot²

Les camps d'étrangers constituent des formes centrales de la modernité. Pour en prendre toute la mesure, il est nécessaire de les dissocier des lieux de destruction de groupes sociaux et de dissidents politiques des régimes totalitaires. Les systèmes concentrationnaires, par leurs caractères extrêmes, ont d'ailleurs contribué à en rendre difficile la connaissance et l'analyse des camps. L'ombre portée de la Solution finale et de la Kolyma pèse sur le traitement scientifique de cette hétérotopie politique, car le camp reste un mot malade et un objet de polémiques.

Les camps d'étrangers entre colonies et métropoles

Du point de vue des sciences sociales, il faut distinguer le camp des formes plus anciennes de mise à l'écart, les léproseries, les ghettos italiens, les *morerías* espagnoles, et aussi l'ensarrement des pauvres et les bagnes français, dont il tire cependant certaines caractéristiques en les recombinaut. Il en va de même pour les institutions de la Révolution industrielle, comme le *workhouse* anglais, ses équivalents européens et d'autres formes que l'on peut dire proto-internementales. Si l'on reprend le modèle de Michel Foucault, les camps d'étrangers constituent le chaînon faisant le lien entre les régimes disciplinaires du XVIII^e siècle, les organisations biopolitiques du XIX^e et les actuelles sociétés de contrôle. On doit aussi réintégrer

¹ Cette communication a fait l'objet d'une publication dans une version détaillée : Marc Bernardot, « Les camps d'étrangers, dispositif colonial au service des sociétés de contrôle », *Projet*, n° 309, 2009, p. 41-50.

² Professeur de sociologie, université du Havre, Centre interdisciplinaire de recherche sur les mobilités (CIRTAI), réseau Travaux, études, recherches sur les réfugiés et l'asile (TERRA). A publié : *Camps d'étrangers et Loger les immigrés. La Sonacotra 1956-2006*, Broigny, Éditions du Croquant, 2008.

les camps d'étrangers dans leur généalogie coloniale et métropolitaine à la fois. Ils apparaissent sous leur forme moderne dans le monde colonial où ils assurent des fonctions politiques lors de conflits armés et visent des objectifs économiques pour la mise en valeur des territoires. C'est particulièrement le cas en Afrique, où les camps représentaient une technique permettant à la fois de quadriller et de contrôler l'espace conquis mais aussi de déplacer et d'exploiter les populations comme force de travail contrainte. Les colonies fournissaient par ailleurs des espaces sans limite de relégation pour les déportés et les convicts dans les déserts ou les zones désertes des empires coloniaux (Nouvelle-Calédonie, Indochine, Sahara, par exemple). Les camps représentaient enfin un instrument d'épuration raciale dans le cadre de la substitution des colons européens aux autochtones des territoires de conquête. Les États-Unis d'Amérique ont systématisé cet usage sous la forme des réserves indiennes, déjà utilisées dès la première colonisation au Canada, en Nouvelle-Calédonie, au Cameroun ou en Algérie, et à Madagascar plus tard pour cantonner et « resserrer » les indigènes afin de récupérer leurs terres¹.

En Europe, c'est lors de la Première Guerre mondiale, conflit total où les civils ont été visés en tant que tels, que les camps ont trouvé leur première application globale prenant l'ensemble de leurs formes possibles. L'internement administratif s'est étendu alors au monde entier pour l'enfermement des civils ennemis et des otages, la prise en charge martiale et/ou génocidaire des réfugiés et des expulsés, le casernement séparé des indigènes coloniaux transplantés, qu'ils soient soldats ou travailleurs, la surveillance des groupes mobiles, comme les nomades et les forains, ou indignes, tels les vagabonds et les prostituées, et la mise hors d'état de nuire des ennemis politiques. À partir de ce moment inaugural, la mise en camps d'étrangers va se généraliser durant l'Entre-deux-guerres, puis la Seconde Guerre mondiale, jusqu'à en devenir l'un des symboles avec la destruction des Juifs d'Europe, même si la Shoah s'est essentiellement déroulée hors des camps *stricto sensu*.

Depuis la Seconde Guerre mondiale, les camps, tout en conservant certaines de leurs caractéristiques, se sont adaptés à l'opprobre pesant sur le système concentrationnaire et à l'effroi de leurs contributions à des fins de génocide, en s'invisibilisant dans un premier temps et en se légalisant ensuite. La diffusion des camps d'étrangers dans les sociétés ouvertes, quelles que soient les multiples formes de mise à l'écart et de confinement des groupes discriminés et minorisés qu'ils peuvent prendre, pose une question majeure en termes de libertés publiques et touche aux fondements de la théorie politique libérale par son application de protocoles militaires à des civils en tant de paix. Ainsi, l'appréhension contemporaine des camps nécessite de passer outre à la distinction commune qui en fait une hétérotopie liée à un contexte de guerre ou à des circonstances exceptionnelles. Il faut en outre remettre en question l'approche discontinuiste qui, notamment dans les travaux des historiens, a eu tendance à ne se focaliser dans l'étude des camps que sur ces périodes conflictuelles. En fait, non seulement dans le monde colonial mais aussi en Europe et ailleurs, l'usage de l'internement ne s'est jamais limité aux périodes de conflits et de conquêtes. À l'échelle continentale, l'émergence de la question des réfugiés, les tensions politiques et les problématiques d'inclusion/exclusion de la citoyenneté vont donner de multiples occasions aux pouvoirs publics d'avoir recours aux camps d'étrangers. Car à partir des premières expériences coloniales et martiales, le camp a été constitué en modèle, latent mais toujours disponible, de gestion de certains groupes de populations minorisées et racisées. Il s'est progressivement diffusé et diffracté dans divers secteurs de prise en charge de catégories construites par les discours et les dispositifs comme

¹ Les États-Unis ont aussi été le théâtre d'applications novatrices de l'internement dans le cadre de la guerre de Sécession. L'empire tsariste a, pour sa part, développé avec les camps sibériens de travail de la *Katorga*, un système préfigurant par certains aspects le Goulag soviétique.

étant en surnombre, posant un problème d'assimilation ou faisant courir un risque dans les pays occidentaux.

Les camps d'étrangers en métropole. Des origines à la systématisation

Dès ces premières applications métropolitaines, le camp a pu prendre différentes formes. Il y a ceux de conception militaire, mais aussi ceux qui sont installés dans des baraques de foire ou de chantier, les locaux d'entreprise. On trouve aussi l'usage de bâtiments réquisitionnés et les regroupements de fortune dans les lieux les plus divers : stades, écoles, hôtels, carrières. Le camp fait preuve d'une malléabilité fonctionnelle entre visées répressives et options humanitaires, pouvant combiner mise au travail, à l'écart et hors droit des populations qui y ont été placées. Certaines caractéristiques lui donnent néanmoins une spécificité. Les lieux et établissements qui font office de camps partagent l'insalubrité, l'absence d'équipement et l'isolement. Les occupants y sont sous la coupe de l'arbitraire et voués à la pénurie. Plus largement, l'internement et la mise en camp se différencient du monde carcéral par la durée illimitée de la détention, son caractère administratif et non judiciaire, et sa tendance à être appliquée de manière collective, préventive ou rétroactive.

Les raisons les plus souvent évoquées par les pouvoirs publics pour justifier la mise en place de camps sont les suivantes : certains civils peuvent être considérés comme des ennemis, soit du fait de leurs antécédents, soit parce qu'ils sont des ressortissants de pays en guerre. L'internement permet aussi d'anticiper ou de prolonger une décision judiciaire de privation de liberté. Des réfugiés peuvent apparaître comme une menace en raison de leur origine, de leur nombre ou d'une incapacité supposée à subvenir à leurs besoins qui en fait des indésirables. Les camps sont censés représenter un minimum humanitaire et protecteur et faciliter la prise en charge et le rapatriement. Des migrants coloniaux transplantés souvent de force en métropole sont parfois présentés comme inutiles et inassimilables du point de vue des conceptions raciales, et les pouvoirs publics veulent éviter de les voir se disperser dans le territoire.

Dès ses premières applications, les camps d'étrangers montrent plusieurs de leurs caractéristiques spécifiques. Ils sont d'abord malléables et s'adaptent aux circonstances et aux variations des objectifs des autorités gestionnaires. Ils sont aussi peu coûteux et permettent d'appliquer des dispositifs en dessous des normes à des usagers contraints. Ils offrent enfin la possibilité de contrôler les différents aspects de l'existence des publics internés en permettant leur mise au travail – ou, au contraire, en les empêchant de travailler – et la surveillance de leurs déplacements. Ces non-lieux ne sont pas pour autant des institutions disciplinaires au sens propre. Elles ne visent pas à socialiser les internés comme pourraient le faire d'autres institutions totales et biopolitiques comme la prison, l'hôpital psychiatrique, le monastère ou la caserne, mais au contraire à empêcher leur contact avec la société environnante et faciliter leur renvoi hors de l'espace national, ou, à défaut, fonctionner comme un retardateur de leur installation éventuelle. Cette mise à l'écart peut être conçue comme temporaire, pour faire face à une situation de sinistre frappant des nationaux réduits à la dépendance, ou regrouper les ouvriers mobiles de chantiers installés à l'écart. Elle peut ensuite viser une exclusion plus drastique : celle de nationaux racialement discriminés, comme les Roms ou les indigènes transplantés, ou celle de réfugiés dont les pouvoirs publics refusent l'installation durable. Les camps fonctionnent alors comme des dispositifs répulsifs délivrant un message d'hostilité et d'inhospitalité à l'encontre de ses utilisateurs. C'est enfin une enclave extraterritoriale tournée vers l'extérieur qui fonctionne comme un sas permettant la sélection, le contrôle et la protection des publics concernés, selon les préoccupations des autorités gestionnaires.

Si la forme du camp d'étrangers s'est largement diffusée, des traditions nationales d'internement se sont développées, portées par différents acteurs institutionnels. En France, ces pratiques d'internement administratif ont été instaurées essentiellement par le ministère de l'Intérieur. Ce dernier s'est chargé de la conception et de la gestion de ces espaces de confinement. Le ministère s'est servi de ce dispositif pour étendre ses capacités de contrôle du territoire par l'intermédiaire de la prise en charge de populations cibles. Le camp a été l'arme principale de la guerre pour l'espace menée par l'État. À partir des expériences originelles durant la Première Guerre mondiale, où la police gérait les espaces d'internement à la place de l'armée, ont été formés des techniciens de l'internement, qui ont eu l'occasion d'obtenir des crédits et des moyens supplémentaires. La police nationale apprend et produit l'espace dans la localité spécifique du camp. Dans ce processus cumulatif d'apprentissage et de conquête du territoire, la police bénéficie du savoir-faire des autres acteurs du contrôle, de la surveillance et de l'exploitation des populations étrangères. Parmi ceux-ci figurent l'armée, dont elle utilise les traditions du camp militaire en l'adaptant à ses besoins spécifiques, et les grandes entreprises employeuses de main-d'œuvre notamment coloniale qui ont déployé des techniques de mise au travail et de logement séparés. Entre ces différents acteurs circulent des savoir-faire, des crédits et des hommes. La III^e République n'a cessé d'avoir recours aux camps dans la gestion des crises internationales et des conflits politiques internes, à la fois en métropole et dans l'Empire colonial ou les zones sous contrôle. D'abord éclatés et occasionnels, les camps pour réfugiés, qu'ils soient arméniens, assyro-chaldéens et russes, juifs allemands, ou espagnols, vont finir par constituer un véritable réseau utilisé à des fins politiques, notamment contre les communistes français et étrangers à partir de la fin des années 1930. Ce complexe destiné aux opposants de l'intérieur et aux menaces extérieures va ensuite être récupéré par le régime de Vichy, à la fois comme un dispositif national de lutte contre les ennemis politiques et comme une technique rodée dans une politique d'épuration raciale directement reliée à la destruction des Juifs d'Europe déclenchée par le régime nazi.

Depuis la Seconde Guerre mondiale, la diffusion du camp dans les sociétés démocratiques

Après la Seconde Guerre mondiale, le camp devient un objet scandaleux à la suite de la Shoah, mais se fait invisible derrière ce souvenir écran. Il devient pourtant un outil banalisé et généralisé des pouvoirs publics pour faire face aux mouvements de populations et aux crises politiques. Minimalistes mais toujours opérationnels, l'internement et la mise à l'écart constituent des dispositifs fréquemment utilisés pour les sorties de crise et les épurations politiques. Sous la forme du camp colonial transplanté, il sert au rapatriement des travailleurs forcés mais aussi pour l'accueil des rapatriés. Il fonctionne alors comme une interface et un commutateur entre la métropole et ses possessions impériales. C'est aussi un dispositif de lutte contre la subversion indépendantiste (celle des Indochinois et des Algériens notamment) et, là encore, il existe dans les deux espaces : répressif mais sous un relatif contrôle administratif en métropole, zone grise de répression sans limite dans les colonies. Durant la même période, le modèle du camp se diffuse dans la société sous des formes diverses et adaptées, comme avec le logement contraint dans des foyers des travailleurs migrants, héritant directement des habitats en camps et en casernes des travailleurs coloniaux. La surveillance y est moins forte, mais la liberté de circuler tout aussi réduite. Le modèle du camp est aussi en relation avec les cités de transit, les habitats autoconstruits ou les « bidonvilles » directement importés, dans le mot et la chose, des périphéries des villes coloniales. Depuis les années 1970, est progressivement mis en place un réseau de centres d'hébergement d'urgence, qui se transforme depuis les années 1990 en centres d'accueil de demandeurs d'asile. Les actuelles aires d'accueil des gens du voyage constituent aussi des formes contemporaines des camps pour nomades du XX^e siècle.

À côté de ces dimensions « tempérées », le camp d'étrangers conserve ses caractères répressifs et répulsifs. Les premiers centres d'expulsion d'étrangers, surtout algériens au début, ont ouvert leurs portes en 1964, lorsque la police nationale a ouvert clandestinement le centre de rétention d'Arenc sur le port de Marseille. Ce n'est qu'à partir de 1975 que l'existence du centre sera révélée. Mais cette mise au jour du dispositif policier secret ne débouchera pas sur sa remise en cause. Bien au contraire, une nouvelle phase va s'ouvrir qui dure jusqu'à nos jours et conduira ces centres de l'illégalité à leur intégration dans le cadre de la loi, au début des années 2000. Ce processus est révélateur d'une transformation de l'attitude des démocraties politiques vis-à-vis de la détention arbitraire. Il existe actuellement en France plus de 25 centres, auxquels il faut ajouter une centaine de locaux de rétention par lesquels passent environ 40 000 étrangers, dont 26 000 sont expulsés. Au-delà de ce dispositif, dorénavant officialisé et même mis en avant par les pouvoirs publics comme étant au centre de la politique de gestion de l'immigration, on peut noter la constitution d'un continuum internemental intégrant progressivement d'autres espaces, répressifs ou d'accueil. En effet, le durcissement des politiques répressives contre les migrants et les minorités a conduit à l'intégration du système carcéral dans ce dispositif. Il en va de même pour les centres d'accueil de demandeurs d'asile, dont les résidents déboutés sont expulsés, et les foyers de travailleurs migrants, qui sont la cible de rafles régulières. L'ombre du camp porte désormais à la fois sur les minorités du Sud comme une menace globale, et sur les institutions sociales dans leur ensemble (santé, logement, éducation, transports et autres services publics), qui sont de plus en plus souvent enrôlées dans l'action de traque des étrangers illégalisés. Cet enrôlement correspond plus largement à la fusion à l'échelle internationale des politiques de lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée, avec les dispositifs contre les migrations. Les migrations et les minorités originaires des pays du Sud sont présentées dans les discours politiques et médiatiques comme des problèmes, des risques et des menaces. C'est dans ce cadre néo-raciste que le camp d'étrangers a acquis une nouvelle dimension, non seulement en tant qu'espace de vie minimale pour les réfugiés dans les immenses villes de tentes dans les pays du Sud, mais aussi comme continuum de lieux de rétention des migrants dans les pays occidentaux et à leurs frontières, et enfin comme zone grise des guerres asymétriques, espaces secrets où des suspects enlevés par des services de renseignements peuvent être détenus illégalement, torturés et disparaître dans un vortex sans protection diplomatique. Les camps aux origines coloniales ont trouvé toute leur place dans le monde postcolonial.

L'EXPÉRIENCE DU CAMP DANS LA CONSTRUCTION AUTOBIOGRAPHIQUE DE JOSEPH WRESINSKI

Marie-Rose Blunsch Ackermann¹

Joseph Wresinski reste discret sur le passage de sa famille au camp d'internement lors de la guerre 14-18. À travers les relectures qu'il fait de son histoire familiale et de l'expérience du camp de Noisy-le-Grand, nous essayerons de comprendre l'enracinement et la portée de son projet de civilisation : la rencontre, au camp des sans-logis, avec une misère qui « rassemble », donne sens à des expériences vécues comme honteuses et permet de se reconnaître avec une identité positive : « D'emblée, je me suis retrouvé devant mon peuple. » Comment comprendre cette notion de « peuple du Quart Monde » ? Quelle est sa portée face aux défis posés par les nouvelles formes d'exclusion ?

En 1962, une journaliste polonaise, Maria Winowska, rencontre Joseph Wresinski au camp des sans-logis de Noisy-le-Grand. L'article qu'elle publiera par la suite pour présenter l'association Aide à toute détresse qu'il a fondée dans ce camp commence par l'histoire d'un ingénieur polonais qui fait un stage de spécialisation à Paris quand la guerre de 1914 éclate. Porteur d'un passeport allemand, Wladyslaw Wrzesinski est classé parmi les ennemis et interné dans un camp.² La guerre finie, il cherche en vain à regagner, avec sa femme et ses enfants, une place dans la cité en s'établissant comme horloger à Angers. La suspicion continue à peser sur l'étranger, l'ennemi. Un jour, il se fait voler une montre précieuse qu'un client lui a confiée. Pour rembourser son client, il vend tous ses outils. La misère s'installe dans son foyer et conduit à l'éclatement de la famille. Blessé dans son honneur, le père quitte les siens pour chercher du travail ailleurs et rentre finalement en Pologne.

Dans un article paru en 1970 et republié en introduction du livre *Les Pauvres sont l'Église*, Joseph Wresinski parle de son père :

« Ce n'est que bien plus tard, à l'âge d'homme, en partageant la vie d'autres hommes comme lui, d'autres familles comme la nôtre, que j'ai compris que mon père était un homme humilié. Il souffrait d'avoir manqué sa vie : il portait en lui la honte de ne pouvoir donner sécurité et bonheur aux siens. »

La famille d'origine de Joseph Wresinski

Que savons-nous de la famille d'origine de Joseph Wresinski ? Le père, Wladyslaw Wresinski, est originaire de Srem, près de Poznan. Il est né le 1^{er} août 1879. Il se marie le 1^{er} octobre 1911 à Madrid avec Lucrezia Sellas, née à Madrid le 31 décembre 1882. Le 12 juillet 1912 naît leur premier enfant, Luis. Quand la guerre éclate, la famille se trouve à Paris, dans un hôtel, 124 rue St Maur. Elle est internée au fort de Saumur. Nous ne savons pas pourquoi elle n'a pas profité de la possibilité offerte aux étrangers de quitter le pays dans les vingt-quatre heures. Une phrase dans une lettre de Wladyslaw à sa femme, datée du 18 janvier 1930 à Poznan, peut être lue comme un reproche :

« Si nous étions venus [en Pologne ?], comme je l'ai demandé quand la guerre a éclaté, ce serait autre chose maintenant. Aujourd'hui, nos enfants connaîtraient le polonais, l'allemand et le français, et en plus tu serais

¹ Directrice de l'Institut de recherche et de formation aux relations humaines, Mouvement ATD Quart Monde.

² Maria Winowska, « L'aide à toute détresse », *Ecclesia*, n° 171, juin 1963, p.85.

professeur de français et d'espagnol et on pourrait gagner bien et ne souffririons de rien. »¹

Je n'ai pas vu de documents officiels concernant Sophie, deuxième enfant de la famille, née pendant l'internement. Selon les renseignements du père Joseph, elle est morte à l'âge d'un ou deux ans d'une bronchopneumonie et de sous-alimentation. Joseph est né le 12 février 1917 à Angers. À cette époque, la famille est internée à l'ancien grand séminaire, rue Boreau, avec d'autres étrangers et des réfugiés français. Après la guerre, la famille reste à Angers. Elle s'installe au 14 rue St Jacques, dans une ancienne forge. C'est la maison la plus pauvre dans un quartier plutôt marqué par l'artisanat et le petit commerce. Deux autres enfants naissent : Antoinette (1920) et Martin (1922). Le recensement de 1921 mentionne la profession de Wladyslaw Wrzesinski : « Ingénieur chez Dalemont ». Dans un annuaire historique des entreprises de commerce et d'artisanat d'Angers, est indiqué à l'adresse 14 rue St Jacques : « Horlogerie, 1920 ». L'annuaire « Siraudeau » de 1923 mentionne à la même adresse : « Voisinski, horloger ». Le recensement de 1926 indique « Wrzésinski Lucère, sans profession », comme chef de famille.

Relectures de l'expérience de la misère

La lettre de Wladyslaw Wresinski envoyée à sa femme en janvier 1930 est accompagnée d'une liste de meubles et d'objets, entre autres un piano à queue pour Antoinette et un violon pour un des garçons. Pour Joseph Wresinski, ce piano est lié au souvenir de la dépendance de sa famille vis-à-vis de ceux dont elle recevait l'aumône. Maria Winowska en parle dans son article :

« Ma chère, murmure Mme X à Mme Z à l'issue de la grand-messe, savez-vous le dernier coup de cette étrangère ? [...] Elle vient d'installer un piano dans sa mansarde ! Comme je vous le dis ! Et un piano à queue. [...] Et après, cela crie misère. Par les temps qui courent, on ne trouve plus de vrais pauvres... » Les langues vont bon train et distillent tant de fiel que Mme Wrzesinska se voit obligée de vendre (pour rien) son cher piano. Ces dames respirent et se rengorgent. Ne sont-elles pas gardiennes de l'ordre public ? »

Dans un autre texte, Wresinski analyse l'expérience vécue :

« En échange de secours, [ma mère] a dû vendre une espérance. Avec ce piano, elle chérissait une illusion sur l'avenir de ma petite sœur. C'était une manière d'aimer ses enfants et de leur dire son amour, qu'on lui arracha au nom de l'assistance aux pauvres. »²

En 1965, dans la préface à l'étude de Jean Labbens citée par Serge Paugam³, Wresinski analyse un autre souvenir d'enfance : la menace de placement en orphelinat qui pesait sur lui à un moment donné :

« Trop démunis pour être utiles, notre seul moyen de communication était d'accepter l'aide individuelle offerte de l'extérieur et, en échange, de l'utiliser comme l'entendait celui qui secourait. Ce genre de dialogue nous privait de toute possibilité de promotion. En effet, celle-ci exigeait au départ ce minimum de liberté de pensée et d'action, ce minimum de statut social indépendant de nos dimensions personnelles, nécessaires à la communication authentique avec un milieu dynamique. D'ailleurs, faute de connaissances de la pauvreté, nos interlocuteurs le plus souvent ne soupçonnaient pas que nous puissions penser différemment d'eux ou, s'ils le découvraient, s'en indignaient. Discuter de leurs interventions qui ne correspondaient pas à notre besoin profond d'intégration, les refuser à la rigueur, signifiait compromettre les seules relations qui nous restaient avec une société sans laquelle nous ne pouvions vivre. Il a fallu à notre mère une force de volonté peu commune, pour refuser le placement de son fils chez les Orphelins d'Auteuil. Incapable de lui offrir elle-même les moyens d'une formation professionnelle, on lui demandait de se séparer de son enfant, de le placer dans une situation marginale d'orphelin pauvre. On l'obligeait en fait de choisir entre ce qu'elle-même jugeait bon pour lui et l'avis de ceux

¹ « Si venidas como petido, quando guerra venido estado hoi otra cosa, hoi nostros chicos conoceran, polones, aleman, Franses, que mas tu estadas profesora de Franse i Español y potecer canar bien i nosotros nons suferión nada. » Autre traduction possible : Si tu étais venue quand je te l'ai demandé, maintenant c'est autre chose que quand la guerre était là.

² Cité dans Alwine De Vos van Steenwijk, *Père Joseph*, Paris, Éditions Quart Monde, 1989, p. 38.

³ Volume I, p. 52.

qui avaient le pouvoir d'assurer le lendemain de sa famille. En décidant selon son propre jugement, elle perdait l'appui et l'intérêt de la paroisse. »¹

De la honte de la misère à l'affirmation d'un peuple

Joseph Wresinski n'a pas écrit d'autobiographie. Dans son discours, les références autobiographiques ont différentes fonctions :

- Sa vie, surtout son enfance et sa jeunesse, lui sert de source de connaissance pour comprendre les expériences des pauvres dont il partage la vie, ainsi que les formes que peuvent prendre leur refus de la misère.

- Il s'appuie sur le témoignage personnel pour argumenter une prise de position : il ne parle pas des pauvres en tant qu'observateur extérieur mais à partir de leur expérience.

Joseph Wresinski indique un moment précis qui lui a permis de dépasser la honte de ce qu'il avait vécu et de transformer l'expérience de l'humiliation et de la misère en une force dans un combat : c'est sa rencontre avec le camp des sans-logis de Noisy-le-Grand, en 1956, à l'âge de presque 40 ans.

La découverte de Noisy-le-Grand : la misère qui rassemble

Au camp des sans-logis de Noisy-le-Grand, Joseph Wresinski retrouve, rassemblées, les personnes « méprisés et honnies » dont les traits lui sont familiers depuis son enfance. Deux cent cinquante familles, mille huit cents personnes y vivent, déjà pour la troisième année, dans un provisoire qui dure. C'est presque deux fois la population des sept villages dont il est curé. Et, toujours, arrivent des familles appauvries provenant de toute la France. Ici, où la misère devient point de rassemblement, se révèle à lui le sens de son lien avec les oubliés, les ignorés, les rejetés. « D'emblée, j'ai senti que je me trouvais devant mon peuple. »²

Comment comprendre cette affirmation ? Pour Henri Godin, prêtre, cofondateur de la Mission de Paris, la provenance « du peuple » est une référence importante, un défi à rester fidèle à ses origines. L'autobiographie de Maurice Thorez, parue en 1937, est intitulée *Fils du peuple*.

Wresinski découvre « son peuple » parmi les familles méprisées et honnies qui, de par les circonstances de l'histoire, n'apparaissent plus comme « des individus épars », mais sont rassemblés dans un lieu :

« Les famille que j'y ai rencontrées me rappelaient la misère de ma mère. Les enfants qui m'assaillirent dès le premier instant, c'étaient mes frères, c'étaient mes sœurs, c'était moi, quarante ans plus tôt, rue Saint Jacques à Angers. »³

Dans ce camp, les personnes ne sont pas reliées entre elles par un projet commun. « Leur cité est construite sur une base négative : la carence, l'infériorité, la misère », comme il dit dans un texte paru en 1961⁴. Ou, comme il dit ailleurs : « Ici, les familles sont rassemblées par la misère. »⁵

¹ Joseph Wresinski, « La science, parente pauvre de la charité », dans Jean Labbens, *La Condition sous-prolétarienne. L'héritage du passé*, Paris, Bureau de recherches sociales, 1965, p. 26.

² Le père Joseph, *Les pauvres sont l'Église, entretiens avec Gilles Anouil*, Paris, Le Centurion, 1983, p. 69.

³ Commentaire (1984) du film *Rue des fleurs*, cité dans Jean-Claude Caillaux, *Joseph Wresinski, un défi à la dignité de l'homme*, Paris, Desclée de Brouwer, 1999, p. 88.

⁴ Joseph Wresinski, « Introduction », dans Aide à toute détresse, *Familles inadaptées et relations humaines*, Compte rendu du colloque international sur les familles inadaptées, Première partie, Paris, 1961, p. 14 et suivantes.

⁵ Joseph Wresinski, *Les pauvres sont l'Église, op. cit.*, p. 68.

La misère rassemble, mais elle ne bâtit pas de communauté

Wresinski conçoit la pauvreté de manière systémique. Si certaines familles sont « vouées à la misère de génération en génération »¹, il ne faut pas chercher la cause uniquement dans ces familles mais dans la relation que les autres entretiennent avec elles (« on les voue à la misère »). Elles sont condamnées à la misère par le regard qui pèse sur elles. Dans la perception de la société, les individus touchés par l'extrême pauvreté sont liés entre eux de manière purement extérieure par ce qui leur manque : ce sont « des irrécupérables, des inadaptés, des sous-privilegiés », tout à fait le contraire d'un peuple.

Le manque de reconnaissance par la société est le destin commun des personnes ainsi désignées. Elles sont cependant aussi liées de manière positive par la vie quotidienne ensemble, par des liens familiaux et par l'appartenance à un monde commun : « Je vis au milieu d'eux, ils sont mes frères, mes sœurs, ils sont de la famille, ils sont de mon monde. » Sans reconnaissance extérieure, elles ne peuvent pourtant pas se voir comme une couche de population avec des intérêts communs. Chacun est obligé de dire de ses voisins : « Je ne les connais pas. » Les stratégies de survie qu'elles peuvent développer dans ces circonstances ne font que renforcer l'exclusion sociale :

- L'isolement : « On se cabre dans un refus, étant donné que de toute façon on est vaincu d'avance ; alors on se crée des forteresses, des citadelles. » On s'installe dans sa situation d'exclu essayant de manière désespérée d'affirmer son identité en renonçant à vouloir communiquer avec la société.
- Le reniement : « Les hommes, pour survivre dans cette communauté, sont obligés de faire comme si on n'était pas là. » Cette prise de distance par rapport à son propre milieu renforce l'image négative que la société a de ce milieu.
- La honte : « Moi, j'ai connu ça aussi. À un moment donné, les premières années que j'étais au séminaire, et puis même longtemps après, je n'osais même pas dire que j'avais été pâtissier. Il fallait qu'on me l'arrache. Ça c'est les années de honte ; [...] on se définit pas, on sait pas qui on est. » Adopter des valeurs d'un autre milieu en niant sa propre expérience empêche que cette expérience puisse servir à transformer la société.

Donner une identité positive à ce peuple en affirmant « en être »

Dépendants les uns des autres et obligés en même temps de se désolidariser pour survivre, les sous-prolétaires forment une communauté paradoxale. En se reconnaissant dans ce peuple, le père Joseph résout le paradoxe et permet à la communauté d'exister pour elle-même et pour les autres dans un horizon qui dépasse le camp. Le Mouvement qu'il fonde est l'expression visible de l'existence et du combat de ce peuple. En se constituant en association, ce peuple acquiert une existence juridique. L'association naît à l'initiative des habitants du camp, et elle casse l'isolement de ceux-ci en intégrant dès le début des personnes de l'extérieur. En effet, pour sortir de leur exclusion, ils ont besoin de la reconnaissance et du soutien de la société.

¹ Interview de Joseph Wresinski par Jacques Chancel diffusée en direct par Radio France Inter le 17 mai 1973. Les observations qui suivent s'appuient sur une analyse de cette interview. Cf. Marie-Rose Blunsch Ackermann, « Joseph Wresinski, Témoin d'un monde exclu », *Revue Quart Monde*, n° 207, septembre 2008, p. 52-56.

Le volontariat ATD Quart Monde : une communauté qui permet au « peuple du Quart Monde » de se reconnaître

Pour terminer, je voudrais évoquer un point que je n'aurai pas le temps de développer. Pour Joseph Wresinski, le peuple « souterrain » du Quart Monde ne peut avoir d'existence visible que si des hommes et des femmes s'engagent avec lui dans la durée. Le Volontariat ATD Quart Monde est constitué d'hommes et femmes de tous milieux et de différentes appartenances politiques ou religieuses. Reliés entre eux par la communauté de vie et de destin qu'ils engagent avec les plus pauvres, ils permettent à ceux-ci de construire à leur tour une identité collective positive.

L'INTERNEMENT DES « SUSPECTS » PENDANT LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE¹

Ronan Richard²

Je vais vous parler d'une période très courte qui renvoie au contexte dans lequel est né Wresinski et à son vécu familial au contact de la pauvreté. La question se pose de savoir si son passage dans un camp a pu influencer sur son orientation future, son combat contre l'exclusion. Ces camps sont nés dans les coulisses de l'État. Une carte des camps français de l'époque donne une image assez hétéroclite de plusieurs dizaines de milliers de personnes. Je vais essayer de traiter des grandes questions qui peuvent se poser concernant ce que l'on appelle l'« enfermement éducatif ».

Tout d'abord, on peut qualifier ces camps de structures extrajudiciaires, parce que les conventions internationales d'avant-guerre – conventions de La Haye et de Genève – ne parlent pas de l'interné civil. Au début de la Première Guerre mondiale, les autorités françaises disposent uniquement des vieilles lois sur l'état de siège de 1849. Il y a bien eu, en 1913, des tentatives de projet, qui évoquaient notamment les réflexions menées dès les années 1890 pour savoir ce que l'on ferait des étrangers civils si une guerre venait à éclater. Cependant, comme à chaque fois que les autorités françaises imaginent une guerre future, elles se trompent complètement. Ce projet de 1913 envisage la création de lieux de refuge. Les étrangers sont autorisés à quitter le territoire national sous vingt-quatre heures ou à demeurer dans ces lieux de refuge en liberté surveillée. Cela pourrait sembler assez libéral. En fait, c'est un progrès qui est parfaitement inadapté et qui ne sera même pas appliqué dès le début de la guerre. Ces structures sont hors droit, je dirais même hors des valeurs et des principes de la France. On peut parler de schizophrénie, notre pays allant vraiment démontrer pendant quatre ans cette capacité à mettre en place des structures en contradiction totale avec ses valeurs.

Pourquoi ? Les camps naissent alors que la guerre est déclarée depuis un mois. Le premier septembre 1914, la direction de la Sûreté générale ordonne le regroupement d'un certain nombre de personnes jugées dangereuses pour la nation. Tous les projets d'avant-guerre sont enterrés. Pourquoi ce revirement ? D'abord parce que l'Allemagne a interné beaucoup de civils. Pour la France, les gens qu'elle interne représentent une monnaie d'échange dont elle compte se servir de la manière la plus efficace qui soit. Ensuite, parce qu'elle souhaite isoler les groupes qui viendraient renforcer l'armée ennemie s'ils étaient renvoyés dans leurs pays. De plus, les mesures de renvoi dans leur pays des étrangers sur le sol français sont impossibles à mettre en place. Les transports sont littéralement engorgés. Ils sont affectés en priorité à la mobilisation des troupes. Enfin et surtout, la France est victime d'une hystérie collective qui fait que ces populations suspectes doivent être mises à l'écart. Les courriers de ces populations montrent d'ailleurs qu'elles-mêmes se sentent en danger et, somme toute, plus à l'abri dans les camps où elles sont regroupées. La fureur nationaliste nuit totalement au discernement, et de nombreuses « bavures » sont à déplorer.

¹ Transcription de l'intervention orale.

² Docteur en histoire, université de Rennes 2 Haute Bretagne.

Qui interner ? Les ennemis ? Mais qu'est-ce qu'un ennemi ? Les gens dangereux ? Mais qu'est-ce que le danger à l'époque ? L'arbitraire étant exacerbé par l'état de guerre, le choix des personnes à interner va être à géométrie variable.

La première catégorie sera les étrangers mobilisables dans leur pays d'origine. Cela paraît logique. Et pourtant, on parlait ce matin des Ottomans. Il faut savoir que sur 8 000 Ottomans présents en France, seuls 322 seront internés. Les autres seront laissés en liberté, le Quai d'Orsay comptant utiliser cette population à des fins diplomatiques et commerciales, prétextant que la France n'est pas en guerre avec les Turcs mais avec le gouvernement turc. Les Autrichiens, eux, sont internés. Même sur cette question de l'internement des étrangers mobilisables, les décisions prises ne sont pas claires. Qu'en est-il des Allemands naturalisés français ou qui sont nés en France et y vivent depuis longtemps ? En effet, beaucoup d'Allemands nés sur notre territoire ne se sont pas fait naturaliser tout simplement parce qu'ils ne l'avaient pas jugé nécessaire. Je donne juste quelques exemples :

- Un de ces Allemands, né en France et marié à une française, y réside depuis 40 ans. Ses deux fils combattent sous le drapeau français. Il est interné jusqu'à la fin de l'année 1917.
- Un autre apprend, dans son camp d'internement, la mort de ses deux fils tombés pour la France. Il va rester dans ce camp jusqu'à la fin de la guerre.
- Les légionnaires d'origine allemande vont connaître un régime un peu plus enviable : ils vont être libérés ou placés dans des dépôts de faveur.

Sont également internées les populations qualifiées « d'opprimés et de francophiles ». Parmi elles, on trouve des Alsaciens, des gens sous fausse identité belge ou anglaise, des Italiens de Suisse, des Espagnols d'origine incertaine et des Allemands se faisant passer pour alsaciens. Ils peuvent être libérés s'ils sont « amis de longue date » et s'ils manifestent des sentiments « très français », le problème étant de savoir ce que recouvrent ces conditions. Ils peuvent invoquer l'article 18 du code civil et obtenir par décret leur réintégration dans le corps national. En fait, ils vont être massivement internés, divisés en trois catégories : les francophiles avérés, les francophobes germanophiles et ceux, peu nombreux, qui recevront une carte blanche et qui seront internés dans des camps spéciaux. Ils sont considérés comme sans patrie et on en parle souvent comme des parasites suspects d'espionnage. La presse conservatrice stigmatise ces populations et les Français n'ont pas confiance en elles. Il en est de même pour les populations sous autorité des empires centraux, essentiellement les Tchèques et les Polonais, et pour les gens venus des empires allemands et austro-hongrois. Ils n'ont pas eu le temps de se munir de papiers et sont souvent confrontés à des personnels administratifs de l'arrière qui sont d'une ignorance absolue concernant les questions de nationalité qui sont relativement complexes. Ces fonctionnaires ne savent pas trop comment qualifier ces gens, et l'on trouve dans les registres des camps d'internement de 14-18 des qualificatifs complètement délirants. Un exemple : celui d'un témoin, encore en vie aujourd'hui, qui a vécu dans des camps bretons. Il est né d'un père tchèque et d'une mère suisse. C'est donc un enfant sans patrie, ou aux trop nombreuses patries. Il arrive dans un premier camp en septembre 1914. Il est alors qualifié de français, fils d'un Autrichien polonais et d'une Suisse. Il change de camp et va être requalifié d'autrichien, fils d'un Polonais et d'une Autrichienne. En l'espace de trois ou quatre mois, lui et ses parents ont changé de nationalité au gré des fonctionnaires chargés de son dossier.

Se pose également la question du degré de francophilie de ces gens. Souvent, les dossiers traînent parce que les fonctionnaires qui en ont la charge ne veulent pas commettre l'irréparable de relâcher un espion dans la nature et être mis en cause. Aussi, nombre de ces Allemands, Polonais, ou Tchèques vont manifester dans leurs courriers beaucoup de colère et d'incompréhension vis-à-vis de cette France « patrie des droits de l'homme ». Pendant cette

période, la France va, au mépris des droits des gens, effacer de nombreuses années d'hospitalité, de convivialité et de solidarité.

Restent les suspects. Sont qualifiés de suspects les personnes sans abri. C'est une catégorie volontairement extensible. Jamais le ministère ne précisera ceux qui doivent être considérés comme tels. Les fonctionnaires, qui ont déjà du mal à qualifier l'Alsacien, le Tchèque, le Polonais, se retrouvent devant un nouveau casse-tête. Jusqu'où peuvent-ils étendre cette conception du suspect ? Sous la pression populaire, les courriers de dénonciation, de nombreuses populations vont devenir suspectes ou dangereuses pour la nation, comme le montrent les archives. Parmi elles, on trouve les « femmes douteuses », ces femmes mariées à des Allemands qui, subitement, de par leur mariage, sont devenues allemandes. Leurs enfants peuvent devenir français à dix-huit ans, selon les lois sur la nationalité, mais s'ils ne le souhaitent pas, ils vont entrer dans les catégories à interner. Les vagabonds, les sans-domicile, les diamantiers, les ouvriers peu recommandables, font partie de cette catégorie des suspects. Le ministère de l'Intérieur tente d'y intégrer tous les ennemis de l'intérieur, dangereux du point de vue social et moral.

Où toutes ces personnes sont-elles cantonnées ? Les structures d'accueil sont bancales parce qu'elles ne sont pas prévues dans le droit français. De plus, elles sont gérées par le ministère de l'Intérieur, mais les corps de garde et de surveillance de ces structures dépendent du ministère de la Guerre. Les militaires trouvent que les civils sont libérés trop facilement. Or, le ministère de l'Intérieur n'a pas de réserve immobilière pour interner ces populations en constante augmentation, et ce contrairement au ministère de la Guerre qui dispose de casernes et de nombreux locaux, bien que certains soient déjà utilisés pour les prisonniers de guerre. Le ministère de l'Intérieur veut donc réquisitionner des locaux au ministère de la Guerre, qui lui abandonnera les moins adaptés, ceux ne pouvant servir à loger décemment les troupes françaises. Le ministère de l'Intérieur récupère essentiellement des forteresses et des casernes inconfortables. Il utilisera également des prisons, même si c'est interdit par le ministère de la Justice, et des établissements religieux, plus quelques hangars et usines désaffectées. Vous pouvez voir quelques exemples d'établissements ou de forts ; des séminaires, comme celui de Sancerre ou celui de Pierrant à Angers (où est né Joseph Wresinski), et qui est considéré comme l'un des seuls camps modèles de France, avec à sa tête un directeur admirable ; des hangars, des usines abandonnées avec une représentation par le peintre hongrois Sobosoff, auteur de très belles œuvres ; un hôtel qui accueille des notables, payant leur pension et vivant dans des conditions absolument royales, avec même un bout de plage qui leur est réservée, ce qui fait hurler la population locale.

Quelles sont les conditions d'internement, conditions vécues par Joseph Wresinski ? Rappelons que l'internement civil est une anomalie que l'État pensait ne devoir gérer que quelques semaines, puisque que tout le monde disait qu'à Noël la guerre serait finie. Il était donc inutile d'aménager des camps pérennes, inutile de réfléchir au confort matériel, au couchage, au chauffage, aux installations sanitaires, inutile de prévoir un ravitaillement de grande ampleur, inutile de se préoccuper de la formation du personnel. Tous ces gens d'origines nationales et socioculturelles très différentes vont être entassés, sans étude sérieuse de leurs dossiers. Le manque d'hygiène est absolument déplorable dans tous les camps. La vermine mange les internés, les eaux usées polluent les cours d'eau. La situation est dramatique et un risque d'apparition de la fièvre typhoïde est réel, surtout en octobre et novembre 1914. Les tensions sont importantes dans ces camps du fait d'un fonctionnement clanique des différentes communautés en présence, tensions dans les domaines social, politique, culturel et évidemment patriotique puisque des francophiles et des mobilisables Austro-Allemands qui sont attachés à leur pays doivent survivre ensemble.

Des progrès concernant les conditions d'internement vont avoir lieu à partir de 1915, et Joseph Wresinski va naître dans un milieu très différent du contexte initial des camps (il naît le 12 février 1917). Ces progrès sont déclenchés par les libérations et les rapatriements qui se produisent à partir de décembre 1914 et par la prise de conscience que la guerre va perdurer. Par ailleurs, l'internement coûte cher (coût plafond estimé à 1,75 franc par interné et par jour). De plus, lors de problèmes graves dans les camps, l'Allemagne peut appliquer des représailles contre les Français. Enfin, des considérations sécuritaires et humanitaires ont également joué. Après étude des dossiers, vont être libérés ceux dont la présence dans les camps n'est pas justifiée. Cela représente beaucoup de gens. Notamment, un certain nombre de Polonais, de Tchèques, de Croates, de Slaves, d'Autrichiens tyroliens, de Roumains, de Transsibériens sont susceptibles d'être libérés à condition qu'ils puissent justifier d'une résidence, d'un emploi, et qu'une société de protection agréée ait déterminé avec certitude leur origine (ce qui, comme on l'a vu, n'est pas simple). Ils reçoivent alors une carte tricolore. Dans les faits, beaucoup de ces gens ont retrouvé du travail mais pas de résidence et restent donc dans les camps. Le camp de Saint Serge à Angers, où vivait Wresinski, en est une illustration.

Le rapatriement, à partir de février 1916, va concerner essentiellement toutes les populations qui vont être considérées par les commissions médicales franco-suisses comme étant trop malades pour rester dans les conditions d'internement. Il se poursuivra, suite aux grands accords de Berne d'avril 1918, et concernera essentiellement les prisonniers de guerre. Bien que les chiffres soient difficilement vérifiables, on parle pour certains camps d'une diminution du nombre des internés de 1 200 (au début de la guerre) à 400, nombre considéré par certains comme encore trop important.

Les différents camps vont par ailleurs se spécialiser. Les plus inadaptés sont fermés, d'autres voient le jour et les diverses catégories de population vont être affectées dans tel ou tel camp. En mars 1915, Malville donne les chiffres suivants (chiffres du ministère de l'Intérieur) : il existe 58 camps français, nommés dépôts, où sont internés 7 500 Allemands, 4 600 Autrichiens et un peu plus de 8 700 autres personnes, ces fameux suspects francophiles, etc. Cependant les chiffres sont rares, car le ministère de l'Intérieur méconnaît complètement ces camps. Les autorités concernées ne connaissent pas exactement le nombre de camps ni leur localisation, ce qui pose d'ailleurs beaucoup de problèmes aux chercheurs aujourd'hui. Les affectations officielles, même si la fiabilité des informations dépend beaucoup de l'administrateur de chaque camp, sont les suivantes :

- Les dépôts de mobilisables, qui deviendront des « dépôts disciplinaires » dont les conditions d'internement sont plus ou moins souples selon le directeur du dépôt. Dans les faits, ce ne sont pas réellement des dépôts disciplinaires.
- Les dépôts comme celui où vivait Joseph Wresinski. On y trouve souvent des Polonais, des Tchèques, etc.
- Des camps de travail.
- Des camps d'anciens légionnaires, comme celui créé à Sarzeau.
- Des camps pour femmes douteuses où la surveillance est très limitée. Ces camps sont souvent devenus une attraction touristique engendrant de nombreux afflux de curieux et des désordres. En plus des femmes d'origine française mariées à des Allemands, on y trouve des prostituées ou des femmes suspectées de prostitution avec les Allemands en zone occupée.
- Un camp d'ecclésiastiques.
- Des camps d'Alsaciens, implantés en Vendée, de deux types : des dépôts libres et des dépôts plus surveillés.

Alors que la France crée des prisonniers de guerre civils, l'Académie française s'offusque de l'assemblage de ces termes. En fait, ce sont des civils qui ont été emprisonnés par l'armée mais dont l'armée ne veut plus se charger. À partir de 1916, cette dernière demande au minis-

tère de l'Intérieur de s'en occuper. Un service ministériel est donc mis en place. Mais, très rapidement, il y a conflit entre ce service et l'Inspection générale des services administratifs. Finalement, c'est l'Inspection générale qui prend en charge les dépôts, l'inspecteur Constantin en étant à la tête. Chaque préfecture nomme soit le préfet local, soit un commissaire départemental pour superviser le fonctionnement des dépôts sur son territoire. Les pays neutres sont censés exercer un contrôle sur les camps. Les Espagnols vont surtout en Allemagne ; les Américains interviennent jusqu'en 1917 ; les Suisses, puis la Croix Rouge font également quelques visites. L'impact de ces contrôles reste malgré tout limité, d'une part parce qu'ils sont assez rares et d'autre part parce qu'ils sont annoncés une semaine à l'avance. Des courriers d'internés font état de ce qui se passe : « Il va y avoir l'inspecteur qui va venir parce qu'on a des œufs à manger » ; « Enfin, on est en train de tout nettoyer ; la cour est refaite, on repeint les murs... »

En fonction des cycles de représailles franco-allemands et de la personnalité du directeur du camp, les améliorations vont être plus ou moins importantes selon les lieux et selon les périodes. Ces améliorations concernent d'abord les conditions matérielles : on est mieux alimenté, mieux couché ; des structures sanitaires sont mises en place, la mortalité diminue. Sur deux cents rapports des pays neutres sur les camps, seuls dix sont négatifs. À partir de 1915-1916, la situation s'améliore donc tout de même. Il faut cependant signaler que ce sont les internés qui prennent en charge ces améliorations. Ils entrent dans les structures de gestion des dépôts ; ils créent des comités s'occupant de la question des secours...

Par ailleurs, deux soupapes de sécurité se développent. Il y a d'abord les loisirs, parmi lesquels les promenades et, dans l'ordre de préférence des internés, la lecture, la musique, le théâtre, des écoles, du sport. Il y a également la pratique du culte, même s'il est difficile pour un Allemand de trouver un pasteur protestant en Bretagne. Ainsi, à l'Île Longue, il existe des écoles, une bibliothèque, deux salles de réunion, une salle de travail et de lecture, une salle de musique, de concert, une baraque pour le théâtre, un gymnase, deux courts de tennis, un jeu de quilles et des boules.

De plus, le travail des internés, intégrés à l'économie nationale, permet à certains de quitter les dépôts durant la journée à condition d'y revenir le soir. Cela leur permet d'échapper à la psychose des barbelés décrite en 1916 dans des courriers où l'on constate des dépressions morales terribles chez ces internés, surtout minés par la solitude et la monotonie de la vie dans les camps. Bien que le travail ne soit pas obligatoire, les internés vont généralement beaucoup travailler, que se soit à l'extérieur ou dans des ateliers à l'intérieur des camps. Et, très souvent, ils vont très bien réaliser ce travail, surtout dans les tâches individuelles (alors que les prisonniers de guerre effectuent des travaux collectifs). Parmi les métiers exercés, on peut citer les boulangers, les électriciens et autres artisans. Les salaires des internés travaillant au sein des dépôts sont, dans certains cas, reversés au directeur du dépôt, mais les internés touchent quand même un petit pécule. Ceux qui travaillent à l'extérieur doivent normalement pouvoir conserver leur paye. Ils savent parfois très bien se vendre. Je peux citer deux exemples :

- Un dénommé Drucker, directeur de manufacture avant la guerre, touche un salaire cinq ou six fois plus élevé que le salaire d'un ouvrier.
- Un dénommé Schermann, recruté par une entreprise de Saint-Brieuc, touche 800 francs par mois, soit quatre fois plus que le salaire du directeur de son dépôt ! Il va, en fait, diriger l'usine où il est embauché.

On peut donc trouver dans ces camps des gens extrêmement compétents. Dans certains secteurs où il y a pénurie de main-d'œuvre, comme la boulangerie, on permet même aux internés de résider à l'extérieur du camp. Ainsi, 10 % des Austro-Allemands à Saint-Brieuc résident en ville, mais ils doivent chaque semaine venir signer un registre au camp. Le dépôt de Guérande

a particulièrement développé le travail à l'extérieur (on a à ce sujet de très belles collections de photos). Le camp lui-même, dirigé par David, un homme admirable, devient une véritable manufacture comprenant une dizaine d'ateliers. Son dépôt n'est plus un dépôt d'internés mais une véritable usine polyvalente, ce qui engendre des conflits avec les artisans locaux, les prix de vente des produits fabriqués au dépôt étant inférieurs à ceux pratiqués en ville. Des rumeurs vont bientôt circuler sur son compte. On parle d'espionnage, on dit que certains internés envoient des signaux lumineux aux sous-marins allemands... Ce directeur va réduire par trois le coût de la prise en charge d'un interné grâce aux ventes réalisées (pains, sabots, briquettes...). Son modèle de four à briquettes, en particulier, est vanté dans la France entière.

Je terminerai sur le sort tragique des derniers internés. Fin 1918, la France a gagné la guerre. Cependant, quand on voit ce qui se passe après la guerre, toutes les améliorations consenties dans les camps apparaissent, finalement, plutôt motivées par la peur des représailles allemandes que par un esprit d'humanisme. Après la victoire, la France va se désintéresser complètement des camps. Les Allemands sont libérés, mais il n'y a plus de budget, plus de nourriture, plus de médicaments attribués aux camps. Les derniers internés qui sont encore dans les camps de l'Île Dieu, de l'Île Longue et de Noirmoutier en 1919 vont vivre dans des conditions lamentables, et les Autrichiens qui contrôlaient ces camps n'interviennent plus. Les internés ne sont quasiment plus nourris et sont mal soignés. Livrés à eux-mêmes, ils sont victimes de la grippe espagnole, notamment à l'Île Dieu. Le livre d'Ana Verkunst décrit des internés affaiblis qui luttent désespérément contre cette maladie mais qui sont au stade de la mort. Ils n'ont même pas d'aspirine ! Il est vrai qu'il n'y en a déjà pas pour les habitants de l'île... Ces pages sur le sort misérable, lamentable des derniers internés dont tout le monde se moque royalement – tant l'administration française que le gouvernement autrichien, et ce pour des raisons politiques – sont vraiment poignantes.

Voilà donc brossée cette page assez sombre de l'histoire des camps pendant la Première Guerre mondiale. Même s'il n'y a pas eu une mortalité importante, la manière dont les internés ont été traités dénonce avant tout la faculté des États à renoncer, dans des contextes d'exception, aux droits élémentaires. La France, qui utilise comme image de marque son respect des droits de l'homme, a enterré, le temps d'une parenthèse, ses propres principes, ses propres lois, son propre droit. Il y a finalement eu une volonté de mettre à l'écart des franges de populations non seulement pour des raisons de sécurité nationale mais aussi pour des raisons sociales et morales. Antonin Seuhl a écrit un petit ouvrage intitulé *Patati-Et Patata en guerre*¹, où il parle de délit de faciès, de délit de sale nom, de délit de sale vie, qui pouvait mener au camp à l'époque de 14-18.

J'ai parlé d'internés, de suspects, etc. Il s'agit en fait de projets de villages de réfugiés en France. Quand on regarde cela, on pense en général à des camps de prisonniers en Allemagne. Cela prouve que le problème du transfert de populations rejoint le contexte de guerre.

Je pourrais vous parler des heures des réfugiés qui vivent parfois dans des conditions lamentables :

- la Communauté d'Emmaüs de Saint-Brieuc est installée dans un moulin à deux pas de l'ancien camp d'internement du Jouguet.
- Des réfugiés dunkerquois ou belges qui étaient au Moulin-du-Bosq, là où s'est installée Emmaüs depuis, vivaient dans des conditions beaucoup plus lamentables que les Austro-Allemands qui étaient à 500 mètres de là pendant la Première Guerre mondiale.

Je pourrais également parler du fiasco des essais d'intégration en France des prisonniers de guerre, dans les familles, pendant la Première Guerre mondiale et les années qui ont suivi.

¹ Antonin Seuhl, *Patati-Et Patata en guerre*, Paris, Société d'Éditions Littéraires et Artistiques, 1922, 267 p.

Cette expérience est à l'origine d'expressions telles que « grand Ouest, pays de Boches ; ça commence à la sortie de la Bretagne », ou bien « les Picards, pays de Boches ; les Normands, on sait pas trop... » Elle a fait ainsi passer pour indésirables certains individus. Mais le temps m'est compté. Je vous remercie.

Vendredi 19 décembre 2008

Partie 4

**FACE A L'EXTREME PAUVRETÉ,
QUELLES POLITIQUES ?**

Conférences

Président de séance : Pascal Perrineau¹

LE RECOURS AUX STRUCTURES DE PROXIMITÉ : UNE CONSTANTE DE L'AIDE AUX PLUS DÉMUNIS : XVIII^e -XX^e SIECLES

Pierre Guillaume²

En créant les Centres communaux d'action sociale, la loi du 6 janvier 1986 s'inscrit dans une tradition biséculaire de recours aux collectivités locales pour répondre aux besoins des personnes les plus déshéritées. Pour désigner celles-ci, on parla jusqu'en 1940 d'indigents désignant ainsi tous les individus qui ne pouvaient pas subvenir à leurs besoins, tant personnels que familiaux. Dans la misère qu'ils partageaient, ces indigents étaient divers avec de bons et de mauvais pauvres, les premiers ne pouvant être tenus pour responsables de leur sort, les autres l'étant, notamment par refus du travail et, plus généralement, des normes de la société dans laquelle ils vivaient. Si tous constituaient une charge pour la société, les seconds étaient aussi un danger potentiel, des éléments de ces classes dangereuses qui faisaient cette peur aux possédants si bien analysée par Louis Chevalier³. À deux reprises au cours des deux derniers siècles, on put espérer venir à bout de cette misère : sous la Convention avec l'inscription des indigents sur le grand livre de la dette publique⁴ et, après la deuxième guerre mondiale, avec la mise en place d'une sécurité sociale à vocation universelle. La réouverture, aux termes de la loi du 7 frimaire an V (1796) des bureaux de bienfaisance, et la réorganisation, aux termes des décrets du 29 novembre 1953 et du 11 juin 1954, de l'assistance furent constat que l'action de l'État, si novatrice qu'elle soit, notamment en 1945, ne pouvait permettre d'oublier des formes plus traditionnelles d'aide aux plus démunis. En 1953-1954 comme en 1796, ce sont des institutions communales ou émanant des communes qui furent sollicitées. Dans les deux cas et à un siècle et demi de distance, l'État a donc bien recouru au local.

La prise en charge postrévolutionnaire de la misère

Les temps révolutionnaires ont été très durs pour les pauvres. Certes, ils ont été l'objet, sous les quatre assemblées qui se sont succédé, de déclarations d'intention extrêmement généreuses mais les plus généreux des révolutionnaires, aussi différents que le Duc de La Rochefoucault-Liancourt ou Barrère, n'ont eu ni le temps ni les moyens de concrétiser leurs intentions. Dans l'impossibilité d'innover, la Révolution a, par contre, beaucoup détruit, s'en pre-

¹ Professeur des universités, Directeur du Centre de recherche politique de Sciences Po (CEVIPOF).

² Professeur émérite d'histoire contemporaine, université Bordeaux III.

³ Louis Chevalier, *Classes laborieuses et classes dangereuses, à Paris, pendant la première moitié du XIX^{ème} siècle*, Paris, Editions Perrin, 2002.

⁴ Jean Imbert, *La protection sociale sous la révolution française*, Paris, Association pour l'étude de la sécurité sociale, 1990.

nant notamment à l'héritage caritatif de l'Église, en enlevant leurs revenus et richesses à des œuvres, hospices, hôtels-Dieu ou hôpitaux, tous victimes de la nationalisation des biens du clergé, qui tous, cependant, ne furent pas vendus.

Qui dit misère, dit évidemment mécontentement et risques majeurs de troubles pouvant être exploités ou suscités par les adversaires de la République. Des préoccupations pressantes d'ordre public dictèrent donc des mesures d'assistance d'urgence alors même que les moyens d'un État en guerre étaient plus que limités.

Le rôle imparti aux hôpitaux et hospices, ainsi qu'aux bureaux de bienfaisance

L'énormité des besoins, la faiblesse des ressources disponibles, mais aussi, et surtout peut-être, la conviction unanimement partagée par les acteurs publics que pour le bien de la société tout entière la charité ne devait en aucun cas favoriser le vice, imposaient que soient fait des choix, que l'on distingue ceux qu'il fallait aider, non seulement au nom de l'humanité, mais aussi à celui de l'intérêt national.

Le tri préalable entre les individus récupérables et ceux qui ne le sont pas

Sont considérés comme récupérables pour la société tous les individus qui ne sont dans le besoin que par accident, qu'il s'agisse de blessés alors si nombreux parmi ceux qui ont des métiers à risques ou de malades que l'on peut croire guérissables. Ce sont ceux qui peuplent les salles communes.

On reconnaît aussi une valeur sociale aux membres de familles reconnues comme de bonne vie et mœurs, qui peuvent, certes, traverser des périodes difficiles, notamment un chômage qu'on ne peut leur imputer, mais que l'on sait impatientes de retrouver du travail comme de procréer et d'élever des enfants susceptibles de s'intégrer sans jamais troubler l'ordre public.

Bien d'autres catégories de malheureux sont, explicitement ou implicitement, considérées comme constituées d'individus peu intéressants pour la société et qui ne justifient donc qu'un minimum d'attention. C'est évidemment le cas des gens de mauvaise vie tout juste bons à envoyer aux galères et, ultérieurement, comme colons et comme soldats en Algérie, ou, pour les plus indésirables, dans les bagnes de Nouvelle-Calédonie ou de Guyane. Ceux dont les délits relèvent du vagabondage et de la mendicité qui devaient rester interdits jusqu'au milieu des années 1930 sont enfermés dans les dépôts de mendicité ouverts en application durable d'un texte de 1764¹. Malades mal reconnus comme tels, les vénériens et les vénériennes sont, de par la volonté des religieuses, écartés des hôpitaux généraux et souvent cantonnés dans des établissements spéciaux qui sont plus pénitentiaires que de soins.

Sont aussi considérés comme ne représentant qu'un intérêt social limité les incurables et les vieillards qui s'en distinguent souvent mal et qui sont, les uns et les autres, relégués dans des hospices, au mieux très médiocrement médicalisés, et où les espérances de vie sont faibles. Il en va encore de même des aliénés, malgré les efforts faits en leur faveur par Pinel et Esquirol.

On peut encore ranger durablement parmi les individus considérés comme étant à faible valeur sociale les enfants trouvés. Victimes d'hécatombes dues au manque d'hygiène dans les hospices où ils étaient initialement déposés, les enfants trouvés, s'ils en réchappaient, devaient affronter les conditions très dures de leur mise en nourrice dans des familles rurales les plus

¹ Code pénal, article 269 « Le vagabondage est un délit » ; article 274 « Toute personne qui aura été trouvée mendiant dans un lieu pour lequel il existera un établissement public organisé afin d'obvier à la mendicité sera punie de trois à six mois d'emprisonnement, et sera, après l'expiration de sa peine, conduite au dépôt de mendicité. »

pauvres. Quelque 10% arrivaient à l'âge adulte. Le discours sur les enfants trouvés fut très contradictoire. Ils furent, pour un temps, les enfants de la patrie, considérés comme précieux pour celle-ci, donc dignes d'attention¹. Très souvent, ils sont aussi donnés comme de futurs marginaux, à surveiller de près, voire à enfermer durablement dans des établissements dont le modèle fut la colonie agricole de Mettray. On leur attribuait, à la sortie, des vocations de domestiques agricoles ou d'engagés dans l'armée et de servantes pour les filles.

La nécessité de ces choix préalables à toute prise en charge des miséreux de toutes origines justifia, dès 1796, le recours aux autorités locales ; elles étaient en effet à leur contact immédiat ce qui les rendait aptes, pensait-on, à faire les meilleurs choix. C'est là une vision que l'on retrouve bien souvent ultérieurement et qui aboutit à conclure à une compétence du local bien supérieure à celle du national. Cela s'explique fondamentalement par le rôle alloué au contact direct, au voisinage, notamment dans la reconnaissance des individus, et ce rôle perdure tant qu'il n'existe pas de moyens administratifs d'identification, la délivrance de la carte d'identité ne datant que de 1921². C'est, bien évidemment aussi, la justification de la tentation de s'en remettre aux autorités locales quand la tâche apparaît trop rude et complexe pour l'État.

Les moyens mis en œuvre

La mise en œuvre des mesures prises en 1796 incombait aux pouvoirs locaux dans la mesure même où rien ne fut alors dit du financement de la nouvelle politique. Ce sont des commissions municipales émanant des municipalités, et distinctes des conseils municipaux, qui devaient assumer la gestion. Commission des hospices et commission des bureaux de bienfaisance étaient distinctes, mais dans une ville comme Bordeaux elles comptaient de nombreux membres communs. Sous l'Empire, le maire, alors nommé par le pouvoir, en devint le président tandis que les membres des commissions étaient choisis par le préfet sur des listes de candidats retenus par leurs futurs confrères. Toutes les dispositions étaient prises pour que le pouvoir local ne s'exerce que sous le contrôle étroit du pouvoir central. À Paris, Lyon et Marseille, les administrations de l'Assistance publique étaient soumises aux mêmes logiques.

Il n'y eut pas d'uniformisation du financement dans la mesure où certains hospices, à Beaune ou à Angers par exemple, avaient sauvégarde des biens qui leur garantissaient l'autonomie. Dans la majorité des autres villes, c'est le rétablissement de l'octroi qui permit le financement. À Bordeaux, il intervint dès 1799 et la mesure fut généralisée en France l'année suivante. Il fut alors spécifié qu'il s'agissait « d'octrois municipaux et de bienfaisance dans les villes dont les hospices civils n'avaient pas de ressources suffisantes pour leurs besoins »³. Ultérieurement, les recettes de l'octroi constituèrent l'essentiel des ressources de la grande majorité des villes, et seule une fraction en fut consacrée aux hospices. L'assistance fut ainsi l'alibi de la renaissance de la fiscalité locale.

La gestion municipale de l'assistance put cependant être assurée à frais réduits. En effet, rétablies officiellement dans leurs fonctions hospitalières en 1809⁴ et ayant, de fait, retrouvé leur place à l'hôpital une dizaine d'années auparavant, les religieuses qui ne sont pas rétribuées, ne coûtent que le montant de leur entretien. Ce sera là un argument souvent avancé lorsque, après 1890, on songera à les remplacer par des laïques, plus qualifiées mais plus onéreuses. Les médecins hospitaliers, jeunes internes ou devenus médecins « ordinaires », touchent parfois quelques indemnités mais pas de traitement, étant à l'hôpital d'abord pour ap-

¹ Bernard Allemandou, Jean-Jacques Le Pennec, *Les orphelins enfants de la Patrie*, Bordeaux, MSHA, 2002.

² Pierre Piazza, *Histoire de la carte nationale d'identité*, Paris, Odile Jacob, 2004, p. 123.

³ Loi du 5 ventôse an VIII.

⁴ Décret du 18 février 1809.

prendre leur métier, ultérieurement pour donner des preuves d'une compétence et d'un dévouement qui leur permettront de se constituer une clientèle.

Restent les frais d'hébergement des « pensionnaires ». Si l'habitat qu'on leur propose est souvent médiocre et entaché d'entassement et de promiscuité, l'alimentation, dans les hôpitaux plutôt que dans les hospices, est souvent, sinon raffinée, du moins abondante car bien des malades souffrent avant tout de malnutrition, et c'est en leur faisant prendre du poids que l'établissement apporte la preuve de son efficacité¹.

Une autre vocation des hôpitaux et hospices est de veiller au salut ou à la rédemption de toutes les catégories de pensionnaires. Le catéchisme est essentiel pour les enfants restés à l'hospice comme pour ceux qui sont placés et que l'on doit préparer à la communion. C'est à une mort chrétienne que sont préparés vieillards et incurables. Quant aux malades et blessés ils sont tenus à une bonne conduite quotidienne contrôlée par les sœurs, souvent redoutables surveillantes, qui dénoncent aussi tout écart éventuel des médecins.

Ces constats faits par tous ceux qui se sont intéressés à l'histoire de l'hospitalisation ne peuvent cependant conduire à une totale adhésion aux thèses de Foucault. Le milieu hospitalier, si surveillé qu'il soit, n'est pas pour autant carcéral si ce n'est pour les aliénés et les vénériens. Ce sont les impératifs d'hygiène qui, dans la deuxième moitié du XIXe siècle, limiteront la liberté de circulation des malades et de leurs proches.

Continuités et mutations au cours du XIXe siècle

Dans les pratiques de l'aide aux plus démunis et jusqu'en 1880, les continuités l'emportent sur les mutations ; le rôle de l'État reste discret et c'est toujours aux collectivités locales qu'il est demandé d'en assumer les responsabilités et les charges. Ultérieurement, les collectivités locales sont apparemment confirmées dans l'exercice de responsabilités qui se sont diversifiées et précisées, mais la tutelle de l'État s'est alourdie.

La confirmation des responsabilités communales

Des textes de nature et de finalités très différentes vont dans le sens d'une précision et d'une diversification des responsabilités communales. C'est le sens que l'on peut donner à la loi du 18 juillet 1837 qui précise leurs obligations. Elle n'inscrit pas les dépenses d'assistance dans les dépenses obligatoires, mais dans les dépenses facultatives. De fait, mises au premier rang des dépenses facultatives, celles d'assistance pourront être dites quasi-obligatoires. Ce refus de les considérer comme obligatoires, alors que leur nécessité est reconnue, l'est pour des raisons qui sont autant d'humanité que d'ordre public et reçoit pendant plusieurs décennies la même explication. On relève ainsi dans le rapport de l'Inspection générale des établissements de bienfaisance daté de 1874² :

« La législation charitable en France est dominée actuellement par ce principe que, si la société a le devoir moral de ne laisser aucune souffrance réelle sans soulagement, l'assistance ne peut jamais être réclamée comme un droit par l'indigent. L'assistance ne constitue donc pas, et c'est un honneur pour notre pays, une dépense obligatoire de l'État et des communes. »

¹ Pierre Guillaume, *Les hospices de Bordeaux au XIXe siècle*, Bordeaux, Les Editions hospitalières, 2000. p.184 et suiv. La ration dite complète, qui n'est pas diminuée sur prescription des médecins, peut atteindre 2800 calories par jour alors que la ration moyenne est alors, en France de 2430 calories, in J.-C Toutain, *La consommation alimentaire en France de 1789 à 1964*, Paris, Cahiers de l'ISEA, tome V, 1971).

² Cité par Alexis Chevalier, chef du bureau de l'assistance publique au Ministère de l'Intérieur, M. Block, *Dictionnaire de l'administration française*, Paris, Berger-Levrault 1877, p. 176.

En 1877, Alexis Chevalier précise que c'est dans cette logique, qui reste caritative, que le rôle de la commune se justifie tout particulièrement. Il écrit¹ :

« C'est surtout dans la commune que l'assistance publique doit être organisée, et c'est là où, devenant personnelle et directe, elle impose au pouvoir municipal dont elle émane de grands devoirs à remplir. Là, en effet, l'administration doit veiller à ce qu'aucune souffrance réelle ne reste sans soulagement, tout en se mettant continuellement en garde contre l'abus qu'on peut faire de ses secours, en les réservant pour les cas graves, et préférant dans leurs divers modes d'application ceux qui ont un caractère temporaire et peuvent le plus facilement cesser avec le besoin. Elle limitera le plus possible le cercle de son action, en encourageant et stimulant au contraire le développement de la charité religieuse, et de la bienfaisance privée, dans lesquelles elle doit toujours voir de précieux auxiliaires et non des rivales. »

Cette réaffirmation du rôle de la commune s'accompagne d'une part de la volonté de bien préciser ses responsabilités pour éviter les errements même généreux et pour ménager ses moyens, d'autre part d'un élargissement de ses prérogatives. La loi hospitalière de 1851, qui allait rester pendant quatre-vingt-dix ans la charte des hôpitaux, précisait ainsi, dans son article premier, que l'hôpital devait accueillir tout indigent tombant malade dans la commune où existe un hôpital, mais que, par contre, par son article 3, sa commune de résidence devait prendre en charge les frais d'hospitalisation de tout individu recueilli ailleurs. Ces dispositions donnaient accès à l'hôpital aux originaires des communes notamment rurales qui n'avaient pas d'équipement hospitalier et permettaient à celles qui s'en étaient donné un de ne pas être accablées par l'afflux d'allogènes.

Lorsque le Second Empire cherche, par la loi du 15 juillet 1850 et par le décret du 26 mars 1852, à favoriser le développement des sociétés de secours mutuels dont il entend faire un instrument majeur d'apaisement des antagonismes sociaux, c'est encore au cadre communal qu'il se réfère en donnant au maire et au curé l'initiative de la création de sociétés qui doivent être communales et être aidées dans leur financement et dans leur gestion par des notables promus membres honoraires².

Le cadre communal peut, toutefois, apparaître parfois comme trop étroit. C'est le cas lorsque, par une circulaire du 15 août 1854, le ministre de l'Intérieur parle de médecins cantonaux quand il essaye de relancer l'expérience des médecins salariés, qui après avoir connu un réel succès sous le Premier Empire, avait décliné sous la monarchie libérale.

Des innovations en marge du cadre communal

La référence privilégiée au cadre communal était en harmonie avec la structure d'une société française restée massivement rurale. Dès le début du siècle, la grande ville, et tout particulièrement Paris, avait appelé des traitements particuliers avec, dans le domaine abordé ici, la mise en place dès 1802 dans la capitale d'un comité de salubrité, qui fut certes imité dans quelques grandes villes, mais qui ne fut généralisé qu'en 1848, avec aussi la création d'une administration de l'assistance publique, qui devait être restructurée par la loi du 10 janvier 1849 et être alors mise sous l'autorité directe du ministère de l'Intérieur représenté par le préfet de la Seine. Il y avait à ces mesures, étendues à Lyon et Marseille, des raisons d'ordre public évidentes.

Echappent aussi à l'initiative des municipalités, tout en leur donnant des responsabilités supplémentaires, des grandes mesures d'hygiène publique : création des comités de salubrité en 1848, des commissions des logements insalubres en 1850, mobilisation hospitalière face aux épidémies de variole ou de choléra. Face à celui-ci représentant une menace nouvelle, on

¹ *Ibidem*, p. 178.

² Yann Delbrel, *La mutualité à Bordeaux au XIXe siècle*, Bordeaux, Fédération historique Sud-Ouest, 2006, p. 145-172, « La législation impériale au contact de l'esprit bordelais ».

s'en remit, dans une ville comme Bordeaux, aux initiatives de l'intendance militaire associée à l'inscription maritime.

L'apparition de la médecine d'entreprise dès le Second Empire, dans les compagnies minières et ferroviaires, ouvrit un autre champ d'assistance échappant aux municipalités. Les initiatives prises dans les mines s'inscrivaient dans le prolongement du Code des Mineurs de 1811, texte qui entendait protéger les intéressés contre les risques d'un métier particulièrement dangereux. Quant aux compagnies ferroviaires, elles entendaient s'attacher leur main d'œuvre, en limiter une instabilité qu'elles jugeaient excessive. Le développement des industries modernes menacent ainsi un système profondément ancré dans le tissu communal de la France traditionnelle. Un décalage croissant, entre les problèmes réels, qui n'étaient plus nécessairement les mieux perçus à l'échelle locale, et les mesures proposées, entraîna des formes nouvelles d'ingérence de l'État qui respecta néanmoins le jeu des acteurs traditionnels.

L'ingérence accrue de l'État dans le domaine de l'assistance, les lois de 1893 et de 1905.

L'article premier de la loi du 18 juillet 1893 dispose que :

« Tout français malade, privé de ressources, reçoit gratuitement de la commune, du département ou de l'État, suivant son domicile de secours, l'assistance médicale à domicile ou, s'il y a impossibilité de le soigner utilement à domicile, dans un établissement hospitalier. Les femmes en couches sont assimilées à des malades. Les étrangers malades, privés de ressources, seront assimilés aux Français toutes les fois que le gouvernement aura passé un traité d'assistance réciproque avec une nation d'origine. »

Rapporteur du projet de loi, le docteur Roussel¹ rappelle que l'élaboration du texte était l'œuvre de deux organismes nouveaux mis en place en 1888 : la Direction de l'assistance publique, créée au sein du ministère de l'Intérieur, et le Conseil supérieur de l'assistance publique. Ces créations traduisaient une volonté nouvelle de l'État d'agir en matière d'assistance, domaine auparavant laissé aux collectivités locales. Il dit aussi que la France ne fait ainsi que combler son retard sur ses voisins, car la France « est à peu près la seule puissance d'Europe qui ne possède aucun service général d'assistance ».

La loi est un texte de compromis qui, tout en affirmant une nouvelle responsabilité de l'État, laisse leurs responsabilités aux collectivités locales à partir de la notion de domicile de secours qui est la commune de résidence habituelle de l'individu concerné. Lorsqu'on ne peut lui en trouver, sa prise en charge incombe à son département et, en dernier recours uniquement, à l'État. C'est le bureau d'assistance communal qui dresse, chaque mois, la liste des personnes qui doivent être admises à l'assistance médicale, liste qui doit être arrêtée par le conseil municipal puis transmise au préfet pour approbation. Pour couvrir les dépenses, les communes peuvent voter des centimes additionnels ou des taxes d'octroi. En cas de ressources insuffisantes, le département et l'État peuvent accorder des subventions et l'État prend en charge les individus qui n'ont pas de domicile de secours.

Par l'application de la loi est donc ainsi sauvegardée l'initiative des autorités communales toujours considérées comme les plus aptes à déceler les vraies misères et à écarter les profiteurs éventuels. Elles sont désormais contraintes par l'État d'assumer leurs obligations en matière d'assistance.

La loi du 16 juillet 1905 accorde des secours « à tout Français privé de ressources, incapable de subvenir par son travail aux nécessités de l'existence et, soit âgé de plus de soixante-dix ans, soit atteint d'une infirmité ou d'une maladie incurable ». Comme pour les malades con-

¹ Théophile Roussel, 1818-1903, médecin, député puis sénateur radical-socialiste de la Lozère, président du conseil général, rapporteur des grandes lois sociales des trente premières années de la Troisième République.

cernés par la loi de 1893, l'assistance est donnée aux individus concernés par la commune où l'assisté a son domicile de secours ou, à défaut de celui-ci par le département puis par l'État. L'admission à l'assistance est décidée selon les mêmes procédures que pour les bénéficiaires de l'AMG. Strauss, rapporteur du projet de loi, en justifie des dispositions en ces termes¹ :

« Pour ne pas retomber dans les erreurs anciennes, pour éviter les fautes retentissantes, c'est à la base même, dans la commune que doit résider l'organisation de cette assistance, qu'il s'agisse des malades, des vieillards, des infirmes ou des incurables. »

Les raisons de ce choix diffèrent de celles qui avaient été données antérieurement. Il ne s'agit plus seulement d'une connaissance plus fine des situations individuelles, mais d'une logique de meilleure gestion. Strauss déclare :

« La loi [...] s'accorde à placer au centre même de l'activité communale la responsabilité initiale, parce que plus la collectivité est intéressée financièrement dans les dépenses, plus les risques, les chances d'erreur et d'abus sont amoindries. »

Prenant en compte l'inégalité des ressources des communes, la loi prévoit des subventions du département et de l'État et l'article 27 de la loi de 1905 est, sur ce point, plus explicite que ne l'était l'article 26 de la loi de 1893, tout en s'inscrivant dans la même logique.

Alors que cela n'avait pas été discuté en 1893, il est décidé en 1905 que « pour ne pas décourager les ouvriers économes », les bénéficiaires de pension pourraient y ajouter intégralement leurs ressources personnelles. Ainsi, la possibilité d'un recours à l'assistance, dont l'apport ne peut être que modeste, ne décourage-t-il pas l'épargne.

Ces lois de 1893 et de 1905, textes de compromis, peuvent ainsi à juste titre être tenues par certains auteurs comme l'expression ultime de l'exercice traditionnel de la charité puisque n'exigeant aucune cotisation et, pour d'autres, comme les premières manifestations du rôle de la collectivité puisqu'elles admettent, pour certains, un droit à l'assistance fermement dénoncé par les tenants de cet exercice traditionnel de cette charité. Ces textes, tout en admettant un rôle accru de l'État par son ingérence dans l'identification des bénéficiaires et par sa contribution annoncée aux dépenses, proclament un respect scrupuleux du rôle des communes. Ce respect est moins net lorsque la France s'engage dans la lutte antituberculeuse. La création des dispensaires, aux termes de la loi Léon Bourgeois de 1916 et celle des sanatoriums départementaux, en application de la loi André Honnorat de 1919, en appellent toujours à la collaboration, qui est aussi contribution des collectivités locales, mais celles-ci n'ont plus, en tant que telles, à se prononcer sur l'admission aux soins.

Le retour de l'assistance au XXe siècle

La logique de l'État providence est assurantielle et c'est elle qui a inspiré la mise en place des assurances sociales et des allocations familiales dans les années trente, comme de la sécurité sociale en 1945. Alors même que, ni dans les années trente pour tous les salariés de l'industrie et du commerce, ni après 1945 pour l'ensemble de la population, on ne put faire prévaloir l'égalité de tous, tel était bien l'objectif des politiques proposées qui, par conséquent, ne pouvaient que minimiser le rôle du local. Or, dès 1953-1954, lorsque l'on admit la nécessité d'une assistance modernisée, on rendit au local une bonne part de son rôle traditionnel.

¹. Paul Strauss, 1852-1943, sénateur radical de la Seine de 1897 à 1936, ministre de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance sociale sous le gouvernement Poincaré (1922-1924).

L'organisation de l'assistance aux termes des textes du 23 novembre 1953 et du 11 juin 1954¹.

Les motifs qui ont inspiré le texte de 1953 sont longuement donnés par A. Rauzy, inspecteur général au ministère de la Santé publique. Il dit d'abord que les mesures proposées découlent de la réalité du fonctionnement de la Sécurité sociale. Les partisans de la suppression de l'assistance estimaient que la généralisation de la sécurité sociale, en application de l'ordonnance du 22 mai 1946, la rendait inutile mais, dit A. Rauzy, la sécurité sociale « n'ayant pu, pour l'instant, pleinement atteindre les objectifs qui lui avaient été assignés, il ne pouvait être question de supprimer l'assistance ». Sont créés, par le nouveau texte, des bureaux d'aide sociale pour remplacer les bureaux de bienfaisance et les commissions qui géraient les lois de 1893 et de 1905. Les dispositions nouvelles sont données comme s'inscrivant dans la continuité de celles qui s'étaient surajoutées depuis cent cinquante ans. De fait, les bureaux d'aide sociale sont, d'après l'article 13 du nouveau texte, gérées par des commissions administratives présidées par le maire mais, si un tiers de leurs membres sont élus par le conseil municipal, les deux autres tiers sont nommés par le préfet « parmi les personnes s'occupant d'œuvres sociales dans la commune ou le groupement de communes considéré ». Les bureaux d'aide sociale instruisent les demandes d'admission à l'aide, mais ce sont des commissions spécifiques qui décident. Constituées par le préfet, elles comprennent, aux termes du décret du 11 juin 1954, sept membres : un magistrat, deux fonctionnaires de l'administration des finances, le conseiller général du canton, le maire de la commune intéressée et un représentant des organismes de sécurité sociale ou de la mutualité sociale agricole, un représentant de la commission administrative. Le préfet propose au conseil général le ressort territorial de chaque commission qui doit avoir entre 400 et 700 dossiers à traiter. Sont également mises en place des commissions départementales et une nationale. Alors qu'auparavant l'avis de la commission d'assistance était complété par celui du conseil municipal, ce dernier est supprimé.

Le texte de 1954 réduit ainsi singulièrement les prérogatives des conseils municipaux, ce qui suscita des réactions qui se traduisirent dans un décret du 2 février 1955. Ce texte, tant pour les commissions d'admission que de gestion, rétablit la parité entre membres issus des assemblées communales et membres nommés par le préfet. Il dit aussi « qu'il est apparu que le représentant des organismes de sécurité sociale et celui du bureau d'aide sociale, organismes qui n'interviennent pas dans le financement d'aide sociale, n'avaient pas à participer à la décision ». Ils sont toujours admis à siéger, mais ils n'ont plus que voix consultative. Malgré ces amendements, la nouvelle réglementation traduit une défiance vis-à-vis de ceux qui auparavant avaient été considérés comme les mieux placés pour prendre des décisions éclairées par un contact intime avec les personnes concernées par les mesures d'assistance. A. Rauzy donne explicitement les justifications de ce changement d'attitude. Il écrit ainsi qu'en supprimant l'avis du conseil municipal pour prononcer les admissions, on a voulu « enlever tout caractère subjectif à la teneur des dossiers^o ». Il est plus explicite encore lorsqu'il écrit :

« Sans doute même y aurait-il intérêt pour certaines formes de contrôle (sur le plan hospitalier notamment), à une organisation régionale commune avec la sécurité sociale, dont l'indépendance à l'égard des contingences locales serait ainsi mieux assurée et le coût plus facilement amorti. »

De la valorisation d'une connaissance intime des hommes et du contexte, on est ainsi passé à une défiance qui est crainte de connivences que seules peuvent prévenir des autorités extérieures au local.

¹ Journal officiel de la République Française 3, 12 et 20 décembre 1953, 12 juin 1954 et 5 février 1955.

D'autres dispositions des textes de 1953 et 1954 tendent à la simplification des procédures. Ainsi en est-il de la définition du domicile de secours défini par « une résidence habituelle de trois mois dans un département... le domicile de secours de son père ». Est ainsi oublié le temps où les communes se renvoyaient la charge des indigents, d'autant que c'est désormais « le conseil général qui arrête les conditions de répartition des dépenses d'aide sociale entre les communes ». La définition de l'aide sociale et celle de ses bénéficiaires sont élargies. L'aide médicale avec ou sans hospitalisation demeure, mais s'y adjoignent une « aide sociale en matière de logement et d'hébergement », des aides spécifiques pour « les aveugles et grands infirmes », avec un accès privilégié à certaines tâches, une aide sociale aux personnes âgées, à domicile ou avec placement familial ou hospitalier, une aide pour « les familles dont les soutiens indispensables effectuent leur service militaire », clause prémonitrice puisque quelques jours avant la publication de l'arrêté ont éclaté les troubles qui ouvrent une guerre d'Algérie qui devait retenir les appelés du contingent bien au-delà de la « durée légale ». Nombre de ces mesures étaient prévues dans des textes antérieurs ; l'innovation est dans leur gestion par les mêmes organismes d'aide sociale et, de ce fait, la disparition des inégalités entre les divers lieux. Cette uniformisation permet aussi, comme le dit A. Rauzy, d'une part de simplifier les démarches, d'autre part de permettre, sans interruption de l'aide, le déplacement des intéressés. A. Rauzy note aussi que « parmi les mesures prises pour venir en aide aux vieillards figure l'organisation de foyers dont le rôle consiste à fournir des repas et à organiser des salles d'accueil. Ces foyers pourront être privés ou publics ». Ainsi voit-on poindre la préoccupation d'améliorer la qualité de la vie des personnes âgées ou, plus précisément, de l'officialiser car l'initiative privée avait pu créer antérieurement des lieux de sociabilité, parfois autour des bureaux de bienfaisance.

Les mesures prises en 1954 sont des adaptations à certaines mutations majeures de la société française ; au cadre communal trop étroit, on avait préféré le cadre cantonal en 1935 et c'est, en 1954 le cadre départemental qui est valorisé, au moment même où l'on commence à évoquer la région. Est prise également en compte la mobilité accrue des personnes à qui est reconnue une facilité nouvelle de déplacement. Le choix des assistés ne relève plus de la décision des instances municipales qui pouvaient faire jouer des phénomènes de clientèle, et le notable local s'efface devant des représentants de structures publiques jugées compétentes, comme la sécurité sociale ou l'administration des finances. Ainsi l'aide sociale à laquelle on n'a pu renoncer s'écarte-t-elle très nettement de la pratique traditionnelle de la charité restée notabiliaire.

Du bureau d'aide sociale au centre communal d'action sociale¹

Cette nouvelle appellation est celle qui est donnée par la loi du 6 janvier 1986. Ce n'est pas dans la définition des tâches allouées au CCAS que l'on peut trouver une grande originalité si ce n'est que « l'animation des activités sociales » lui incombe comme les aides sociales légales et facultative ; ce qui est, par contre, frappant, c'est le retour en grâce de la commune. Le CCAS est en effet géré par un conseil d'administration présidé par le maire et constitué

« de 4 à 8 membres élus par le conseil municipal en son sein... et par 4 à 8 membres nommés par le maire dont un représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'Union départementale des associations familiales, un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département, un représentant des associations de personnes handicapées du département ».

Le CCAS dispose d'un budget autonome et d'un personnel propre ; ses ressources sont de trois types très traditionnelles : avec le produit des concessions de terrain au cimetière, les

¹ L.O. 6 janvier 1986

dons, les legs et les produits de quêtes et collectes ; plus novatrices avec la participation des usagers au financement de certaines prestations proposées ; et, enfin, et pour l'essentiel, la subvention communale.

Le mode de fonctionnement du CCAS suit deux lignes d'évolution de la gestion du territoire. Il s'inscrit dans la logique de la décentralisation amorcée depuis 1982. Il témoigne de l'intérêt nouveau attaché à la vie associative. La réforme de 1986 se veut inscrite dans une logique d'aménagement démocratique du territoire qui implique la participation du citoyen à la gestion du social ; on ne veut plus croire aux dangers du clientélisme qu'on s'était efforcé d'écartier en 1954. On ne peut cependant éviter de constater qu'avec les mesures comme l'instauration du RMI ou de la CSG la gestion du social est de plus en plus nationale, de moins en moins locale, alors même que c'est à des formes très traditionnelles de charité que l'on recourt pour soulager les plus démunis.

LA POLITIQUE DE L'ONU A L'ÉGARD DE LA PAUVRETE JUGÉE A L'AUNE DE LA PENSÉE DE JOSEPH WRESINSKI¹

Jacques Baudot²

Le Mouvement ATD Quart Monde traite l'Organisation des Nations unies avec beaucoup de considération. Depuis plusieurs décennies, son fondateur puis ses responsables offrent, avec une grande générosité, leur expérience et leur savoir à cette organisation à laquelle le père Wresinski demandait d'inventer « de nouveaux chemins vers l'homme » et d'être « pour nous tous, la preuve que nous ne faisons jamais en vain confiance à l'homme ». Faire cette demande à l'ONU – c'était en 1985 et ce pourrait être, avec autant sinon plus d'urgence, aujourd'hui – c'est lui témoigner d'une estime exigeante.

L'ONU, en retour, a régulièrement donné au Mouvement des signes d'estime partagée et d'une certaine écoute et compréhension. Il faut citer, bien sûr, la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté, célébrée chaque année le 17 Octobre, y compris au siège à New York, et qui permet aux diplomates et fonctionnaires sinon d'échanger avec, au moins de côtoyer des membres de familles pauvres et de partager avec eux une tribune. Il y a cette journée, mais il y a aussi l'influence directe du Mouvement sur des conférences onusiennes et les textes qu'elles adoptent. Cela a été le cas, je peux en témoigner directement, pour le Sommet Mondial pour le Développement Social, à Copenhague en 1995.

Et il y a surtout, diront certains, le fait que l'ONU a lancé en l'an 2000 ses Objectifs du Millénaire pour le Développement qui sont centrés sur la réduction de l'extrême pauvreté et de la faim. Jamais une initiative de l'ONU n'avait rassemblé autant de gouvernements, surtout des nations les plus puissantes, et n'avait obtenu une telle notoriété. Fin septembre dernier, à New York, l'Assemblée Générale des Nations unies a tenu un "Sommet anti-pauvreté" d'une journée, avec la participation entre autres, de Gordon Brown et Bill Gates. Et à l'issue de cette réunion, le Secrétaire Général a pu proclamer qu'un supplément de 16 milliards de dollars avait été promis pour faire avancer différents aspects de la lutte contre l'extrême pauvreté, en particulier dans le domaine de la santé. De plus, la réunion du « Groupe des 20 » à Washington en novembre, consacrée à la tourmente financière, a néanmoins tenu à rappeler que l'élimination de la pauvreté restait une priorité de la communauté internationale.

L'heure de l'homme ?

N'est-il pas légitime, dès lors, d'estimer que "l'heure de l'homme est revenue", ou arrivée, comme le père Wresinski l'annonçait à des fonctionnaires de l'ONU en octobre 1985, dans une observation qui était aussi un souhait et une vigoureuse demande ? L'ONU, et avec elle d'autres organisations internationales telles que la Banque Mondiale, met-elle en œuvre une politique susceptible de réduire, de prévenir, et à terme d'éliminer la grande pauvreté qui sévit dans le monde ?

¹ Transcription de l'intervention orale

² Ancien fonctionnaire de l'ONU, coordinateur du Sommet pour le Développement social, Copenhague, 1995.

Pour éclairer la réponse à cette question, essayons de juger la politique internationale à l'égard de la pauvreté, à l'aune de la pensée de Joseph Wresinski et de son Mouvement. Trois composantes de cette pensée paraissent essentielles :

La première, c'est que la lutte contre la misère demande la mobilisation de tous les savoirs. Non seulement la science, mais le savoir dans sa totalité, celui qui s'appuie sur la rationalité la plus pratique, celui que procure l'intuition et l'imagination créatrice, et celui qui naît de l'empathie, de la sympathie, et, osons le mot, de l'amour. « Aimer pour connaître, connaître pour aimer » ; Jean Tonglet nous rappelle cette belle formule dans son introduction du livre *Refuser la misère. Une pensée politique née de l'action*, recueil d'écrits et conférences du père Joseph. En outre, et très logiquement, ce savoir mis au service de la lutte contre la misère doit être façonné par l'humilité et la disponibilité. Avoir l'humilité, « de nous dire que le pauvre a quelque chose à nous apprendre », et avoir la disponibilité, « d'accepter les conséquences de ce que nous apprendrons ». ¹ L'ONU, dans sa politique de lutte contre la pauvreté, n'applique que très imparfaitement ce savoir à la fois rigoureux et ouvert, exigeant et humble. Mentionnons quatre faiblesses :

- Seuls les pays du Sud sont concernés par les politiques de lutte contre la pauvreté de l'ONU. La pauvreté dans les pays riches est ignorée, en tout cas depuis une quinzaine d'années, et la raison de cet « oubli » n'est pas, comme nous le savons tous, la disparition de la misère dans ces pays. D'où un savoir tronqué. L'Organisation s'interdit, en particulier, de rechercher si certaines des causes de la pauvreté ne se trouvent pas dans des caractéristiques du modèle dominant de civilisation.

- En second lieu, cette pauvreté dans les pays du Sud est perçue essentiellement en termes matériels et monétaires. La fameuse mesure de moins d'un dollar par jour – depuis peu devenue \$ 1.20 –, pour situer le seuil de pauvreté et mesurer ses progrès et son aggravation, est trop connue pour que l'on insiste sur ses limites. Simple indicateur, dira-t-on, et utile pour mobiliser gouvernements et opinion mondiale. Sans doute, mais l'expérience montre qu'une telle mesure, dans son attirante simplicité, fait le vide autour d'elle. Que voudrait dire la réalisation de cet Objectif du Millénaire si demeuraient dans le monde des millions d'exclus, de marginaux, d'humiliés, de persécutés ?

- Au surplus, dans son discours sur les Objectifs du Millénaire, l'ONU est silencieuse sur les causes de la pauvreté, et donc sur la prévention de ses manifestations, et presque silencieuse sur les politiques, nationales et internationales, qu'il conviendrait de mettre en œuvre pour réduire cette pauvreté, même si l'on se limite à la pauvreté mesurée par un seuil monétaire. Seule l'aide internationale, le 0.7 % du PNB des pays riches vers les pays pauvres, est mentionnée dans l'objectif 8. Rien sur la fiscalité, rien sur les systèmes de redistribution, rien sur l'accès aux services publics. Ce silence signifie que l'on compte sur la croissance économique, elle-même résultat du libre jeu des marchés, pour réduire la pauvreté. Même avant la crise financière, il était clair pour beaucoup qu'il s'agissait là de confiance en une idéologie, beaucoup plus que d'un savoir.

- Enfin, l'ONU traite la pauvreté, non seulement comme si les pauvres n'avaient rien à apprendre aux riches, mais comme si le Sud dans son ensemble n'avait en rien à contribuer au discours sur le développement et sur l'avenir du monde. La pauvreté est vue comme un problème, comme une bavure, et non comme une interrogation, comme une source de réflexion. Entre le Nord et le Sud, certes, les pesanteurs historiques sont très lourdes. La relation de subordination, ou d'infériorité, ou pourrait-on encore dire de fournisseur à clients, établie depuis les débuts de l'Organisation, est inscrite dans les structures et dans les comportements.

¹ Joseph Wresinski, *Refuser la misère. Une pensée politique née de l'action*. Paris 2007, p. 16.

Comme souvent dans ce genre de situation, les responsabilités sont partagées. Il n'est pas toujours inconfortable d'être dans une situation de demandeur. Mais, en tout cas, l'ONU ne sait pas s'enrichir au contact des plus pauvres, personnes ou régions. Par exemple, les vertus de patience, de partage, d'hospitalité, si caractéristiques des peuples démunis de biens matériels, sont vues, par la culture dominante, seulement comme de sympathiques survivances. En un mot, le savoir de l'ONU est un savoir technocratique imprégné de culture diplomatique.

Mise en œuvre des droits de l'homme

La seconde composante de la pensée du Père Wresinski et du Mouvement qu'il a fondé est que la lutte contre la misère implique la mise en œuvre des droits de l'homme, de tous les droits de l'homme, ceux que l'ONU appelle les droits civils et politiques comme ceux qui sont qualifiés de droits économiques, sociaux et culturels. Permettez-moi de citer à nouveau Jean Tonglet, qui écrit, dans l'introduction déjà mentionnée :

« ...le père Joseph Wresinski balise un chemin pour que l'humanité prenne conscience non seulement que la misère est une violation des droits de l'homme, de l'ensemble des droits de l'homme, mais que les plus pauvres sont eux-mêmes les révélateurs de l'indivisibilité des droits fondamentaux et de l'indivisibilité de l'humanité, et que, ce faisant, ils sont moteurs, agents des droits de l'homme, bâtisseurs d'une société plus conforme aux idéaux qu'elle affiche, défenseurs des droits de tous. »¹

Ces observations sont fondamentales et absolument vraies. Et elles sont très éloignées des réalités institutionnelles et politiques de l'ONU. Même avant la division de l'humanité entre Nord et Sud, l'ONU avait séparé ses doctrines et ses actions entre, d'une part, le développement (on parlait à l'époque de progrès) économique et social et, d'autre part, la protection et la promotion des droits de l'homme : des départements distincts, des textes de base différents, des commissions intergouvernementales distinctes ; d'un côté, le domaine des économistes ; de l'autre, le domaine des juristes ; une mutuelle ignorance, parfois de la rivalité, et en tout cas pratiquement pas de coopération. La guerre froide n'était bien sûr pas étrangère à cette cassure et la disparition de l'Union Soviétique a entraîné quelques changements : le poste de Haut Commissaire aux droits de l'homme a été créé ; les ressources affectées au Centre à Genève ont augmenté dans le contexte d'une baisse en termes réels du budget ordinaire des Nations unies. Il existe un poste d'expert indépendant pour l'extrême pauvreté. Et peut-être peut-on considérer comme un progrès la création récente du Conseil des droits de l'homme en remplacement de la Commission du même nom. Pourtant, l'ONU d'aujourd'hui est loin d'avoir comblé le double divorce – entre développement et droits de l'homme, entre respect des droits civils et politiques et promotion des droits économiques, sociaux et culturels – qui l'empêche de faire de la lutte contre la pauvreté le creuset d'une société mondiale conforme aux idéaux de sa Charte.

Le développement en crise

Le développement est un concept et une pratique qui est en crise. Le développement économique est conçu dans d'autres instances que l'ONU et se résume essentiellement à une intégration des « économies émergentes » dans le marché mondial. Le développement social est une peau de chagrin où s'inscrivent seulement des initiatives liées à la situation de groupes spécifiques tels que les personnes âgées et les personnes handicapées. Le développement durable est une notion chargée de multiples ambiguïtés. Dans une large mesure, l'humanitaire a remplacé le développement dans une organisation qui ne se veut plus transformatrice mais correctrice d'un ordre mondial qu'elle n'a plus la possibilité de contester. Dans ce contexte, le

¹ *Ibid.*, p. 9

droit au développement reste une outre vide et les droits économiques et sociaux, bien loin d'être intégrés aux droits civils et politiques, sont en fait contestés. L'indivisibilité des droits reste fort loin d'être mise en pratique. Quant aux droits civils et politiques, il est malheureusement clair qu'il ont été abondamment bafoués ces dernières années, et clair aussi que l'ONU n'a pas réglé les problèmes de sélectivité et de « double standard » qui hypothèquent gravement sa capacité à dénoncer les violations de ces droits. Il y a des silences qui sont lourds de conséquence et qui sont difficilement pardonnables. La philosophie politique aujourd'hui dominante à l'ONU conteste le concept même de droit économique ou social, voire le concept de droit, et donc traite la pauvreté et la misère, soit comme des aspects inévitables de la condition humaine, soit comme des accidents que la liberté d'entreprendre et la démocratie politique effaceront.

Des politiques pour tous

Enfin, et en résumé, disent le père Wresinski et ses successeurs, la lutte contre la pauvreté demande une conception du politique et une pratique de la politique qui placent la personne humaine au centre de la pensée et de l'action et qui œuvrent pour des sociétés et pour une communauté mondiale où chacun trouve sa vraie place. Cet humanisme exige que les pauvres ne soient pas séparés des non-pauvres. Dans son rapport de 1982 au ministre du Plan, le père Joseph écrivait :

« Si des mesures spécifiques [pour les plus défavorisés] peuvent être nécessaires, elles doivent s'insérer dans le cadre de politiques générales. Les difficultés que rencontrent les plus défavorisés doivent être le signe de transformations à entreprendre qui auront un sens pour tous les citoyens. »¹

L'esprit du temps n'est pas favorable à cette vérité et l'ONU n'échappe pas à cet esprit du temps. Quelques exemples :

La lutte contre la pauvreté est non seulement séparée de ce qui reste d'une politique du développement, mais elle est séparée de la réduction des inégalités. Celle-ci, comme la justice sociale, a disparu du langage et des programmes de l'ONU. Quant aux pauvres, ce sont ceux qui, n'ayant pas été rattrapés par des « filets de sécurité », sont devenus des « groupes cibles ». Ils sont, individus et nations, en marge de l'humanité.

Le pauvre est « ciblé », la pauvreté doit être « éliminée », et rien n'est dit sur les riches et sur la richesse, sinon pour les présenter, implicitement ou explicitement, comme des modèles à ceux qui sont démunis. Le jugement du Sommet de Rio de 1992, indiquant que les modes dominants de production et de consommation ne sont pas tenables, n'a pas été approfondi ni intégré dans un discours audible sur les composantes de ce que devrait être le progrès humain en ce début du XXI^e siècle. Et, dans cet espace laissé vide, espace des aspirations et des rêves, ce sont bien évidemment les publicités des corporations transnationales et les programmes de télévisions contrôlés par les mêmes intérêts qui se sont engouffrés. L'humanité pauvre regarde une humanité riche qu'elle ne peut atteindre et dont la richesse est en partie frelatée. Si l'ONU divise l'humanité entre riches et pauvres, c'est en partie parce qu'elle divise ses valeurs, les ressorts de sa politique, entre d'une part ce qui est réaliste et pratique et d'autre part ce qui relève de l'idéal et du vaguement sentimental. Il y a les valeurs et les politiques sérieuses, telles la liberté d'entreprendre et la liberté des échanges, ou les opérations de maintien de la paix, la lutte contre le terrorisme. Et il y a les valeurs et les politiques que l'on pourrait qualifier de molles et d'affectives. En anglais, les expressions *hard values* et *soft values* résument bien cette dichotomie. La compassion, la générosité, l'hospitalité, et même la solidarité et la justice sociale, relèvent de ces dernières. Et cette dichotomie se retrouve évi-

¹ *Ibid.*, p. 281.

demment au niveau de la hiérarchie du fait des institutions internationales. L'Office International du Travail, par exemple, avec ses conventions et ses normes qui représentent plus d'un siècle d'un progrès social chèrement acquis, n'a pas une once du prestige et des pouvoirs dont disposent le Fonds Monétaire International ou surtout l'Organisation Mondiale du Commerce. Loin d'être au centre de la politique internationale, l'humanité souffrante et humiliée est plus souvent la victime de cette politique.

Ce diagnostic est sévère, mais la question posée au début de cette intervention est-elle légitime ? Peut-on raisonnablement demander à l'ONU, organisation universelle certes, mais intergouvernementale et non supranationale, de s'inspirer dans sa culture politique d'une pensée aussi exigeante, aussi noble, aussi fondamentalement désintéressée que celle de Joseph Wresinski et de son Mouvement ? Peut-on faire cette demande et avoir cet espoir alors que l'ONU et l'ensemble des organisations internationales sont dominés par la culture diplomatique, culture qui privilégie le compromis plutôt que la passion pour la vérité et la générosité ? Au surplus, si la culture diplomatique évolue, c'est aujourd'hui beaucoup plus vers le mercantilisme que vers l'altruisme.

Des vertus civiles

Pourtant, je pense qu'il est non seulement légitime mais nécessaire de demander à l'ONU d'être davantage qu'un reflet de l'état du monde et de la hiérarchie des puissances mesurées en termes économiques et militaires. Brièvement, voici quelques unes des justifications de ce jugement :

La Charte des Nations unies, qui est un traité, exprime une philosophie politique dans la tradition des Lumières. L'ONU est un club des nations les plus puissantes, où les plus faibles n'ont qu'une voix très discrète, mais c'est aussi un superbe instrument pour concrétiser « la foi dans les droits fondamentaux de l'homme (et) dans la dignité et la valeur de la personne humaine ». Même lorsqu'elle est instrumentalisée par des intérêts nationaux aveuglement égoïstes, l'institution garde la possibilité d'être une force de progrès.

L'ONU a connu une période particulièrement créatrice, et dans la direction du bien commun de l'humanité, durant les deux dernières décennies du XXème siècle. Ce fut l'époque des grandes conférences mondiales sur les questions d'intérêt universel. L'une de ces conférences, le Sommet pour le Développement Social de Copenhague en 1995, a élaboré une approche très complète de la pauvreté, de ses causes, de son contexte et des politiques susceptibles de la prévenir et de la limiter. La pauvreté y est vue avec les inégalités, avec le développement, et avec la réalisation des droits de l'homme. Les recommandations et l'esprit de ce texte ont été mis sous le boisseau par les Objectifs du Millénaire, mais elles peuvent renaître, sous une forme renouvelée, si des circonstances favorables sont exploitées par des personnalités fortes et déterminées.

Ces circonstances favorables à un sursaut de l'ONU et de l'ensemble des organisations internationales sont-elles réunies aujourd'hui ? On aimerait le croire. Au-delà de la crise financière, qui n'est pas un accident mais le produit d'une cynique rapacité inscrite dans la culture du capitalisme mondial, il y a la crise écologique, la crise alimentaire, la montée des bigoteries, des nationalismes et de la violence, toutes crises et tendances qui mettent en question l'avenir de l'humanité. Et puis, du côté de la bonne nouvelle, il y a bien sûr l'élection de Barack Obama à la Présidence des États-Unis d'Amérique. Et, fait certes moins connu, depuis Septembre de cette année et jusqu'à Septembre 2008, le Président de l'Assemblée Générale des Nations unies est Miguel d'Escoto Brockmann. Inlassablement, discours après discours, initiative après initiative, cet homme tente de mettre au cœur des relations internationales la

lucidité, la sagesse, la modération et la coopération, en même temps que la passion pour la justice et l'énergie créatrice au service de l'autre et du monde. Ces valeurs étaient celles du père Joseph et sont celles de son Mouvement. Les trois facettes de la pensée politique de ce Mouvement et de son fondateur, que j'ai évoquées comme étant le moule nécessaire à la survie et à l'utilité de l'ONU, renvoient à des qualités personnelles, à des vertus. Celles qui viennent très fortement à l'esprit, par le souvenir de quelques rencontres et par la lecture des textes, sont intelligence rigoureuse, imaginative et chaleureuse, force de vie, où énergie, compassion et générosité sont étroitement mêlées. Ces vertus sont celles des membres du Mouvement. Dans un article récent consacré au 60ème anniversaire de la Déclaration des Droits et à Stéphane Hessel, ce grand diplomate adepte de la politesse la plus raffinée, du dialogue, mais aussi du refus du compromis quand l'essentiel est en jeu, l'auteur de cet article qualifiait Monsieur Hessel « d'universaliste joyeux » et aussi « d'altruiste universaliste ». Et Stéphane Hessel lui-même avait ceci à dire de la société civile :

« C'est elle, qui, irrésistiblement, déploie cette énergie humaniste et féconde qui fait aussi que notre monde change en bien. »

Le Mouvement ATD Quart Monde est, par excellence, le représentant de cette société civile. L'ONU a grand besoin de son message et de sa présence.

ÉRADIQUER LA MISÈRE EN SOUTENANT LES EFFORTS DES POPULATIONS QU'ELLE OPPRESSE

Xavier Godinot¹

Ce n'est pas sans émotion que j'interviens aujourd'hui dans cet amphithéâtre où j'étudiais il y a trente-cinq ans, m'initiant à la pratique des sciences humaines et à la recherche. Je militais aussi, déjà, dans un petit syndicat étudiant aujourd'hui disparu², qui interpellait le Conseil de direction de Sciences Po – présidé par François Goguel et dont René Rémond³ était membre – pour que l'institution ouvre ses formations continues au monde ouvrier. C'était notre revendication dans les années 1972-73. Mon intervention d'aujourd'hui se situera dans cette continuité du chercheur et du militant.

« Face à l'extrême pauvreté, quelles politiques ? » J'y répondrai en reprenant les conclusions d'un ouvrage collectif que nous venons de publier : *Eradiquer la misère, sous-titré, Démocratie, mondialisation et droits de l'homme*⁴.

« La misère n'est pas fatale. Elle est l'œuvre des hommes et seuls les hommes peuvent la détruire » disait Wresinski. Eradiquer la misère, dans les pays riches comme dans les pays en développement, tel est le projet civilisateur qu'il a proposé à ses contemporains.

« Eradiquer la misère, disait-il dans une allocution donnée à New York en décembre 1983, ce n'est pas simplement distribuer des dollars ou planifier des programmes de développement dans des bureaux. Eliminer la misère requiert une rencontre avec des hommes et des femmes. Cela requiert d'aller à leur recherche où qu'ils soient, non pas pour les éduquer, mais pour apprendre d'eux dans quelle mesure nos convictions sont valables, pour apprendre d'eux qui ils sont et ce qu'ils attendent de nous. »⁵

Qu'avons-nous appris, à ATD Quart Monde, sur les efforts des familles les plus délaissées à travers le monde pour résister à la misère, et comment rendre ces efforts plus efficaces ? Cela constituera la première partie de mon intervention, intitulée : soutenir les dynamiques familiales de résistance à la misère. La seconde partie s'intitulera : refonder la mondialisation sur les droits de l'homme. Ma conclusion résumera les étapes de la démarche politique proposée par Wresinski.

Soutenir les dynamiques familiales de résistance à la misère

Pour mettre en évidence les dynamiques familiales de résistance à la misère, nous avons choisi d'écrire quatre récits de vie avec des personnes en situation de grande pauvreté sur quatre continents, aux Philippines, au Pérou, au Burkina Faso et en France. Ces familles cheminaient avec des volontaires permanents d'ATD Quart Monde depuis huit ans au moins.

¹ Economiste, délégué d'ATD Quart Monde pour la région Océan Indien.

² Le Mouvement d'Action et de Recherche Critique, M.A.R.C, proche de la C.F.D.T.

³ René Rémond, historien, a présidé la Fondation Nationale des Sciences Politiques après la mort de François Goguel. Il a participé au colloque « Démocratie et Pauvreté », organisé par ATD Quart Monde avec l'université de Caen en 1989, et a été membre du Conseil scientifique du projet Quart Monde - Université. Cf. *Le croisement des savoirs. Quand le Quart Monde et l'Université pensent ensemble*, Paris, Éditions de l'Atelier – Éditions Quart Monde, 1999. Il a soutenu le projet de colloque Sciences Po – ATD Quart Monde mais nous a quittés avant d'en avoir vu la concrétisation.

⁴ Coordonné par Xavier Godinot, avec Floriane Caravatta, Marilyn Ortega Gutierrez, Patricia et Claude Heyberger, Rosario Macedo de Ugarte et Marco Aurelio Ugarte, Alasdair Wallace, Paris, Presses Universitaires de France, 2008.

⁵ Cité par Fanchette Clément-Fanelli, *Taking a Country at its Word, Joseph Wresinski Confronts the Reality and Ideals of the United States*, Landover, USA, Fourth World Publications, 2006, p. 255.

Elles sont représentatives en ce sens qu'elles ont enduré les différentes épreuves caractéristiques de la grande pauvreté et de l'exclusion dans ces pays. Point capital, ces familles étaient volontaires dans cette démarche, et tout a été fait pour qu'elles puissent corriger les écrits jusqu'à la version finale, ce qui a nécessité d'être inventif avec les personnes illettrées.

À Manille, aux Philippines, Mercedita et sa famille ont vécu pendant des années sous un pont. Après le décès de son conjoint, Mercedita dut placer ses enfants en orphelinat parce qu'elle n'arrivait plus à les nourrir, ni à leur payer l'école. Puis ils revinrent chez elle. Elle expliqua alors à Marilyn, qui tenait la plume : « J'ai été heureuse une fois dans ma vie, c'est maintenant que je suis avec mes enfants. C'est en eux que je vois la valeur de mes efforts. J'ai été forte malgré tous mes problèmes. » Elle est morte à quarante-et-un ans de tuberculose, maladie des pauvres, quelques jours après que le récit de sa vie ait été présenté à l'université des Philippines.

Le récit de la famille Rojas Paucar, au Pérou, témoigne de la même volonté de rester uni en famille, malgré la misère qui pousse à la dislocation. Leur mère témoigne : « J'aime mes enfants. Je veux que mes enfants aient un travail stable et qu'ils deviennent quelqu'un, je suis très fière qu'ils étudient. » Leur père, sans emploi depuis des années, s'exclame devant Marco, qui a retranscrit ses propos : « Regardez mes mains, ce sont pourtant celles d'un travailleur ! La misère nous étouffe. J'essaie d'en sortir, mais je n'y arrive pas. » Tous deux se sont saignés pour que leurs enfants soient scolarisés le plus longtemps possible.

Au Burkina Faso, Paul a quitté son village à quatorze ans pour trouver du travail, et s'est retrouvé à vivre cinq ans dans les rues de la capitale. Le soutien, pendant plusieurs années, de Claude et Bruno lui a permis de renouer avec sa famille, de trouver emploi et logement, de sortir de la misère. « À cause de vous, leur a dit sa grand mère, Paul n'a pas trouvé la mort quand il vivait dans la rue. Il marchait avec la mort. Heureusement que vous l'avez intercepté. Vous avez tellement aidé Paul à être un homme que je ne peux pas vous oublier. »

En France, Farid, qui a vécu cinq ans dans la rue, expliqua à Floriane, qui l'enregistrait : « Vivre dans la rue, dormir dehors, c'est la catastrophe. On se déchire. Ça vous rend nerveux, ça vous rend sauvage, ça vous rend fou. » Grâce aux efforts que lui et sa compagne ont déployés et aux soutiens reçus, notamment à la cité de promotion familiale de Noisy-le-Grand, ils ont pu en trois ans accéder à leurs droits fondamentaux au logement, à l'emploi décent, à la santé, à la culture, et reprendre chez eux leur petit Karim, qui avait été placé à sa naissance.

Ces quatre récits montrent que pour sortir de la misère, l'individu ou le groupe doivent pouvoir mobiliser des liens fondamentaux qui leur permettront d'accéder aux droits fondamentaux. Sans le renouement et le renforcement des liens familiaux et des liens de voisinage, l'accès aux droits est impossible, qu'il s'agisse de l'accès aux soins, à un logement, à la scolarité ou à un emploi décent. Apparaît aussi la nécessité de réconcilier l'éducation communautaire avec l'éducation scolaire, en particulier en Afrique où le système scolaire mis en place par les colonisateurs « a disqualifié jusqu'à aujourd'hui toute la culture africaine¹ », affirme Mamadou N'Doye, Secrétaire général de l'Association pour le Développement de l'Éducation en Afrique, ancien ministre de l'Éducation au Sénégal. Partout, y compris en France, il est indispensable d'améliorer les relations entre populations défavorisées et acteurs du système éducatif, marquées par beaucoup d'incompréhension et d'ignorance mutuelle. Enfin, avec des populations qui souvent n'ont pas d'état civil et sont très mal représentées politiquement, il est indispensable de promouvoir de nouvelles formes de démocratie participative, aux niveaux local et national, et d'amener les États à s'engager fortement dans la lutte contre la misère.

¹ Mamadou N'Doye, « Cultures africaines, défis et opportunités pour le développement », dans Jean-Eric Aubert et Josée Landrieu, *Vers des civilisations mondialisées*, Ed. de l'Aube, 2004, p. 117.

Tels sont quelques ingrédients indispensables à une politique visant à éradiquer la misère, et non à la gérer. Mais ils ne suffisent pas. Il faut aussi...

Refonder la mondialisation sur les droits de l'homme

Les économistes anglo-saxons, plus que les autres, ont étudié les liens entre mondialisation et extrême pauvreté au cours des décennies passées. Leur constat reprend souvent, en tout ou en partie, celui fait par les ONG : quel est-il ?

Tout d'abord, les politiques d'aide publique au développement, mises en œuvre par le Fonds monétaire international et la Banque mondiale pendant vingt ans, sous la forme des programmes d'ajustement structurel, ont été un désastre. Elles ont conduit à la paupérisation de nombreux pays, tout particulièrement en Afrique sub-saharienne. Pourquoi cet échec, que l'assemblée générale de l'ONU a voulu dépasser en adoptant en 2000 les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), dont le but est « que la mondialisation devienne une force positive pour l'humanité tout entière »¹ ?

Amartya Sen, prix Nobel d'économie, considère qu'une conception beaucoup trop matérialiste du développement a prévalu. Dans un livre publié en 1999, *Development as Freedom*² (Le développement comme liberté), il souligne que le développement doit être conçu d'abord comme un accroissement des libertés individuelles, un accroissement des possibilités de choisir la vie que chacun souhaite, ce qui est fort différent du seul enrichissement matériel.

Jeffrey Sachs, qui fut conseiller spécial du secrétaire général de l'ONU pour la mise en œuvre des OMD, estime que les recettes préconisées par le FMI et la Banque mondiale étaient idéologiques, et non pas fondées sur un diagnostic de la situation spécifique de chaque pays. Pourtant, affirme-t-il, dans un livre intitulé *The End of Poverty* (La fin de la pauvreté), publié en 2005³, il est possible de mettre fin à l'extrême pauvreté dans le monde en une génération, à condition de faire des investissements massifs dans plusieurs domaines et de promouvoir des changements structurels. Ce programme, affirme-t-il, peut être entièrement financé par l'Aide Publique au Développement déjà promise par les pays donateurs.

Comme les précédents, ce programme échouera, rétorque William Easterly dans un livre publié en 2006. Easterly est professeur d'économie à l'université de New York, après avoir été économiste à la Banque mondiale. Si l'aide publique de l'Occident a fait beaucoup plus de mal que de bien aux pays en développement, dit-il, c'est parce que l'homme blanc se croit détenteur du savoir, qu'il pense et planifie à la place des populations concernées, en ignorant tous les obstacles qui empêchent d'atteindre les plus pauvres⁴. La lutte contre la pauvreté doit être pilotée par les organisations de base, et non par les planificateurs occidentaux.

Paul Collier, professeur d'économie à l'université d'Oxford après avoir été directeur du département de la recherche à la Banque mondiale, tente une synthèse des deux approches dans un livre publié l'an dernier⁵. Il admet qu'il faut soutenir en priorité le combat des personnes qui, à l'intérieur des sociétés les plus appauvries, se battent pour le changement et se heurtent à des groupes puissants. Pour cela, il préconise de maintenir l'Aide Publique au Développement en la rénovant profondément, mais aussi d'utiliser tout un arsenal juridique, constitué de

¹ Déclaration du Millénaire, téléchargeable sur www.un.org/french/millenniumgoals

² Amartya Sen, *Development as Freedom*, Oxford University Press, 1999.

³ Jeffrey Sachs, *The End of Poverty : Economic Possibilities For Our Time*, New York :The Penguin Press, 2005.

⁴ William Easterly, *The White Man's Burden. Why the West's Efforts to Aid the Rest of the World Have Done So Much Ill and so Little Good*, New York, the Penguin Press, 2006.

⁵ Paul Collier, *The Bottom Billion, Why the Poorest Countries Are Failing and What Can be Done About It*, Oxford University Press, 2007.

lois et de chartes, pour faire advenir de nouvelles normes dans les attitudes et les comportements, aussi bien au Nord qu'au Sud.

Aujourd'hui, le système économique mondial est en crise grave : crise financière, crise alimentaire, réchauffement climatique particulièrement dangereux pour les populations des pays les plus pauvres. La mondialisation a été marquée par un conflit durable entre la logique du libéralisme économique et celle des droits de l'homme, dans laquelle la première a largement dominé. Eradiquer la misère, violation des droits de l'homme, implique de faire prévaloir le respect des droits de l'homme pour tous, sans pour autant casser les ressorts du développement économique et social, indispensable pour fournir les moyens de la mise en œuvre des droits.

La nécessité d'améliorer l'encadrement juridique de l'économie apparaît maintenant comme une évidence, après des décennies de laxisme, au cours desquelles syndicats de travailleurs et ONG ont reproché aux gouvernements d'organiser l'impuissance publique par la dérégulation. Ces acteurs, parmi lesquels ATD Quart Monde, demandent aujourd'hui de faire progresser partout la justiciabilité des droits de l'homme, aux niveaux national comme international. Ils demandent que les droits de l'homme soient opposables aux entreprises multinationales et aux institutions de Bretton Woods.

Ces combats pour des changements structurels sont essentiels. Mais Wresinski rappelait : « Nous ne pouvons nous approcher du plus pauvre qu'en nous dépouillant, nous ne pouvons le défendre qu'en nous compromettant¹ », soulignant ainsi combien des transformations personnelles profondes sont indispensables pour constituer un mouvement social capable de susciter les changements requis.

Conclusion : l'actualité de la démarche politique proposée par Wresinski

En conclusion, je résumerai quelques étapes de la démarche politique proposée par Wresinski, telle que je l'ai comprise après une longue fréquentation, parfois difficile, de l'homme, et une fréquentation plus longue encore de sa pensée.

Face à l'extrême pauvreté, quelles politiques, locales, nationales, internationales ? Il me semble que la démarche politique de Wresinski, à laquelle il invite chaque personne et chaque institution, reste pertinente. Cette démarche est éminemment civique et politique, puisqu'elle a pour finalité l'éradication de la misère. Mais elle est aussi, indissociablement, scientifique, culturelle et même spirituelle. N'oublions pas que les combats de libération menés par le Mahatma Gandhi en Inde, le pasteur Martin Luther King aux États Unis, ou Nelson Mandela en Afrique du Sud, ont eu une composante éthique et spirituelle forte.

La démarche proposée par Wresinski comporte plusieurs étapes :

- La première est d'aller à la recherche et à la rencontre des plus défavorisés, pour apprendre d'eux, en utilisant les méthodes les plus participatives mises au point par les sciences humaines. Elle revient à affirmer que parler de pauvreté sans rencontrer ceux qui la vivent, c'est s'exposer à toutes les erreurs et manipulations. Elle est exigeante, car nous vivons dans des mondes très cloisonnés qui ont peur les uns des autres. Si Jeffrey Sachs, brillant économiste américain, ose affirmer que l'extrême pauvreté n'existe plus dans les pays riches, c'est parce qu'il n'a jamais rencontré les plus pauvres dans son propre pays. Si Paul Collier, brillant économiste anglais, ose affirmer que dans la lutte contre l'extrême pauvreté, la priorité doit être donnée aux populations des pays sans croissance économique, c'est qu'il n'a jamais touché du doigt la souffrance des familles abandonnées dans les pays émergents et les pays riches.

¹ Entretiens du père Joseph Wresinski avec Gilles Anouil, *Les pauvres sont l'Eglise*, Paris, Le Centurion, 1983, p. 64.

- La deuxième étape consiste à cheminer avec les plus défavorisés dans la durée pour gagner avec eux des changements personnels et institutionnels. C'est dans ce dialogue et ce cheminement ensemble qu'apparaît dans toute son ampleur la violence structurelle du désordre établi, liée à l'ignorance, l'indifférence ou le mépris de personnes de toutes origines. Nous avons besoin des yeux des plus défavorisés pour voir toutes les facettes et toute la profondeur de cette violence. Wresinski disait : « Il n'y a pas d'adversaires à abattre, il n'y a que des amis à gagner » afin de susciter de nouveaux consensus dans les arènes politiques. Dans ce cheminement, nous sommes invités à réinventer nos métiers de chercheur, d'enseignant, d'élus, de praticien professionnel ou de militant. Nous sommes invités à les déconstruire pour les reconstruire avec les plus défavorisés, en apprenant à croiser nos savoirs, nos pratiques et nos pouvoirs avec eux.

- Wresinski invitait les défenseurs des droits de l'homme à s'unir dans un « mouvement social de rassemblement », dont les plus défavorisés sont le centre, puisque ce sont eux qui souffrent des violations des droits de l'homme à combattre. Il suggère donc une révolution copernicienne dans notre perception du monde, puisqu'il demande de mettre au centre ceux qui sont considérés comme les plus marginaux. Il demande de considérer comme essentiel ce qui était tenu pour accessoire.

Cette démarche rejoint celle de Paolo Freire, promoteur de la pédagogie des opprimés, qui affirmait : « Personne ne se libère tout seul, personne ne libère les autres, on se libère ensemble. » Il s'agit en effet d'une démarche de libération personnelle et collective qui peut être le projet de toute une vie, puisqu'elle vise à rapprocher nos idéaux et nos pratiques, trop souvent séparés par un fossé gigantesque.

Débat

Pascal Perrineau : – Nous disposons d'un quart d'heure. La parole est à vous.

Une participante : – J'ai une question et un vœu à formuler. Je vais tout faire ensemble. Ma question : il y a ici beaucoup de personnes qui sont hautement qualifiées dans différents domaines. Mais je voudrais savoir : avez-vous invité des ministres ? Le ministre du logement, de l'insertion ou des droits de l'homme ont-ils été invités ? Ont-ils répondu, etc...? Et puis je voudrais terminer sur une petite note, ce que j'appelle un vœu pieux afin que la Déclaration universelle des droits de l'homme ne reste plus un texte de science-fiction mais un texte vivant qui ait du corps, qui ait de la vie, car cette déclaration a un esprit et maintenant il faut lui insuffler notre force afin qu'elle se mette en marche le plus rapidement possible. Personne ne doit rester en dehors du progrès. Il est nécessaire qu'avec la Convention des droits de l'homme s'associe une convention des "bras de l'homme", car il est profondément anormal qu'au XXIème siècle, des êtres humains soient maintenus à vivre dans des conditions préhistoriques. Donc c'est à nous d'écrire la fin de l'histoire, la fin de la faim, la "fin" d'une nouvelle ère pour qu'elle ne soit plus technocratique mais on ne peut plus démocratique.

Silvio Campana¹ : – Je viens du Pérou où j'ai la fonction officielle de Défenseur du peuple dans Cusco-Pérou. J'ai compris ce matin que M. Leandro Despouy a contribué à introduire la thématique de la lutte contre la pauvreté depuis la sphère du droit international. Nous parlons dans nos échanges de politiques publiques, mais je crois qu'une des premières choses que nous devrions impulser c'est de renforcer le lien avec les avocats et le monde judiciaire dans la lutte contre la pauvreté. Un obstacle que nous devons vaincre, c'est ce principe du développement progressif des droits économiques, sociaux et culturels qui est inscrit entre autres dans la Convention américaine des droits de l'homme²; il faut le reformuler, pour que l'ensemble des droits de l'homme soient en vigueur et garantis dans une forme universelle. Je crois finalement que ce qui est ici en cause n'est pas tant le manque de ressources sur cette planète mais plutôt l'avidité de l'Homme, pour reprendre les mots de Gandhi.

Pascal Perrineau : – Monsieur insiste sur la dimension et la nécessité, dans la lutte contre la grande pauvreté, de la lutte juridique. Il pose une question sur l'intérêt de se placer dans ce domaine sur le plan de la lutte juridique. On pourra demander ce que vous en pensez tout à l'heure.

Une personne participante : – Cette question s'adresse à Monsieur Jacques Baudot. Vous avez parlé de la rivalité entre droits de l'homme, développement humain et libéralisme, c'est-à-dire l'économie tout court. Ne faut-il pas ajouter aussi cette rivalité entre système qui exclut plus ou moins la société civile à cause de raisons de rester au pouvoir et avec une logique de guerre si possible parce que ça exclurait toute participation et chaque critique serait dénoncée comme voix de l'ennemi. Est-ce que ce n'est pas une rivalité très forte encore aujourd'hui, au

¹ Traduit de l'espagnol

² « Les États parties s'engagent, tant sur le plan intérieur que par la coopération internationale - notamment économique et technique - à prendre des mesures visant à assurer progressivement la pleine jouissance des droits qui découlent des normes économiques et sociales et de celles relatives à l'éducation, la science et la culture, énoncées dans la Charte de l'Organisation des États Américains, réformée par le Protocole de Buenos Aires, ce, dans le cadre des ressources disponibles, et par l'adoption de dispositions législatives ou par tous autres moyens appropriés. » Convention américaine relative aux droits de l'homme, adoptée à San José, Costa Rica, le 22 novembre 1969, article 26.

sein de l'ONU par exemple, de démontrer qu'on peut faire un développement économique, etc. sans droits de l'homme et donc la Chine et la Russie, elles parlent comme si les droits de l'homme ne sont pas universels parce que pour elles il y a d'autres priorités. Et vous ne trouvez pas en même temps que des petits pays, qui n'ont pas cette richesse facile, développent justement leur pays, le développement humain, la création de richesse par universités, innovation et tous ces éléments qui sont bien décrits par Amartya Sen ?

Nonna Mayer : – Je voudrais juste répondre à la question qui a été posée :: avons-nous invité des ministres ? J'ai été associée avec Claire Andrieu, avec les deux centres de recherche à ce colloque. Cela a été une aventure passionnante qui dure depuis plus de deux ans, mais notre but n'était pas d'inviter des ministres. Ce n'était pas d'avoir un discours officiel.

C'était déjà de travailler ensemble, à croiser les savoirs puisque c'était le but de cette opération avec des chercheurs, des universitaires, des acteurs de la lutte contre la pauvreté qui travaillent sur le terrain et des personnes qui l'ont connue. Ensuite, nous en ferons peut-être un livre, ensuite nous pourrons faire passer des messages. Mais je pense qu'il ne faut pas attendre tout des ministres. Je pense que la première conclusion qu'on peut tirer de tout ce qui a été dit ici, c'est qu'il faut d'abord retrousser nos manches, chacun d'entre nous à notre niveau.

Pascal Perrineau : – Je vous propose à tous les deux d'apporter quelques éléments de réponse, en particulier sur la question de notre ami péruvien, et ensuite je crois que sera venu le moment de conclure.

Jacques Baudot : – En ce qui concerne le rôle des organisations non gouvernementales à l'ONU, formellement, il y a un certain progrès en ce sens que non seulement le Conseil économique et social et les diverses commissions dépendant de ce Conseil sont ouvertes aux organisations non gouvernementales, mais l'assemblée générale commence aussi à s'ouvrir et même le Conseil de sécurité. Cela peut être considéré comme un progrès. Ceci dit, la capacité de proposition des ONG était beaucoup plus grande quand l'ONU organisait ces grandes conférences auxquelles j'ai fait allusion : à Rio en particulier pour l'environnement, à Copenhague pour le développement social, il y a vraiment eu une contribution sur le fond, et beaucoup plus que simplement des discours qui s'ajoutent et qui ne sont pas tenus en compte dans les résolutions, etc. Et d'aucuns disent que la défaveur, dans laquelle sont tombées ces grandes conférences, est en particulier due à la méfiance non seulement des pays que vous avez cités mais même de pays profondément démocratiques qui ne sont pas très soucieux de voir remettre en question le système de pensée dominant. Là, vous avez tout à fait raison. Et le totalitarisme intellectuel à nouveau dans ces dix, quinze dernières années, n'a pas été uniquement du côté des pays traditionnellement totalitaires.

Je ne suis pas sûr d'avoir bien compris la question « placer sur le plan juridique ». Si le pacte sur les droits économiques et sociaux est pris sérieusement, si le protocole qui permettra d'avoir des recours individuels est pris sérieusement, si les principes directeurs qui sont élaborés aujourd'hui sont pris un jour sérieusement, ceci constituera, me semble-t-il, une prise en compte par le juridique, une mise en œuvre par le juridique de la lutte contre la pauvreté. Mais nous en sommes très loin. À nouveau, hier, quelqu'un a mentionné l'exemple des multinationales, quelqu'un des États-Unis, en disant : mais où l'on en est à cet égard ? Nous le savons tous, il y a vingt ans et même trente ans, l'ONU a essayé d'établir des codes de conduite qui n'auraient pas été vraiment des traités mais des accords explicites entre les organisations multinationales, les entreprises multinationales et les pays et l'ONU et ceci bien sûr a été totalement abandonné, et même le programme... Maintenant l'accent est mis sur la bonne volonté et il y a ce qu'on appelle le "global compact" à l'ONU qui réunit les grandes entreprises avec l'ONU et qui doivent respecter une série des droits de l'homme et de l'environnement mais ceci repose totalement sur la bonne volonté de ces entreprises. Donc ce qui s'est passé dans le

passé, pour établir un équilibre, pour être rapide, entre le capitalisme et le reste de la société, ce qui a été établi après beaucoup de luttes au niveau national, au niveau international est non seulement pas établi mais est en régression par rapport à ce qui a été tenté il y a une vingtaine d'années.

Xavier Godinot : – S'il faut dire un mot de conclusion, je dirai : voilà la voie étroite dans laquelle nous a conduits Joseph Wresinski, c'est à la fois de refuser l'inertie de ceux qui pensent que la misère est fatale, c'est aussi de refuser les grands plans technocratiques que certains construisent et qui n'ont jamais donné rien de bon ; ça on le voit très clairement au niveau des institutions internationales, mais c'est d'essayer de fédérer toutes les forces vives autour des plus pauvres et d'avancer en s'associant avec eux. C'est la seule voie valable.

Pascal Perrineau : – Merci beaucoup. Je voulais en conclusion dire tout l'honneur et tout le bonheur qu'a eu Sciences Po à accueillir ce colloque qui a montré bien plus que beaucoup d'autres doctes colloques universitaires qu'on a l'habitude d'accueillir en ces lieux, que la connaissance pour la pure connaissance n'a pas beaucoup d'intérêt, que la connaissance a peut-être, c'est un mot qu'on prononce assez peu en ces lieux, quelque chose à voir avec l'amour. Vous rappeliez tout à l'heure ce très bel impératif : « Aimer pour connaître, connaître pour aimer. » C'est bien si cet impératif, qui est un très bel impératif, a fait un peu de chemin dans un lieu qui est peut-être trop peu coutumier de ce genre d'impératif et je voudrais vous remercier pour cela.

Atelier : L'enjeu politique des indicateurs de pauvreté

La manière de définir la pauvreté et d'en déterminer les indicateurs a une influence sur les pratiques et inversement. On constate par ailleurs que nombre de difficultés des milieux défavorisés ne trouvent pas place dans les statistiques, et de ce fait limitent la lutte contre les exclusions. Deux types de questions se posent alors : quels indicateurs complémentaires permettraient de prendre en compte de façon plus exacte la grande pauvreté et comment associer ceux qui la vivent à leur élaboration ? « De quelle connaissance ont besoin les plus pauvres (...) et de quelle connaissance ont besoin nos sociétés nationales pour combattre efficacement la pauvreté et l'exclusion ? » (Joseph Wresinski, 1980).

Animatrice : Axelle Brodiez, Chargé de recherche CNRS, CNRS-Larhra (Laboratoire de recherche historique Rhône-Alpes).

LA FIXATION DES SEUILS DE PAUVRETE AUX ÉTATS-UNIS¹

Romain Huret²

L'objectif de l'atelier est de réfléchir à la notion même d'indicateur, à la notion de seuil de pauvreté et à la manière dont on définit ces seuils. Je pense qu'il convient de prendre très au sérieux ce processus de définition. Ça semble très aride, très statistique, très ennuyeux de réfléchir à comment sont construits les indicateurs, comment sont construits les seuils, mais c'est sans doute une des particularités du XX^e et du XXI^e siècle que d'avoir fait rentrer la pauvreté dans l'ère de la statistique. Si au XVIII^e et au XIX^e on distinguait les pauvres souvent à l'aune de leur apparence extérieure, de façon morale ou moralisatrice, au XX^e et au XXI^e siècle on a progressivement fait entrer la pauvreté dans des logiques statistiques et des logiques bureaucratiques. Donc, il y a là un enjeu très important même si beaucoup d'historiens ont décidé de ne pas s'y intéresser comme si, après tout, c'était dérisoire et que cette question du chiffre, cette question de la mesure de la pauvreté n'était pas si intéressante. Il y a beaucoup plus de sociologues ou d'économistes qui ont travaillé sur cette question là que d'historiens. Pour ma part, je me suis intéressé aux États-Unis, au cas américain et à la manière dont progressivement on y a établi des statistiques de seuil de pauvreté.

L'établissement de ces seuils de pauvreté n'allait pas du tout de soi aux États-Unis et, pour ne prendre qu'un exemple mais très parlant : en 1960, lors des primaires démocrates qui vont opposer Hubert et John Kennedy dans la région des Appalaches, l'un et l'autre cherchent un thème social. Ils veulent attirer davantage de voix et ils décident d'utiliser comme thème la pauvreté. Ils font un discours chacun sur la pauvreté dans les Appalaches et, lors de la conférence de presse qui suit le discours, les journalistes sont très ennuyés, très embêtés et leur de-

¹ Transcription de l'intervention orale.

² Historien, Maître de conférences, université Lyon II, Sciences Po Paris.

mandent tout simplement : « Mais qu'est-ce que vous racontez ? Il n'y a pas de pauvres aux États-Unis ; vous allez beaucoup trop loin dans vos allégations et, dire qu'il y a des pauvres au pays de l'abondance, dans un pays extrêmement prospère, c'est de la démagogie pure et simple. » Ce qui est intéressant pour les gens qui ont travaillé cette question des indicateurs de la pauvreté, c'est qu'ils ont dû d'abord casser cette image-là, réfléchir à cette idée qu'il n'y avait pas de pauvres aux États-Unis. Par définition, le pays n'enfantait que des classes moyennes et des citoyens riches, et la pauvreté n'était qu'un état très transitoire qui disparaissait très rapidement avec l'entrée dans le monde du travail. Et donc je dirai que c'est le principal enjeu pour les individus, souvent des fonctionnaires, qui travaillent dans le gouvernement fédéral, dans des fondations, dans des universités, et qui vont chercher à construire un seuil de pauvreté.

La première chose qu'ils font dans les années 1940-1950, c'est de travailler avec des bouts de ficelles. Puisqu'il n'y a pas de seuil officiel, il faut d'abord essayer de définir un seuil de manière totalement arbitraire. À partir de quel revenu on peut estimer qu'un Américain est pauvre ? Lorsqu'ils entendent ce travail de recherche, il n'y a rien qui existe aux États-Unis, les seuls indicateurs viennent de Grande Bretagne, car il y a eu des enquêtes qui ont cherché à définir des statistiques. Ils vont devoir procéder de manière très artisanale en bricolant différents seuils et, dans les années 40-50, on estime de façon totalement arbitraire, qu'une famille de quatre personnes qui gagne 2000 dollars par an peut être considérée comme pauvre. Mais bien évidemment, la définition n'est pas suffisante, elle ne repose sur aucune approche scientifique. Donc, on va voir ces experts en pauvreté essayer de préciser ce chiffre, essayer de réfléchir à la meilleure manière d'adopter un seuil pour ne délimiter que les populations pauvres.

Il va se produire, je réduis rapidement l'histoire, que ce travail scientifique va être court-circuité par une grande décision politique. Les administrations démocrates de John F. Kennedy et Lyndon B. Johnson décident de mener un combat contre la pauvreté – la fameuse guerre contre la pauvreté en 1963 et 1964 – et on va avoir une situation assez étonnante d'une politique publique qui est lancée sans aucun indicateur existant. En 1963, lorsque Kennedy lance la guerre contre la pauvreté, il n'y a aucun moyen de mesurer le nombre de pauvres de façon officielle et de savoir quelles doivent être les catégories ciblées par ce programme. C'est à ce moment-là, que s'accélère le processus de définition et que les experts se divisent sur la manière dont on définit la pauvreté aux États-Unis.

Alors, avant de se diviser, ils sont d'accord sur une chose. Ces experts en pauvreté sont d'accord sur l'idée que la pauvreté aux États-Unis n'est pas absolue et qu'elle est relative. Il faut donc absolument mettre au point un indicateur relatif de définition de la pauvreté. Il y a deux moyens de mettre au point cet indicateur dans la tradition de mesure de la pauvreté :

Un premier moyen consiste à mesurer le budget d'une famille et à mesurer la part du budget accordée aux besoins primaires. Une fois que l'on a fait ça, dans les populations rurales, dans les villes, dans les comtés ruraux et les comtés urbains, on applique une loi que vous connaissez peut-être qui est la loi d'Engels. Engels estimait qu'une famille pauvre consacrait un tiers de son revenu aux besoins primaires : en multipliant par trois la part du revenu attribué aux besoins primaires, on arrive à obtenir un seuil de pauvreté en utilisant la tradition budgétaire.

L'autre proposition, qui était utilisée en Grande-Bretagne à la même époque, c'est d'utiliser le revenu médian, en essayant de se focaliser sur les revenus d'une famille, sur des revenus nationaux et de fixer un seuil de façon arbitraire en fonction de différents critères. Il faut essayer de fixer un seuil de pauvreté qui soit fonction des revenus et non pas fonction des enquêtes budgétaires.

C'est là que la question devient intéressante parce que, du choix de mesure, soit du choix budgétaire soit du choix des revenus, on a une image de la pauvreté qui change, qui n'est pas

la même. Et c'est à ce moment-là, en 1963-1964, que dans l'administration américaine les experts se livrent un combat autour de ces deux seuils, de ces deux choix.

Alors pourquoi se livrent-ils ce combat ? Parce que l'administration, comme souvent l'autorité politique, a besoin d'un seuil clair pour lancer un programme. Il faut qu'elle soit capable de donner un seuil lisible par le grand public et qui puisse servir de base aux programmes qui vont être mis en place pour aider les populations pauvres. Très simplement si vous êtes en dessous du seuil, vous pouvez bénéficier des programmes qui sont mis en place pour vous aider.

Le président Johnson, qui a succédé à Kennedy après son assassinat, demande à des économistes qui ont travaillé sur les questions de pauvreté de fixer un seuil très clair, très simple, très lisible par la population, et ces économistes décident de fixer le seuil de 3000 dollars pour un foyer fiscal, comme seuil de pauvreté. Dans ce choix du seuil, ils ne prennent pas en compte la taille des familles. C'est un choix qui est totalement arbitraire qui repose plus ou moins sur les revenus des États-Unis, sur le salaire moyen d'un ouvrier non qualifié. On prend donc un seuil totalement arbitraire dans l'urgence politique. Ce seuil de 3000 dollars devient le premier seuil officiel de définition de la pauvreté aux États-Unis. Si vous gagnez moins de 3000 dollars, vous êtes considéré comme pauvre. C'est à ce moment que le débat va commencer entre les experts qui jusqu'à présent étaient plutôt unis sur l'idée d'une pauvreté relative et sur la nécessité d'avoir un seuil. Ils commencent violemment à s'entredéchirer au sein de l'administration parce que, pour certains experts, ce choix fondé sur les revenus est un choix totalement arbitraire et plus encore, disent certains experts, c'est un choix qui est très éloigné de l'expérience vécue par les familles pauvres.

Notamment, on a une experte de l'assistance sociale américaine, Mayor Horchenski, qui est scandalisée par ce choix. Horchenski vient d'une famille pauvre, c'est une immigrée russe ; elle a vécu dans une famille où il y avait neuf enfants, et dit : « Moi, l'expérience de la pauvreté que j'ai subie enfant, c'est que ce n'est pas la même chose si vous êtes pauvre dans une famille avec douze personnes ou si vous êtes pauvre dans une famille à deux ou trois personnes. Il faut vraiment être économiste et raisonner uniquement en terme de revenu, et de revenu national, pour ne pas avoir cela en tête. » C'est face à ce malaise qu'elle éprouve avec la constitution de ce seuil arbitraire qu'elle décide de recalculer les seuils en partant des budgets ruraux et urbains des familles. Elle va décider d'engager en 1964-65 un long processus pour essayer de mettre au point des statistiques, dont personne ne dispose alors, afin de définir le budget moyen d'une famille. À partir des données qu'elle finit par obtenir, elle décide d'utiliser la fameuse loi : en multipliant par trois la part du revenu attribuée aux besoins primaires, elle obtient des seuils de pauvreté. Dans un deuxième temps, elle applique les seuils en fonction de la taille des familles et elle construit des tas de statistiques, des tables de pauvreté, pour essayer d'intégrer les familles pauvres en fonction du nombre d'enfants.

C'est là que c'est extrêmement intéressant puisqu'entre les deux seuils, le seuil des économistes de 3000 dollars et le nombre important de seuils qu'elle met au point, l'image de la pauvreté change totalement. Dans le premier cas, on a une pauvreté qui est davantage urbaine et qui touche davantage les personnes âgées. Dans le deuxième cas, on a une pauvreté qui est plus rurale et qui touche davantage les familles avec beaucoup d'enfants. Il y a une dimension qu'il convient d'ajouter, la dimension raciale. C'est-à-dire que dans le premier cas, dans le seuil des économistes, la pauvreté est plutôt blanche ; dans le deuxième cas, la pauvreté est plutôt noire même si les blancs restent largement majoritaires. L'image de la pauvreté, du pauvre moyen, du pauvre typique, change totalement. Donc, avec tout l'aspect extrêmement froid des statistiques, on a un véritable choix politique qui va affecter la vie de nombreuses familles aux États-Unis. Je ne vais pas rentrer dans le détail des chiffres, mais juste pour vous

en donner un, on intègre plus de deux millions et demi de familles pauvres si on choisit l'indicateur d'Horchenski, le choix budgétaire. Le choix du seuil de pauvreté est fondamentalement politique.

La bataille a duré plus de quatre ans au sein de l'administration parce que l'on est conscient de ces enjeux politiques et de l'image différente de la pauvreté aux États-Unis. Finalement, au terme de quatre années de batailles administratives et bureaucratiques, le choix budgétaire va l'emporter. C'est-à-dire que les États-Unis font le choix d'utiliser dans la définition de leur seuil de pauvreté les enquêtes budgétaires, et ainsi de ne pas définir la pauvreté en fonction des revenus, comme la Grande-Bretagne en 1965 le fera au même moment.

Juste pour élargir le débat et comprendre l'importance du choix des indicateurs sociaux : le choix budgétaire, même si on peut avoir le sentiment que c'est un meilleur indicateur, pose aussi beaucoup de problèmes. On voit d'ailleurs dès les années 60 beaucoup d'économistes, beaucoup d'experts des questions de pauvreté, attaquer ce choix du seuil en estimant qu'il repose sur des conceptions de la société qui sont obsolètes. Qu'est-ce qu'on considère comme besoin primaire ? Comment définir un budget moyen dans une famille pauvre ? Est-ce que le multiplicateur qui a été pensé au XIXe siècle est encore valable aujourd'hui ? Est-ce que le multiplicateur doit être le même dans les campagnes et dans les villes ? Là, on est vraiment au cœur même du processus de définition.

Pour vous donner un exemple très parlant, Rose Friedman qui est la femme de Milton Friedman, un économiste conservateur de l'école de Chicago, publie dans les années 60 de nombreux pamphlets pour dénoncer ce qu'elle appelle « l'illusion statistique ». Elle considère que c'est une aberration statistique d'estimer qu'il y a des pauvres aux États-Unis ; c'est une pure construction d'experts et de fonctionnaires qui veulent créer des programmes et qui inventent une question sociale. Pour attaquer le choix opéré par Horchenski, elle montre bien les faiblesses statistiques notamment le choix du multiplicateur et également la manière dont on a procédé aux enquêtes et les choix qui ont été faits par les travailleurs sociaux pour définir une famille pauvre. Sa conclusion est très simple : vous avez statistiquement une aberration, scientifiquement tout est faux de bout en bout : les enquêtes sont totalement aléatoires, elles ne montrent rien de la pauvreté, le choix du multiplicateur est complètement obsolète. On finit par inventer un indicateur social qui sert à mettre en place des programmes pour les populations les plus pauvres, mais qui reposent sur une base scientifique totalement erronée. Vous savez que dans les années 80 et 90, lorsque les administrations républicaines puis démocrates vont démanteler les programmes d'assistance aux États-Unis, ils vont utiliser précisément ces arguments estimant que cela repose sur une base statistique qui n'est pas fiable, qui conduit à mettre en avant une aberration : il existe des pauvres aux États-Unis.

Alors, pour ouvrir le débat et montrer ce qui va arriver à ces experts qui travaillent beaucoup sur le seuil de pauvreté, dans l'enquête que j'ai pu mener, il est très intéressant de voir à quel point ce travail scientifique et statistique produit des effets étonnants chez les gens qui les conduisent. En dix ans de travail statistique, la plupart des experts ne comprennent plus rien et sont plongés dans une sorte d'aberration statistique, à force de définir des seuils, à force de vouloir prouver mathématiquement qu'il existe des pauvres à l'aide de statistiques, on finit par accumuler un nombre considérable de seuils. L'accumulation de seuils finit par englober une part de plus en plus importante de la population et cela montre bien que le choix du seuil est toujours arbitraire, fondamentalement arbitraire. Et que fait-on des populations qui sont à la limite des seuils ? Beaucoup le disent, ils sont très déçus en quelque sorte, c'est-à-dire qu'à force d'accumuler ces statistiques, on a vu par exemple récemment Martin Hirsch confronté au même problème statistique à savoir de quelle manière la construction statistique colle à la réalité ? Quel seuil adopter pour que le seuil colle à la réalité ? On voit bien à quel

point ce travail est très difficile, parce que la réalité va toujours plus vite que la construction statistique, que la bureaucratie. Par exemple, à la fin des années 60 des gens de gauche ont fait des reproches à Horchenski et à son seuil familial axé sur les budgets en disant que la plupart des pauvres et des familles pauvres ne sont plus des familles avec enfants, mais des femmes seules. On a un indicateur complètement décalé par rapport à l'évolution sociale. On est alors confronté, et c'est là où le travail de statistique est à la fois très intéressant car cela devient rapidement une prison pour beaucoup de gens, d'experts, qui sont à la fois à mi-chemin entre le travail statistique et la décision politique, parce qu'il est très difficile de faire coller les statistiques à la réalité politique.

Juste pour terminer, je crois que la réflexion sur la construction du seuil aux États-Unis dans les années 60 montre bien à quel point il faut être très attentif à l'adoption des seuils qui sont faits par les différents gouvernements où qu'ils soient, parce que ça influe directement sur le sort des familles pauvres. Je pense aussi, l'expérience des ces experts américains le montre bien, que cela crée beaucoup de réflexions sur la nature même de la pauvreté. Et l'une des conclusions de leur travail scientifique et statistique sera de dire que le concept même de la pauvreté est peut-être faux, ne fonctionne pas, car à force d'accumuler ces seuils ils se rendent compte que ces seuils n'aident plus les pauvres, et ce sont ces mêmes experts qui travaillent sur la pauvreté qui vont inventer une catégorie, que l'on connaît très bien dans la France contemporaine, la catégorie des travailleurs pauvres, en estimant qu'il faut inventer une nouvelle catégorie pour les gens qui sont à la limite des seuils.

Les économistes conservateurs, comme Milton Friedman et sa femme Rose Friedman, disent qu'il faudra inventer une autre catégorie pour les travailleurs pauvres qui sont situés à la limite des travailleurs pauvres. Donc on voit bien, là, l'ensemble des données statistiques et on voit bien à quel point elles influent sur la société.

J'ai essayé ici d'évacuer l'aspect technique parce que ce n'est pas nécessairement stimulant pour tout le monde mais je pourrai avec grand plaisir y revenir, notamment sur le fait que ces seuils sont fondamentalement politiques.

POLITIQUE : DES OBJECTIFS CHIFFRÉS¹

Emmanuel Didier²

Je voudrais faire une petite introduction immédiate qui est en même temps une réponse à l'exposé de Romain Huret. En 1933, quand Roosevelt est arrivé au pouvoir, il a réorganisé l'administration et il a lancé immédiatement ce qu'on a appelé les programmes de travaux publics. On pense tous à la *Tennessee Valley Authority* lançant la construction de barrages sur le Tennessee pour réguler le fleuve. On connaît tous les images de ces pauvres américains prenant une pioche et allant creuser des trous pour recevoir un salaire. À ce moment-là, il y avait aussi de très nombreux cols blancs qui étaient tout aussi affamés que les cols bleus et Hopkins, alors directeur de la *Works Progress Administration*, est allé dans tous les ministères, à Washington D.C, en disant : « Vous qui êtes des cols blancs, des administrateurs, de quels projets auriez-vous besoin pour que je puisse faire travailler tous les cols blancs qui sont au chômage autant que tous les cols bleus ? » Et il n'y a eu qu'un cri : « Nous voulons des statistiques .» Environ quarante-cinq millions de dollars ont été dépensés à l'époque en projets fédéraux pour faire produire des statistiques par les gens qui étaient eux-mêmes les victimes de la crise. Ces derniers ont pensé qu'ils étaient les mieux placés pour fournir des données sur la situation à ce moment -à, en 1930-1933. J'aime beaucoup cet exemple, parce que d'une part il est très peu connu et qu'il y a eu énormément de statistiques réalisées à cette période et que, d'autre part, c'est un très bel exemple de cas où des pauvres eux-mêmes, n'ayant pas peur des statistiques, ont tenté de prendre les choses à bras-le-corps pour participer à la résolution du problème à la crise.

Je vais vous parler aujourd'hui de quelque chose de complètement différent, qui est beaucoup plus centré sur le Mouvement ATD Quart Monde que je suis depuis quelque temps, et qui a joué un rôle extrêmement important dans la définition des mesures prises pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion, n'ayant par ailleurs jamais de toute son histoire négligé l'aspect statistique du problème. Le père Wresinski et le volontaire Louis Join-Lambert en particulier, à qui il faudrait vraiment rendre hommage, ont toujours été extrêmement conscients du fait que, si l'on veut lutter contre la pauvreté, il faut avoir des données à fournir à l'État, sans quoi l'État ne sait pas comment agir. La description du vécu des gens et la question de la souffrance sont très importantes mais, quand on est ministre, on ne peut rien en faire. Il faut par conséquent aussi des données, des statistiques, pour pouvoir mener une politique. Je voudrais baser mon exposé sur deux étapes un peu différentes d'ATD Quart Monde qui a joué deux rôles :

- Tout d'abord, dans les années 80-90, le Mouvement a vraiment été un des fers de lance de la transformation de la notion de « pauvreté » en la notion « d'exclusion ». C'est ATD Quart Monde, qui pour une grande part a montré qu'il fallait, en tout cas à cette époque-là, laisser tomber la pauvreté pour parler d'exclusion. Le Mouvement a travaillé avec l'Insee pour trou-

¹ Transcription de l'intervention orale.

² Sociologue, chargé de recherches au CNRS (Centre de recherche sociologique sur le droit et les institutions pénales).

ver des façons de construire des indicateurs de l'exclusion et non pas seulement de la pauvreté.

- Aujourd'hui, je travaille avec ATD Quart Monde sur les indicateurs mis en place par le Haut Commissariat aux Solidarités actives et je vais vous dire un mot des débats auxquels j'ai participé.

De la fin des années 80 au début des années 90, on a tout d'abord vu ATD Quart Monde jouer un rôle particulier dans le passage de la pauvreté à l'exclusion. En fait le père Wresinski a tout de suite été conscient du fait que la notion de pauvreté était uniquement monétaire. J'avais noté cette phrase :

« Les analyses en terme d'exploitation, de luttes et de rapports de force ne nous aidaient pas à expliquer ce que vivait le sous-prolétariat. L'exclusion expérimentée au jour le jour, de la part de toutes les classes, de toutes leurs causes, de toutes leurs institutions, comme d'un commun accord, voilà la réalité vécue »¹

Et c'était contre cela qu'il voulait lutter, contre l'exclusion et pas seulement contre la pauvreté, à savoir le manque d'argent. Cela a eu ces effets, en particulier dans les années 80, comme vous le savez, avec le Conseil économique et social. Geneviève Anthonioz de Gaulle a joué un rôle, même à l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (Insee). À partir de cette époque, on arrête de voir des articles portant sur la pauvreté monétaire et le terme d'exclusion apparaît peu à peu. Il y a eu en particulier une grande enquête qui a été menée par deux personnes importantes, Jean Louis Borkovski et André Villeneuve, sur la situation des défavorisés. Ce sont eux qui ont établi les premiers l'idée qu'on pouvait faire, en tout cas à l'Insee, des enquêtes multidimensionnelles. Ils ont posé des questions, entre autres, sur la santé. À partir de ces indicateurs multidimensionnels, une personne ayant des difficultés dans plusieurs de ces domaines est considérée comme une personne exclue. Je sais que Louis Join-Lambert a joué un rôle très important dans les discussions internes à l'Insee. L'Insee a produit ces indicateurs. C'est la première chose que je voulais dire : pour ATD Quart Monde, il a toujours été très important de participer au processus de production des statistiques. Cette tradition a toujours lieu aujourd'hui.

Aujourd'hui, nous sommes en contact avec le Haut Commissariat aux Solidarités Actives contre la Pauvreté qui a été chargé par le Président de la République d'établir un indicateur chiffré permettant d'évaluer la politique gouvernementale de lutte contre la précarité et la grande pauvreté. L'objectif est de diminuer d'un tiers le nombre de personnes en situation de très grande pauvreté au cours des cinq années du mandat présidentiel. Pour savoir si la pauvreté a baissé d'un tiers, il faut avoir un indicateur quantitatif, évidemment, pour mesurer un tiers, mais lequel ? Cette question, si elle a l'air toute simple, est en fait extrêmement complexe. Si l'on prend des indicateurs, que mesure-t-on ? Est-ce que l'on parle de pauvreté en termes uniquement monétaires ? Est-ce que l'on parle uniquement d'exclusion et donc de dimensions particulières ? C'est très difficile à trancher.

Je vais présenter l'indicateur qui a été retenu et évaluer ensuite le rôle joué par ATD Quart Monde et par la pensée du père Wresinski dans les travaux du Haut Commissariat. Face à la difficulté posée par la mesure de la grande pauvreté, le Haut Commissariat a tranché, je n'ai jamais très bien compris ni pourquoi ni comment. Il a choisi d'établir un indicateur central qui sera l'objet de l'attention la plus soutenue permettant d'évaluer effectivement si l'objectif est atteint. Cet indicateur central est accompagné d'autres indicateurs dont la fonction sera de prendre en compte les multiples dimensions de la pauvreté. L'indicateur central retenu est un

¹ Joseph Wresinski, «Le mouvement ATD-Quart monde ou la parole d'un peuple», cité dans Emmanuel Didier, «De "l'exclusion" à l'exclusion. Éléments d'une compréhension de l'exclusion », dans *Politix* n°34, Paris, 1996, p. 5 - 27.

taux de pauvreté monétaire et un seuil ancré dans le temps. C'est assez simple, la pauvreté n'est pas définie de façon relative mais son seuil est fixé à 60% du revenu médian. On calcule ces 60% du revenu médian à une date T, et ce seuil est conservé pendant les cinq ans du mandat présidentiel. À la fin du mandat, on regarde le nombre de gens qui étaient sous ce seuil au début du mandat. On appelle cela un taux semi-relatif parce que, en fait, s'il est relatif au début, ensuite il devient absolu. C'est un seuil qui est calculé depuis quelque temps à l'Insee ; ce n'est pas un seuil tout à fait nouveau mais, en revanche, il n'avait pas été retenu par l'Observatoire de lutte contre la pauvreté. Le seuil de pauvreté a été calculé à partir du salaire médian de 2005. Ce seuil est de 617 euros sur la période du mandat ; il est actualisé en fonction de l'inflation sans tenir compte des variations du revenu national. On détermine le nombre de personnes sous ce seuil au début et à la fin du mandat et on regarde s'il y a eu un tiers de personnes en moins concernées par ce seuil. La raison pour laquelle j'insiste sur le choix de l'indicateur retenu, c'est que de nombreuses associations concernées par la mesure de la pauvreté ont largement contesté ce choix. Ainsi le DAL (Droit au logement), par exemple, insistait sur le problème du logement ; telle autre association souhaitait que les problèmes liés à la santé soient pris en compte, etc. La réponse du Haut Commissariat a été de dire : gardons ce seuil central et mettons une batterie d'autres indicateurs non-monétaires qui permettront d'avoir une description de la pauvreté de façon plus ample. Plusieurs autres indicateurs sont monétaires, tels le taux de pauvreté par rapport au revenu médian, l'intensité de la pauvreté, le taux de sortie de la pauvreté, le taux de pauvreté en tenant compte des charges de logement. D'autres indicateurs concernent les conditions de vie : indicateurs concernant l'emploi, le logement, les situations financières, les problèmes de relations avec les banques, la santé et l'éducation, le nombre de personnes exclues. Mais la situation reste assez ambiguë. Si l'on en juge du point de vue historique d'ATD Quart Monde, on dit d'une part qu'il s'agit d'un retour réactionnaire à la pensée de la pauvreté puisque l'indicateur central est monétaire. En même temps, on peut bien admettre que cette méthode ne semble pas être une négation du modèle « culturaliste », pour reprendre l'expression de Jean-Louis Borkovski, puisque les autres dimensions sont prises en compte. Cela a été une grande victoire, encore une fois d'ATD Quart Monde, d'être parvenu à imposer au Haut Commissariat, pendant le printemps 2007, ces indicateurs complémentaires qu'auparavant il ne voyait pas d'un si bon œil.

Alors que penser de cette méthode ? D'abord, on insistera sur le fait que cet indicateur « ancré dans le temps » ressemble de fort près à une manipulation statistique car, par construction (je vous passe la démonstration), dès lors que le pays se trouve en phase de croissance, le taux de pauvreté baisse mécaniquement, même si le gouvernement ne fait strictement rien. Lors de réunions préparatoires, le cabinet du Haut Commissaire nous a même fait passer un document où il était écrit, noir sur blanc, que si l'on calculait cet indicateur pour la période de cinq ans qui précédait la mise en place du Haut Commissariat, on observait une baisse de la pauvreté de 25% ! Je ne suis pas le seul à avoir vu cela ; le grand économiste français Jean Gadrey en a aussi parlé sur son blog. Cette manipulation facilite donc évidemment la tâche des politiques ! Ceci dit, on ne peut plus trop critiquer le Haut Commissaire sur cet aspect car, depuis que l'indicateur a été mis en place, l'explosion de la crise nous a installés en phase de décroissance. Aussi, cet indicateur indiquera mécaniquement une hausse du taux de pauvreté. Le pauvre Haut commissaire s'est un peu tiré une balle dans le pied. Mais allons plus loin, réfléchissons plus généralement à cette pratique qui consiste à définir un indicateur central et des indicateurs complémentaires. Pour avancer, on remarquera que ce que propose le Haut Commissariat, un indicateur central et des indicateurs complémentaires, n'est pas une proposition isolée dans le monde de la statistique d'aujourd'hui. Au contraire, elle est conforme à une démarche fréquente en matière statistique et en particulier à l'Insee. Il s'avère que le nouveau directeur général de l'Insee, Jean-Philippe Cotis, qui a été nommé il y a quelque temps en remplacement de Jean Marie Charpin, présente ce nouveau procédé statistique, un indicateur

central entouré d'un halo d'indicateurs variés, comme étant la solution d'avenir pour la plupart des problèmes statistiques qui nous sont posés. Par exemple, il y a eu, dernièrement, un débat important autour du taux de chômage et la solution proposée est également de retenir un indicateur du chômage central qui serait fourni à l'office statistique des Communautés européennes (Eurostat), par exemple, entouré d'un halo de divers indicateurs concernant ce chômage. Quels sont les avantages de cette procédure ? Pour ce faire, arrêtons-nous sur une conférence de presse, donnée le 9 janvier 2008 par Jean-Philippe Cotis, où il a exposé les orientations générales de l'Insee. Il a rappelé la très grande difficulté à laquelle la statistique publique est confrontée depuis peu. Il y a eu une controverse sur le taux de chômage, le chiffre de l'inflation a été critiqué, le problème de savoir si le pouvoir d'achat a augmenté ou baissé a été aussi sujet à controverse, enfin il y a aussi des débats autour de la mesure des origines ethniques, sur la question de faire des enquêtes sur la race. Selon lui, tous ces débats proviennent, je cite, « des attentes contradictoires auxquelles se trouve confronté l'Insee ». Il y a, selon Jean-Philippe Cotis, « d'une part des attentes d'homogénéisation des mesures des phénomènes sociaux qui permettent de répondre aux organismes supra nationaux. Pour comparer l'inflation en France avec les autres pays européens en particulier, il faut que tous aient le même indicateur ». On ne peut pas comparer la France et l'Allemagne si l'on n'a pas le même indicateur. « Faute de quoi le travail de l'Euro-Groupe ou de la Banque Centrale Européenne deviendrait singulièrement compliqué. Il y a donc des forces très fortes, qui appellent à des statistiques robustes, standardisées et unifiées dans leur mode de calcul ». Mais d'autre part, il y a des évolutions, qu'il appelle « sociétales », « qui suscitent une forte demande pour une diversification et une différenciation plus grande des statistiques ». Il explique ceci, c'est de la sociologie : il sent une montée de l'individualisme en général et il peut être difficile de se reconnaître soi-même dans les statistiques. On a l'impression que dans la société, aujourd'hui, les gens veulent que la statistique ne parle pas d'un groupe en général mais de chacun en particulier. Face à cette tension, il essaye de répondre à ces tendances contradictoires, d'une part la standardisation et d'autre part la différenciation. Il signale qu'il faut aller vers des indicateurs de référence tout en développant des statistiques complémentaires susceptibles de mieux rendre compte de la diversité des situations. Pour la pauvreté comme pour le reste, le problème est d'obtenir des standards utiles au niveau européen et des indicateurs divers susceptibles de rendre compte des situations individuelles. Par exemple, à côté de l'indicateur principal de pauvreté ancrée dans le temps, on ajoute des indicateurs de conditions de vie, ce dont je vous ai parlé tout à l'heure.

Cependant, cette solution reste problématique car c'est l'indicateur central qui sert réellement à suivre la politique présidentielle, alors que les indicateurs complémentaires servent seulement à prendre en compte la diversité des situations. L'indicateur central reste donc prioritaire. Si on relit ce qu'a dit Jean-Philippe Cotis, que comprend-on ? La mise en place d'indicateurs complémentaires donne simplement aux interlocuteurs la possibilité de se reconnaître dans l'outil statistique. En d'autres termes, cela veut dire « vous pouvez vous reconnaître dans l'appareil statistique donc ne le critiquez pas ». Mais il faut bien comprendre que la politique ne sera pas menée en fonction de ces indicateurs complémentaires, seul l'indicateur central sera pris en compte. La méthode de l'indicateur central et du halo risque de n'avoir que très peu d'effets réels. Même si les indicateurs complémentaires peuvent représenter un point d'appui pour tenter d'infléchir la politique gouvernementale, dès le départ il est précisé que la politique sera menée en fonction de l'indicateur central. En effet, il me semble qu'en retenant un indicateur dit « central » on insinue nécessairement que les autres sont secondaires. Par conséquent, je pressens que d'éventuelles luttes politiques pour ceux qui défendent tel ou tel indicateur secondaire afin de lui donner toute son importance, une fois les indicateurs établis pour de bon, seront extrêmement difficiles. La réponse immédiate de ceux

qui défendent l'indicateur central sera que le politique ne considère ces autres indicateurs que comme secondaires.

Par ailleurs, c'est là une toute autre critique, l'indicateur central risque d'être un outil assez violent d'écrémage de la pauvreté. On s'intéressera en effet aux pauvres qui sont les plus proches de la barre car ils pourront passer cette barre assez facilement. Or l'indicateur ne fait pas de distinctions entre les différentes catégories de pauvres en particulier, mais on en reparlera si vous voulez.

Il me semble que la pensée du père Wresinski est affaiblie par le choix de cet indicateur central monétaire. Wresinski était persuadé que le problème des plus démunis allait bien au-delà du seul problème économique. Le terrain que sa pensée semblait avoir gagné dans la statistique nationale semble avoir diminué aujourd'hui. Pourtant, on peut se demander si les indicateurs complémentaires ne sont pas des bastions encore solidement défendus par cette pensée. Il me semble que cela dépendra crucialement de ce que « prendre en compte » signifiera à l'avenir. Le problème est donc le sens de ce terme utilisé par le Haut Commissariat, qu'est-ce que cela va vouloir dire ? Simple prise en compte pour satisfaire le narcissisme des interlocuteurs (on se voit dans les statistiques, on est content), ou bien au contraire vouloir faire prévaloir les facteurs multiples de l'exclusion.

Pour conclure, on pourrait dire que la méthode de l'indicateur central est le moyen de renforcer radicalement la politique de lutte contre la seule pauvreté monétaire qui devient légitimée puisqu'elle est qualifiée de centrale. Même les opposants à cette méthode se contentent d'une seconde place où ils peuvent se contempler dans un miroir statistique. La question est de savoir si cette contemplation est inefficace et n'a aucun effet réel sur la politique menée ou si au contraire les indicateurs complémentaires donnent tout de même des points d'appui pour faire valoir ses propres préoccupations. Pour que la pensée du père Wresinski atteigne la plénitude de son effet, il faudra peut-être qu'elle parvienne à faire remplacer l'indicateur central monétaire par un indicateur de conditions de vie. Mais elle a déjà gagné une bataille capitale en imposant les indicateurs complémentaires. La statistique est une façon d'écrire le monde, mais c'est aussi et surtout une façon d'accompagner son évolution, qui prétend avoir une influence politique et ne plus l'ignorer.

VERS UN CHANGEMENT DE CULTURE DE LA MESURE ET DE L'ÉVALUATION. UNE AUTRE APPROCHE DES INDICATEURS DE PAUVRETE EN BELGIQUE¹

Christine Ruyters²

L'Institut Wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique (IWEPS), dont je suis membre, a pour mission essentielle d'apporter une aide à la décision politique. Pour cela, il effectue un travail scientifique consistant à collecter, stocker, centraliser des données, construire des indicateurs et faire des recherches fondamentales ou appliquées. Il dispense ensuite des conseils stratégiques, évalue les politiques et réalise des études prospectives. C'est à ce titre que nous avons lancé en Belgique une recherche destinée à définir une autre approche des indicateurs de pauvreté. Dans le cadre de ce projet, nous avons mis autour de la table à la fois des personnes vivant dans la pauvreté, des membres d'associations et des représentants des administrations des trois régions du pays (la Belgique est, sur le plan institutionnel, un cas un peu particulier : c'est un pays fédéral, avec trois régions qui ont chacune leurs compétences particulières et leurs propres représentants). Pour ce qui me concerne, c'est au titre de représentante de la région wallonne que je participais.

La recherche a eu lieu en 2002 et 2003. À l'origine, elle devait se dérouler sur une année seulement, mais, au vu de son intérêt, il a été décidé de la prolonger d'un an. Elle avait deux grands objectifs : le premier était de trouver, dans la perspective d'une mesure de la pauvreté, des pistes susceptibles d'aboutir à des indicateurs reflétant mieux le vécu des personnes en situation de pauvreté. Le deuxième objectif était de favoriser la participation des personnes pauvres à la totalité du processus, depuis le travail de définition et d'identification des problématiques liées aux indicateurs jusqu'à la rédaction du rapport. La tâche a été menée en commun, avec l'ensemble des intervenants. Je ne m'attarderai pas sur la démarche mais, si elle vous intéresse, j'y reviendrai au cours du débat.

Quels ont été les thèmes traités ? Ceux que nous avons abordés ont été choisis au début du projet, après avoir invité les uns et les autres, et en particulier les personnes en situation de pauvreté, à témoigner sur leur expérience vécue. Nous avons choisi de travailler sur quatre sujets : les aspects financiers, le travail et l'emploi, la mise en œuvre des droits et les sentiments humains. Les résultats que nous avons obtenus ont pu paraître décevants aux yeux de certains. Les statisticiens, en particulier, qui sont habitués à travailler sur des formules précises, notamment pour les plans d'action nationale et sociale, pensaient qu'on allait aboutir à des indicateurs bien ficelés. Cela n'a pas été le cas. Toutefois, sur certains aspects, des indicateurs concrets ont pu être proposés. J'en donne deux exemples. Le premier concerne le « budget disponible », qui est associé à la problématique financière. Le débat sur cette dernière a évidemment abordé la question de l'endettement, qui est fondamentale pour les personnes en situation de pauvreté puisqu'elle peut les contraindre à choisir entre des besoins fondamentaux : se loger ou se nourrir, se nourrir ou se soigner... Il est apparu que, une fois pris en compte les dettes et leur remboursement, les personnes disposaient de trop peu de ressources à la fin du mois pour se nourrir et vivre dignement. Nous avons donc réfléchi en nous deman-

¹ Transcription de l'intervention orale

² Sociologue, attachée scientifique à l'Institut Wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique (IWEPS), Belgique.

dant ce qui pourrait être proposé comme indicateur compte tenu de cette réalité. Nous avons répondu : le « budget disponible », pris à la fois en valeur absolue et en indice. L'idée est de partir du revenu total du ménage, de défalquer le remboursement des dettes et les dépenses de logement, et ensuite de trier les dépenses en charges de gaz, d'électricité, etc. On obtient ainsi une valeur absolue. Puis, on tire de celle-ci un indice en la divisant par le prix payé pour l'alimentation, ce qui permet de voir si l'on se situe, par exemple, à l'unité, ou bien en dessous de l'unité... Il a été très souvent constaté que les personnes pauvres se retrouvent avec un revenu insuffisant pour boucler leur fin de mois, au point d'être dans l'impossibilité de s'alimenter correctement.

L'autre indicateur que l'on peut citer en exemple concerne le thème du travail et de l'emploi. Personnellement, je travaillais dans le groupe qui s'occupait de cette question, et je me souviens de débats terribles quand a été abordée la problématique du taux d'emploi. Nous autres, statisticiens, avons l'habitude que le taux d'emploi corresponde à la définition donnée par le Bureau international du travail. Selon celle-ci, une fois qu'on a travaillé une heure, on est considéré comme étant en situation d'emploi. Je me rappelle que le débat sur ce sujet était extrêmement animé, au point que nous nous sommes presque disputés. Certains s'écriaient : « C'est indigne ! Est-ce que, franchement, on peut considérer qu'une heure passée dans un emploi donné est vraiment de l'emploi ? » Je me suis alors dit : « Mais, bon sang, comment peut-on effectivement penser ça ? » Dans notre profession, on a des normes internationales que l'on intègre à notre travail, et l'on pense par réflexe que, oui, cette définition est bien celle du temps d'emploi. Nous avons longuement réfléchi sur ce qu'est un taux d'emploi digne, et aussi discuté sur les expressions mêmes de « taux d'emploi digne » ou de « taux d'emploi décent ». Finalement, nous sommes tombés d'accord pour utiliser l'expression de « taux d'emploi stable », par opposition au « taux d'emploi précaire ». Nous avons retenu six critères pour définir cet emploi stable : il doit être choisi par le travailleur, être assorti d'un contrat de travail, être convenablement rémunéré, donner accès à la sécurité sociale et au droit du travail, contenir une garantie de durée et tenir compte des obstacles inhérents aux conditions de vie des personnes pauvres. Evidemment, étant donné l'arsenal de chiffres et de statistiques dont nous disposons, réaliser une telle mesure n'est pas facile. Actuellement, nous ne sommes pas encore capables de chiffrer ce taux d'emploi stable. Mais c'est un but que nous nous donnons. Il s'agit de mobiliser toutes les informations disponibles, qu'il s'agisse de données d'enquêtes ou de données administratives, et de les combiner pour arriver à ce taux.

Ces exemples ne doivent cependant pas laisser penser que notre travail s'est limité à l'élaboration d'indicateurs. Nous avons aussi avancé des recommandations pour le monde politique, les organismes de statistique et d'autres acteurs. Nous leur avons signalé les aspects qui, au terme de notre recherche, nous paraissaient devoir attirer l'attention. En premier lieu, nous avons souligné l'importance de parler des processus, des parcours des personnes – qui sont très souvent complexes – plutôt que des états à une date déterminée (car très souvent, dans la pratique statistique, on prend une situation en fin d'année, ou au 30 juin...). Les personnes pauvres ne se reconnaissent pas dans cette façon de procéder et disent : « Tous ces efforts que nous devons fournir au quotidien doivent apparaître. Il faut utiliser une approche qui s'intéresse au parcours des gens et montrer les enchaînements de situations qui font qu'à un moment donné on bascule dans la pauvreté. »

Notre deuxième recommandation a été de mettre davantage l'accent sur le vécu de la pauvreté par les personnes et sur le lien entre leur situation présente et leur passé. Cet aspect peut, il est vrai, être délicat à aborder. Par exemple, lorsque l'on travaille sur les sentiments humains, une grande pudeur peut se manifester et la parole des gens se faire plus rare. Néanmoins, les personnes en situation de pauvreté ont finalement estimé qu'il était fondamental d'en parler, tout en faisant comprendre qu'elles n'avaient pas très envie que l'on mette des

chiffres sur cette expérience personnelle. Autrement dit, elles souhaitent que ce domaine des sentiments soit mentionné, mais avec tact et pertinence. Les professionnels qui manient les chiffres doivent donc se montrer vigilants pour ne pas trahir ce qui a été exprimé et rendre compte finement du ressenti des personnes. Cette exigence implique de prendre en considération des situations parfois complexes. On peut ici prendre un exemple très concret : une personne en situation de pauvreté arrive fâchée au CPAS (centre public d'action sociale), l'organe qui dispense l'aide sociale en Belgique. La personne est tellement en colère qu'elle renverse une table. L'assistante sociale en face d'elle réagit en s'efforçant de « clore le débat » au plus vite. Elle ne prend pas le temps de comprendre ce qui se passe, alors que la personne explique que c'est la dixième fois qu'elle doit se présenter devant elle, pousser la porte de l'institution après autant de démarches qui n'ont pu aboutir, et que, à un moment donné, elle n'en peut plus... Par conséquent, plutôt que de juger la situation quand la personne arrive à l'assistance sociale, il faudrait tenir compte de l'ensemble de son parcours. Personnellement, je peux vous dire que cette recherche conjointe m'a littéralement transformée. Je suis habituée à travailler sur les chiffres. Mais, depuis ce projet, je ne peux plus manipuler des données ou des indicateurs sans avoir toujours en tête les résultats de notre projet commun. Je ne peux plus concevoir un taux de chômage ou un taux d'emploi sans l'assortir de toute une série d'indicateurs rendant compte des travaux menés, tant l'expérience a été forte sur le plan humain.

Notre travail a également conduit à préconiser de faire davantage le lien entre pauvreté et exercice des droits fondamentaux. Il faut s'intéresser à ce qu'impliquent les conditions d'accès aux droits sociaux. À cet égard, un exemple que je retiens est l'histoire du frigo vide et du frigo plein. Quand un représentant du CPAS arrive chez une personne en situation de pauvreté pour faire son enquête, voir dans quelles conditions elle vit afin de savoir si elle a droit au minimum d'existence, la personne visitée adopte volontiers une attitude qui relève de la stratégie. Elle sait, en effet, qu'il vaut mieux ne pas avoir un frigo trop rempli pour montrer ses difficultés matérielles. Mais si, le même jour, arrive un représentant de l'aide à la jeunesse pour voir si le logement permet de recevoir des enfants ou d'en continuer la garde, là, c'est une catastrophe si le frigo n'est pas plein. Dans ce cas, en effet, il faut au contraire montrer que l'on a de quoi nourrir les enfants. Et l'on pourrait raconter beaucoup d'autres histoires édifiantes sur la réalité de la mise en œuvre du droit à l'aide. Le problème, ici, est que les critères pris en considération sont différents d'une situation à l'autre, ce qui rend la vie des ménages pauvres extrêmement difficile au quotidien.

Une autre de nos recommandations a été d'évaluer les actions systématiques qui sont entreprises pour lutter contre la pauvreté. Il convient, en particulier, de prêter une grande attention à la question de l'insertion durable, que ce soit dans un logement décent ou dans un travail de qualité, pour les gens issus de l'enseignement général. Trop souvent, nos interlocuteurs faisaient allusion dans leurs propos à des remèdes temporaires : « Oui, bien sûr, on nous donne quelque chose à faire, et on nous oblige à suivre une formation... » L'idée qui a été proposée est de voir quelle est la situation juste après que la personne a trouvé un emploi, et ensuite de regarder ce qu'il en est trois mois plus tard, puis six mois plus tard, puis un an plus tard... La plupart du temps, les mesures d'activation fournissent un travail, mais celui-ci est de très courte durée. Après six mois ou un an, cet emploi est perdu et la personne retombe dans le piège de la pauvreté... Toujours en rapport avec cette nécessité de l'évaluation, l'autre exemple éloquent que je voulais citer est celui de la validation des compétences. On a le sentiment que c'est une mesure qui est faite, somme toute, pour récompenser les compétences que l'on a acquises dans le cadre de son travail si l'on n'a pas pu le faire à travers un diplôme. Les personnes en situation de pauvreté nous rétorquaient : « Vous savez, nous, nos compétences, on les acquiert dans des travaux qui sont très souvent souterrains, au noir. On a donc

des compétences, mais pas la possibilité de les faire valider. Au bout du compte, on est pénalisés encore un peu plus que ceux qui ont pu acquérir leurs compétences à travers un travail reconnu. » Et j'ai aussi le souvenir qu'on nous disait : « Attendez ! Il ne faut quand même pas oublier nos propres stratégies de survie. Etant donné que les portes du travail reconnu nous sont fermées, nous sommes tous obligés de travailler dans ces conditions-là : le travail au noir, utiliser ce que nous avons à notre portée... » Sur ce sujet aussi, il y a eu des témoignages qui m'ont tant marquée que je suis sortie transformée de notre travail de coopération.

Au bout du compte, puisque toutes les personnes en situation de pauvreté avouent leur peur vis-à-vis des statistiques officielles, et surtout des méthodes de collecte de données comme celles qui sont utilisées pour les enquêtes, nous avons convenu de constituer un groupe de vigilance. À ce jour, nous n'y sommes pas encore tout à fait arrivés, mais nous poursuivons cette idée, sachant que le travail accompli ne peut produire certains de ses effets qu'à long terme. Une telle initiative est nécessaire car les personnes en situation de grande pauvreté échappent le plus souvent aux enquêtes et ne se retrouvent pas dans les bases de données servant aux sondages. Prenons un exemple. Chez nous, en Belgique, nous avons un registre national qui sert de base pour la réalisation des sondages. Mais les personnes en situation de grande pauvreté ont du mal à avoir une résidence, si bien qu'elles ne figurent pas dans ce registre. Une autre raison de leur non-prise en compte est que, très souvent, elles se montrent méfiantes vis-à-vis des enquêtes, si bien que lorsqu'elles reçoivent un questionnaire, elles n'y répondent pas systématiquement (parfois aussi, elles ne répondent pas, faute, tout simplement, de pouvoir comprendre le questionnaire). Il nous faut donc être très attentifs à cet aspect. Le « groupe de vigilance » dont la création a été proposée doit justement permettre à tout le monde, et surtout aux personnes en situation de pauvreté, d'avoir un regard sur les divers travaux qui sont menés : les enquêtes et leur exploitation, la formulation d'indicateurs...

Voilà pour les principales recommandations mentionnées dans le rapport que nous avons écrit ensemble. Je passe maintenant au point suivant : quels ont été, selon moi (je parle en mon nom, en tant que représentante de ma région dans le projet), les apports fondamentaux du projet ? Sur le plan de la participation, nous avons vraiment eu une dynamique d'apprentissage collective fondée sur une responsabilité partagée. Nous avons appris l'écoute, le respect mutuel. Nous nous sommes aussi donné le temps nécessaire pour établir une relation de confiance : il a fallu quelques mois, je crois, pour oser abandonner notre méfiance, briser la glace et traiter d'égal à égal.

Il y avait par ailleurs des règles déontologiques sur lesquelles nous avons tous dû nous mettre bien d'accord. En particulier, ce qui était produit au sein du groupe ne devait surtout pas sortir à l'extérieur. Il y avait une série de principes très stricts. Sur ce point, l'équipe pédagogique d'ATD Quart Monde a été remarquable dans son accompagnement du projet. Il faut le dire, car c'est un aspect qui a effectivement son importance.

Il a donc fallu du temps pour établir la confiance mutuelle. Mais une fois cette étape franchie, nous avons senti que nous participions tous de la même manière au projet. Cet état d'esprit me paraît fondamental, à la fois pour se laisser transformer soi-même et pour pouvoir transformer la société par la suite. Le projet a impliqué un véritable changement de culture pour un milieu de travail comme le nôtre, celui des statisticiens. Et ce changement s'est opéré non pas depuis le haut de la hiérarchie institutionnelle, mais bien à partir du bas, c'est-à-dire à partir des personnes directement concernées par les données produites. En clair, c'est par l'apprentissage du vécu des gens que l'on devait construire des indicateurs. Cette démarche nous a permis d'acquérir une meilleure connaissance des diverses situations concrètes, mais aussi et surtout des enjeux liés à la pauvreté et à l'exclusion. Comme je l'ai déjà dit, nous avons mis en évidence le rôle essentiel joué par les processus d'enchaînement et de cumul des

précarités qui font basculer les gens dans la misère. Bon nombre de personnes du groupe n'étaient pas les victimes d'une pauvreté intergénérationnelle mais d'accidents de parcours successifs, générateurs, au final, d'exclusion sociale.

De nos échanges, j'ai d'abord retenu l'importance de rendre compte des différentes composantes de la pauvreté, de sa multi-dimensionnalité. Car la pauvreté n'est pas seulement une affaire d'argent, elle est une affaire d'emploi et, surtout, un problème de dignité, de confiance, de relation à la famille et aux enfants. Ensuite, j'ai pris note des stratégies de survie mises en place par les exclus du système et de la complexité de la mise en œuvre concrète des droits sociaux. Il faut savoir que les systèmes de protection sociale peuvent avoir des effets pervers et, au bout du compte, aggraver la situation des personnes. Un exemple est celui de l'enseignement spécial. De prime abord, tout paraît aller comme dans le meilleur des mondes. On pense qu'une solution est effectivement apportée aux problèmes des enfants en difficulté scolaire. Cependant, à y regarder de plus près, on se rend compte que s'y trouvent des enfants qui ont, non pas des difficultés scolaires, mais des difficultés sociales liées à une situation de pauvreté. Dans ce cas précis, le système de protection sociale va à l'encontre de l'intérêt des gens en grande pauvreté. Nous avons appris ainsi énormément de choses. Parmi celles-ci, la plus fondamentale sans doute, est le besoin de conserver dignité et confiance, en dépit d'un contexte de culpabilisation, de honte et de peur. Il y a une chose qui est révélatrice de ce contexte et qui m'a marquée : c'est la crainte du facteur, la peur d'aller relever chaque jour son courrier... Ce sont des gestes qui nous paraissent anodins mais qui deviennent insupportables au quotidien pour les personnes pauvres.

Sur un plan pratique, la recherche menée a permis de « désenclaver » les expériences des personnes en situation de pauvreté et de montrer que leurs aspirations engagent réellement des choix de société. Elle a donc été un outil de visibilité sociale, mais aussi un guide pour la décision politique, car les résultats ont été présentés aux autorités publiques avec obligation de donner suite. Pour les décideurs, il est important de retenir qu'il ne faut pas dissocier la mise en œuvre des actions de la mesure de leur efficacité, mesure qui doit notamment prendre en considération, dans la durée, les parcours individuels et les sentiments humains qui en découlent.

Quels ont été, par la suite, les prolongements et implications de ce projet ? On m'a demandé de parler plus particulièrement de mon expérience. Toutefois, je ne peux restreindre mon propos à la seule région wallonne, vu qu'en matière d'indicateurs nous travaillons en étroite collaboration avec le niveau fédéral et les trois régions. C'est donc au niveau national que je peux constater les impacts du travail effectué : impact sur les indicateurs utilisés, les modalités de recherche, les méthodes d'action et les formes de capitalisation du savoir accumulé.

Concernant les indicateurs, il faut savoir que le cas de la Belgique est un peu différent de celui de la France. En effet, dans le cadre de l'action nationale d'inclusion sociale, un groupe d'indicateurs spécifique a été mis en place par le service administratif de sécurité sociale, cet organisme travaillant en outre, depuis de nombreuses années déjà, sur les indicateurs à proposer au niveau européen. Une telle initiative tient au fait qu'en Belgique il existe depuis l'origine une tradition consistant à adjoindre aux indicateurs obligatoires dits « de Leaken », qui sont surtout de type monétaire, d'autres indicateurs qu'il paraît important de prendre en compte. Nous avons ainsi ajouté des indicateurs relatifs au logement (au-delà de ce qui est imposé au niveau européen), à la participation sociale, à l'enseignement, à la santé... C'est dans ce cadre que nous nous sommes efforcés de suivre les recommandations issues de notre recherche en vue d'améliorer encore les indicateurs utilisés. Le processus est en cours, étant entendu qu'il ne peut se réaliser du jour au lendemain. On peut quand même dire qu'une attention particulière a été prêtée aux indicateurs relatifs à l'endettement, car il y avait sur ce

point une demande très précise émanant du groupe. Les discussions ont notamment fait apparaître que l'on s'endette souvent non pas pour des biens ordinairement considérés comme non-prioritaires, mais pour des biens fondamentaux : pour des frais de scolarité ou de santé, pour des dépenses liées au chauffage ou à l'énergie... D'où l'injonction qui nous a été adressée, à nous, experts : « Prenez ça en compte dans vos statistiques ! » Et c'est ce que nous faisons dans le cadre du plan d'inclusion sociale. Ce dernier intègre désormais un indicateur relatif à l'endettement, et un autre sur la qualité du travail.

Une autre implication de ce travail est qu'il a abouti à un suivi du parcours des personnes. Nous disposons au niveau national d'une immense base de données via la banque et la sécurité sociale. En regroupant les données de ces institutions et celles, disponibles depuis près de deux ans, sur les personnes étant en situation de pauvreté recevant un Minimex (minimum d'existence), 98 % de la population est couverte, et des études longitudinales peuvent être effectuées. Cette avancée de la connaissance fait directement suite aux recommandations de la recherche.

Je vais donner un autre exemple, concernant la région wallonne. Comme c'est le cas ailleurs dans le pays, nous élaborons des rapports sur les indicateurs de pauvreté afin de suivre les politiques sociales et en examiner les effets. Or, dans le dernier rapport que nous avons réalisé en 2007, nous avons essayé de travailler sur des fiches prenant en compte l'accès aux droits fondamentaux et leur exercice concret. Je m'occupais plus particulièrement du chapitre relatif à l'emploi, et je n'ai eu de cesse de reprendre le rapport pour voir dans quelle mesure je pouvais proposer des indicateurs reflétant les problématiques travaillées ensemble dans le projet.

Au niveau national, il existe depuis une date récente un baromètre permanent de mesure de la pauvreté, proposé dans le cadre du plan fédéral de la lutte contre la pauvreté. Mais nous en sommes un petit peu déçus, car ce sont les indicateurs du plan d'inclusion sociale qui ordonnent ce baromètre. À notre avis, ceux-ci prédominent trop largement. Nous avons donc demandé à ce que cet instrument soit discuté, qu'il y ait une délibération avec les personnes en situation de pauvreté. Dans cet esprit, le service de lutte contre la pauvreté qui coordonnait le projet a émis le souhait qu'il y ait une consultation. Pour le moment, il y en a déjà eu une. Il faut reconnaître qu'en dépit des différences entre régions, il y a généralement une volonté de procéder à ce type de consultation, même là où la prise en considération de la parole des personnes pauvres n'est pas un exercice habituel. Pour notre part, nous faisons les recommandations suivantes : investir dans la collecte de données quantitatives et qualitatives, faciliter l'accès à celles-ci, exploiter davantage les informations de terrain et mettre au point un indicateur rendant bien compte de la multidimensionnalité de la pauvreté. Il s'agit là d'un travail de longue haleine et qui doit être poursuivi régulièrement.

Pour ce qui est de la recherche, le projet mené a favorisé la mise en place, en Belgique, d'une politique scientifique permettant de financer de vastes programmes. Nous avons ainsi au moins trois projets qui s'inscrivent dans le prolongement de ce qui a été fait. Le premier concerne la sous-représentation des personnes pauvres dans les bases de données. En partant de l'enquête de référence SILC, sur le revenu et les conditions de vie des ménages, on s'interroge sur le moyen d'approcher les publics qui échappent totalement aux enquêtes : les sans-abri, les ménages collectifs, les personnes emprisonnées, les pensionnaires d'institutions... La question se pose aussi de la méthode à utiliser à cette fin : le questionnaire ordinaire n'est pas compréhensible par tous, ce qui impose de réfléchir à l'élaboration d'un formulaire plus accessible. Un autre projet de recherche examine le lien entre pauvreté et placement des enfants. L'idée est de voir comment il est possible de connecter les différentes bases de données disponibles (celles qui sont relatives à l'aide à la jeunesse, et les autres dont j'ai déjà parlé) de façon à pouvoir travailler à la fois sur le statut de ces familles et sur le par-

cours menant au placement des enfants. Enfin, il y a un troisième projet, démarré récemment, qui porte sur la pauvreté absolue et qui fait suite à une longue discussion que nous avons eue dans le cadre de notre projet à propos de la pauvreté relative et de la pauvreté absolue. À ce sujet, les personnes défavorisées reprochaient à la notion de pauvreté relative d'ignorer la réalité de l'extrême pauvreté et les graves problèmes liés à l'endettement par exemple, et elles exprimaient leur souci de donner une visibilité à cette dimension de leur expérience. Toutefois, nous ne sommes pas arrivés à un accord, parce que certains participants, notamment parmi les chercheurs, ont fait valoir qu'il est difficile de cerner la pauvreté absolue, de bien définir la liste des besoins insatisfaits qui la caractérisent. Il est effectivement risqué de sélectionner des critères pour départager ceux qui sont pauvres de ceux qui ne le sont pas. On tombe vite dans un registre normatif sujet à contestation, d'où la nécessité de rester prudent. Cette incertitude nous a conduits à ne pas émettre de recommandation. Nous nous sommes dit néanmoins que le thème était à approfondir, et c'est précisément ce que nous faisons en ce moment. En l'occurrence, la nouvelle recherche engagée vise à calculer la valeur de certains paniers de biens en travaillant avec des groupes témoins composés de personnes vivant en situation de pauvreté, l'idée étant de bien mesurer les besoins et, corrélativement, les biens à affecter aux paniers de consommation.

Par ailleurs, des recherches plus ponctuelles ont été conduites. Nous avons ainsi réalisé une étude sur la multidimensionnalité des facteurs de précarité, et d'autres travaux ont été engagés dans les différentes régions, toujours dans le sillage du projet sur les indicateurs. Dans tous les cas, le conseil que nous donnons est de développer davantage l'analyse qualitative, trop négligée, ainsi que l'étude des parcours des personnes.

Pour conclure cet exposé, j'insisterai sur un point qui singularise la Belgique au sein de l'ensemble européen : il s'agit du rôle fondamental joué dans le domaine de l'action sociale par le service de lutte contre la pauvreté et la précarité. C'est un service qui a été institué par un accord de coopération entre l'État fédéral, les communautés et les régions, et c'est lui qui a eu pour mission de suivre le projet. Il en a été la cheville ouvrière et a participé à l'élaboration des différents groupes d'indicateurs. Il lui est remis tous les deux ans un rapport qui lui permet de savoir où nous en sommes, ce rapport étant présenté aux différents représentants politiques des régions et des communautés avec une obligation de suivi. Cette démarche est essentielle pour assurer la continuité des projets. J'aurais aimé parler aussi de ce qui a trait à l'action, mais il me faut conclure. Je vais donc exposer quelques réflexions en vue du débat.

Une question se pose en priorité : comment assurer une application durable des acquis de la recherche, attendu que le projet, qui demande de lourds investissements en temps et en moyens, ne peut être prolongé indéfiniment ? Relever ce défi suppose de trouver des formules à la fois fidèles à l'ambition de départ et pratiques à mettre en œuvre au quotidien. Nous avons vraiment besoin de réfléchir ensemble à la façon de poursuivre cette expérience.

Le deuxième point fondamental est la reconnaissance par les décideurs politiques de la légitimité du dialogue sur la pauvreté. Cette reconnaissance a un impact décisif sur la motivation des acteurs. Cela étant, nous nous sommes rendu compte qu'il n'est pas si facile d'amener le monde politique à donner un écho direct à nos travaux.

La troisième question est celle de la responsabilité de l'ensemble des parties prenantes vis-à-vis du bien commun. Il a été question hier du rôle essentiel des intermédiaires. Il y a les médiateurs de la connaissance, qui sont fondamentaux, mais les médiateurs du débat sont, selon moi, tout aussi importants : leur rôle est de permettre aux gens de passer du statut de participant à celui d'acteur capable de peser sur les enjeux de société, sur les décisions politiques qui sont prises.

Une autre réflexion concerne la distinction que l'on peut faire entre les différentes phases que comprend le projet : définir les indicateurs, collecter des données, construire les indicateurs... La question que je me pose est la suivante : comment peut-on organiser le travail en concertation avec l'ensemble des acteurs ? Les gens qui sont en situation de pauvreté souhaitent-ils effectivement être présents à toutes les étapes et, si c'est le cas, comment doit-on organiser la procédure ?

Enfin, se pose la question de la représentativité des personnes associées au projet d'élaboration de nouveaux indicateurs, ce qui revient à s'interroger sur la légitimité de ces instruments de mesure. En effet, lorsque je leur parle de ces travaux, les statisticiens m'interrogent en disant : « Oui, mais en termes de nombre, est-ce que c'est représentatif ? Est-ce que ça couvre bien l'ensemble des personnes concernées par la pauvreté ? » Nous avons cette discussion régulièrement.

La dernière idée que je lance en vue du débat concerne le rapport entre l'indicateur de pauvreté et l'indicateur de bien-être et de cohésion sociale : sont-ils antagoniques, alternatifs, complémentaires ? Je précise qu'il y a un autre projet récent, dont je n'ai pas parlé, qui nous amène à travailler beaucoup sur ces différents instruments de mesure, des instruments qui sont liés puisque la cohésion sociale et le bien-être font partie intégrante de la lutte contre la pauvreté. Mais je laisse de côté cette question, car je n'ai pas le temps de parler de ce dernier projet. Néanmoins, c'est un débat qu'il serait intéressant d'avoir. Merci beaucoup.

Débat

Une personne participante : Est-ce que le gouvernement belge a sollicité la Commission européenne, et éventuellement le Parlement, pour qu'une telle enquête soit réalisée au niveau européen ? La présidence belge est prévue pour le deuxième semestre de 2010, je crois. 2010 étant l'année européenne de lutte contre la pauvreté, cette présidence pourrait être à l'initiative d'un forum. Bien qu'il n'y ait pas ici de représentants du gouvernement belge, je me permets de dire que ce serait une mesure qu'il pourrait prendre. Il faut essayer par tous les moyens de faire passer l'idée d'une enquête sur la pauvreté au niveau européen. C'est un impératif pour la Belgique et pour l'Europe.

Autre question encore : qu'en est-il des recherches sur les besoins fondamentaux non satisfaits ? Il y a déjà eu des études menées à ce sujet. J'en ai deux en mémoire, qui remontent à 25 ou 30 ans : l'une en Grande-Bretagne, l'autre au Danemark. Je ne vais pas développer en détail, mais la méthode utilisée consistait à poser aux gens des questions simples en rapport avec une liste de besoins. L'objectif était d'apprécier l'importance qu'ils attachaient personnellement à chacun de ces besoins, comment ils évaluaient de leur côté les différentes situations.

Enfin, dernière question, je voudrais savoir si ce projet n'a pas fait l'objet d'une instrumentalisation. Il est fréquent que les résultats issus de la recherche ne soient pas repris ; on dépense chaque mois des millions pour des études, et pourtant, les offices de statistiques ne tiennent toujours pas compte d'une grande partie des besoins fondamentaux non satisfaits. Je fais allusion notamment aux besoins identifiés au moyen d'échantillons représentatifs de la population globale, et je dis cela en étant conscient du défaut de l'échantillon représentatif : à savoir que, même lorsqu'il est soigneusement choisi, il laisse à l'écart une partie de la population.

Une personne participante : J'ai une question qui s'adresse à toi, Emmanuel Didier. Au sujet des indicateurs complémentaires, est-ce qu'on a réussi à fixer des buts, que ce soit pour le logement, l'emploi ou l'exclusion financière ? Est-ce qu'on a arrêté des indicateurs précis en fonction desquels le gouvernement français devra ajuster son action ? Et je voudrais demander aussi à Christine : de son point de vue, est-ce que le choix fait par la France est cohérent au regard des résultats de la recherche ?

Une personne participante : J'ai vraiment apprécié l'intervention. En tant qu'historien, j'ai eu l'occasion de parler des lieux de contacts entre Martin Luther King, qui avait amené des pauvres à Washington, et les fonctionnaires américains. Ce qui a été évoqué ici à propos des débats participatifs entre les experts en pauvreté travaillant sur des indicateurs et les pauvres eux-mêmes m'a donc vraiment intéressé. Toutefois, l'expérience de Martin Luther King, que j'ai étudiée, a été marquée par l'apparition de conflits au cours des débats et par de nombreux reproches émanant des populations pauvres. Or, à vous entendre, on a l'impression qu'à l'exception d'une période de rodage, une interaction extraordinaire s'est rapidement mise en place. Je me pose donc la question : est-ce qu'il y eu des conflits malgré tout ? Pour en revenir à Martin Luther King, quand ce dernier a demandé aux populations pauvres de faire la liste de ce qu'elles voulaient pour que cela soit transmis ensuite aux experts du gouvernement fédéral, les deux premières propositions ont été : premièrement, arrêter les rapports sur la pauvreté, les personnes défavorisées étant tous les ans inondées d'études sur le sujet ; et, deuxièmement,

demander aux travailleurs sociaux de faire preuve envers elles de la politesse qui est due à tout un chacun. Ce sont notamment les Afro-américains qui insistaient sur ce dernier aspect. Ils expliquaient que, lorsqu'ils se rendaient dans les services sociaux, on ne leur disait jamais : « bonjour, madame » ou « bonjour, monsieur » ; on les appelait seulement par leur prénom. D'où ma question sur l'absence apparente de conflit qui se dégage de votre propos : est-ce la réalité, ou bien est-ce juste l'exposé qui laisse cette impression ? Je souhaiterais avoir votre point de vue, car vous avez eu une expérience personnelle du projet.

Une personne participante : - Il ressort fréquemment des interventions sur la problématique de la pauvreté que, contrairement à ce que l'on peut éventuellement s'imaginer *a priori*, la satisfaction des besoins immatériels a une place très importante dans la vie des gens : pouvoir être traité avec respect, ne pas avoir peur... Accéder à ces « biens » immatériels est une nécessité évidente. Mais les indicateurs retenus en tiennent-ils suffisamment compte ?

Christine Ruyters : - Concernant les besoins fondamentaux non satisfaits, il n'y a pas, à mon sens, en tout cas chez nous, d'enquête systématique qui serait effectuée auprès d'un échantillon représentatif de la population. Par contre, il y a une chose dont je n'ai pas eu l'occasion de parler, c'est de l'existence, dans la région wallonne, d'une convention-cadre passée entre le gouvernement régional et le réseau wallon de lutte contre la pauvreté, convention qui a une mission prospective consistant à caractériser la situation en matière de pauvreté à partir d'une démarche participative, incluant non seulement les personnes pauvres mais aussi l'ensemble des acteurs de la société civile. Ce programme entend mettre l'accent sur les besoins fondamentaux non satisfaits en vue d'identifier les enjeux pour le futur de la région wallonne, à court, moyen et long terme. Il y a un débat avec le Parlement et le gouvernement au cours duquel les responsables du programme rendent compte de leurs travaux et font état de recommandations très concrètes à propos des besoins non satisfaits en matière de santé, de logement et d'emploi. Bien sûr, il ne s'agit pas d'une enquête, mais on a bien affaire à une démarche participative dont il faut reconnaître l'intérêt.

Une autre question portait sur l'indicateur de pauvreté monétaire et les objectifs chiffrés (*targets*). Si j'ai bien compris, l'idée consiste à établir des indicateurs et à définir librement, en fonction de ceux-ci, des cibles chiffrées à atteindre. En Belgique, nous avons été pendant plusieurs années réticents vis-à-vis de cette méthode, même si nous savions que la tendance au niveau européen était celle-ci. Nos réserves tiennent principalement au fait que les études statistiques que nous avons effectuées jusqu'ici participent d'une optique différente. En effet, nous avons travaillé jusqu'en 2002 avec un panel des ménages, pour obtenir une base de données longitudinale, puis, à partir de 2003, nous avons lancé à titre expérimental, avec deux autres pays, des enquêtes ciblées, devenues plus générales l'année suivante. Le taux de pauvreté auquel nous arrivions avec notre base de données n'était pas du tout le même que celui qui était obtenu avec la méthode standard. Néanmoins, cette année, pour la première fois, nous nous sommes fixé trois cibles à atteindre : l'une concerne l'enseignement, une autre l'emploi et une troisième le logement. Je vais vous citer exactement les chiffres qui ont été arrêtés pour 2008 et 2010. Le premier objectif est d'arriver à offrir un logement de qualité et abordable pour tous, la variable mesurée correspondante étant l'augmentation de la proportion de logements sociaux, en pourcentage du nombre de ménages privés. Sur ce point, la Belgique s'est engagée à atteindre 8 % en 2010, la valeur pour 2006 étant de 6,2 %. Une autre cible chiffrée concerne l'« activation de la diversité », autrement dit l'accès à l'emploi pour les personnes issues des groupes « à risque ». Ici, l'objectif est d'augmenter le taux d'activité de ces groupes spécifiques : les femmes, les personnes peu qualifiées et les personnes handicapées. Il s'agit de tendre vers le chiffre prévu pour la population globale à l'horizon 2010, soit 70 %, sachant qu'en 2007 on était à 62 %. Pour les femmes, le taux était de 55 % en 2007. Pour les populations sous-scolarisées, il est proposé d'atteindre 50 % en 2010, sachant que la propor-

tion était de seulement 40,5 % en 2007. Sans vouloir entrer dans les détails, je précise que, sur le chapitre de l'emploi, plusieurs taux de chômage sont pris en compte. Par exemple, celui des personnes de nationalité « hors Union européenne » ne doit pas être plus élevé que celui des travailleurs européens. Par ailleurs, nous avons parmi nos objectifs d'augmenter la participation à la formation tout au long de la vie, particulièrement chez les personnes peu qualifiées entre 25 et 64 ans, et de réduire le nombre de jeunes sortant prématurément du système scolaire. Pour chaque cas, nous disposons des cibles fixées pour l'horizon 2010 et des données pour l'année 2007.

Enfin, vous me demandez d'évoquer les conflits qui ont pu éventuellement survenir au cours du projet. Sur ce dernier point, il serait bon qu'Emmanuel Vandericken puisse témoigner. Pour ce qui me concerne, je me souviens d'un moment particulier, quand on nous a amenés à travailler ensemble. Tout a été fait pour que nous soyons à chaque fois bien accueillis. Mais il n'empêche qu'au début, j'étais complètement déstabilisée. Je n'ai pas le sentiment d'être quelqu'un qui jargonne beaucoup. Si je suis difficile à comprendre, c'est parce que je parle vite. Je me souviens de réunions où les animateurs disaient : « Christine, on n'a rien compris. Recommence ». Une fois, on me l'a même dit à quatre reprises. Nous avons donc dû prendre le temps de nous comprendre.

Emmanuel Vandericken : - On n'a pas la même façon de parler. Vous utilisez des termes très techniques que nous ne comprenons pas facilement. On n'a pas le même langage, parce que nous, on n'a malheureusement pas fait de grandes études. C'est pour ça qu'on dit souvent de répéter et qu'on pose des questions. Le problème est que si la personne parle avec des mots techniques et que, nous, on ne comprend pas, ça nous met en tête l'idée qu'on n'est pas capable de comprendre. Et il arrive aussi que vous deviez expliquer un mot parce que les gens n'en sont pas très contents. Il faut faire attention à la façon dont on utilise les mots. Nous, on utilise les mots dans un certain sens, mais ils peuvent signifier tout autre chose pour d'autres personnes. Un même mot peut avoir deux significations différentes. Il faut donc faire attention et parler de façon à ce que les autres comprennent ce qu'on veut dire.

Christine Ruyters : - Une technique a été utilisée pour ce travail de médiation. Quand je parlais, l'animateur se tournait parfois vers les personnes en situation de pauvreté pour leur demander : « Qu'est-ce que vous avez compris de ce que Christine vous a dit ? ». Au début, je me disais : « Mon Dieu, je n'y arriverai jamais ! Comment va-t-on faire ? ». Mais, en fin de compte, tout s'est très bien passé. Dès que la confiance a été établie, les choses sont allées de soi et nous avons pu parler le même langage. Quant aux situations de conflit, je sais qu'une fois j'ai failli m'empoigner avec Didier à propos du taux d'emploi. Juste un mot pour resituer le contexte. Au cours du projet, on nous disait parfois : « Venez avec votre éclairage sur tel ou tel problème ». J'ai donc proposé un jour de parler du taux d'emploi, et j'ai commencé à expliquer gentiment de quoi il s'agissait. Et là, il y a eu une réaction, un gros conflit. J'ai expliqué que je n'étais pour rien dans la définition du taux d'emploi, que ce n'était pas moi qui décidait. Et j'ai apporté cet éclaircissement d'autant plus volontiers que je suis la première à dire qu'un taux d'emploi d'une heure par semaine, quel que soit le pays, me paraît indécent et indigne. Une fois qu'il a été compris que je n'étais pas une fervente partisane de ce genre de taux, nous avons pu mieux nous comprendre.

Une personne participante : - Est-ce que l'animateur vous disait aussi à vous : « Est-ce que vous avez compris ce qu'ils ont dit ? ».

Christine Ruyters : - Oui, tout à fait. Cela allait dans les deux sens.

Emmanuel Vandericken : - Nous avons eu, nous aussi, avant de vous rencontrer, un temps de préparation. Parce qu'arriver comme ça, à froid, ce n'est pas l'idéal. Nous avons donc préparé le projet, pour savoir avec qui on allait travailler, dans quel but, comment cela allait se pas-

ser... Nous, on n'a pas tous l'habitude de travailler avec des professionnels. Cette étape était donc nécessaire.

Après chaque rencontre, les contenus étaient enregistrés et transcrits. On avait des comptes rendus pour voir ce qui avait été dit et vérifier si on avait bien compris ce que les professionnels avaient dit. Et, en en reparlant, on arrivait finalement à comprendre les mots. Comme on n'a pas fait beaucoup d'études, on a dû chercher certains mots pour savoir ce qu'ils voulaient dire et voir s'il y avait des choses intéressantes.

L'animatrice : - Et à propos des conflits, tu as des souvenirs ?

Emmanuel Vandericken : - Oui, il y a eu des conflits à cause de l'alcool. Il n'y a pas besoin d'être pauvre pour être alcoolique : ce n'est pas l'alcool qui rend pauvre, c'est la pauvreté qui fait plonger dans l'alcool. On est tellement blessé, découragé qu'on a tendance à rire, à se plonger dans l'alcool, à boire... On ne s'en sort pas, on n'a plus d'idées, alors... Mais, encore une fois, ce n'est pas l'alcool qui rend pauvre. Parce que, dans la vie, il y a des gens qui travaillent et qui sont alcooliques. Mais je me souviens que la dernière fois on s'est vu reprocher ça. Il faut arrêter avec cette histoire. On raconte parfois n'importe quoi à propos de l'alcool.

Emmanuel Didier : - Vous vouliez savoir s'il y avait des objectifs pour les indicateurs complémentaires. En effet, il y en a, et c'est une question absolument cruciale. Pour le taux de pauvreté ancré dans le temps, avec un seuil initial situé à 60 % du revenu médian, le but a été fixé mathématiquement : une baisse d'un tiers en cinq ans. Mais ATD a obtenu qu'on n'évalue pas seulement ce taux pour la population à 60 % du revenu médian, mais aussi pour celle située à 50 % et à 40 % du revenu médian. Vous comprenez bien que l'approche est ici inversée : 40 % est un seuil qui correspond aux plus pauvres, à ceux qui ont très peu d'argent. Or, le premier objectif qui avait été fixé pour cet indicateur-là était simplement la stabilité, ce qui revenait à procéder à un écrémage. Le mot « écrémage » signifie simplement qu'au sein d'une population pauvre, certains sont moins pauvres que d'autres (c'est le « haut du panier » selon la métaphore verticale) et qu'il est très facile de les faire passer « au-dessus de la barre », au-dessus du seuil officiel de pauvreté. Le problème est que cette approche n'aide pas du tout les plus pauvres. Pire, elle peut même avoir l'effet inverse puisque ceux qui n'ont rien se sentent plus rejetés encore lorsqu'ils constatent que les politiques menées n'ont aucun effet positif pour eux. Face à cette réalité, ATD est tout de suite monté au créneau pour dénoncer ce fort risque d'écrémage et dire qu'en gros, seul le tiers supérieur de la population pauvre pouvait passer la barre.

Il existe par ailleurs d'autres objectifs, y compris non monétaires, mais je ne les ai pas tellement étudiés. Par exemple, s'agissant des personnes vivant dans un ménage sans actif occupé, il faut que cette proportion soit stable. Il en va de même pour les bénéficiaires de l'APL qui sont situés sous le seuil des bas revenus. Pour les personnes sortant du système scolaire et n'ayant qu'un faible niveau d'études, il faut que le taux soit en baisse. On a donc ce genre de priorités. Celles-ci sont parfois chiffrées : le taux de travailleurs pauvres doit par exemple baisser de 20 %. Mais ce n'est pas toujours le cas. La question des objectifs chiffrés en matière d'indicateurs complémentaires n'est donc pas totalement résolue. Il y avait aussi une question sur les besoins fondamentaux non satisfaits...

Je voudrais enfin revenir sur les indicateurs composites. Nous avons eu une réunion à ce propos au sein du cabinet de Martin Hirsch avec une femme qui a travaillé au CREDOC, qui avait elle-même mis en place des indicateurs composites. Nous lui avons posé la question : « vous qui êtes spécialistes des indicateurs composites, vous ne les avez pas choisis alors qu'ils correspondent mieux à la représentation de la pauvreté qui est communément admise ». Elle n'a pas vraiment répondu. Elle a juste dit qu'elle préférerait les indicateurs monétaires.

Une personne participante : - Concernant les besoins fondamentaux non satisfaits, il y a, comme il a déjà été dit, toute une tradition d'enquêtes budgétaires aux États-Unis qui visent souvent à répondre à cette question : quels sont les besoins fondamentaux non satisfaits de l'ensemble de la population américaine ? Mais ces études s'intéressent aux milieux ouvriers plutôt qu'aux populations pauvres. Par exemple, après la Seconde Guerre mondiale, les enquêtes budgétaires financées par le Congrès ont eu pour but de voir dans quelle mesure une crise était à nouveau possible, dans quelle mesure la non-satisfaction des besoins fondamentaux pouvait être un indice d'un retour de la crise économique. Il y a donc des travaux qui sont financés, mais ils sont destinés à la population américaine dans son ensemble. Ils se focalisent donc sur les milieux ouvriers et les classes moyennes. Cette année encore, le gouvernement a mis en place une série d'enquêtes de ce type pour essayer de mesurer les phénomènes de paupérisation.

Romain Huret : - Je voudrais juste faire la synthèse de ce que j'ai dit jusqu'à maintenant. Tout ce débat sur les indicateurs est politique, dans la mesure où les cibles que l'on se fixe ont des conséquences politiques extrêmement importantes. Cela ne veut pas dire pour autant que le travail statistique soit de la « magouille ». Au contraire, plus les statistiques sont bonnes, plus elles sont politiques, car plus on sait exactement ce qui se passe concernant tel ou tel indicateur... Il est primordial d'avoir cela en tête.

Christine Ruyters : - Pour compléter ce qui a été dit, j'ajoute deux choses importantes. D'une part, il nous a été dit à plusieurs reprises au cours du projet : « Ecoutez, pour nous, c'est un investissement très lourd que de participer, surtout que ça devient long... ». Derrière cette remarque, il y avait l'idée que « Nous ne faisons pas ça pour rien. Nous demandons qu'il y ait un retour concernant tout ce qui est fait ». Ce message m'a tellement frappée et j'étais tellement reconnaissante de l'importance qui était accordée à ce que nous faisons, qu'une fois revenue à mon lieu de travail, je me suis lancé un défi : ne jamais perdre de vue qu'il y a un engagement à porter, qu'en tant que statisticienne je suis investie d'une mission. Autre remarque essentielle qui a été faite : « Arrêtez de nous considérer comme des objets d'information ! Considérez nous comme des sujets ! ». C'était une allusion aux enquêtes qualitatives fondées sur les récits de vie. Celles-ci ont suscité une vive réaction de la part des personnes : « On étale notre vie, on nous demande de tout dire... Et après, qu'est-ce que vous en faites ? ».

Une personne participante : - On nous demande : « Travaillez-vous ? ». Pour ce qui me concerne, oui, je travaille au noir. Mais il est naïf d'aller demander à des gens comme nous dans le cadre d'une enquête : « Est-ce que vous travaillez au noir ? ». Comme si on allait répondre : « Oui, je travaille au noir » ! On ne va sûrement pas le dire ! Il y a des enquêtes qui ne servent vraiment à rien, car on ne dit pas la vérité. Face aux questions qui sont posées, on cache la vérité, parce qu'on n'a pas envie de se faire coincer... L'enquête affiche de bons résultats, mais elle est automatiquement faussée. Ce n'est pas la meilleure solution que de mettre des indicateurs et des instruments de ce genre.

Pierre Saglio : - Je voudrais ajouter un commentaire sur le travail qui a été fait avec le Haut commissariat aux solidarités actives contre la pauvreté, dans la mesure où cela a un rapport direct avec ce qui a été évoqué à propos de l'enjeu politique.

Dans cette bataille que nous avons menée et que nous continuons à mener dans le cadre d'ATD Quart Monde, il y a eu plusieurs étapes. La première a été quand le président Sarkozy a annoncé son objectif de réduction chiffrée de la pauvreté. À ce moment-là, nous avons dit « banco », à condition qu'un tel objectif chiffré profite à tout le monde et permette à l'ensemble de la société de voir comment elle progresse vers l'éradication de la pauvreté.

Une fois ce point acquis, s'est engagée une bataille autour du choix de l'indicateur. Il faut savoir que les indicateurs sont définis par les responsables politiques, qui veulent prouver par ces instruments qu'ils ont atteint l'objectif qu'ils se sont donné. L'indicateur de pauvreté monétaire ancré dans le temps a été choisi dans cette intention. Malgré tout, lorsqu'on regarde son évolution sur les cinq dernières années, on constate une aggravation de la pauvreté, ou du moins de l'extrême pauvreté. Il y a eu une première polémique à propos de cet indicateur. Notre argument a été que la pauvreté ne peut être réduite à sa seule dimension monétaire. Nous avons donc plaidé pour que soient adoptés des indicateurs complémentaires (même si nous aussi aurions préféré pouvoir disposer d'un seul indicateur global). Et, à cet égard, un certain nombre de choses ont été obtenues.

Par la suite, comme Emmanuel Didier l'a rappelé, il a fallu se battre sur chaque indicateur, et notamment sur celui de la pauvreté monétaire, qu'ils ont absolument voulu garder comme indicateur central. En effet, il ne faut pas simplement regarder ce qui va se passer pour l'ensemble des pauvres, ceux qui sont à moins de 60 % du revenu médian, mais voir aussi la situation de ceux qui sont à 50 % et à 40 %. Autrement dit, il faut fixer des objectifs pour chacune de ces catégories. D'où une bataille, qui a abouti, en juillet dernier, à ces chiffres qu'Emmanuel Didier a rappelés.

Un troisième combat a alors été mené, avec l'idée suivante : « Un indicateur comme ça, demandé par le gouvernement, est un indicateur public, qui doit être un outil de "mobilisation civique" ». Nous avons dit au gouvernement : « Nous vous demandons de publier chaque année, à l'occasion de la Journée mondiale du refus de la misère, ces indicateurs et de déclarer où vous en êtes par rapport aux objectifs que vous avez affichés ». Nous avons informé la presse, et la nouvelle a été relayée par les syndicats et autres associations pour exiger du gouvernement qu'il publie cet indicateur à l'occasion du 17 octobre. Il est très intéressant de voir que le simple fait de publier les chiffres a amené les pouvoirs publics à changer certains objectifs. L'objectif de stabilité à 40 % du revenu médian, par exemple, était impubliable. Autrement, il leur devenait impossible, en particulier au moment de la Journée mondiale du refus de la misère, de continuer à affirmer : « Notre but à nous, gouvernement, est qu'il n'y ait pas plus de gens dans la misère ». La modification à la baisse des objectifs a ainsi permis de présenter officiellement les choses sous un jour plus favorable. Et le même constat a été fait sur d'autres sujets.

Aujourd'hui, une quatrième bataille est engagée, parce que le gouvernement, du fait des difficultés liées à la conjoncture, se rend compte qu'il aura du mal à atteindre ces objectifs qu'il s'est lui-même fixés, qui sont des objectifs quantifiés et détaillés. Les responsables politiques disent maintenant : « L'important est qu'on sache au jour le jour comment les choses évoluent ; donc, donnez-nous un suivi des gens ». La dernière commande de Martin Hirsch, l'Observatoire national de la pauvreté, va dans ce sens en affirmant que ce dont on a besoin, c'est d'un indicateur de suivi. Cela revient à écarter les indicateurs conçus au niveau des droits au profit d'un indicateur de suivi attaché aux situations d'urgence. Nous nous battons donc aujourd'hui pour dire qu'il n'est pas question d'abandonner cette batterie d'indicateurs qui nous a été donnée comme fil conducteur du quinquennat du président de la République. Sur cette question, il faut bien évaluer la stratégie politique qui est à l'œuvre, savoir clairement l'objectif que l'on poursuit et se demander sans cesse ce qu'il faut faire pour que la situation des plus défavorisés s'améliore et que l'ensemble du pays avance, sachant que, dans tous les domaines de la vie sociale, la mesure des progrès doit être le progrès de ceux qui sont le plus éloignés du droit.

La discussion sur les indicateurs représente donc un grand enjeu sur le plan politique. Et j'ajoute que l'on a, sur ce point, beaucoup à apprendre de la Belgique. Mais j'espère bien que

vous serez invité au Conseil national de lutte contre l'exclusion pour exposer ce que vous faites là-bas, afin que nous puissions en tirer des leçons.

Une personne participante : À propos du projet qui a été présenté, je voudrais savoir si les participants étaient rémunérés.

Emmanuel Vandericken : - Oui. Le projet faisait partie d'un système d'activation par l'emploi. Cela représentait un petit plus pour celui qui est au chômage.

Christine Ruyters : - Il était prioritaire pour les organisateurs qu'il y ait une rémunération, que ça ne soit pas uniquement un travail bénévole.

Emmanuel Vandericken : - C'était aussi pour faire bouger les choses au niveau de la recherche d'un travail.

Benoît Reboul-Salze : - Je suis permanent d'ATD Quart Monde. Je reviens du Canada, et plus particulièrement du Québec, où une loi contre la pauvreté et l'exclusion a été votée. Cette loi représente un enjeu politique tout aussi considérable que celui de l'indicateur de pauvreté. La loi vise à faire en sorte qu'en 2013, le Québec rejoigne le rang des nations industrialisées comptant le moins de personnes en situation de pauvreté. Si l'on se reporte aux chiffres de l'OCDE, cela signifie que, statistiquement, la province doit avoir moins de personnes en situation de pauvreté que le Danemark et la Suède. Toute la question est de savoir dans quelles conditions cet objectif pourra être atteint. Est-ce qu'il le sera parce qu'il y aura davantage de pauvres en Suède ou au Danemark ? Ou bien le programme se montrera-t-il ambitieux et fondera son bilan sur une mesure réelle et sincère du nombre de personnes en situation de pauvreté. Il y a là un enjeu lié aux indicateurs de pauvreté qui n'est peut-être pas assez connu au niveau international. En outre, il faut qu'il y ait une certaine cohérence à l'échelle du monde : comment mesure-t-on la pauvreté en Suède et au Danemark, en Europe, en France et en Belgique ? Comment la mesure-t-on aux États-Unis, au Canada et au Québec ? Les chiffres ne sont pas forcément comparables... Sur cette question de méthode, un travail a été commencé au Québec il y a plus de deux ans, en avril 2006. Son objectif est de renouveler les indicateurs de pauvreté, afin de voir comment atteindre la cible définie pour 2013. À cet égard, nous devons remercier nos amis Belges qui viennent de publier un petit livre...

Ce document nous a permis de trouver des arguments pour faire comprendre qu'il fallait que des personnes en situation de pauvreté soient présentes au sein du comité consultatif mis en place dans le cadre de la loi. C'était là quelque chose d'impératif et qui renvoie à la conception de Joseph Wresinski pour qui « les définitions sont à vérifier avec les personnes vivant en situation de pauvreté ». De ce point de vue, l'expérience qui a été menée en Belgique est d'une grande importance et devrait être reprise au niveau mondial. On ne peut pas conserver des indicateurs de pauvreté sans que ceux-ci soient validés par les personnes qui vivent cette condition. Un exemple très simple : si on regarde les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), il est dit que, d'ici 2015, il faut que le milliard d'habitants de la planète qui gagnent moins de 1 dollar par jour dépassent ce seuil d'extrême pauvreté. Mais il est clair que lorsqu'ils gagneront 1,15 dollar, on n'aura pas beaucoup avancé... Autrement dit, l'indicateur monétaire ne suffira absolument pas à rendre compte de la situation. D'où l'enjeu que représente le fait d'associer les personnes directement concernées à l'élaboration des indicateurs.

Une personne participante : - Je prends la parole d'abord pour vous remercier. Ensuite – et je pense parler au nom de tous –, je propose que toutes les associations ATD s'engagent à pousser les institutions nationales et européennes (viser les institutions internationales mènerait sans doute trop loin...) à prendre pour 2010, « année européenne de lutte contre la pauvreté »,

cette mesure : étendre aux 27 États membres de l'Union européenne les meilleures de ces enquêtes. Ce serait une manière de reconnaître les plus pauvres et de signifier leur indépendance.

Françoise Coré : - Oui, merci. Je suis membre de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, qui lutte contre les exclusions de toute sorte. Des gens, parmi les statisticiens notamment, ont été déçus que des indicateurs bien ficelés n'aient pas été proposés à l'issue du projet. Cette remarque renvoie à une problématique importante : celle de la démocratie au sein des débats et au cours de la phase de construction des instruments de mesure. C'est un aspect fondamental, et il faudrait que nous ayons un colloque sur ce sujet. Il faut savoir qu'on demande parfois beaucoup plus aux personnes qui vivent dans des conditions difficiles qu'aux autres. J'imagine en effet difficilement qu'on puisse demander à un quidam : « Donnez-nous un indicateur bien ficelé, pour qu'on puisse mesurer tel ou tel phénomène ». Pour moi, le processus participatif consiste à faire en sorte que chacun puisse jouer son rôle dans la construction collective des indicateurs. La travail sur la technique statistique intervient en dernier. J'ai personnellement participé au projet d'élaboration des indicateurs de pauvreté, et c'est ce processus qui a été suivi : on commence par discuter, par rechercher en commun les sujets de préoccupation essentiels, et c'est seulement après que les statisticiens font part de leurs idées.

Romain Huret : - Brièvement, au sujet de la « pauvreté de potentialité » aux États-Unis dans les années 60 et 70, il faut savoir que cette approche est encore utilisée aujourd'hui. Dans ce pays, la pauvreté est toujours considérée comme une pauvreté de potentialité, en tout cas par les décideurs politiques et par les plans d'aide sociale d'envergure nationale. Selon cette optique, la pauvreté est un état transitoire, et il est nécessaire de donner du pouvoir aux pauvres pour que ceux-ci puissent s'en sortir. L'idée sous-jacente est donc que la pauvreté est une anomalie dans le paysage américain, ce qui rend nécessaire la mise en place des programmes aptes à aider temporairement les plus défavorisés. Le but est de susciter chez eux une sorte de réaction qui leur permettra de s'intégrer dans l'économie et la société de consommation américaines. J'en veux pour preuve les programmes lancés dans les années 60 à la suite des travaux d'experts et dont j'ai parlé ce matin. Lesdits programmes mettaient l'accent sur les notions d'intégration et de stimulation : il fallait que les pauvres récupèrent du pouvoir pour s'intégrer à la démocratie américaine. Plus récemment, la réforme des programmes d'assistance menée en 1996 par Bill Clinton était inspirée de la même idée. On limite la durée de l'aide (à deux ans par personne par exemple), car on estime qu'il est indispensable que l'assistance ne devienne pas un état permanent. L'objectif est de créer un sursaut psychologique, d'obliger en quelque sorte les pauvres à se prendre en main.

Atelier : Les entreprises confrontées à la question du droit au travail

Un certain nombre d'initiatives issues des entreprises traduisent la volonté de contribuer à l'effectivité du droit au travail des plus démunis. Comment le monde du travail, auquel appartiennent de droit les très pauvres, peut-il transformer les logiques d'exclusion en capacités d'accueil ? À partir des démarches présentées, nous réfléchissons aux stratégies favorisant cet objectif.

Animateur : Denys Cordonnier, consultant.

TRAVAIL ET EMPLOI¹

Michel Adam²

En deux mots, je suis un enfant de 1968, la vague de mai 68 m'a beaucoup marqué. Ma femme est venue préparer psycho à Nanterre en 1967 et j'ai eu mon premier emploi en 68 à Paris en tant qu'ingénieur informaticien qui formait des chercheurs à l'informatique naissante. Ma femme m'avait dit : « Si tu t'intéresses vraiment aux questions sociales, viens donc voir ce qui se passe à Nanterre ! » Ça m'a beaucoup appris. J'ai donc formé des chercheurs, puis d'autres agents du ministère de l'équipement, à l'informatique. Jusqu'au jour où il a fallu travailler pour la centrale nucléaire du Blayais. C'était totalement opposé à mes convictions. J'ai donc décidé de quitter le Centre d'Études Techniques de l'Équipement du Ministère de l'Équipement (CETE). Comme beaucoup d'autres – pas loin de trente à quarante mille diplômés en France – nous avons décidé de désertier le système, on a appelé ça le « drop out ». Ma femme a alors fondé, à Cognac – c'était le retour au pays – une librairie différente, *Le Texte Libre*, qu'elle a dirigée pendant seize ans et j'y ai travaillé durant un an. Elle existe toujours mais a changé d'orientation. Au début, j'étais encore toujours dans mon CETE, grassement payé à ne pas faire grand-chose, mais au moins à financer notre librairie militante pour que ça tienne. Je devais tenir trois ans, mais au bout de deux ans j'ai craqué... grâce au nucléaire ! Pour aller travailler dans une deuxième création alternative, un café-restaurant coopératif, *Le Pas d'Côté*, où j'ai bossé pendant un an comme serveur et apprenti-gestionnaire. Puis les aiguilles ont continué à tourner ; les éditions Alternatives ont publié un Catalogue des Ressources (sur le modèle californien du Whole Earth Catalog) ; j'ai fait la même chose dans les deux Charentes. Après, j'ai fondé avec d'autres ingénieurs qui avaient fait le même parcours Épiscopo, une Société Coopérative de Production (SCOP) de conseil, de formation, d'énergies renouvelables, et Épiscopo, une boutique de gestion et je suis revenu dans l'économie sociale plus classique pour tenter de la faire bouger.

¹ Transcription de l'intervention orale.

² Enseignant en économie à l'Institut d'Administration des Entreprises de l'université de Poitiers.

Jusqu'aux années 80-85, c'était plutôt moi qui entraînaï, et puis après c'est plutôt d'autres qui m'ont entraîné ; c'est comme ça que ça se passe dans la vie associative, vous le savez bien, on est un jour « influenceur » et un jour influencé, et c'est formidable. En 1985, j'ai été embarqué à Cognac, durant cinq ans, dans l'insertion par l'activité économique avec la création du groupe ADRESSE, une association intermédiaire, une entreprise d'insertion, puis un chantier, etc. Et puis, nous avons su, avec ma femme, mais non sans douleur, quitter ce que nous avons créé ; – c'est très douloureux mais c'est pleinement formateur – et nous sommes arrivés à Poitiers. C'est ce qui m'a permis de fonder le réseau IRIS¹ de l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE) en reliant des acteurs qui s'ignoraient et faisaient la même chose. C'est ça le problème : il y avait, à côté, des gens qui faisaient des choses, près de Cognac, et on ne se connaissait pas ! C'est pour cela que la coopération m'intéresse tant ! J'ai proposé que l'on se regroupe et que l'on fasse une union régionale de toutes les « SIAE » ; il y en avait une vingtaine. On en a invité dix-sept, elles sont toutes venues, et on a fondé une union régionale qui marche très fort. En France, il y a six réseaux qui fonctionnent un peu sur le même principe. Au sein d'IRIS, tous les collègues sont rassemblés. On est une région où l'on a la chance, le privilège, mais on a beaucoup agi pour ça, de faire travailler ensemble, sans querelles, entreprises d'insertion du Comité National des Entreprises d'Insertion (CNEI), associations intermédiaires du COORACE (fédération nationale rassemblant 500 entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire [ESS]), chantiers, jardins, tous les acteurs. On ne passe pas trente ans dans un univers professionnel sans être transformé, formé, déformé par ce milieu dans lequel on a travaillé. Mon milieu, c'est la création et le développement d'entreprises dans l'ESS et l'IAE.

Ce milieu, c'est le monde de l'insertion par le travail. Il y a des gens pour qui l'insertion par la formation et les diplômes, ça ne marche pas. Ce qui peut marcher, c'est de leur proposer un travail utile, donc un emploi de transition pour aller ou revenir à l'emploi ordinaire. En fonction des réussites et des échecs l'on est incité à réfléchir sur ce que l'on fait. Agir, c'est bien, mais comprendre, c'est aussi indispensable. Edgar Morin, Jean-Louis Le Moigne, penseurs de la complexité, ont fondé un réseau qui brasse des praticiens comme moi et des chercheurs, et dont la devise est « faire comprendre et comprendre ce qu'on fait ! ». Donc on s'est dit : « On est tout le temps dans le travail des gens pour les amener à l'emploi, mais est-ce bien la même chose ces deux mots que tout le monde mélange ? »

Je vous propose d'apprendre à distinguer « travail » et « emploi » pour les relier ensuite bien sûr, c'est la « pensée complexe » qui relie comme le dit et le pratique Edgar Morin. Nous allons ensuite conjuguer ensemble travail-emploi, découvrir leurs rapports, (une partie, seulement, il y en a tellement) et l'on terminera par une proposition à la fois d'ordre micro pour aider des personnes et macro pour réellement supprimer le chômage de longue durée. Elle constitue le dernier chapitre de mon livre ; avec IRIS et le CRGE² nous allons essayer de l'expérimenter, cela s'appelle le Groupement d'Employeur de Territoire Multi-Sectoriel (GETMS).

Pour changer le travail, il faut changer notre regard. Les mots que nous avons dans la tête sont des cartes, mais la carte n'est pas le territoire, donc il est grand temps de se dire « attention, la confusion entre le travail et l'emploi est particulièrement dangereuse » : d'une part elle nous empêche de trouver des solutions innovantes, d'autre part elle stigmatise les gens qu'on appelle en disant « Ah! Oui c'est un Contrat Emploi Solidarité (CES), c'est un C.I.E. (contrat initiative emploi), c'est un truc, etc. », on désigne des gens par un statut d'emploi pas très valorisant au lieu de parler de la qualité de leur travail, et alors qu'il vaut souvent largement celui de gens dans un statut plus sécurisant.

¹ Initiative Régionale pour l'Insertion et la Solidarité, l'Union Régionale des Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE).

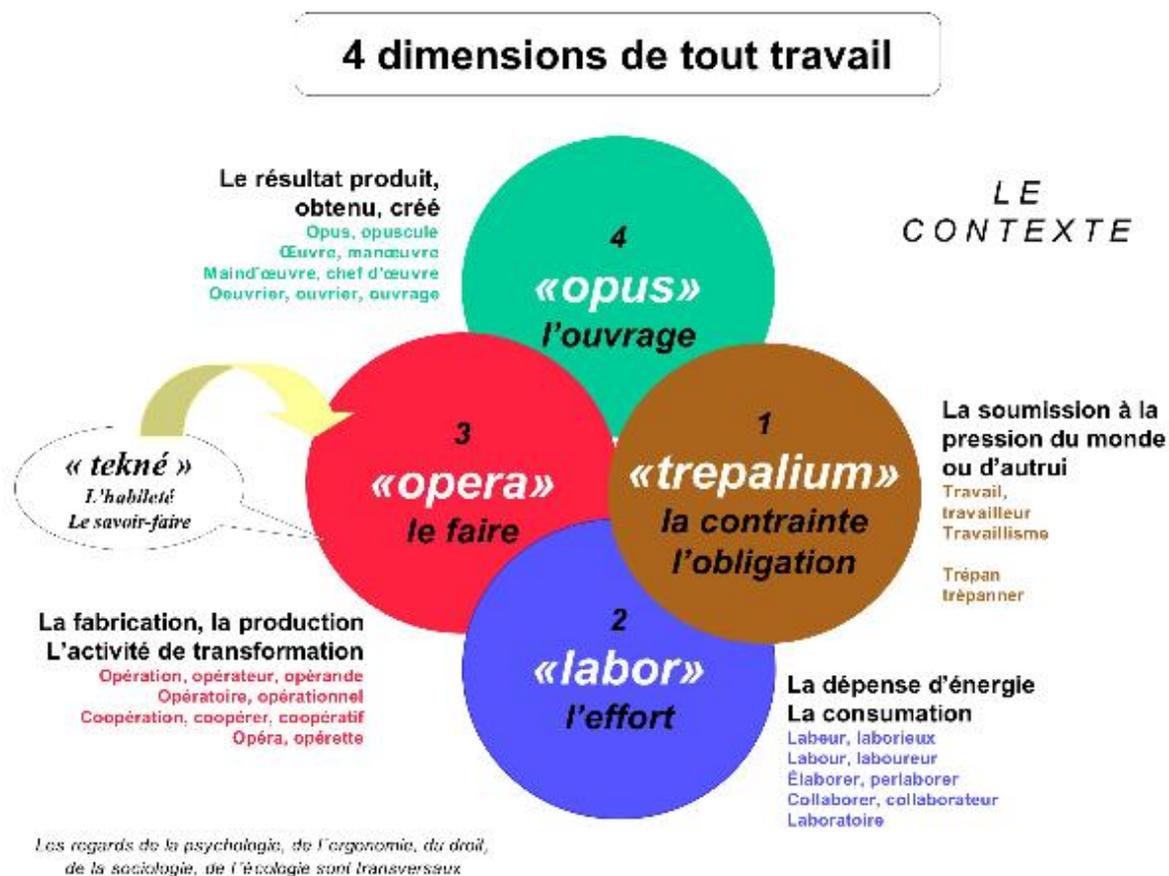
² Centre Régional de Ressources des Groupements d'Employeurs.

Le travail

Voilà des phrases, dans lesquelles on trouve le mot travail : « le travail c'est la santé ! » ; « travail manuel ou intellectuel », une distinction bien française ; « les travaux d'un chercheur », « les travaux forcés », « la force de travail » selon Karl Marx et la physique ; « travaille bien, mon petit, à l'école ! » ; « c'est bien du travail... » ; « le travail de deuil hélas bien nécessaire ». « C'est tout un travail de trouver du travail ! » Vous voyez bien que cette phrase est fautive : « C'est tout un travail de trouver un emploi ! », car le travail chez soi, on en trouve, sans difficulté, dès lors qu'on est un peu actif ... ou encore : « Ce bois, trop jeune, a travaillé, et puis moi ... donc je l'ai travaillé. » Quel est le sens commun à tous ces mots ? On peut dire l'activité, l'effort, et quelqu'un parmi vous finirait par dire « mais le sens commun c'est 'transformation' ». Donc, on avance, on retient l'idée de « travail-transformation ».

Voyons maintenant l'origine du mot. Chez les Grecs, nous avons *ergon*, l'acte, qui a donné ergonomie, etc. Mais il n'y a pas vraiment le mot « travail ». Les Romains ont deux mots pour parler du travail : le premier est *labor* qui voulait dire « l'effort important qu'exige le travail de la terre : labourer », donc l'effort, le labeur. Qui oserait dire qu'il n'y a pas cette dimension dans le travail ? Je vous propose de dire que c'est la dimension « dépense d'énergie », la « consommation » : vous remarquez que ce mot a engendré labeur, laborieux, laboratoire, chers collaborateurs, élaborer... Le second mot est *operari* qui veut dire « transformer avec les mains », c'est le mot des artisans et on sait aujourd'hui que les mains et le cerveau cortical ont des connexions très fortes, d'où la stupidité de distinguer le travail manuel de l'intellectuel. On apprend beaucoup avec les mains. C'est ce que j'appelle : fabrication - production - transformation - création. Le terme *opera* a engendré opération, opérateur, opérant, opérationnel, coopération, mots si importants aujourd'hui. Enfin troisième dimension, les résultats du travail avec les mains : c'était *opus* qui a donné « opuscule ». Au Moyen Âge, *opus* est devenu dans le vieux français « l'œuvre » qui a donné les mots manœuvre, main-d'œuvre, le chef-d'œuvre des compagnons, les basses œuvres que j'ai entendues ce matin. Il y a toujours le mot œuvre et les personnes qui étaient dans ce travail s'appelaient des « ouvriers » ce qui a donné plus tard, avec l'évolution de la langue, des « ouvriers ». Aujourd'hui, le terme moderne, c'est les « opérateurs », mais c'est la même racine.

Ce n'est que beaucoup plus tard qu'est arrivé *trepalium*, qui à l'origine est un instrument de contention auquel on attachait les chevaux, les ânes, les taureaux, les bœufs pour les ferrer. On les attachait par le cou entre trois pieux (*tres palis*). À la fin de l'empire romain, le *trepalium* est devenu un instrument de torture, avec trois dents abominables pour torturer les gens. On appelait ça « travailler quelqu'un ». Durant l'inquisition, on a travaillé les gens, et le travailleur était le bourreau qui torturait avec cet instrument ; on voit ça à la fin du film *Brave Hart*. Comment l'ouvrage est devenu le travail ? Comment les ouvriers en sont-ils venus à parler du travail ? C'est l'histoire du 19^e siècle : on a confiné les paysans en les arrachant au chômage où ils allaient se retrouver « sur les chaumes » après avoir suffisamment gagné d'argent, en les refermant peu à peu dans les manufactures de plus en plus grandes. De plus en plus mal payés, ils ont fini par appeler cette situation une torture, donc le travail, aller au travail, a voulu dire s'abaisser, aller au bain, se faire torturer. Et le mot s'est même retourné : comment est-ce que le travailleur est devenu non seulement le bourreau mais la victime ? Peut-être parce qu'il acceptait cela pour survivre. Je vous propose de dire que *trepalium* représente la dimension de contrainte du travail, notamment dans l'emploi, la dimension de soumission à la pression du monde et d'autrui. Voilà nos quatre dimensions.



Le schéma que vous voyez permet de dire, premièrement, que toute situation de travail contient les quatre dimensions ; deuxièmement, que leur dosage est très variable. Vous trouvez des situations sociales évidemment très différentes d'une situation à l'autre. Dans l'économie sociale, où j'ai été très longtemps, c'est plutôt agréable. Dans certaines « boîtes » dures, hélas, c'est terrible, c'est *trepalium* qui l'emporte ; troisièmement, que nul ne peut dire à la place de quelqu'un d'autre comment il ressent le dosage entre les quatre dimensions ! Cela nous ramène à l'éthique et à ATD Quart Monde, « nul ne peut dire à la place de quelqu'un d'autre », je suis très sensible à ça dans la dimension vécue du travail.

Une éducatrice qui avait fait un mémoire sur les femmes de ménage, sur le travail précaire, m'a dit un jour : « J'ai découvert que sur les dix femmes de ménage que j'ai interviewées, il y en a trois qui m'ont dit 'moi, je suis très contente de ce que je fais !' » Et les éléments qui ressortaient, c'étaient des éléments du côté du travail. Bizarre, ça l'avait obligée à dire : « Il faut peut-être que je réorganise ma pensée, que j'ouvre le jeu pour comprendre pourquoi j'avais si vite globalisé et confondu le travail et l'emploi ! » – et cru qu'elles verraient tout en négatif.

J'en suis donc venu à reconnaître trois éléments :

- Toute situation de travail est un mélange de ces quatre dimensions en interaction.
- Leur dosage – le vécu du travail – est différent suivant les personnes.
- Je ne peux pas le dire à la place des gens. Et le danger serait le regard unique, ce serait de dire que « le travail *trepalium*, abominable, c'est la malédiction judéo-chrétienne ». C'est vrai qu'il y a des travaux qui sont abominables, mais attention à la généralisation.

Vous remarquez que j'ai employé des exemples qui ne sont pas tous forcément dans l'emploi ! La contrainte (*trepalium*) peut venir d'ailleurs : si j'ai promis à ma femme de faire une étagère,

bien que n'ayant pas envie de m'y mettre, comme je tiens à respecter ma promesse, je vais finir par faire l'étagère. Il n'y a pas de contrainte légale, mais je m'applique à moi-même une contrainte ; de même pour les élèves qui viennent ici à Sciences Po le matin, ils ne sont pas dans l'emploi, mais ils s'appliquent la contrainte de se lever à l'heure parce qu'ils veulent leur diplôme...

Donc le côté *trepalium*, appelons-le la contrainte, la soumission à la pression du monde ou d'autrui, l'adaptation au manque d'autonomie. On l'accepte ou on ne l'accepte pas : cela a des conséquences redoutables évidemment.

À partir de ces considérations, je vous propose une définition du travail. J'appelle travail tout acte intentionnel de transformation du monde. Ainsi l'esclave qui monte les pyramides travaille, l'O.S. sur la chaîne travaille, l'artisan travaille, je travaille, vous êtes en train de travailler, nous sommes tous en train de travailler, et chacun de ces acteurs à un moment donné peut dire : « Je n'en peux plus ! » C'est la crise : « J'arrête de mettre mon intention dans le travail ! ». Alors les esclaves se révoltent avec Spartacus, l'O.S. fait la grève, l'artisan tombe malade, etc. On est dans un processus de travail.

Après avoir construit cette définition, voilà les caractéristiques principales du concept de travail :

- Un être humain, doté de deux éléments : une raison d'agir sinon il décroche, et une vraie compétence, un minimum de savoir-faire.
- Un résultat visé, tout travail est projet.
- Un milieu à travailler, c'est l'objet du travail.
- Ce qui est à réaliser : des tâches à accomplir.
- Leur organisation, ce qui fait leur coordination entre elles et avec l'extérieur.
- Les fameux moyens, ressources nécessaires.
- Le résultat promis, et là on a besoin d'apprendre l'écologie de l'action : toute action produit des effets voulus, et non-voulus. Dans les effets non-voulus, il y a des choses super et puis il y a des catastrophes.

Jean-Louis Le Moigne, qui est dans un autre atelier aujourd'hui, donne cette définition que j'aime beaucoup : « Le travail est une activité finalisée [je cherche à faire quelque chose] et finalisante » (le fait d'être en mouvement pour faire quelque chose, me permet, si les conditions sont bonnes, de me poser la question du sens). J'imagine que c'est ce que doit faire ATD Quart Monde pour essayer de faire s'exprimer les savoir-faire, aider des gens à pouvoir verbaliser, parler, se parler, se questionner. « La formation à l'école, c'est pratiquement rien ; moi, j'ai besoin d'autre chose pour apprendre, ça ne me convient pas. » C'est la vertu du travail, dès lors qu'on essaye de concevoir le travail comme un processus formateur. Edgar Morin dit : « Nous sommes transformés par ce (et ceux) que l'on transforme. » Donc le travail est transformation, déformation, conformation.

L'emploi

Voilà quelques usages du mot : « trouver un emploi », « demandeur d'emploi », « le mode d'emploi de la perceuse », « être un employé » (et pas un ouvrier), « être employé par la société X », etc.

L'origine du terme ? Il vient des Romains : *implicare*, plier dedans, qui va donner implication. Les Québécois disent « j'étais complètement dedans », cela veut dire « je m'implique », et nous disons « je suis à côté de mes pompes ! » ou « je ne m'implique plus ». Le langage populaire est plein d'enseignement, ce n'est pas moi qui le dis, c'est G. Vico, grand philosophe italien du 18^e siècle. Alors *implicare* donne remplir, emplir, emplettes. Vous voyez qu'il

y a l'idée de « dedans ». L'emploi c'est un « dedans ». Remplir, emplettes, c'est ce qu'on met dans le panier. Et en écho, plus tard, le terme emploi – en passant par l'Angleterre – *employer*, employeur chez nous, employé pour un travail et employé par un employeur, évidemment. Les chambres de commerce en 1999 avaient lancé le slogan : « Nos emplettes sont nos emplois. » Vous remarquez que c'est la même racine, c'est joli, et c'était surtout déjà un appel à la responsabilité du consommateur, qui faisait travailler des producteurs locaux en achetant leurs produits.

Maintenant, une définition de l'emploi ; la définition que nous portons, dans le réseau IRIS, c'est de dire « l'emploi est une 'place' qu'on occupe dans la société [une case sur l'échiquier social si vous voulez] pour accomplir un travail,¹ en échange d'une rétribution. » Une place, un travail, une rétribution. Très bien. Si je dis 'place', cela fait penser qu'à Paris il y a beaucoup de places, dans ma commune il y a des places. Donc c'est un terme géographique. Et quand je dis que vous avez une belle situation, c'est encore notion géographique, une position sociale. Je constate que si l'emploi a évidemment une dimension juridique, il a aussi ce que j'appelle « une visibilité spatiale ». Tous les matins, depuis cinq ans, la libraire d'en face me voit rentrer à Sciences Po. Est-ce parce que je suis professeur, balayeur ou intérimaire ? En tout cas, elle me voit rentrer. Elle peut logiquement dire : « Ce type est employé par Sciences Po ». Vous sentez bien qu'il y a une visibilité sociale très importante dans l'emploi. On me voit rentrer dans cette entreprise : je suis visible socialement. J'apparais. ... Là où le travail est du *faire*, l'emploi est du *paraître* ! Attention, ce n'est pas paraître au sens le plus courant de « simuler », paraître honnête et ne pas l'être, le premier sens du dictionnaire, le moins utilisé, c'est devenir visible : « Ce matin à Paris, le soleil n'a pas paru. ». Donc l'emploi, c'est « devenir visible », ce qui veut dire que « ne pas avoir d'emploi, ou perdre son emploi, entre dix-huit et soixante-cinq ans c'est disparaître socialement. » Et parmi les gens concernés par ce traumatisme majeur, ce tsunami social, vous l'avez sûrement remarqué, certains disparaissent physiquement, se suicident en entraînant leur famille dans leur disparition. On est là sur une analyse sociale incontournable : les gens perturbés sont perturbants. C'est à Edgar Morin et Jean-Louis Le Moigne que je dois d'avoir compris ce retournement des choses.

Les caractéristiques de l'emploi ne vont pas vous surprendre. Elles sont un peu moins nombreuses : d'abord un employeur bien sûr (qui peut être soi-même dans l'auto-emploi). Mais l'employeur a d'une part des attentes sur le travail, mais aussi des préjugés : « Ah, j'aimerais mieux éviter les femmes parce que ..., ou pas trop de jeunes, ils ne sont pas adaptés, ou pas trop de vieux, ou pas trop de noirs, ou pas de cheveux longs, etc. » Les discriminations à l'emploi sont nombreuses, hélas !

Puis l'emploi est un statut. À tel point que le synonyme du mot emploi, c'est le mot statut. Avec les positions, dans des grilles, dans des conventions, dans des contrats, on me place dans un statut : « Je suis catégorie 5, de l'échelle 3, de la fonction publique etc. ». Les statuts sont très nombreux dans notre pays et génèrent de nombreuses inégalités discriminantes par les images de « fausse distinction » qui s'y rattachent. Relisez « *La logique de l'honneur* » de Philippe D'Iribarne. Heureusement qu'il y a encore quelqu'un « en dessous » de ma catégorie, donc de moi...

L'emploi est aussi une rétribution aux diverses modalités et aux différents noms. C'est un régime fiscal également : à travers ma place, l'employeur qui va payer des cotisations, des impôts, dont la taxe professionnelle, est rattaché à la société dans son ensemble par ces liens fiscaux, et je suis également rattaché à la société. Autrement dit, l'emploi inclut dans la société. L'emploi est à la fois une inclusion sociale et une visibilité sociale, alors que le non-emploi est une exclusion du lien social. Voilà une petite phrase de deux sociologues de l'emploi :

¹ Là on est obligé d'avoir le mot travail, ce qui n'est pas le cas pour l'emploi dans la définition du travail !

« L'emploi est un cadre statutaire pour les activités laborieuses ». Maintenant, nous saurons faire la distinction entre sociologie de l'emploi et sociologie du travail.

Je disais tout à l'heure que la confusion entre travail et emploi est fréquente. Par exemple, si je vous dis « je suis médecin », vous imaginez bien mon travail, mais vous ne savez pas du tout si je suis médecin en groupe, dans un cabinet de groupe, médecin de la Sécurité Sociale donc fonctionnaire, médecin salarié d'une association de santé, ou médecin au chômage... vous ne savez rien de mon emploi ! Maintenant, si je vous dis « je suis fonctionnaire à la ville de Paris », vous commencez déjà à voir un peu : du côté de l'emploi, j'ai une certaine sécurité, j'avance régulièrement, etc. mais vous ne savez pas du tout quelle est mon activité, mon métier, mon travail ! Si je vous dis « je suis cheminot », vous allez penser « il travaille à la SNCF », mais ça ne suffit pas à définir mon poste. On savait qu'il était à la SNCF, mais il pouvait être au guichet ou à l'entretien, etc. Vous voyez bien que « travail et emploi » sont un peu comme les deux faces d'une pièce de monnaie. Une face ne révèle pas nécessairement ce qu'il y a sur l'autre. Cette confusion est aussi néfaste car elle stigmatise les plus défavorisés. On peut raconter l'histoire des hôpitaux à l'époque des CES¹ pour bien comprendre ce qui est arrivé. Sur les blouses blanches des gens, il y avait marqué « médecin », « infirmière », « aide-soignante », « cadre infirmier », et puis « CES » ; imaginez comment c'était vécu pour un certain nombre de personnes... Les personnes bénéficiant de ces contrats dits « aidés » à statut d'emploi précaire – qui devaient être un tremplin et qui l'étaient parfois mais qui n'étaient pas forcément très enviés – étaient donc désignées par leur emploi alors que les autres catégories de personnels étaient désignées par leurs métiers, d'où une humiliation ressentie par beaucoup.

J'ai été témoin de vexations identiques, sans malveillance intentionnelle bien sûr, dans des institutions que j'ai accompagnées quand j'étais directeur du CREAHI (Centre Régional Étude Action pour Handicaps et Insertion) : dans les organigrammes, je voyais inscrit, « secrétaire » ou « lingère » et puis en dessous « CES », au lieu de marquer « aide-secrétaire » qui aurait permis de parler du travail de la personne, et non d'abord de l'emploi au statut à l'image négative. Voilà comment a commencé ma propre réflexion.

Un concept nouveau et indispensable : l'emploi-travail

Sur le plan du langage, comment pourrait-on parler de l'emploi et du travail, sans occulter l'un par l'autre, là où justement il faudrait valoriser le travail pour favoriser le retour à l'emploi ordinaire ? La sagesse est d'utiliser un concept double, « l'emploi-travail ». C'est quoi 'l'emploi-travail' ? C'est reconnaître que dans l'emploi il y a du travail, et que tout travail n'est pas forcément dans l'emploi.

« L'emploi-travail » est un système d'interactions entre une personne qui travaille un objet dans un contexte précis, pour une personne morale (qui peut être elle-même dans l'auto-emploi) au sein d'une société. Il s'avère que ces interactions sont très nombreuses, positives et négatives, et on peut les découvrir par une série de regards transverses très éclairants : celui du temps ou plutôt des temps (côté emploi puis côté travail), celui du risque ou plutôt des

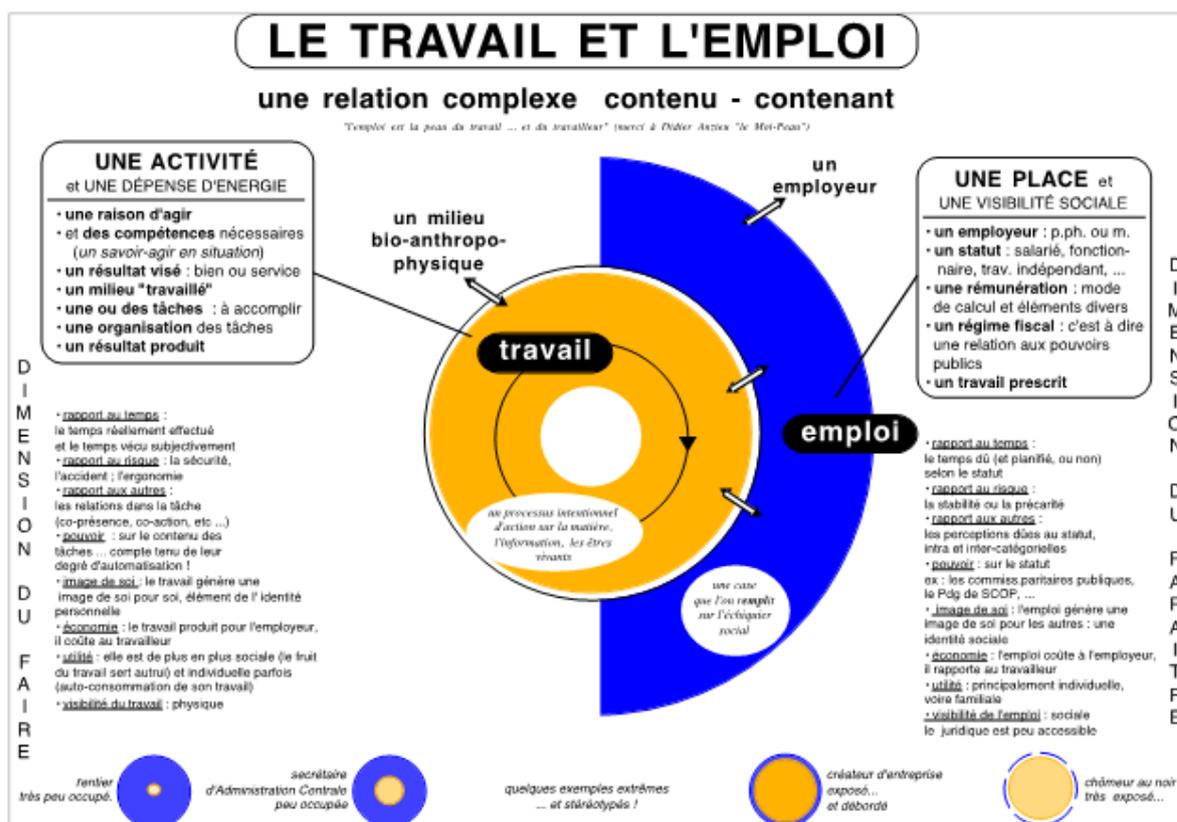
¹ Créé en 1990, le contrat emploi-solidarité (CES) avait pour but de favoriser, en France, l'insertion professionnelle des personnes sans emploi. Il a été supprimé par la loi du 18 janvier 2005 dite de programmation pour la cohésion sociale.

risques, celui des rapports aux autres, du pouvoir ou plutôt des pouvoirs, de l'image de soi, de la comptabilité.

Il est par exemple intéressant de voir comment les syndicalistes, et j'en ai été un plutôt remuant, défendent bien les gens du côté de l'emploi, mais appréhendent mal les gens du côté du travail.

Un premier rapport entre le travail et l'emploi

Le premier rapport « emploi-travail » pourrait prendre l'image suivante : l'emploi est un vase, une bouteille, un contenant, et on peut mettre ce que l'on veut à l'intérieur du contenant, tandis que le travail est un contenu. L'emploi, c'est la peau sociale du travail et donc du travailleur, c'est un manteau plus ou moins bien adapté à la personne et à ce qu'elle est censée faire. Edgar Morin, au congrès national de SOS Amitié en 1993, a dit : « L'emploi peut étoffer le travail [voilà le manteau qui revient] comme il peut étouffer le travail. » Soyons encore plus clair, l'employeur peut « étoffer » le travailleur, comme il peut « étouffer » le travailleur, et il nous faut apprendre à conjuguer le travail et l'emploi selon la place où l'on se trouve, employeur et travailleur.



Une personne participante : – À partir du moment où il y a un salaire, on peut parler d'emploi. À partir du 19^{ème} siècle, il y a eu un salaire ; votre distinction n'est pas valable historiquement. Il faut comprendre que les Romains n'avaient pas un salaire ni quoi que ce soit.

Michel Adam : – Je ne fais pas du tout une histoire du travail, je m'intéresse au présent pour le faire évoluer. Ce que j'ai emprunté aux Romains, c'est de dire « tout travail a quatre dimensions », c'est ça qui est important pour regarder une situation de travail quelle qu'elle soit.

Pour comprendre la part de chaque dimension dans une situation donnée, le vécu exprimé par la personne elle-même sera le guide. On ne peut pas le dire à la place des autres. Mais on peut repérer ensemble les interactions concrètes du travail et de l'emploi. On peut s'entraîner avec les personnes concernées, à conjuguer les effets positifs ou négatifs de l'un sur l'autre, à travers un certain nombre de regards transversaux. Je vous en propose un qui est d'importance : le risque.

Le risque dans l'emploi, c'est quoi ? C'est de le perdre, d'être licencié. Et le risque du côté travail ? Eh bien, pour le menuisier, on a la machine qui coupe les doigts, pour l'éducateur, le coup de poing, etc. Quel rapport entre les deux ? Savez-vous où y a-t-il eu le plus d'accidents du travail ? Dans le bâtiment, là où il y a le plus de contrats précaires. Donc, l'emploi étant un manteau très transpercé, mal géré par les employeurs, pas par tous mais hélas assez largement, c'est là que les risques du côté du travail sont les plus forts.

Un second exemple de regard transversal, celui du temps. Qu'est-ce que c'est que le temps dans l'emploi ? C'est le temps dû par le contrat ou la loi. Du côté salarié et donc du côté du travail, c'est le temps fait réellement et le temps vécu. Et interactions fortes : si le temps dû est trop fort ou trop faible, le temps vécu sera insatisfaisant et la motivation s'en ressentira, puis la qualité du travail. Etoffer ou étouffer !

L'un des mérites du schéma proposé est de montrer que le regard économique devient très parlant : pour l'employeur – quelque soit son statut privé lucratif ou non ou public – l'emploi sera toujours une charge (les salaires à payer) tandis que le travail génèrera un produit qui lui appartient ; c'est exactement l'inverse pour le travailleur : l'emploi lui rapporte (salaires, etc.) tandis que le travail lui coûte (fatigues de tous types). Les employeurs et les travailleurs sont et seront toujours dans un rapport complexe : opposé, complémentaire et concurrent. Pour la définition du travail, le savoir-faire des « ouvriers » est trop souvent nié comme le disait Mary Parker Follett ou la grande Simone Weil. Il leur faut donc construire des compromis intelligents inspirés par ce que j'ai appelé « le principe de légitimité plurielle ».

Je vous propose qu'on s'arrête là mais cela me semble tellement fondamental d'apprendre à distinguer travail et emploi puis de les conjuguer, pour ensuite évidemment dire comment on peut revaloriser le travail par et dans l'emploi, c'est-à-dire améliorer les situations. Apprendre à faire sa carte « travail-emploi » pour retracer son histoire professionnelle et pouvoir enfin en parler en prenant du recul est une façon de procéder. Nous nous en servons à l'IAE.

ACCUEILLIR UN TRAVAILLEUR TRÈS PAUVRE¹

Philippe Jauffret²

Je reprends un peu ce que l'on a pu vivre chez Tefal en accueillant des travailleurs très pauvres, mais je tiens à préciser que j'interviens en mon nom, cela n'engage que moi. Je développerai quatre points :

- Le projet d'accueillir un travailleur très pauvre donne un surcroît de sens, de confiance et de motivation au collectif de travail.
- La préparation de l'arrivée de la personne permet de reconsidérer le contenu des postes et l'organisation du travail. Elle est l'occasion de prise de recul pour l'encadrement, et de formation pour les compagnons de proximité.
- La présence de la personne offre une occasion de souder une équipe, de s'ouvrir à la différence, de découvrir les capacités d'une personne en dehors des critères usuels, de privilégier la performance collective tout en respectant et reconnaissant les apports individuels.
- Une capitalisation de cette expérience est profitable à tous les membres du collectif de travail. Elle permet une amélioration de la communication et de la compréhension entre les personnes, renforce la position de chacun, accroît la capacité d'accueil de la structure.

Une démarche citoyenne de refus de l'exclusion

Il faut distinguer deux phases : l'époque où l'entreprise était en croissance et embauchait du monde³ et puis, ce que l'on va essayer de faire maintenant où l'entreprise stagne. On ne peut pas forcément faire la même chose parce que l'on n'a pas les mêmes possibilités d'embaucher du monde.

Quand on est dans une période de croissance, c'est plus facile d'avoir une démarche citoyenne de refus de l'exclusion. Et, en fait, c'est relativement porteur parce que personne n'a envie de laisser des gens sur le côté. C'est porteur intellectuellement du moins, parce que concrètement c'est plus difficile. Si une personne est exclue, c'est qu'il y a majoritairement des personnes pour l'exclure, or dans une petite ville ce sont fatalement les mêmes personnes, en tant que voisins, qui excluent au quotidien la personne qu'ils vont retrouver au travail pour une opération de refus de l'exclusion. C'est à ce stade que la situation concrète rejoint la démarche intellectuelle... et que l'on ne peut pas tricher.

Au départ quand même, c'est une démarche citoyenne et, ce qui est important, c'est d'avoir quelques personnes qui s'engagent d'avance et résolument dans cette démarche-là, relativement peu de monde en principe sinon il n'y aurait pas d'exclusion ! La grande chance que nous avons à l'époque chez Tefal, c'était que le PDG était convaincu, et qu'à tous les niveaux

¹ Transcription de l'intervention.

² Informaticien, membre d'ATD Quart Monde.

³ Cette première phase est relatée dans : Xavier Godinot (dir.), *On voudrait connaître le secret du travail Dialogue insolite sur l'emploi entre militants du quart monde, chercheurs et acteurs de l'économie*, Paris, Les Éditions de l'Ateliers/Éditions Ouvrières, Les Éditions Quart Monde, 1995, pages 136-149.

de l'entreprise, il y avait des gens qui voulaient, avec une motivation forte, participer à une action d'insertion. Et au fil du temps et des actions, de plus en plus de personnes ont voulu participer ; il y avait des gens qui demandaient : « Alors, quand est-ce que l'on accueille une personne ? » parce que l'on avait mis en place un système de compagnonnage, et les gens avaient envie à leur tour d'être compagnons et d'accueillir du monde. C'est bon pour créer un esprit d'entreprise.

Plus récemment, on a eu un projet qui était très ambitieux que l'on a mené sur plus d'une année avec cinquante salariés pour créer une activité que l'on aurait confiée à une entreprise d'insertion, et dans une première mouture, ça n'a pas abouti. Le lendemain du jour où l'on a appris que notre beau projet ne verrait pas le jour, arrive un magasinier qui me dit : « J'ai appris qu'il y avait un super projet, j'aimerais bien en faire partie ! » Quand on en arrive à voir comme ça des actes de candidature spontanée de salariés, il y a vraiment quelque chose qui s'est passé, mais là, il a bien fallu lui dire que malheureusement il n'y avait plus de projet, qu'il allait falloir inventer autre chose, trouver une autre idée. Le gars réfléchit et dans les cinq minutes qui suivent, déclare : « J'ai une idée, j'ai un stock de produits obsolètes, on pourrait essayer de revaloriser ces obsolètes. Il suffirait d'un petit budget, cela m'arrangerait pour écouler ce stock encombrant, et puis on pourrait faire quelque chose de joli. » Cela a relancé toute une dynamique, et cette fois le projet a abouti. Inutile de préciser la joie du gars et l'ardeur qu'il a mis dans le temps passé sur le projet.

Ce type de démarche concrète donne assez logiquement une certaine confiance aux salariés quant à la place de l'homme dans leur entreprise : si on est déjà ouvert aux personnes qui sont coupées du monde du travail, à fortiori on ne va pas évincer les gens qui travaillent dans l'entreprise. Mais il y a des logiques de site, et puis il y a des logiques de grands groupes internationaux... Des actionnaires ont parfois des objectifs qui ne sont pas forcément complètement en phase avec les personnes qui elles travaillent sur un site industriel !

Adapter l'organisation du travail

Réfléchir à un projet d'accueillir des personnes qui sont complètement coupées du monde du travail, ça oblige à repenser à un travail utile à la communauté. Si j'ai bien suivi l'exposé précédent, on a parlé de travail individuel, on a parlé d'opus, mais le résultat du travail, c'est loin d'être du niveau individuel. Dans une grande entreprise comme la nôtre, on pourrait organiser le travail individuel, non pas sur des schémas préétablis nécessairement, mais peut-être à partir de personnes qui sont présentes, et de leurs savoir-faire et de leurs compétences, c'est-à-dire ne pas présumer à l'avance des manques de telle ou telle personne. On peut parvenir aux résultats attendus en adaptant l'organisation à un groupe de personnes identifiées.

La gageure, lors des opérations d'insertion dans les ateliers, était de maintenir la productivité et le niveau de performance des équipes dans lesquelles étaient intégrées des personnes qui, selon les critères communément admis, étaient « inemployables » ou au mieux relevaient de structures spécialisées.

Nous avons donc bâti une stratégie d'accueil pour réussir ce double pari : qu'elles réussissent leur parcours et que la performance de l'équipe soit maintenue.

Nous avons même fini par organiser un petit module de formation pour les compagnons et encadrants des personnes à venir. Nous avons donc des groupes de dix personnes, cinq chefs d'équipes et cinq ouvriers ou ouvrières, tous volontaires pour l'opération d'insertion et pour la formation.

Au cours de l'une de ces formations, il y a eu une anecdote révélatrice à la fois de ce qui peut être facteur d'exclusion pour des personnes coupées de l'emploi, et de ce que peut apporter à un collectif le fait de se préparer à accueillir ces personnes. Nous avons demandé à une ergonome de faire une intervention au cours du module, afin de permettre à chacun d'évaluer ce qui pouvait être le plus difficile à assimiler dans les modes opératoires des postes proposés.

L'ergonome annonce qu'elle va consacrer une heure à un début d'analyse de poste pour montrer la méthode, et demande si quelqu'un est volontaire pour décrire son poste. Aussitôt une opératrice se propose :

« On va en avoir pour cinq minutes, c'est tout bête. », déclare-t-elle d'un ton enjoué.

« Vous êtes sûre ? », demande l'ergonome.

« Ah oui, le poste de mise en conteneur, c'est le plus simple », confirme le chef d'équipe de l'opératrice.

« Bon, on va voir », ponctue en souriant l'ergonome.

Et l'opératrice se lance dans une description sommaire des gestes à accomplir dans son travail :

« Il faut mettre un carton au fond du conteneur, puis agencer les casseroles au fond du conteneur, mettre à nouveau un carton quand on finit le premier niveau, puis recommencer et... »

« Où est-ce que vous prenez le carton ? », interrompt l'ergonome.

« Sur une table, à côté du poste. »

« Est-ce qu'il y en a assez pour toute la journée ? »

« Non, il faut en reprendre quatre ou cinq fois par équipe. »

« Où est-ce qu'on va les reprendre ? »

« Il faut demander à Georges qu'il en rapporte. »

« Qui c'est Georges ? »

« C'est le cariste. Alors, une fois que le conteneur est rempli ... »

« Il est toujours à côté du poste, Georges ? »

« Ah non, il faut le bipper ... »

« ? »

« On compose un numéro au téléphone et il a un bip sur lui qui lui signale qu'on l'appelle. »

« Quel est le numéro et où est le téléphone ? »

Suivent un flot de questions sur les manœuvres à effectuer une fois le conteneur rempli, sur la façon de détecter les rebuts puis de les traiter, sur le pointage, et cætera. Progressivement, l'opératrice prend conscience de toutes les précisions nécessaires pour la tenue du poste, et devance les questions en faisant une description structurée et détaillée de son travail. Au bout d'une heure, l'ergonome la coupe en plein élan alors qu'elle s'apprête à livrer tous les secrets des changements de séries.

« On va arrêter là l'exercice. Est-ce que vous aviez fini d'expliquer comment tenir votre poste ? », s'enquiert placidement l'ergonome.

« Ben non, finalement il y aurait encore pas mal de choses à expliquer », avoue l'opératrice interloquée.

Le chef d'équipe est médusé. Ses collègues et les autres opérateurs sont songeurs. Tous s'imaginaient que quelques directives, débitées en trois ou quatre minutes, suffisaient aux intérimaires à leur arrivée pour accomplir le travail, et certains jugeaient durement ceux (les plus nombreux) qui s'en sortaient mal. Ils découvrent la nécessité de fournir plus d'éléments aux nouveaux arrivants et l'utilité de les accompagner dans leurs premières heures de travail.

Au terme de ce module de formation, non seulement les équipes l'ayant suivi ont été en mesure d'accueillir les personnes en insertion et de les rendre opérationnelles assez rapidement,

mais bien évidemment elles ont grandement amélioré leur capacité d'intégration de tous les intérimaires.

S'ouvrir à la différence

La présence d'une personne habituellement exclue du monde du travail contribue à faire changer les représentations que l'on a des autres, à ouvrir l'esprit et à faire découvrir les aptitudes et compétences de chacun. Ainsi l'arrivée de Sylvaine, il y a quelques années, avait provoqué la stupeur et la désapprobation des membres de son équipe, à l'exception de sa tutrice et de son chef d'équipe. Sylvaine avait passé la cinquantaine, elle avait très mauvaise réputation dans la commune, et vivait une exclusion sévère – presque personne ne lui parlait. Les premiers temps, Sylvaine venait à pied et, en plein hivers à 5h30 du matin, elle se faisait doubler tout au long des quatre kms du trajet par tous ses collègues sans qu'aucun ne lui propose de monter dans sa voiture, même par temps de pluie ou de neige. Pour être exact, un monsieur maghrébin habitant dans sa cité lui avait dit : « Je pars tous les jours à la même heure. Si tu es là, je t'emmène, sinon je pars. » Malheureusement, ce monsieur partait vingt minutes en avance sur l'horaire, et Sylvaine commentait facétieusement quelques années plus tard : « Il a tenu promesse, mais je n'ai réussi à être à l'heure que deux ou trois fois ! »

Sylvaine a tenu bon au travail, et sa tutrice (ou compagne puisque l'on ne met pas de tuteur à un arbre qui a déjà poussé, selon Hervé Bischerour dans *On voudrait connaître le secret du travail*) lui a apporté un soutien sans faille. Le poste était dur, Sylvaine a vite attrapé une tendinite à chaque poignet, mais, malgré la douleur, elle a continué à tenir bon. Et rapidement le regard des autres a changé. Sylvaine a ensuite souligné combien les clins d'œil compatissants et encourageants de ses collègues l'avaient aidée à franchir le cap douloureux des tendinites. Aux pauses, Sylvaine a été intégrée dans les conversations, son humour et sa vive intelligence ont été vite reconnus et appréciés. Sur le chemin du travail, les gens se sont mis à s'arrêter pour la prendre, jusqu'à ce qu'elle s'achète un vélo et que des coups de klaxons complices lui souhaitent un bon trajet.

Le courage et la persévérance de Sylvaine ont forcé l'admiration de ses collègues. Ils ont découvert en elle des qualités et des richesses bien éloignées du personnage repoussant qu'ils avaient toujours vu en elle avant de la connaître. L'ambiance de l'équipe, qui n'était pas excellente, s'est améliorée ; elle s'est soudée autour de l'intégration de Sylvaine, et le niveau de performance collectif a progressé.

Lauraine, arrivée quelques mois après Sylvaine, a elle aussi profondément modifié la perception que ses collègues pouvaient avoir des personnes en situation d'exclusion. Son opiniâtreté et son bon sens lui ont permis de réussir son intégration ; sa complicité presque immédiate avec sa compagne a aussi joué un rôle important. Mais l'un des enseignements les plus marquants, resté en vase clos, qu'elle a apporté est venu d'une phrase sibylline environ trois mois après son arrivée : « Heureusement que je sais pourquoi je travaille... » Avant d'être embauchée, Lauraine vivait seule avec sa fille ; ses revenus ne dépendaient que de l'aide sociale juste dans la période de mise en place du RMI. Or en travaillant elle avait vu ses modestes revenus diminuer encore ! Sitôt salariée, elle avait été prélevée pour rembourser les dettes laissées par son mari disparu. Pourtant, elle s'est accrochée à son travail : « J'en ai pour quelques années à en baver, mais au moins je ne devrai plus rien à personne. Et puis je suis libre de mes dépenses. C'est plus digne. » Combien de chefs de projet peuvent faire face à des contraintes budgétaires aussi draconiennes que celles auxquelles était confrontée Lauraine, et réussir avec rigueur, persévérance et ingéniosité à mener à bien des projets de long terme sans céder au découragement ? Aujourd'hui, Lauraine est embauchée définitivement, elle a fini de rembourser ses dettes.

Un autre aspect positif pour l'entreprise et ses salariés, c'est que mettre au point des stratégies d'insertion conduit tout naturellement à trouver des solutions performantes pour éviter l'exclusion des personnes en place. Pour illustrer cette assertion, l'exemple d'Aglaé et de Firmin sont assez significatifs.

Aglaé a commencé à travailler à l'âge de quatorze ans ; pendant quarante ans, elle a occupé des postes sur des chaînes de production avant d'être atteinte de TMS (troubles musculo-squelettiques) aux épaules. À quelques années de la retraite, elle s'est donc trouvée complètement inapte à poursuivre son travail. Elle a manifesté le désir de s'initier à l'informatique et a suivi une courte formation d'initiation.

Firmin, lui, était magasinier. Il a eu deux graves accidents de moto. Les deux fois, il est resté quelques jours dans le coma. Au terme du deuxième accident, il est devenu invalide et ne pouvait plus travailler qu'à mi-temps thérapeutique. Il se déplaçait avec une canne et avait beaucoup de mal à gravir des marches d'escalier. D'autre part, le coma a amoindri ses facultés mentales, notamment il a du mal à bien mémoriser les informations.

Aglaé et Firmin ont pu être intégrés dans un service de développement informatique dirigé par un ancien tuteur d'une des opérations d'insertion menée par l'entreprise. Leur mission était de participer avec deux jeunes ingénieurs informaticiens au développement de logiciels destinés à être utilisés dans les ateliers. Leur rôle était de tester les logiciels, d'apporter une appréciation sur leur ergonomie et leur praticité.

Progressivement, Aglaé est devenue formatrice pour tous les utilisateurs dans les ateliers ; c'est également elle qui remontait les problèmes d'utilisation rencontrés et certaines demandes d'évolution. Firmin de son côté est devenu l'administrateur des paramètres des logiciels ; c'est lui qui assurait le numéro d'appel des utilisateurs pour les demandes de dépannage ou les nouveaux paramètres à introduire.

La volonté d'Aglaé à découvrir et maîtriser l'informatique, celle de Firmin de toujours rendre service et d'être utile, leur courage à tous les deux ont été de puissants stimulants pour les jeunes ingénieurs qui ont déclaré n'avoir jamais eu de mission plus intéressante. Le croisement des expériences et des savoirs de chacun se sont révélés particulièrement productifs au sein de cette petite équipe.

Capitaliser l'expérience

Ce qui est dommage, dans toutes les expériences fortes que l'on a vécu au fil de ces années, c'est que l'on n'a pas su capitaliser au sein de l'entreprise et encore moins du groupe international. La plupart des compagnons sont maintenant partis à la retraite, emportant avec eux ce qu'ils avaient appris. Même sans être en mesure de mener des opérations de même envergure maintenant, pour des raisons économiques, nous pourrions au moins organiser des formations pour l'accueil des nouveaux ou des intérimaires en nous appuyant sur les leçons de ces expériences passées.

En tout cas, l'envie de s'inscrire dans un projet à dimension social et humaine est resté très présent chez un grand nombre de salariés et de dirigeants. En témoigne le nombre de personnes s'étant impliquées dans les deux projets récents de soutien à la création d'une entreprise d'insertion dans la commune. Le deuxième projet vient d'aboutir et, sous une forme différente, c'est une nouvelle opportunité d'apprentissage et de capitalisation qui nous est offerte.

Denys Cordonnier : – J'aurais une remarque. Tu as décrit le poste d'opératrice, d'opérateur qui manifestement pouvait être décrit en cinq minutes, et finalement ça prenait plus d'une heure.

Par analogie, quand il y a un savoir-faire de l'ordre « savoir-intégrer », qui est sans doute encore plus compliqué que le savoir-faire de l'opérateur, s'il faut une heure pour décrire le savoir-faire de l'opérateur, il faut peut-être trois jours pour décrire le « savoir-intégrer ». Et alors je pense à l'entreprise solidaire TAE (Travailler et Apprendre Ensemble), que certains connaissent. En fait, ils essaient de formaliser comment leur manière de fonctionner est une manière d'intégrer. Je donne quelques exemples : à côté de l'indicateur de production, sur le tableau dans l'atelier, là où ils reconditionnent les ordinateurs, il y a un deuxième indicateur, un indicateur de transmission de savoir-faire entre les salariés, et un troisième indicateur qui est un indicateur d'ambiance. Celui qui n'est pas là pour prendre le poste à 8 heures le matin, qu'est-ce qu'on fait ? Il y a une manière de prendre contact avec lui, et pas n'importe qui... ça fait partie des savoir-faire. Cette semaine, il a été mis au point un « savoir faire visiter l'entreprise », pour que ce ne soit pas le patron qui fasse visiter l'entreprise en expliquant tout, mais que chacun fasse visiter son « truc », en expliquant non seulement comment on « relance » les ordinateurs, mais aussi leur savoir-intégrer qui est au cœur de leurs savoir-faire. Conclusion : quel est le savoir-intégrer ? Ce savoir-faire s'approprie parce que ce n'est pas seulement des personnes qui ont mis en œuvre, comme un opérateur met en œuvre son savoir-faire, mais c'est l'entreprise qui est capable de le faire durer au-delà des personnes qui le mettent en œuvre, en passant par la formalisation.

UN PROJET PILOTE : LA TELECOMMUNICATION

Thierry Albrand¹
en dialogue avec Denys Cordonnier²

Denys Cordonnier : – Vous dirigez le programme Digital Bridge. Avant que vous nous disiez de quoi il s'agit, je voudrais vous poser une question un peu provocatrice : le droit aux télécommunications numériques, n'est-ce pas un luxe ? Est-ce que n'importe qui a besoin d'un téléphone portable ?

Thierry Albrand : – Il est vrai que, dans les pays développés, beaucoup d'usages appliqués à la téléphonie mobile, notamment pour les jeunes qui s'adonnent aux jeux vidéo toute la journée, n'apportent pas grand-chose. Il y a des gens qui créent des besoins pour ces jeunes. Mais nous, nous sommes d'une autre génération. Tout en étant utilisateur, on se dit que ça ne sert à rien, et parfois avec raison. Par ailleurs, il y a des gens dans des zones isolées, des pays pauvres, qui, eux, n'ont absolument rien, ni eau, ni électricité, ni téléphone, mais qui ont, bien entendu, des besoins, dont celui d'échanger une multitude d'informations. Et, sur ce point, nous pouvons leur fournir des solutions, mais qui ne seront pas celles que l'on fournit au jeune de quinze ans qui vit dans le XVI^e arrondissement de Paris. Nous leur proposons des solutions qui répondent à leurs besoins.

D. C. : – Pouvez-vous nous donner quelques exemples ?

T. A. : – Alcatel-Lucent a plusieurs projets, et l'on peut dire un mot sur certains d'entre eux. Tout le monde, sans doute, connaît Alcatel, dont on parle beaucoup en bourse en ce moment. Nous sommes un grand groupe international qui a fusionné avec Lucent, une firme américaine. Nous avons ainsi reçu un apport énorme de culture américaine, ce qui nous pose souvent des problèmes au quotidien, car nos deux cultures sont assez différentes. Le programme Digital Bridge a démarré à l'initiative de certains dirigeants du groupe. Sans une vraie volonté de leur part, cette activité n'aurait jamais vu le jour. Elle a été réellement structurée en 2004, avec comme objectif de fournir un accès aux télécommunications, avec des technologies appropriées au débit souhaité, à des populations qui n'en bénéficient pas ou peu, et ce dans les pays en voie de développement.

Pourquoi certaines populations dans le monde ne bénéficient-elles pas de cet accès ? Parce que les opérateurs ciblent d'abord la clientèle constituée des populations aisées. Quand un opérateur installe un réseau dans un pays africain, où va t-il le déployer ? Il va tout de suite dans la capitale, dans une ou deux autres grandes villes, le long des axes routiers, pour être sûr que l'abonné qui va voir sa famille dans l'autre ville ne sera pas coupé, et puis il s'arrête là. Et, malheureusement, 60 % de la population se retrouve sans rien, parce que les opérateurs se disent : « Moi, je touche la "crème", c'est là que j'ai le plus de revenus par abonné. Si je vais dans les campagnes ou dans certaines zones périurbaines, ça va me coûter très cher et ne pas rapporter grand-chose. Donc, je délaisse... » Néanmoins, il peut y avoir des obligations de couverture imposées par le régulateur. Certains opérateurs sont alors tentés d'installer un ré-

¹ Vice-président de Digital Bridge, Alcatel-Lucent.

² Consultant.

seau moins perfectionné pour diminuer le coût de l'investissement. Ils peuvent ainsi dire qu'ils ont rempli leurs obligations et ne pas être pénalisés par le régulateur.

Notre programme consiste à nous associer à des partenaires sur place : un opérateur de télécommunications (parce que l'on a toujours besoin d'un opérateur pour faire marcher le réseau) et des entreprises, si possible locales, développant des applications à valeur ajoutée adaptées aux besoins des populations. Nous sommes toujours partis du principe qu'imposer des solutions inspirées de nos habitudes d'utilisation européennes (je parle ici du domaine de l'applicatif) à des gens habitant le fin fond de l'Afrique ou de l'Amérique latine, cela ne marche pas, parce que ces populations ont un mode de vie totalement différent et n'ont pas les mêmes moyens. Il faut par conséquent adapter nos objectifs. Notre démarche consiste à nous associer à des entreprises locales capables de mettre en place les applications qui répondent aux besoins locaux. Car, encore une fois, si, au bout du compte, l'application n'est pas utilisée, tout le monde aura perdu son temps.

La difficulté est donc de trouver un bon projet. Et quand je dis un « bon projet », je veux dire une bonne idée : que peut-on inventer et fournir à la population locale ? Quelle application va être vraiment utile, et donc utilisée ? Cela peut concerner le domaine de l'éducation ou de la santé, celui des services publics ou commerciaux... Une fois l'idée trouvée, il faut se demander quels peuvent être nos partenaires. Le partenaire est la priorité pour nous, pas l'opérateur. La question première est : qui va pouvoir développer l'idée que l'on a en tête ? L'opérateur peut être choisi ensuite, parce que, finalement, c'est juste quelqu'un chargé de faire marcher notre matériel. Toutefois, cet opérateur doit aussi avoir une certaine politique de solidarité, car des efforts lui sont aussi demandés au titre du projet. Nous allons lui demander d'intégrer à son réseau le matériel que nous offrons dans le cadre du projet. Il devra le tester, l'installer et l'entretenir, sans que cela chamboule son propre réseau. Pour ce faire, il va être obligé d'investir un peu, lui aussi. Par exemple, si l'on offre un réseau destiné à couvrir une zone isolée, l'opérateur devra le relier à son réseau principal. D'une part, il devra prendre en charge le coût de cette liaison et, d'autre part, on lui demandera de fournir un accès gratuit aux utilisateurs finaux pendant la durée du projet pilote, en général deux ans. Chaque partenaire du projet s'engage, et tout le monde doit y trouver son compte. On dit toujours de ces projets que ce sont des schémas « gagnant-gagnant ». Il n'est pas question de lancer un projet où une partie des gens seulement gagneraient et les autres seraient, je ne dis pas « perdants », mais beaucoup moins « gagnants » du fait que tous ne jouent pas le jeu. Cette situation crée des jalousies, freine l'avancement du projet et, finalement, ne donne jamais de bons résultats. Le principe de base est vraiment celui de l'équité. Bien sûr, au départ, tout le monde n'a pas les mêmes moyens et, de notre côté, nous avons beaucoup de ressources par rapport à certains de nos partenaires. Mais si le projet est bon, nous participons et nous restons. Avant d'entreprendre quoi que ce soit, nous signons un protocole d'accord qui décrit le projet mais aussi le rôle précis de chacune des parties prenantes.

D. C. : – Pour un projet réalisé dans le cadre du programme Digital Bridge, il y a donc l'opérateur local, l'ONG ou l'acteur local, et Alcatel-Lucent. Pouvez-vous montrer, à travers un exemple, le principe « gagnant-gagnant » pour chacun des partenaires ?

T. A. : – Je peux prendre un exemple en Haïti, un pays très pauvre. Il y a sûrement des buveurs de café dans cette salle, et peut-être des buveurs du café haïtien de la marque Malongo, issue du commerce équitable, qui s'est installée à côté de Nice. Malongo importe du café d'Haïti d'excellente qualité et le torréfie en France. Je ne suis pas un buveur de café, mais on m'a raconté que le café haïtien Blue serait l'un des meilleurs au monde. Le problème est qu'Haïti est un pays qui dégringole depuis longtemps. Il faut savoir que son PNB a retrouvé l'année dernière son niveau de 1960. La production de café s'est, quant à elle, effondrée. Les

petits producteurs sont complètement coupés du monde et n'ont aucune formation pour améliorer leurs techniques de production. Nous avons donc lancé un programme avec les cafés Malongo, l'université de Nice Sophia-Antipolis et l'opérateur local mobile Voilà. Il s'agissait, dans un premier temps, d'assurer la traçabilité du café « commerce équitable ». Sur ce plan, nous avons joué un rôle assez original, que je vais vous raconter. Mais je précise au préalable qu'il est essentiel que le projet soit construit autour d'une vraie finalité. Autrement, il y a un grand risque de se perdre. L'autre chose est que nous voulons toujours éviter le recours aux subventions parce que, le jour où l'entreprise se retire, le projet meurt et la déception des populations est pire que si l'on n'avait rien fait. Nous refusons donc d'entrer dans ce système.

Les cafés Malongo ont financé des programmes de recherche à l'université de Nice afin d'améliorer la traçabilité du café, du petit producteur au consommateur final, et de permettre aux producteurs d'améliorer leurs techniques de fabrication, d'un point de vue qualitatif ou quantitatif. Par ailleurs, Alcatel-Lucent a introduit une nouvelle technologie, le WiMAX, dont vous avez peut-être entendu parler. C'est du haut débit sans fil, comme de l'ADSL sans fil ou du « super Wifi » qui porterait à 20 kilomètres. Pour les paquets de café Malongo, la traçabilité est facilitée par ce système qui est intégré dans des puces RFID (*Radio Frequency Identification*), utilisées pour la traçabilité en général. Je vais décrire en quelques mots cette technologie qui devrait être disponible à grande échelle dans quelques mois. Vous allez dans un supermarché. Vous voulez acheter un paquet de café et, sachant que les codes-barres vont disparaître et être remplacés par des puces RFID, vous mettez votre téléphone portable contre le paquet. La puce détecte immédiatement que quelqu'un cherche à se connecter. Elle ne contient pas elle-même d'informations, mais elle appelle le réseau en signalant que quelqu'un en voudrait. Et la personne reçoit alors tous les renseignements liés à la traçabilité sur son écran de téléphone : quel type de café, qui le produit, quand il été récolté, séché ou expédié, quand s'est faite la mise en paquets... Bref, vous obtenez une multitude d'informations que vous pouvez mettre en mémoire. Quand vous rentrez chez vous, vous vous mettez à côté de votre ordinateur qui, lui aussi, va reconnaître que vous cherchez à vous connecter, et vous aurez alors énormément d'informations en vidéo (que l'on ne peut pas toujours avoir sur un téléphone, car c'est assez long et cher), y compris sur le pays concerné, sur ses atouts... Cette technologie peut donc aussi être un outil de promotion du tourisme. Les possibilités sont considérablement multipliées, car on « travaille », pour ainsi dire, sur le pays entier, pas uniquement sur la partie café.

Nous comptons développer ce système pour des coopératives. Il y a 1 800 producteurs dans la région concernée par notre projet, à Cap Rouge, dans le sud d'Haïti, ce qui n'est pas rien. Il faut savoir que le revenu par personne dans cette région avoisine un dollar par jour. Autrement dit, ce sont des gens qui, aujourd'hui, n'ont pas d'eau, pas d'électricité, vivent avec des maladies... On ne vit d'ailleurs pas longtemps. Les écoles sont pleines de jeunes, mais le niveau reste faible. Il y a tellement de choses à faire... Par où commencer ? Pour ce qui nous concerne, nous commençons de cette manière. Une question m'a été posée à ce propos : « On ne comprend pas vraiment pourquoi vous apportez le téléphone, alors qu'ils n'ont même pas d'eau, pas d'électricité... » Ce à quoi j'ai répondu : « C'est vrai, mais les investissements pour installer un réseau d'adduction d'eau sont beaucoup plus lourds. Cela ne s'est pas fait jusqu'à aujourd'hui, et cela ne se fera pas à très court terme parce que ça n'intéresse vraiment personne. On a la chance, dans le secteur de la téléphonie, de pouvoir sauter les étapes technologiques, ce qui veut dire que l'on n'est pas obligé, lorsqu'on veut employer de nouvelles technologies, de repartir de zéro. On gagne beaucoup de temps avec les technologies sans fil d'aujourd'hui, car elles permettent des investissements plus légers qu'un réseau filaire. » Et j'ai ajouté : « Écoutez, au fond, que fait-on pour ces gens-là ? On va les aider à augmenter leur qualité de vie, leur niveau de vie et, grâce à cela, des sociétés de distribution de l'eau ou

des sociétés d'électricité vont peut-être commencer à se mobiliser. On va prendre le problème à l'envers : on va partir de la haute technologie pour avoir un bien meilleur développement économique et social de la région. » Notre intervention dans ce projet a également consisté à offrir un accès à l'internet haut débit à des écoles et des centres de santé. Par exemple, les médecins étaient complètement coupés du monde et ne savaient pas ce qu'il fallait faire pour traiter certaines maladies, parce qu'ils ne pouvaient pas demander des conseils à d'autres confrères ou à des hôpitaux, en Haïti ou à l'étranger. Nous avons donc élargi notre projet, parce que le coût additionnel était limité.

D. C. : – Une question un peu insolente : quel est l'intérêt d'Alcatel-Lucent là-dedans ? Est-ce une question d'argent, d'image... ?

T. A. : – Il y a beaucoup de choses à prendre en compte. Je dirais d'abord que nous avons une connaissance profonde des pays en voie de développement, parce que nous y sommes depuis très longtemps. Cela fait cinquante à soixante ans que nous sommes très présents dans ces pays, et nous avons donc de bons rapports avec les gens : nous les comprenons, nous avons envie de les aider et nous avons une bonne sensibilité. Mais ça ne suffit pas. Nous sommes une société industrielle privée, et il nous faut donc essayer de gagner de l'argent. Cela dit, notre activité Digital Bridge est un centre de coûts, c'est-à-dire que nous n'avons pas de revenus et que nous donnons toujours du matériel en nature. Maintenant, il faut reconnaître que, dans le contexte actuel où l'on tend à réduire partout les coûts et à perdre de l'argent, il est dur de vivre. Alors, je crois que si la société a pour l'instant gardé cette activité, c'est parce que, justement, elle estime qu'elle peut faire quelque chose pour ces populations déshéritées. On ne peut pas toujours servir les populations aisées... Nous pourrions nous contenter de vendre du matériel à des opérateurs qui répondent à la demande des populations aisées des zones urbaines. Là, nous gagnerions de l'argent. Mais nous nous sommes dit : « Non, il y a des gens qui ont des vrais besoins, mais pas d'argent. Nous voulons jouer un rôle économique et social de solidarité. » Cela étant, on ne le cache pas, si l'opérateur nous commande des équipements tels que ceux que l'on a offerts, nous en serons forcément heureux. Et il n'y a pas de mal à ça. Je rappelle que c'est un schéma « gagnant-gagnant », c'est-à-dire que tout le monde en retire certains avantages, que ce soit nos partenaires ou les utilisateurs finaux. Il faut garder à l'esprit que si le projet est un échec, cela se retourne contre nous. Nous avons donc tout intérêt à ce que l'opération marche, que les utilisateurs soient satisfaits de ce qu'on leur propose et, surtout, qu'ils utilisent les applications offertes. Par ailleurs, il y a une autre motivation, inscrite dans le plus long terme : nous nous disons que, comme personne ne va dans ces zones-là, le fait de s'y engager pourrait pousser les opérateurs à s'y intéresser. Autrement dit, nous parions sur le fait qu'ils seront peut-être un jour convaincus qu'il y a là un vrai business, avec, à la clé, des contrats ou des projets originaux. Mais nous n'avons absolument aucune garantie dans ce domaine, non seulement sur la volonté des opérateurs, mais aussi sur leur choix de passer par nous au cas où ils voudraient se développer. Car, dans ces cas-là, l'opérateur lance généralement des appels d'offre internationaux, si bien que nous nous retrouvons en concurrence avec d'autres équipementiers de télécommunications. Mais au moins a-t-on la satisfaction d'avoir mis en avant nos idées...

Quant on parle du « fossé numérique », sachez qu'il existe aussi en France si vous allez dans la Creuse ou dans des régions peu peuplées. Mais ce que l'on constate, dans les pays dits « émergents », c'est que ce fossé s'agrandit, même si l'on fait des efforts. Cela s'explique par le fait que, dans nos pays, les technologies évoluent tellement vite que les sociétés au Sud n'arrivent pas à suivre, si bien que l'écart s'accroît inexorablement. Nous essayons de lutter contre cette tendance, et aussi contre les *a priori* des personnes qui pensent que ça ne sert à rien. Nous avons eu des exemples dans ce domaine. C'est le cas, notamment, d'un projet réalisé au Sénégal qui permettait à des petits agriculteurs illettrés de suivre en temps réel, sur

l'écran d'un téléphone portable, le cours de leurs productions. La personne qui voulait vendre des carottes, des choux ou des tomates savait à quel cours de marché elle pouvait vendre ; tandis qu'auparavant, elle se faisait avoir par le grossiste qui venait acheter ses produits directement chez elle, dans son champ, et lui disait « ça coûte tant », alors que ce n'était pas du tout le prix du marché. J'ai discuté avec des personnes ou des institutions qui disaient : « Mais, pourquoi faites-vous ça ? Ça ne sert à rien, ça ne marchera jamais. Ils sont illettrés. Ils n'y arriveront jamais... » C'est complètement faux. Nous l'avons fait. Les gens ont été formés très vite au maniement d'un téléphone portable. Nous nous sommes adaptés : on a mis des chiffres, des icônes... Par exemple, on n'a pas mis le mot « carottes » mais une icône représentant une carotte. Je dois avouer que j'ai été un peu choqué par l'attitude de ces interlocuteurs. Nous parlons de solidarité et d'entraide, mais ce n'est pas l'attitude qu'ils ont avec les plus pauvres. Il y avait bien des gens qui critiquaient la capacité des paysans de leur pays en disant : « Ce sont des incapables. Ils n'y arriveront jamais ! » Eux-mêmes entretenaient donc un certain refus d'amélioration pour ces populations.

D. C. : – Merci beaucoup. J'ai envie de lire un petit extrait d'un texte de Joseph Wresinski de 1969. C'est cet exemple du téléphone portable utilisé pour garder le contact qui m'y a fait penser :

« Introduire les hommes du Quart Monde dans la société de demain, c'est aussi les faire participer à l'élaboration des idéaux nouveaux et des rapports vécus entre les hommes de ce temps, et cela est très important, car ces hommes, ces familles ont quelque chose à nous dire. (...) l'heure est arrivée de la prise de pouvoir des pauvres. Non pas du tout pour faire une révolution comme nous pourrions l'entendre, mais ce sera une révolution quand même, que de permettre à notre société de rendre pouvoir aux plus impuissants et, ce faisant, de construire un homme nouveau. Cela suppose une connaissance, une compréhension nouvelles des hommes du Quart Monde, de leurs valeurs et des idéaux fondamentaux qui sont inhérents à leur condition d'homme, mais qui sont étouffés, tronqués et déformés en eux à cause de ce que nous avons fait d'eux. »¹

T. A. : – Je voudrais aussi dire un mot sur le projet mené avec ATD Quart Monde à Madagascar². Nous avons un projet dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour sortir des jeunes de la rue. Ce sont des jeunes qui ont entre seize et vingt-cinq ans, qui sont totalement illettrés, qui n'ont plus de parents, qui vivent réellement dans la rue et ne savent pas ce qu'ils vont manger le soir... L'idée est de les recruter sur une base de volontariat. On ne va pas forcer les jeunes. Ce sont eux qui doivent faire la démarche de venir dans un centre qui forme à l'usage de l'internet. C'est un très long processus. Pour commencer, ces jeunes ne parlent que le malgache et pas le français. Or, il n'y a pas de logiciel en malgache. Ils sont donc obligés d'apprendre le français : le lire, le parler, l'écrire... Cette étape franchie, il faut les former à des logiciels comme Word, Excel, Powerpoint ou Photoshop, ainsi qu'à internet pour qu'ils connaissent un certain nombre d'outils et puissent trouver un emploi décent. Dans cette démarche, nous nous appuyons sur le travail d'ATD Quart Monde, qui a une équipe de volontaires permanents sur place.

Au mois d'octobre, a été fêté le premier anniversaire du lancement de ce projet. J'étais très content des résultats, car la première promotion allait sortir en décembre. Ces jeunes ont été envoyés en entreprise pendant une semaine chez notre opérateur partenaire DTS. Les gens de DTS s'émerveillaient du fait que ces jeunes qui venaient de la rue étaient ce qui se faisait de mieux professionnellement, à savoir des opérateurs télécoms ultramodernes, la crème de Madagascar en termes de qualité du personnel. L'opération s'est très bien passée, et certains jeunes ont pu ensuite aller mettre en pratique leurs connaissances en travaillant une semaine

¹ Joseph Wresinski, « Les plus pauvres, ferment du progrès de la société de consommation », conférence faite à Nancy le 12 mai 1969, <www.joseph-wresinski.org/IMG/pdf/Les_plus_pauvres_ferment_du_progres_dans_la_societe_de_consommation.pdf>.

² Voir *Working and Learning Together (Miasa Mianatra Mianatra)*, rapport sur le projet de lutte contre la pauvreté à Madagascar piloté par le Mouvement international ATD Quart Monde avec Alcatel-Lucent et DTS et soutenu par la Banque mondiale, juin 2008, <<http://www.atd-fourthworld.org/Recent-Publications.html>>.

dans une entreprise de saisie informatique. Mais, j'y insiste, ce travail a été de longue haleine et a mobilisé la volonté et le courage de tout le monde : les volontaires d'ATD Quart Monde, les associations qui se sont jointes à ce Mouvement, et aussi, bien entendu, les jeunes, qui ont eux-mêmes fait beaucoup d'efforts. Un gros problème a été rencontré au départ ; le taux d'absentéisme a commencé à augmenter très fortement au bout de trois mois. La raison était que ces gens-là avaient besoin de manger. Or, venir en cours, cela voulait dire : je ne peux pas travailler pendant ce temps-là, alors que j'ai besoin de manger, moi et ma famille. ATD Quart Monde a alors décidé de donner des petites bourses – vraiment rien du tout, du genre 50 centimes d'euro par jour – pour payer le transport et la nourriture (le niveau de vie est très faible là-bas aussi). Finalement, le taux d'absentéisme a été nettement réduit, et voilà donc la première promotion de vingt personnes qui sort. Nous sommes confiants quant à leurs chances de trouver un travail. On leur demande aussi d'avoir un peu de considération pour les jeunes qui vont arriver, de faire montre de solidarité envers eux. Il faut qu'ils pensent à les aider, un peu comme eux ont été aidés au départ. Le gros risque avec ces nouveaux diplômés est qu'ils en profitent pour prendre un visa, partir à l'étranger et trouver un travail bien payé. Ce n'est évidemment pas du tout l'objectif du projet, qui est d'aider des gens dans le pays pour qu'ils forment d'autres personnes. Il ne s'agit pas de les former pour qu'ils aillent travailler en France !

En tout cas, c'est un beau projet, avec des résultats concrets. Nous avons travaillé avec Xavier Godinot, responsable Océan Indien d'ATD Quart Monde. La communication n'a pas été facile entre Alcatel et ATD Quart Monde, parce que nous venons de milieux très différents. Étienne Boesflug nous a servi d'intermédiaire. Nos cultures étaient tellement éloignées qu'il a fallu beaucoup tâtonner avant de se comprendre. Je pense que, des deux côtés, on devait se dire : « On n'y arrivera jamais ! » Mais, à force de volonté, la coopération a réussi. Nous avons un beau projet, dont nous sommes fiers, et les populations s'en emparent. C'est là notre plus grande fierté : voir des gens contents de ce qu'on leur a apporté et sentir que notre intervention sert vraiment à quelque chose.

Une personne participante : – Est-ce qu'il y a des applications à l'intérieur de l'entreprise, particulièrement en France ? Est-ce que les salariés sont aussi impliqués ?

T. A. : – Quand on a démarré cette activité, on est parti de zéro. La chose ne s'est pas faite du jour au lendemain. Le processus a été difficile. Il a fallu trouver des projets. Car pour « vendre » quelque chose « en interne », il faut du concret. Dans une entreprise industrielle privée, la théorie, ça ne marche pas pour vendre. Pour attirer les gens, il fallait donc commencer par présenter des projets concrets. Je dirais qu'il a fallu un an et demi à deux ans avant de voir le premier projet se réaliser. En interne, cela a poussé des personnes à venir vers nous, alors qu'avant c'était nous qui allions vers elles. Quel plaisir de voir ces gens nous dire : « Finalement, c'est super ce que vous faites », « Ça nous intéresse »... On a créé un site internet qui permet de suivre ce qui est fait. On s'est aperçu qu'il y avait des gens avec des idées mais qui ne savaient pas qu'il existait un programme comme celui-là, ou qui venaient nous voir pour nous mettre sur des pistes pour certains projets. Il y a même des collègues qui sont venus nous dire : « Est-ce que vous n'embauchez pas dans votre département ? Moi, je suis dans une activité purement commerciale, et j'aimerais faire un peu de solidarité... » Donc, oui, nous avons maintenant un soutien qui n'existait pas auparavant. Mais il a fallu l'acquérir. Et cela a pris du temps, comme les projets que nous faisons sur le terrain. J'espère simplement que cette activité perdurera.

Quand on monte un projet, on s'appuie sur différentes équipes en interne. S'il faut faire signer des accords, on voit les juristes. S'il faut préparer l'offre technique qui détermine les équipements nécessaires au projet, il faut voir avec les ingénieurs. Idem si l'on doit définir un

catalogue de prix, car même si nous donnons les équipements, c'est un document nécessaire pour les douanes. Finalement, nous voyons beaucoup de personnes. Et celles-ci nous disent souvent : « Ah, ça c'est intéressant ! Je ne savais pas que nous avions de telles initiatives en faveur des pauvres... » Et, même si nous faisons des dons de matériel qui ne génèrent évidemment pas de chiffre d'affaires, nous sommes traités de la même façon que pour un contrat commercial. C'est une bonne chose, car on pourrait imaginer que les choses se passent autrement : il y a un client qui exige son matériel, alors Digital Bridge passera après... Non, ce n'est pas cette attitude qui prévaut, ce qui est quand même sympathique.

Nous passerons un jour le relais à d'autres collègues, parce que nous n'allons pas faire ce métier toute notre vie. Mais j'espère que cette dynamique se poursuivra. Pour cela, il faut créer des soutiens en interne. Et ceux-ci ne peuvent être acquis que grâce à des réalisations concrètes qui font rêver...

Atelier : Les conditions d'une véritable démocratie participative

Il est aujourd'hui question, en réponse à la critique d'une démocratie formelle, de développer d'autres modalités de la participation. Si l'on considère que les milieux les plus pauvres sont ceux qui ont le plus de mal à contribuer réellement aux institutions et aux dispositifs publics, définir les conditions de leur participation nous permettrait de poser les critères d'une véritable participation démocratique de tous au bénéfice de tous. À partir de l'exemple des co-formations mises en œuvre par ATD Quart Monde et des analyses de chercheurs, on tentera d'identifier ces conditions.

Animatrice : Monique Couillard, volontaire permanente ATD Quart Monde.

QUELQUES CONDITIONS INDISPENSABLES POUR QUE LE CROISEMENT DES SAVOIRS PUISSE SE FAIRE

Régis Sécher, Jean-Robert Saffore, Marc Couillard¹

Savoir qu'on ne sait pas [Régis Sécher²]

« La seule bonne volonté ne suffit pas », disait Monique Couillard. Certes, cette bonne volonté est malgré tout nécessaire, mais Monique a raison : les « bonnes intentions » sont insuffisantes, l'Enfer en serait pavé d'ailleurs, dit-on !

Alors, quelles pourraient être certaines des conditions nécessaires pour que les professionnels et les universitaires puissent s'engager dans un combat au côté des pauvres contre la misère ? J'en ai repéré deux types qui sont complémentaires et relèvent non de l'affect, du « bon sentiment », mais de la raison.

Le premier concerne le savoir et son élaboration. Peut-on raisonnablement imaginer acquérir un savoir réel sur le phénomène de la pauvreté et de l'exclusion sans prendre en compte le point de vue de ceux et celles qui en sont victimes ? C'est pourtant dans la réalité ce que l'on observe couramment. Les professionnels qui, de près ou de loin, ont pour mission d'intervenir dans ce secteur ont souvent la fâcheuse manie de définir « ce qui pose problème » de l'extérieur, en position d'expert, en lieu et place des intéressés. Or, qui définit le problème conçoit également en général la solution qui en découle ! Il n'y pas forcément de volonté délibérée de ne pas écouter ; au contraire, la tendance serait plutôt aujourd'hui de solliciter la participation des « usagers ». Mais cette participation est demandée sur la base d'une analyse construite unilatéralement par les seuls professionnels, les « experts ». Le fait que les exclus pourraient avoir eux aussi un savoir intéressant sur leur situation n'est souvent, je crois, même

¹ Membres du Mouvement ATD Quart Monde ayant participé à la rédaction de la contribution collective des Ateliers du croisement des savoirs et des pratiques présentée en plénière.

² Doctorant en sciences de l'éducation et praticien de l'action sociale, vivant en France.

pas imaginé ! Quand bien même il le serait, ce point de vue est souvent considéré comme « suspect ».

C'est ici le deuxième type d'obstacle dont je voudrais parler et qui est lié cette fois au postulat de beaucoup d'universitaires qui considèrent, par principe, que ce que pensent les gens relève du « sens commun ». Selon eux, le point de vue du commun des mortels n'est que le reflet de stéréotypes, de lieux communs, donc qu'il est sans valeur. Ce ne serait d'ailleurs pas un « savoir », tel que défini par les canons académiques, car le « savoir », le vrai, le seul, le solide, se caractériserait par la distanciation, la fameuse « rupture épistémologique » qui permet justement de discriminer « sens commun » et « savoir scientifique, savant ». Certes, cette dichotomie commence à être combattue au sein même de la communauté savante par certains courants de pensée qui remettent en cause cette approche élitiste, mais ceux-ci restent minoritaires. Si le « sens commun » en général est sans valeur, alors que dire de la pensée des exclus, de ceux et celles dont on admet qu'ils puissent percevoir, ressentir, puisqu'on reconnaît leur souffrance, mais qui, du fait même de cette souffrance, seraient dans l'incapacité de penser au-delà de celle-ci ?

Dans l'histoire, les dominants ont toujours assis la légitimité de leur pouvoir par les mêmes arguments : les pauvres ne savent pas réfléchir et d'ailleurs leur situation de pauvre le démontre ! Le pire, c'est que les pauvres eux-mêmes finissent pas le croire : souvent, ne possédant pas le langage adéquat pour lutter par la parole contre l'humiliation, ils se résignent et peuvent aller jusqu'à donner raison à ceux qui les accablent. La boucle est bouclée : les pauvres sont pauvres parce que c'est dans l'ordre des choses, qu'il y en a toujours eu et qu'il y en aura toujours !

Bref, les capacités d'élaborer un point de vue « sérieux », « rationnel », « réfléchi » de la part des pauvres sont très souvent déniées. Il serait peut être temps de se rendre à l'évidence : la persistance du phénomène de l'exclusion devrait pourtant finir par interroger tous ces intellectuels, ces experts qui se prennent au sérieux. Leur savoir n'est que partiel, mutilé parce qu'il ne prend pas en compte le savoir de ceux qui souffrent de la pauvreté. Soyons clair : les pauvres ne sont pas plus intelligents que les non-pauvres « par principe ». Mais, vivant dans leur chair cette situation, ils ont une connaissance de l'intérieur qui rend leur point de vue ancré dans une réalité vécue. Brefs, les pauvres et les exclus ont à apprendre aux inclus et aux non-pauvres.

Certes, les conditions de cette transmission, de ce dialogue, sont à construire et ne vont pas de soi. Quand les uns sont disposés à échanger, les autres n'osent pas s'exprimer et, quand ils s'expriment, les premiers peuvent estimer que leur point de vue n'est pas assez distancié ! La médiation opérée par un tiers pouvant aider les deux parties à s'écouter et tenter de se comprendre mutuellement peut être indispensable. Jean-Luc, membre d'ATD Quart Monde, a joué ce rôle dans le groupe dont je faisais partie. La méthodologie rigoureuse élaborée par ATD Quart Monde est également très précieuse et ces « savoirs-faire » sont indispensables. Quand les conditions concrètes sont réunies, la discussion, la confrontation des analyses puis l'élaboration commune permettent enfin au savoir d'être effectif, opérant, « entier », j'ai envie de dire, car mêlant le point de vue théorique et le point de vue pratique. Par le croisement des opinions et la confrontation heuristique des idées, un savoir nouveau surgît. C'est cette expérience que j'ai vécue pendant deux ans au sein des séminaires de préparation de ce colloque : cela m'a permis d'abord de rencontrer des personnes qui sont devenues des ami(e)s : Rose-Marie, Angelina, Michel, Manu, Marc, Jean-Robert. Par le dialogue, j'ai aussi beaucoup appris, réellement appris, et mon point de vue sur l'exclusion s'est transformé. J'ai vérifié à leur contact toute la pertinence du vieil adage : « L'essentiel est de savoir qu'on ne sait pas ! » C'est d'ailleurs là, peut-être, la disposition la plus fondamentale pour s'engager, au-delà des

seules « bonnes intentions », dans un dialogue entre personnes appartenant à des mondes sociaux qui ont tendance à s'ignorer mutuellement. L'objet est à la fois modeste et ambitieux : il ne s'agit finalement que de dialoguer entre semblables, ce qui implique tout simplement de changer le monde !

Conditions indispensables pour que chacun puisse participer [Jean-Robert Saffore¹]

Pour donner notre avis, il nous a fallu passer par des expériences négatives et des expériences positives. Nous pouvons nous exprimer parce que nous sommes passés par ce chemin.

Les expériences négatives, c'est en particulier que nous sommes restés seuls dans un coin, avec la peur de se faire ignorer ou de se faire couler beaucoup plus bas que nous l'étions, la crainte de se trouver dévalorisés du jour au lendemain. C'est du vécu. Nous sommes jugés en général sur notre aspect physique : « Il n'a pas la tête de l'emploi. ». Celui qui n'est pas passé par là ne peut pas imaginer le chemin qu'il faut se frayer. C'est quelque chose de très dur à supporter. C'est la différence entre une personne qui a un travail et celle qui n'en n'a pas : celui qui travaille, il a pu se libérer, il a la parole libre ; la personne qui n'a pas de travail dépend d'un service : service social, tutelle, chômage... Ce n'est pas elle qui décide, ce sont eux qui décident pour elle. Cela c'est le négatif. Nous pouvons en parler parce que nous le vivons au quotidien. Si nous n'arrivons pas à intervenir pour dire ce que nous vivons, et que les autres écoutent, ce maillon manque.

Nous sommes passés par là et nous voulons éviter que les autres le subissent.

Le positif, c'est le chemin de la confiance qui permet de participer à un groupe de travail comme celui qui a préparé ce colloque. La confiance, nous ne la donnons pas à n'importe qui, pas le premier jour. Et pour donner sa confiance, il faut déjà avoir confiance en soi. Au départ, beaucoup d'entre nous ont eu confiance en une personne qui nous a entraînés vers un groupe comme ATD Quart Monde, mais qui a dû s'y mettre à plusieurs reprises, parce que nous n'étions pas convaincus le premier jour. C'est cette personne qui nous enlève momentanément de la crainte – nous en avons moins – et qui nous donne du courage. C'est dur de se présenter dans un groupe car nous avons l'impression que tout le monde nous dévisage du regard. Mais il y a un contact qui se fait avec une personne avec laquelle nous pouvons parler de choses et d'autres sans dénigrer quoi que ce soit. Il y a eu le respect : personne ne se fout de toi, nous sommes vouvoyés, nous restons libres de donner ou pas nos coordonnées. Nous ne nous sentons pas jugés, libres de nos pensées et nous pouvons rester de notre libre choix. Et tout cela te met un peu en confiance. Tu te sens accueilli. S'il n'y a pas confiance mutuelle, cela ne va pas. La confiance, elle ne se construit pas en un jour. Il faut beaucoup de travail pour savoir jusqu'où l'on peut aller. Il est nécessaire de se rencontrer plusieurs fois pour pouvoir être sûr qu'avec ces personnes, nous pouvons parler librement, sans arrière-pensée. Si on nous met une baïonnette, nous allons dire tout ce qu'on veut nous faire dire, mais nous ne pourrions pas dire ce que nous voulons. La baïonnette, c'est une pression d'une personne plus instruite. Tu ne peux pas dire ce que tu penses si tu as peur de représailles. Si tu as peur, tu ne peux pas te sentir libre. Nous ne pouvons pas aller aussi loin avec des personnes quand nous ne savons pas combien de temps elles vont s'engager. L'engagement, c'est important pour que ceux qui n'ont pas confiance au départ puissent venir. Ce n'est pas un papier signé, mais nous sentons quand des personnes sont vraiment motivées, qu'elles ne viennent pas seulement pour une courte période.

¹ Militant Quart Monde (c'est-à-dire membre du Mouvement ATD Quart Monde apportant son expérience vécue de la grande pauvreté et son milieu dans la lutte contre la misère) vivant en Suisse.

Avant d'arriver dans l'atelier du croisement des savoirs, nous avons dû faire ce chemin-là. Malgré cela, dans l'atelier, on n'a pas pu se dire « tout » la première fois, on ne savait pas bien sur quel fil jongler. Nous restions encore dans le doute. Mais il y avait des personnes avec qui nous avons pu bien discuter, et ce sont des choses qui restent. Ce qui a permis de se décontracter, c'est l'engagement qu'on s'est donné : au deuxième séminaire, nous étions pratiquement tous là et, depuis chez nous, chacun avait travaillé. Alors, nous avons pu parler librement tout en gardant notre jardin secret, sans devoir nous justifier.

Pour le colloque, nous avons travaillé intensément. Chacun a pu s'exprimer en toute liberté et sans arrière-pensée de quiconque car tout le monde avait droit à la parole. Et certaines paroles ou même certains mots, nous avons dû les reprendre à plusieurs reprises parce que certaines personnes n'étaient pas d'accord sur ce mot-là, trouvaient un autre mot pour le remplacer. On a bien travaillé dans plusieurs groupes, pas un groupe de Suisses, un groupe de Belges ou un groupe de Français, mais tous ensemble. Sans ça, je ne crois pas qu'on aurait pu aller aussi loin.

L'avantage, c'est que nous avons travaillé avec des personnes que l'on n'aurait jamais rencontrées normalement, et cela peut partir du philosophe jusqu'au chômeur. Et avec l'échange des personnes et des paroles, nous sommes arrivés à trouver un accord. Et cela permet de voir qu'on ne parle pas dans le vide : il y a des personnes que cela intéresse. Tout le monde a sa personnalité, tout le monde a le droit à la parole. Je pense à l'un d'entre nous qui sortait des mots, d'un seul coup : pourquoi il sort tel mot, telle phrase ? Tout le groupe se demandait pourquoi il a parlé de la crémaillère, de la roue... et ces mots qui *à priori* ne veulent rien dire pour certaines personnes, nous, nous les avons réfléchis, et d'autres groupes les ont réfléchis, et je vois qu'en deux ans de travail, nous sommes arrivés à la même conclusion alors qu'à la base nous n'avions même pas les mêmes questions. Il faut quand même dire que certains jours, c'était très dur ! Mais chacun y participait à fond et je pense que là, il y a une démocratie qui s'est faite entre nous : si toi, tu ne lâches pas, moi, je ne lâche pas non plus.

Co-formations et croisement des savoirs [Marc Couillard¹]

Comme beaucoup d'autres membres du Mouvement ATD Quart Monde, j'ai vécu la misère et l'exclusion durant toute mon enfance et ma jeunesse. Cela marque pour toujours notre manière de voir et de ressentir les choses, notre manière de penser. Nous nous formons depuis des années pour apprendre à parler au nom des autres. Nous avons appris à nous exprimer. Nous nous battons aussi avec toutes ces personnes que nous connaissons, que nous rencontrons au quotidien dans la rue, dans les gares, dans nos quartiers. Elles ne participent pas encore à des rencontres parce qu'elles sont encore trop enfermées par la misère. Ce n'est pas magique. Cela nous a pris des années. C'est cela qui nous permet d'être ici aujourd'hui.

Ce que nous voulons et avons toujours en tête, c'est d'arriver à un monde meilleur pour tout le monde, y compris pour les gens très pauvres. Nous voulons que les choses changent, surtout pour les enfants, que le monde devienne « un monde des droits de l'homme ». Nous ne voulons pas prendre le pouvoir, mais nous savons que pour avancer vers notre but il est nécessaire que chacun puisse partager le savoir unique qui est le sien et que chacun puisse être co-acteur. En particulier, il faut que les gens très pauvres deviennent co-acteurs de cette société, que nous soyons participants. Etre co-acteurs, c'est pouvoir avancer avec la pensée de l'autre.

¹ Militant Quart Monde vivant en Belgique.

La pensée, c'est encore autre chose que le savoir. Parce que nous vivons ou que nous avons vécu la pauvreté et l'exclusion, nous avons un savoir et une réflexion liés à notre expérience de vie. Les autres ne peuvent pas savoir ce que nous savons, ne peuvent pas penser comme nous pensons, mais nous voulons le partager. Qu'on nous permette d'avancer dans ce que nous pensons et avec ce que nous sommes, échanger avec d'autres et bâtir des choses ensemble, pas uniquement entre nous mais avec les autres, c'est cela la véritable démocratie.

Progresser en démocratie, pour nous ce n'est donc pas avoir du pouvoir mais partager. Ce n'est pas un but en soi, mais c'est un moyen nécessaire pour progresser vers ce monde des droits de l'homme que nous voulons. Pour avancer en démocratie, il faut créer des lieux où les savoirs peuvent se rencontrer et s'écouter, sinon cela reste des savoirs parallèles qui ne se rencontrent jamais. Et c'est cette rencontre que permet le croisement des savoirs. Là, la confrontation devient possible. La confrontation, c'est quelque chose de très important : se confronter avec d'autres qui ne sont pas d'accord, qui ne pensent pas pareil, c'est cela qui permet de ne pas tourner en rond dans ses propres idées. C'est une condition pour pouvoir avancer. Seule la confrontation permet de construire des savoirs, pensées et actions communs.

Pour que le croisement des savoirs soit possible, une condition particulière me semble très importante : il ne faut pas seulement que les personnes très pauvres puissent construire leur propre pensée, nous avons besoin de construire une pensée collective dont le plus pauvre est le garant.

Quand des personnes pauvres comme nous sont interrogées une à une, ce sont les autres qui font l'analyse de notre pensée. En faisant cela, ils nous empêchent de réfléchir nous-mêmes pour comprendre ce que nous vivons.

Quand nous nous rencontrons, nous découvrons que nous vivons des choses semblables, pas seulement dans notre pays, mais d'un pays à l'autre, et même dans d'autres continents. Quand nous sommes des centaines, des milliers à vivre les mêmes choses, dans des pays différents et dans des conditions différentes, nous nous rendons compte que ce que nous vivons n'est pas de notre faute, que c'est à cause de la manière dont la société fonctionne. Et ce n'est pas seulement une question de lois puisque les lois sont différentes d'un pays à l'autre : c'est la misère qui est inhumaine et qui, par exemple, nous empêche d'élever nos enfants correctement. La misère, c'est quelque chose d'indigne qu'on fait vivre aux gens.

Quand nous comprenons cela, cela change tout. Nous ne nous sentons plus coupables. Nous pouvons nous mettre à réfléchir autrement, à comprendre autrement ce que nous vivons, à comprendre autrement ce qu'il faut pour que cela change pour nos enfants. Mais en même temps, même si nous avons tous vécu la pauvreté, nous sommes tous différents et c'est pour ça que nous sommes très complémentaires. Nous avons chacun des apports spécifiques liés à nos vécus différents. Pour certains, la vie est moins difficile, pour d'autres la vie reste très difficile. Certains apportent davantage leur vécu, d'autres apportent davantage de recul, d'analyse.

Dans le croisement des savoirs, il est important de partager avec des personnes qui ont des expériences différentes, mais il est absolument indispensable que soient présentes des personnes qui vivent la misère aujourd'hui, elles apportent le vécu d'aujourd'hui. Cela donne aussi de la crédibilité de s'appuyer sur l'expérience et la réflexion de personnes qui vivent encore une misère très dure, qui peut-être n'en sont pas encore à l'étape de participer à un dialogue difficile avec des professionnels ou des universitaires. Quand nous mettons dans le coup des personnes très pauvres, c'est une sécurité pour ne pas trahir les nôtres. C'est important parce qu'on engage toutes les familles, toutes celles que nous rencontrons, mais aussi toutes celles que nous ne connaissons pas.

Tant qu'il y aura de la pauvreté, il n'y aura pas de vraie démocratie. Celui qui vit la pauvreté est en situation de demandeur face à des gens au-dessus de lui. Ces gens ont le pouvoir, et nous, nous sommes en dessous. Nous devons alors nous plier pour pouvoir survivre, nourrir nos enfants, etc. Nous devons entrer dans le moule.

Pour les professionnels et les universitaires, il est encore plus facile d'amadouer une personne seule. Ensemble, nous sommes plus forts. Nous pouvons mieux nous faire entendre. Il arrive souvent que des professionnels soient surpris et gênés de nous rencontrer comme groupe. Ils disent que nous ne sommes pas comme les gens qu'ils rencontrent habituellement. Ils disent que la rencontre serait plus facile « entre personnes ». Mais en groupe, nous prenons le temps de réfléchir ensemble, de discuter et cela nous évite – et encore, pas toujours – de nous faire avoir. Par exemple, pendant Quart Monde - Université, ce n'est qu'en travaillant ensemble le décryptage d'une journée de travail que nous avons pris conscience que les universitaires avaient réussi à nous faire dire tout le contraire de ce que nous voulions dire.

Nous l'avons vécu : le croisement des savoirs est possible. Le croisement des savoirs est nécessaire pour arriver à une véritable démocratie. Mais rien n'est jamais acquis une fois pour toutes : la vigilance est toujours nécessaire parce que ceux qui ont le pouvoir ont toujours tendance à exclure le savoir des très pauvres.

LES PLUS PAUVRES EN TANT QU'ACTEURS POLITIQUES UN REGARD PROSPECTIF DEPUIS LE GUATEMALA¹

Otto Rivera²

La contribution qui suit est le résultat du travail collectif des familles pauvres et extrêmement pauvres, des volontaires permanents, des alliés et amis du Mouvement ATD Quart Monde, qui, durant deux ans, se sont régulièrement réunis pour réfléchir ensemble sur notre pays et la région latino-américaine à partir de la pensée de Joseph Wresinski. Leurs apports et témoignages, ainsi que leur engagement et leur dévouement ont été recueillis dans ce document. La présentation des contenus est cependant exclusivement de la responsabilité de l'auteur.

La perception des pauvres en tant qu'acteurs politiques

« C'est par le savoir que les peuples et les hommes se libèrent de la misère. Partager le savoir est au centre de l'engagement du Mouvement. » Joseph Wresinski

Le Guatemala est situé en Amérique centrale. Sa population, qui compte 13 millions d'habitants, est composée de quatre peuples : les Mayas, les Garifunas, les Xinkas et les Ladinós (ou non-Indigènes). 50 % de la population est âgée de moins de 18 ans, 54 % vit en milieu rural et 46% dans des zones urbaines. 41 % des habitants sont indigènes, parmi lesquels 80 % vivent en milieu rural, 50 % sont en situation de pauvreté et 15 % en situation d'extrême pauvreté³. Chaque jour, naissent 1 200 enfants, dont 2 resteront orphelins de mère, 3 mourront avant d'atteindre un jour de vie, 6 avant d'atteindre une semaine, 4 avant un mois, 56 avant 1 an, 64 avant cinq ans, et 591 sont condamnés à souffrir de malnutrition chronique⁴. Face à cette réalité, nous nous interrogeons comme le ferait Joseph Wresinski : comment ouvrir les yeux des personnes qui refusent de reconnaître la situation de ceux qui souffrent le plus des maux liés à la pauvreté extrême si nous ne sommes pas capables d'en rendre compte avec la dignité et le respect qui s'imposent ? Comment, à partir de notre réflexion, pouvons-nous contribuer à la compréhension et à l'engagement de ceux qui ne sont pas encore conscients de cette réalité inéquitable ?

Les dimensions de la pauvreté et des pauvres

Jusqu'à présent, chacun interprète l'idée de pauvreté à partir de la position dans laquelle il se trouve et selon des approches particulières, mais sans prendre vraiment en compte ceux qui la vivent. Ces visions partielles d'une réalité complexe ne permettent pas de comprendre le problème dans toute son envergure. Elles conduisent, dans certains cas, à considérer la pauvreté comme un mal à éradiquer du pays par tous les moyens, mais sans prêter attention aux pauvres, lesquels sont considérés comme une souillure, une entrave ou une maladie à extirper

¹ Traduit de l'espagnol par Caroline Conus.

² Sociologue, Consultant en éducation et petite enfance, modérateur du Cercle de la pensée Joseph Wresinski, Guatemala.

³ PNUD, Informe Nacional de Desarrollo Humano 2007/2008, Programa de Naciones Unidas para el Desarrollo, Guatemala, 2008.

⁴ UNICEF, Análisis de situación de la primera infancia, Fondo de las Naciones Unidas para la Infancia, Guatemala, 2008.

coûte que coûte. Nous devons au contraire commencer à débattre du thème de la pauvreté et de la situation des pauvres avec la justesse, le sérieux et l'engagement que cette question implique. Pour cela, le problème doit être envisagé sur le plan de la dignité humaine, ce qui suppose notamment de prendre en compte la perception critique qu'ont les plus pauvres d'eux-mêmes. Les différences dans la manière dont est vécue la pauvreté nous permettent d'affirmer que la pauvreté en zone urbaine n'est pas la même chose que la pauvreté dans le monde rural, la pauvreté absolue se rencontrant surtout à la campagne. Les deux situations ne sont tout simplement pas comparables et suscitent de la part de ceux qui les vivent des réactions différentes. Nous tenterons ici de comprendre plus particulièrement les pauvres urbains : leurs familles, leurs origines, leurs attentes et aspirations. La pauvreté a différents visages, mais, au Guatemala tout particulièrement, elle est majoritairement féminine et indigène. Comment comprendre ce phénomène particulier et comment agir au sein d'une société qui n'en tient pas compte ?

Aborder cette problématique à partir de la dignité des plus pauvres fait la force du Mouvement ATD Quart Monde. C'est cette manière de comprendre la réalité qui doit être offerte à d'autres acteurs, car il s'agit d'une optique très cohérente et offrant une base solide pour s'engager. Selon nous, comprendre les choses dans cette perspective est un privilège mais aussi une grande responsabilité. À partir du moment où nous nous assumons en tant qu'alliés du Quart Monde et de sa lutte pour éradiquer l'extrême pauvreté, nous prenons l'engagement de jouer un rôle essentiel dans les domaines où nous intervenons quotidiennement. Chacun de nous peut et doit faire ce qui est en son pouvoir pour que davantage de personnes s'engagent dans cette lutte. La place des intellectuels est ici évidente, mais ceux-ci doivent nourrir leurs idées de la vision des plus pauvres. Nous sommes appelés à dépasser les perceptions simples et superficielles de la pauvreté et des pauvres. Nos contributions à la réflexion doivent viser à l'engagement et à l'action. Pendant la période où le Mouvement ATD Quart Monde a été présent au Guatemala, un nombre considérable de personnes (environ 5 000) sont intervenues ponctuellement, mais très peu se sont engagées de manière permanente en faveur de cette cause. Rétrospectivement, il ressort que nous devons mettre nos réalisations individuelles au service du Mouvement ATD Quart Monde. Ce que nous accomplissons doit servir de modèle pour inciter d'autres personnes à participer, nos seules forces, quoique nécessaires, étant insuffisantes. Si nous mesurons le travail effectué jusqu'ici, nous pouvons affirmer qu'en plus de vingt-cinq ans nous avons franchi des étapes très importantes, mais qu'il reste encore beaucoup de chemin à faire. Les grands principes de la pensée de Joseph Wresinski nous permettent, malgré tout, de soutenir que nous sommes sur la bonne voie.

Une interprétation du point de vue national

Aujourd'hui, au Guatemala, il est beaucoup question du combat contre la pauvreté et la malnutrition. Pourquoi, alors, le Mouvement inaugure-t-il maintenant ce Cercle de pensée ? Parce que réfléchir et essayer de comprendre pourquoi ces écrits rédigés il y a si longtemps restent d'une telle actualité est très important. Toutefois, dans notre démarche, nous devons faire attention à ne pas tomber dans le discours ordinaire de la lutte contre la pauvreté, celui qui apparaît dans les « Objectifs de Développement du Millénaire », ou qui annonce, dans le cas du Guatemala, que la pauvreté a été réduite de 5 %, alors que le nombre de personnes en situation de pauvreté et d'extrême pauvreté a en fait augmenté d'un million¹ (une des faiblesses de l'analyse tient en l'occurrence à l'absence d'explication sur ce qui s'est passé pour

¹ A ce propos, voir les rapports : *Impacto del incremento de los precios a los alimentos*, Programa Mundial de Alimentos, PMA, Guatemala, 2008, et *Posibles impactos de la crisis alimentaria en la niñez*, Fondo de las Naciones Unidas para la Infancia, UNICEF, Guatemala, 2008.

ceux qui se trouvaient déjà dans une condition de pauvreté extrême avant que ne commence la crise). Dans le monde, les mêmes conditions d'injustice, d'exclusion et de marginalisation continuent de prévaloir. Cependant, l'interprétation qu'en donne Joseph Wresinski reste peu connue. Elle souligne que ce que demandent les pauvres, c'est qu'on les reconnaisse en tant que personnes. C'est même l'une de leurs exigences les plus importantes : que l'on traite l'autre comme on aimerait qu'il nous traite, qu'il y ait un effort fait pour l'égalité. Comme la société ne s'oriente pas dans ce sens, la personne très pauvre se voit obligée de combattre cette société pour survivre. Et c'est nous, représentants de la partie de la société qui n'est pas pauvre, qui sommes responsables de cette situation. C'est nous qui mettons de côté les personnes vivant dans la misère et qui nions leurs droits. Nous les considérons comme des individus différents sur le plan de la manière d'être. La conséquence est qu'ils créent leur propre monde, étranger au nôtre. Nous devons au contraire faire nôtre l'idée selon laquelle il faut les voir non comme des étrangers mais comme des êtres humains égaux.

Certes, l'engagement aux côtés des plus pauvres est généralement considéré comme une action louable. Mais il est perçu comme la mission particulière de quelques-uns, pas comme celle de tous. La majorité d'entre nous crée des espaces fermés éloignés des misérables. Nous construisons des îles, des fiefs, des petites villes éloignées des lieux de misère. De plus en plus, notre société prend des « mesures de prévention et de sécurité » contre ceux qui n'ont rien. La stigmatisation et les stéréotypes à l'encontre des plus pauvres se consolident. Ils n'ont pas droit à une bonne éducation, à la santé, au travail, aux centres de loisirs, à certains espaces publics. Ils sont juste bons « à me servir ». Partout prévaut un « ordre social » qui écrase les plus pauvres. Prenons l'exemple de Mme Nicolasa. Son fils a été expulsé de l'école parce qu'elle n'a pas pu payer certaines fournitures qu'on lui avait demandées. Du coup, la maîtresse la désigne comme irresponsable. Et pourtant, Mme Nicolasa se lève tous les jours à cinq heures du matin pour chercher du travail afin de pouvoir nourrir ses enfants. Aujourd'hui, elle pleure avec ses enfants, car ceux-ci ne peuvent plus continuer l'école. C'est ainsi que la violence institutionnelle et sociale s'installe sournoisement. Personne n'écoute les plus pauvres pour savoir ce dont ils ont besoin, ce qu'ils désirent. L'« ordre établi » pense et décide toujours pour eux. La négation de la dignité des personnes a existé tout au long de l'histoire de l'humanité. Elle le fut à une époque avec l'esclavage. Aujourd'hui, elle prend une forme plus sournoise mais empêche tout autant les plus pauvres de prendre leurs propres décisions. Cette situation affecte profondément ces derniers : ils se sentent furieux, impuissants, abandonnés et ne parviennent pas à comprendre pourquoi la société est si injuste envers eux et leur famille.

Comment devons-nous agir pour faire en sorte que l'autre devienne un égal ? L'aspiration à construire un monde meilleur vaut la peine que l'on s'engage, quitte à « gâcher sa vie ». La question est de savoir quel type d'ordre social, politique et économique nous avons et quel est celui que nous voulons. Comment créer les conditions d'une transformation historique de la société guatémaltèque ? Ce pays a connu trois étapes importantes dans son évolution. La première a été la révolution démocratique-bourgeoise d'octobre 1944, qui a mis fin à quatorze ans de dictature militaire. La seconde a été l'émergence du mouvement de guérilla et, avec lui, du conflit armé intérieur à la fin des années 60. Ce dernier a duré plus de trois décennies, a eu un coût social extrêmement élevé et n'a pas pour autant résolu les problèmes essentiels qu'il avaient engendré. Enfin, la troisième étape a été marquée par les processus de démocratisation et de paix. Mais nous sommes encore loin de former une société démocratique avec une véritable vocation de paix. Nous sommes un pays qui a un besoin impérieux d'effectuer concrètement sa réconciliation et de résoudre ses contradictions fondamentales. À cet égard, il est particulièrement nécessaire d'instaurer des espaces de dialogue avec les plus pauvres, car les besoins vitaux ressentis par ces derniers les divisent et les conduisent à s'affronter les uns les

autres. S'engager, c'est donc construire des espaces propices à la justice et à une véritable harmonie, à la fraternité et à la paix sociale.

Qu'est-ce qu'implique le fait de considérer les plus pauvres comme des acteurs politiques ?

La parole politique est très proche de la citoyenneté. Être citoyen, c'est être acteur politique, exercer ses droits. Il y a deux niveaux de citoyenneté pour le pauvre. Le premier est celui de la vie ordinaire. Il se manifeste, par exemple, dans la participation aux réunions de parents d'élève ou au comité de sa communauté, dans le fait d'accomplir une démarche administrative ou de donner des conseils à son voisin ou à un ami. Ce niveau est important car il appartient au quotidien des personnes. Le second niveau est collectif et se rapporte au peuple. Il consiste à penser la société à un échelon plus élevé de représentation et d'organisation et à prendre publiquement la parole dans une perspective politique. Il suppose de pouvoir participer de manière significative à la prise de décision. On a pu en voir un exemple avec la proposition d'une éducation de qualité pour tous. Ces deux aspects ont des répercussions directes sur le modèle de démocratie que nous avons et que nous voulons, un modèle dans lequel les pauvres doivent être en mesure de participer de manière équitable et égale. Au sein du Mouvement ATD Quart Monde, nous savons qu'intégrer les pauvres en tant qu'acteurs politiques implique d'avoir une réflexion collective. Dans un contexte comme celui du Guatemala, nous devons en particulier nous interroger sur les mécanismes et institutions de représentation politique, étant donné que les pauvres n'ont généralement pas voix au chapitre. De ce point de vue, l'une des grandes difficultés est la manifestation quotidienne de rapports d'inégalité entre les très pauvres et ceux qui ne le sont pas. Ce qui prévaut aux yeux des gens est en effet le statut que l'on a dans la société et dans la vie publique. Par exemple, un enseignant ou un fonctionnaire public traite généralement avec mépris les pauvres avec lesquels il entre en relation.

Un autre grand défi est de pouvoir rencontrer les décideurs en matière de politique publique. Au Guatemala, ce sont en l'occurrence les alliés qui ont pu faciliter de telles rencontres. Mais ces dernières ne sont pas régulières. Nous devons tenir compte de la structure sociale en place, héritée de la période de la Conquête, et de la résistance culturelle aux tentatives de la transformer. Sur ce plan, la situation de notre pays est similaire à celle de l'Équateur, de la Bolivie ou du Pérou, où les rapports d'inégalité se reproduisent au fil du temps. Le résultat est une société sectaire, discriminatoire et raciste, répressive aussi. Elle se réclame d'un cadre juridique soi-disant égalitaire, mais le droit est clairement appliqué de manière différenciée et favorise les situations d'impunité et d'injustice. Les plus pauvres ont beau être théoriquement reconnus au niveau tant national qu'international comme des sujets titulaires de droits, dans la vie quotidienne, ces droits sont systématiquement violés. La réalité est que nous sommes face à une société qui agresse constamment les plus pauvres. Non seulement elle les occulte, mais elle les condamne à rester dans leur misère en en faisant la cible d'une instrumentalisation électorale et en les plaçant dans l'incapacité d'exercer leurs droits. Les pauvres sont pourtant déjà des acteurs politiques à leur manière, car ils cherchent à améliorer leurs conditions de vie et représentent 60 % de la population totale. Le problème est qu'ils ne sont pas pris en compte dans les décisions. Ce sont des acteurs politiques qui ne militent pas dans les partis. Par contre, ils servent de justification aux actions des politiciens et sont la raison d'être des partis politiques. Les pauvres agissent, mais depuis leur cage. Ce sont des acteurs invisibles dont on craint qu'ils ne deviennent des acteurs réels du changement et à qui on ne permet pas de décider. On ne leur offre pas non plus une éducation de qualité, parce qu'on est conscient que c'est en elle que réside la clé du changement. Le résultat est que le pauvre est en dehors de la vie politique, alors même que c'est au niveau des groupes politiques que se prennent les déci-

sions. On peut donc dire qu'il ne deviendra un véritable acteur politique que lorsqu'il aura pleinement accès à tous les domaines (social, économique, institutionnel...) de la vie de sa communauté et de son pays.

Les groupes politiques de pouvoir

Nous devons rechercher la véritable signification du concept de politique. Dans sa plus large acception, il s'agit, selon le dictionnaire, de « l'art de gouverner un peuple ». Cela ne correspond guère à ce que nous connaissons au Guatemala. Beaucoup entendent ce mot comme la participation à une organisation ou à une institution. La difficulté est que, dans le pays, les gens ont tendance à ne pas s'impliquer dans des actions publiques pour ne pas mettre en danger leur intégrité personnelle. La notion même de citoyenneté se trouve ainsi remise en cause. Pourtant, dans la pratique, la politique, ce sont des institutions comme les associations, les comités ou autres groupes (les peuples indigènes, par exemple, vivent depuis toujours avec leurs propres institutions). Bien sûr, on donne toujours aux gens la possibilité de se regrouper en organisations tant qu'ils n'interrogent pas et ne remettent pas en cause l'ordre établi au niveau étatique. Mais avoir un rôle politique, c'est prendre la parole. Et, sur ce point, le Mouvement ATD Quart Monde affirme clairement que les êtres humains ont besoin de faire valoir leurs droits, non au moyen de la violence mais en s'impliquant dans les prises de décision et en recherchant des lieux de participation.

La participation politique des plus pauvres

Joseph Wresinski nous rappelle que c'est le pauvre qui doit prendre en main son destin pour se construire un avenir meilleur. Mais il doit pouvoir le faire dans des conditions d'équité et d'égalité. Il doit décider résolument de sa participation en faisant prévaloir des valeurs fondamentales comme le respect et la dignité. De notre côté, nous répétons chaque jour que les pauvres ont des droits. Mais nous devons penser que c'est nous qui devons respecter ces droits, car tous sont des êtres humains. Le problème est que nous vivons dans une société autoritaire et que le non-respect de l'égalité se fait sentir à tous les niveaux, depuis l'école primaire jusqu'à l'enseignement supérieur. Cette distorsion sociale s'institutionnalise et entraîne une perte d'intérêt des plus défavorisés pour la participation à la vie publique. Ce désintérêt est d'ailleurs d'autant plus marqué qu'un courant d'opinion s'emploie délibérément à dénier toute vertu à la participation en donnant une fausse idée de la fonction politique.

Un regard rétrospectif

Les textes de Joseph Wresinski nous font penser à la situation de certaines familles nombreuses en Amérique latine. Celles-ci ont l'occasion de vivre différemment en participant aux activités du Quart Monde. Mais elle savent qu'ensuite elles devront retourner dans leur monde, où il n'y a pas de travail, pas de nourriture... Leur courage malgré l'adversité nous rappelle ce que peut signifier « aimer le Bon Dieu ». Ces textes nous font aussi nous remémorer une enfant dont le regard exprimait beaucoup de crainte. Alors que les autres nous accueillaient avec sympathie, cette enfant-là, non. Elle avait été victime de maltraitance. En lisant les textes mentionnés, j'ai compris qu'elle vivait dans une grande peur. Les propos de Joseph Wresinski nous font ainsi réfléchir sur le comportement des enfants, et surtout de ces filles qui, dans leurs contacts avec de nouveaux visiteurs, comme je l'ai été, mettent de la distance. Ce qui marque le plus, ce sont ces regards des premières rencontres, qui disent tant, le meilleur comme le pire... Souvent, parce que l'on est issu d'un monde différent, ou bien du fait de

notre éducation ou de nos préjugés, on ne voit pas grand-chose. On ne voit que ce que l'on désire voir, mais pas forcément ce qui se passe vraiment. On se met un bandeau sur les yeux pour ne pas regarder ce qui nous entoure. Or, notre existence quotidienne est faite du contact avec les personnes. Il importe donc de ne pas agir comme si ces dernières étaient invisibles, en les faisant disparaître de nos préoccupations. Un cas très significatif est celui des employées domestiques de beaucoup de nos maisons. On les traite différemment des autres personnes tant on a l'habitude de penser que les êtres humains appartiennent à des catégories distinctes, supérieures ou inférieures. Cette injustice qu'elles subissent en fait un symbole de la pauvreté et de la déconsidération. Il se passe la même chose dans les transports publics ou au marché, et jusque dans les églises. Nous sommes confrontés à une société où les préjugés sont évidents et qui limite l'exercice par certaines personnes de leurs droits fondamentaux. On nie le droit de tout un chacun à l'éducation, à la santé, au travail digne, aux loisirs, et le droit même de s'en sortir. Il peut paraître paradoxal que les gens victimes de cette situation restent affables. Le rôle de l'Église y est sans doute pour beaucoup, avec la promesse que le royaume de Dieu sera celui des pauvres et qu'ils seront bénis dans le Ciel ou dans l'Au-delà. Les réflexions suivantes, nées il y a bien des années et dans un autre contexte, sont applicables à notre situation actuelle. À Haïti, Joseph Wresinski a rencontré quinze personnes, parmi les plus riches de la société, et leur a demandé si elles avaient des servantes. Elles répondirent toutes que oui. Il leur demanda si elles connaissaient leur nom, d'où elles venaient, ce qu'elles pensaient, ce qu'elles voulaient. Personne ne savait rien d'elles. La fois suivante, une de ces personnes dit qu'elle voulait parler et raconta que, pour la première fois, elle avait conversé avec sa servante, mais qu'avant cela elle n'y avait jamais songé. Le père Joseph ouvrit ainsi un nouvel espace de dialogue.

A la rencontre des autres

Dans le Mouvement ATD Quart Monde, nous avons pour mission de rencontrer les décideurs politiques ainsi que leurs plus proches collaborateurs pour les toucher en tant que personnes et pour que s'établissent des relations d'humanité. Joseph Wresinski est allé rencontrer le Président François Mitterrand, lequel exprimait peu son côté humain. Mais lorsqu'il lui demanda son âge et qu'ils se rendirent compte qu'ils étaient nés tous les deux la même année, un meilleur dialogue pu s'établir. Dans cet esprit, nous avons nous aussi découvert petit à petit que les fonctionnaires étaient des personnes comme les autres, et cela a changé nos vies. L'écoute attentive est essentielle. Moi-même, c'est en écoutant les femmes de mon quartier et en me souvenant de ce que ma mère disait que j'ai opté pour un changement radical dans ma vie en choisissant d'être aux côtés des plus pauvres. En rencontrant ces derniers sur un plan psychologique, mais surtout avec le cœur, on parvient à comprendre toute leur dimension humaine.

Actuellement, beaucoup de gens agissent, mais sans écouter, sans accepter de changer radicalement et sans s'attaquer aux causes profondes des problèmes. Dans une telle situation, celui qui souffre doit servir à ouvrir les yeux et à provoquer le changement. C'est pourquoi il faut qu'il se convertisse en acteur politique, quel que soit son rôle dans la société. On peut même dire que c'est justement parce que son enfant va souffrir de sous-nutrition chronique que le pauvre doit être un acteur politique. En s'impliquant, il peut contribuer à un changement dans les sphères du pouvoir. Dans cette optique, il importe de réfléchir à la réforme du système d'enseignement. On ne peut continuer à organiser notre dispositif éducatif en îlots, en ignorant les familles qui en ont besoin et en méprisant leurs droits.

Les pauvres peuvent-ils construire leur propre destin ?

La réflexion sur les pauvres en tant qu'acteurs politiques a une dimension internationale. En témoigne la Journée mondiale du rejet de la misère, qui fait partout connaître publiquement l'expérience des plus pauvres. Dans le sillage de cette action, il apparaît primordial, notamment dans le cas des États injustes et inéquitables, de réfléchir aux moyens de faire entendre la voix des plus pauvres et de faire cesser la violation de leurs droits. S'agissant précisément de cette considération due aux gens sur un plan juridique, Joseph Wresinski a, dans son discours prononcé à Genève en 1983, fait allusion à l'extrême pauvreté en tant que violation systématique des droits de l'homme des plus pauvres, de leurs droits économiques et culturels. Il a parlé de l'oubli de ces personnes au profit d'autres acteurs de la société, ainsi que du fait que le non-respect de leurs droits mettait en danger les droits civils et politiques de tous. Comment les pauvres peuvent-ils prendre conscience de la réalité des droits de l'homme, et comment faire en sorte que ces derniers soient respectés et défendus ? Cette question est au cœur de la pensée de Joseph Wresinski. Selon lui, il importe pour y répondre d'écouter les plus pauvres, quelle que soit la situation dans laquelle ils se trouvent. Il nous rappelle que Jésus-Christ, dans sa condition humaine, s'est mêlé aux plus pauvres et aux misérables. Joseph Wresinski s'interroge plus spécifiquement sur ce point : quelles sont les connaissances dont ont besoin les plus pauvres, les équipes d'action et les sociétés en général ? Cette question revient à s'interroger sur ce qu'est exactement un acteur politique au Guatemala, non en théorie mais en pratique, et comment les pauvres peuvent le devenir. Comment en finir avec l'exclusion et rompre avec les discours émanant des milieux politiques, du monde éducatif et des lieux du pouvoir, sachant qu'il y a une différence majeure entre ce qui est dit au nom des pauvres et ce que disent véritablement ces derniers ? Comment faire valoir les droits des plus pauvres et leur donner concrètement accès à leurs droits ? Comment rompre avec cette société répressive ?

La pauvreté et la misère liées à l'exclusion sont, certes, universelles. Mais nous avons le devoir de mettre fin aux situations extrêmes et de lutter pour des enjeux vitaux, comme l'accès à l'éducation et à la santé. En matière d'éducation, chaque école privée se limite à faire ce qu'elle doit faire officiellement, et il en est de même pour les universités. Les droits de l'homme se réduisent alors aux seuls droits légaux. Cela nous pousse à nous demander comment nous pouvons faire évoluer les choses et nous rappelle que nous devons tous changer, particulièrement ceux qui ne sont pas pauvres. Mais c'est une tâche difficile au sein d'une société qui trouve le moyen de justifier intellectuellement les injustices. Aussi, comment peut-on faire pour que les personnes souhaitant s'engager soient plus nombreuses ? Quel doit être notre discours ? Découvrir de l'intérieur ce qu'est un Cercle de pensée Wresinski alors que l'on en connaît l'existence depuis de nombreuses années implique un véritable engagement. Car en faisant cette démarche, les personnes prennent la responsabilité de réfléchir et d'agir conformément à la pensée de Joseph Wresinski. Ce qui vient à l'esprit quand on étudie cette pensée, c'est que celle-ci s'est construite et précisée petit à petit, à partir des choses que l'auteur ressentait, de sa propre histoire et de ses rencontres avec diverses personnes du Quart Monde. Aujourd'hui, nous avons le devoir de l'enrichir en allant à la rencontre de personnes de milieux sociaux divers, mais toujours en nous tenant aux côtés des plus pauvres. Dans le cas du Salvador, le Mouvement peut donner l'impression d'être révolutionnaire au vu de ce qui s'est joué au cours de l'histoire récente de ce pays. Et il l'est réellement, mais sans armes. Il l'est avec des idées, de l'engagement, une lutte pour le respect des droits de l'homme.

Ces diverses analyses qui sont proposées sont très intéressantes, mais elles peuvent également susciter le découragement. Comment ne pas perdre espoir ? Il faut être lucide quant aux mécanismes qui sont à l'œuvre dans les sociétés. Comme l'a demandé une étudiante universitaire au colloque régional à Haïti : « Comment la démocratie a-t-elle pu se construire sur

l'esclavage ? ». Une telle interrogation doit nous inciter à réfléchir à de nouveaux mécanismes institutionnels, en prêtant attention aux trois thèmes prioritaires au niveau régional : l'éducation, la santé et l'emploi. Et le Mouvement devra développer sa pensée à ce sujet dans la diversité, y compris linguistique (elle s'exprime déjà en français, en anglais et en espagnol).

« Se former dans le monde des plus pauvres »¹

San Rafael est une communauté dans laquelle se développe l'activité des bibliothèques de rue et où le Mouvement collabore avec deux familles et leurs enfants. Dans cette localité, nous nous sommes aperçus de l'importance de certains éléments sur lesquels Joseph Wresinski avait déjà insisté : les gestes et regards des familles lorsqu'elles nous saluent ; notre acceptation ou non comme d'autres personnes de la communauté ; l'opinion que les parents ont de leurs enfants et celle qu'ont les enfants de leurs parents. Toutefois, il faut reconnaître que, durant les six années de travail effectuées auprès des enfants de cette communauté, nous n'avons pas tenu suffisamment compte de ces aspects pourtant simples. Pire encore, quand nous prenons conscience des besoins de ces familles, le sentiment de n'avoir rien fait pour elles nous envahit. Nous pensons néanmoins que nous avons peut-être réussi, avec les années, à gagner un peu de leur confiance puisqu'elles nous permettent de travailler avec elles et nous confient leurs enfants. En outre, nous savons désormais dans quel sens continuer notre tâche : il convient d'être plus sensible à ces petites choses, simples mais essentielles. Nous sommes maintenant conscients, en particulier, de l'importance des salutations et de ce qu'elles transmettent de la part des familles, et nous savons aussi qu'il faut être attentif à la manière de jouer des enfants et à leurs expressions, ainsi qu'au traitement qu'ils reçoivent de la part de leurs parents. Par ailleurs, nous nous rappelons l'affirmation de Joseph Wresinski selon laquelle il faut « vivre la misère, non montrer ce que nous avons ». Et, pour réussir à vivre la misère, nous avons besoin de temps pour connaître chaque famille, pénétrer dans son monde.

Connaître les familles est vraiment la chose la plus importante. C'est ce qui nous permet de les aider, de les encourager et de faire en sorte que ces personnes n'éprouvent pas de complexe et ne se disent pas : « C'est parce que je suis pauvre qu'il vient me voir. » Nous avons donc pris un nouvel engagement vis-à-vis des familles les plus pauvres de la communauté de San Rafael : celui de faire attention à tous les détails les concernant. Il s'agit bien sûr d'une entreprise de longue haleine et au cours de laquelle il sera très important, selon moi, « d'avoir des moments où l'on se retrouve seul, pour pouvoir penser et reprendre des forces ».

Perceptions d'un milieu en évolution

Les décisions prises par les gouvernements d'Amérique latine, consistant à donner des sacs de nourriture ou des bons en argent comptant aux familles les plus pauvres, ne sont pas à la mesure de la complexité et de la dureté de la pauvreté qui sévit. Il faut voir la médiocrité de la réponse apportée par les fonctionnaires, convaincus d'être généreux en apportant un sac de nourriture au titre de l'action gouvernementale. Est-ce donc là tout ce que nous sommes capables d'offrir aux citoyens et citoyennes dans la pauvreté ? En tant que Mouvement ATD Quart Monde, nous nous devons de trouver un moyen pour que les autorités d'aujourd'hui et de demain renoncent à ces pratiques relevant du gaspillage. On a l'impression que rien n'a été appris au cours des dernières vingt années sur les politiques sociales. Ou bien doit-on penser que les politiques sociales n'achètent pas les volontés aussi rapidement que peut le faire un sac de vivres lorsque les enfants ont faim et qu'ils sont abandonnés ? Comment faire pour

¹ Contribution des alliés du Mouvement Quart Monde salvadorien au Cercle de pensée Joseph Wresinski, San Salvador, 2008.

empêcher que l'on se contente d'acheter la faim d'un jour au lieu de se soucier de construire un avenir digne ? Comment travailler avec les citoyens pour qu'ils se considèrent comme ayant des droits et non simplement comme l'objet de politiques ? La perspective dominante est que les gens ne peuvent rien faire et que, de ce fait, il faut leur donner nourriture et argent. Nous ne sommes pas d'accord. Bien sûr, nous approuvons l'idée qu'il faut accorder une assistance totale à ceux qui sont en danger de mort ou dans l'urgence. Mais après ? C'est là le point d'interrogation. On ne peut s'arrêter là, d'autant que la situation actuelle est compliquée et que la pauvreté s'étend très rapidement. Pour affronter les aléas économiques, nous avons besoin d'agir simultanément dans divers domaines, ce qui réclame un État fort et au clair avec sa fonction, ainsi qu'un tissu social solide pour assurer une réaction collective efficace.

Depuis quelque temps déjà, nous sommes convaincus que, par temps de crise, attirer l'attention de fonctionnaires incompetents et peu intègres est peine perdue. Ce qu'ils font va aux profiteurs et non aux nécessiteux, comme le montre l'exemple du *corralito* argentin¹. On dirait que les experts nous suggèrent l'expression rebattue de « se serrer la ceinture » ; et tant mieux s'il reste quelque chose à serrer... Les envois d'argent depuis l'étranger et l'économie informelle ont permis de tenir le coup. Mais maintenant que nous nous sommes tous bien « serré la ceinture », l'argent n'en va pas moins continuer à se faire rare, et même les travaux les plus élémentaires et les plus durs, comme laver les vêtements ou les voitures, ou faire de la récupération, pourraient disparaître. De plus, cette crise brutale liée au prix du pétrole nous frappe alors que le tissu social est en cours de consolidation. La solidarité qui s'exprime est encore trop faible pour espérer une réponse collective efficace en faveur de ceux qui sont dans le besoin. Pourtant, je crois que c'est du côté de la solidarité qu'il faut agir. Parce que, sans elle, la lutte pour la survie se résume à la loi de la jungle. Or, aujourd'hui, c'est une loi plus que cruelle car nous vivons dans des jungles fermées, où chaque parcelle contient ses propres prédateurs et où il n'est plus possible de fuir vers d'autres écosystèmes. Il faut donc rapidement parier sur la solidarité : l'identifier, la comprendre, la diffuser, montrer ses vertus et les succès auxquels elle mène, la remettre au centre du débat, dans les salles de classe, sur les lieux de travail, dans les cœurs et dans les esprits ; pour que nous nous rappelions vite que la loi de la jungle est réservée à la faune et non aux êtres humains. Certes, les moyens techniques et administratifs sont utiles pour atténuer la crise. Mais sans (réelle) solidarité, très peu pourront supporter celle-ci sans être poussés au désespoir, qui est un conseiller désastreux en matière sociale.

Actuellement, le principal obstacle au développement de la solidarité vient des titulaires de « droits acquis ». Ces derniers cherchent toujours à présenter les choses à leur façon, surtout lorsqu'il s'agit de diffuser des opinions sur un futur commun. Les pressions qu'ils exercent risquent d'empêcher les gens d'agir concrètement à partir de ce qu'ils savent faire, à commencer par la maîtrise de leurs dépenses. Cela étant, il est clair que faire des économies n'est pas une alternative pour ceux qui sont dans une situation de pauvreté extrême, car comment économiser quand on manque des choses les plus élémentaires ?

Quelques idées sur la solidarité²

Par contre, le modèle du troc est une solution qui a fait la preuve de son efficacité en période de crise. Mais pour qu'il soit juste, il doit être appliqué avec le plus grand respect de la

¹ « Corralito » : interdiction des retraits sur les comptes en banque libellés en dollars. Cette mesure, prise par le gouvernement argentin à la fin de l'année 2001 afin d'enrayer la crise du système bancaire, a engendré un brutal appauvrissement de la majeure partie de la population.

² Contributions du Cercle de pensée Joseph Wresinski Guatemala. Les apports de Tasso, Hadjidodou, Max Araujo, Carlos Velasquez, Marta Zoila Caballeros, Maria Luisa Rojas, Erwin Gil, Veronica Lopez, Mieke Van Dyke et Paul Maréchal ont été fondamentaux.

personne humaine. Pour moi, le troc est une pratique qui a du sens et qui, de plus, est viable car il permet de faire de grandes économies tout en fortifiant le tissu social : s'occuper des enfants, des personnes âgées, préparer la nourriture qui sera partagée, se relayer pour un travail (quand on n'a pas un poste fixe)... Bref, c'est une pratique qui offre une infinité d'occasions de réaliser des choses simples ensemble et solidairement, de faire plus que suer toute la journée pour un bout de pain et de fromage.

Dans la situation actuelle, des responsabilités doivent être prises. Les gouvernements ne peuvent pas se dérober. Ils doivent aider et assister ceux qui ne peuvent plus faire face temporairement. Mais ils doivent le faire de manière respectueuse, solidaire, honnête et transparente, en montrant l'exemple pour être autorisés à demander la même chose à d'autres et à réclamer des comptes au nom de tous. Du côté des communautés, au sein des groupes de voisins et de proches, nous devons aussi nous aider mutuellement et être plus conséquents dans l'exercice de nos qualités humaines. Cela commence par la recherche de la lumière plutôt que de l'ombre : je crois qu'au lieu de se faire l'écho des mauvais augures, il faut penser en termes de propositions pour affronter la crise. Si l'inflation, le chômage et la récession continuent – comme tout semble nous l'indiquer et comme il plaît à tout le monde de le claironner –, ne nous laissons pas paralyser par ces pensées. Je veux parler de ce désespoir que le discours ambiant suscite avec tant d'insistance. Car ce dont a le moins besoin quelqu'un qui est dans la gêne, c'est que ses voisins estiment que cela ne vaut plus la peine de l'aider, ou, pire encore, qu'ils estiment ne rien pouvoir faire pour lui.

La pensée de Joseph Wresinski comme utopie possible : sa validité, son actualité et son applicabilité au Guatemala¹

Qui défend la philosophie du Mouvement ? Nous sommes actuellement à la recherche d'alliés avec lesquels nous interroger et soutenir les idées, la vision et les propositions du Cercle de pensée. Mais comment pouvons-nous entrer dans cette pensée ? Nous devons tout d'abord consolider notre groupe, approfondir nos connaissances et gagner des alliés pour être en mesure d'ouvrir ensuite notre espace afin d'assumer notre engagement envers le Quart Monde. Nous devons étayer nos documents avec des témoignages de familles en difficulté. Il s'agit de toucher au plus profond la réalité sociale afin de briser l'idéologie dominante, en vigueur depuis si longtemps.

Parallèlement, il nous faut interpellier la société sur les questions de pauvreté et d'exclusion. Dans le cadre de cette démarche, quel peut être l'apport du Mouvement et des écrits de Joseph Wresinski ? Que proposent-ils à partir du dialogue ? Le défi est énorme : nous sommes aux prises avec une société qui perd ses valeurs, qui est dotée d'un système politique caduc et qui se montre cruelle et dure. Cependant, nous ne devons pas céder à l'indifférence. Celle-ci nous déshumanise. La pensée de Joseph Wresinski nous incite au contraire à revenir à l'essentiel, aux valeurs fondamentales, c'est-à-dire à nous intéresser aux situations où les conditions matérielles entraînent une dévalorisation de l'être humain. Nous interroger nous oblige à inscrire cette manière de penser dans notre attitude et à relier les différents questionnements exposés ici.

« Tout homme porte en lui une valeur fondamentale inaliénable qui fait sa dignité d'homme. Quels que soient son mode de vie ou sa pensée, sa situation sociale ou ses moyens économiques, son origine ethnique ou raciale,

¹ Autre contribution importante, tant du Cercle de Pensée Joseph Wresinski que du Mouvement Quart Monde. Elle provient en l'occurrence de Max Araujo, allié du Mouvement et solidaire du Guatemala, et auteur de : *Las utopías aún son posibles. Joseph Wresinski: una solución para América Latina*, Editorial Nueva Narrativa, Guatemala, 2007.

tout homme garde intacte cette valeur essentielle qui le situe d'emblée au rang de tous les hommes. Elle donne à chacun le même droit inaliénable d'agir librement pour son propre bien et pour celui des autres. »¹

La démocratie à l'épreuve de la pauvreté et de l'extrême pauvreté

Conscients de la crise qui frappe le monde et de notre engagement envers les plus pauvres à la suite de Joseph Wresinski, nous avons débuté cette huitième rencontre avec un débat sur la démocratie à l'épreuve de la pauvreté et de l'extrême pauvreté. Face aux échéances électorales nationales, et dans un contexte rendu difficile par la conjoncture, le débat a porté sur la démocratie naissante, les difficultés du processus de pacification et l'inachèvement du processus de transition². Nous présentons ci-après l'échange qui a eu lieu entre les participants autour de cette question centrale :

Comment les pauvres et les plus pauvres peuvent-ils questionner la démocratie et la mettre à l'épreuve ?

Cette interrogation conduit d'abord à nous demander ce qu'est la démocratie³. Si nous prenons ce concept dans son sens traditionnel de représentation proportionnelle des pouvoirs au sein d'un système en apparence parfait, où ce sont théoriquement les plus qualifiés qui sont élus, on constate alors que, dans la pratique, il n'en est pas ainsi. Au Guatemala, la démocratie est une pantomime, un cirque. C'est un système racial et sectaire, qui privilégie un petit nombre d'individus. Et les élections qui ont lieu actuellement n'y changeront rien tant il est clair que les deux candidats qui peuvent passer au second tour ne représentent ni l'un ni l'autre une alternative pour le pays. Selon l'analyse de Joseph Wresinski, la démocratie est un art de vivre ensemble, dans la dignité et l'égalité pour tous. Ce n'est pas le cas chez nous. En Amérique latine, la démocratie n'est souvent qu'une « comédie » jouée par tous les citoyens, dans la mesure où nous votons mais nous ne choisissons pas. Comment, dès lors, pouvons-nous considérer l'idée de démocratie comme pertinente et l'intégrer à la pensée du Mouvement ATD Quart Monde ? Cette situation nous pousse à nous questionner : à quel type de participation peut, par exemple, prétendre une femme indigène dans un tel système ? Le vote se réduit concrètement à une solution conjoncturelle pour les gens très pauvres. C'est ainsi qu'une personne de la Zone 3 qui souhaitait de se faire inscrire sur les listes voulait savoir ce qu'elle pourrait obtenir immédiatement par son vote, quel avantage elle pourrait en tirer. Alain, volontaire permanent qui a vécu en Amérique latine, pose trois questions : comment la politique d'un pays peut-elle influencer le Mouvement ATD Quart Monde ? Comment l'éducation peut-elle aider un pays ? Comment se vivent la pauvreté et l'exclusion au sein des peuples indigènes ? Dans la même perspective, nous nous interrogeons : comment peut-on agir, à travers le Mouvement ATD Quart Monde, pour faire place à la valeur et à la dignité des plus exclus et les accompagner dans la prise de conscience de leurs droits civiques ? On peut se demander pourquoi le système pervers des privilèges ne cède pas la place à un État de droit (car on ne peut parler formellement de démocratie vu la violence qui s'exerce). Quel peut être, à cet égard, l'apport du Mouvement ATD Quart Monde ? Peut-il aider à consolider une véritable démocratie et à définir des politiques sociales bénéficiant aux plus pauvres ?

Au Guatemala, comme ailleurs en Amérique latine, la démocratie est un mode de vie confortable pour certains, mais nettement moins pour les pauvres. Nous vivons dans un système

¹ Options de base du Mouvement ATD Quart Monde, 1974.

² Cf. Otto Rivera, *Kawb'il Kye Le'x Tnam. Gobernabilidad democrática en sociedades multiétnicas*, UNESCO, Guatemala, 2003.

³ Question posée par le professeur Francisco Weffort dans son ouvrage : *¿Cuál Democracia?*, Facultad Latinoamericana de Ciencias Sociales, FLASCO-Brésil, 1994.

où le silence est de règle. Nous n'exprimons pas ce que nous pensons, car nous subissons d'éternelles dictatures, dans tous les domaines. Le système d'enseignement est même incapable de former des dirigeants à la pensée libre. Ces derniers ne font rien d'autre que de se laisser porter par le courant. Ils se contentent de suivre ceux qui sont issus du même milieu social. Ils ne font pas de choix réels. Ils prennent des décisions en se montrant sensibles à toute sorte de considérations, sauf à la raison. En principe, l'éducation pourrait changer cet état de fait, mais elle reste marquée par un modèle autoritaire. Elle nous conduit à cette situation horrible : celle d'une dictature déguisée en démocratie. Donner aux plus pauvres l'éducation des plus riches ne changerait pas la donne, parce que le corps enseignant a hérité du même mode de pensée. En même temps, le système social actuel est paternaliste. Il disparaîtrait s'il n'y avait plus de pauvres. Ces derniers sont sa raison d'être. Il vit grâce à eux, en exploitant leur image et en méconnaissant profondément le pays et ses énormes contradictions. Or, il ne peut y avoir d'identité nationale si l'on ne reconnaît pas les identités individuelles des membres de la nation. Rigoberta Menchu est victime de cette tendance : on ne l'écoute pas parce qu'elle est indigène, qu'elle n'a pas été scolarisée et qu'elle est soumise aux groupes dominants et à un pouvoir économique omniprésent. Dans ces conditions, comment bâtir une démocratie nationale ayant une identité ? Lors du passage de l'autoritarisme à la démocratie, personne ne nous a appris les principes de la démocratie. Elle nous plaît, mais nous ne savons pas comment la vivre ni comment la transmettre. Comment l'enseigne-t-on aux enfants ? C'est à cet âge-là qu'il faut la transmettre, car ils ont besoin de lignes directrices à partir desquelles tirer des idées et prendre des décisions. L'inverse de la démocratie, la répression, qui nie notre droit à la parole, n'a pas à ce jour apporté aux citoyens autre chose que l'insécurité.

La démocratie est une base fondamentale pour le combat contre l'extrême pauvreté. Si elle est un système qui a de nombreux défauts, celui-ci reste le meilleur pour ce qui est de la manière de vivre. Mais comment aider les plus pauvres quand nous-mêmes n'avons pas rompu avec nos vieux schémas de pensée ? Nous devons nous exprimer sur ce que nous voulons et nous engager pour améliorer le sort du pays. Il faut mettre fin aux pratiques consistant à faire croire aux plus pauvres que leur vote compte quand ce n'est pas le cas, à leur offrir des cadeaux, à les menacer ou à les manipuler. La tâche est toutefois difficile, car les intérêts qui sont défendus par les pouvoirs en place dépassent les frontières nationales.

En France, les gens ne sont pas satisfaits du fonctionnement de leur espace démocratique. Mais au Guatemala, où la démocratie en est à ses balbutiements, il faut d'abord encourager celle-ci par l'éducation, afin de susciter un changement de mentalité. Une telle transformation est attendue : la moitié de la population veut que le système change. Le problème est qu'on n'écoute pas ces personnes et qu'on ne prête pas attention à la situation dans laquelle elles se trouvent. Il reste donc un long chemin à parcourir.

Je vois deux sens à cette phrase que les familles disent constamment : « Je ne veux pas que mes enfants vivent ce que j'ai vécu. » Elle souligne que les personnes sont prêtes à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour se sortir de la pauvreté, qu'elles guettent la moindre occasion pour s'extraire de cette situation. Elle suggère également que la pauvreté est une mise à l'épreuve de la démocratie, parce qu'il est possible de changer cette situation. Faut-il le rappeler ? La pauvreté extrême porte atteinte à la dignité de l'homme, à ses droits les plus fondamentaux ; elle interdit la participation à la vie publique et la réussite sociale, qui sont des symboles de la véritable démocratie. Nous disposons de textes d'information sur ces questions, mais combien de personnes les comprendraient ? Notre action se heurte déjà à cette limite.

En Amérique latine, tous les pays connaissent un certain niveau de pauvreté. Il existe un rapport sur cette situation générale et sur la manière dont les populations l'affrontent. Dans

cette lutte, on peut se demander quel est rôle joué par les Églises catholique et évangélique. À cet égard, il est intéressant de noter que le Guatemala se distingue par une forme de respect mutuel entre les religions (même si cet aspect a été peu abordé lors de la campagne électorale). Pourtant, il n'y a pas à ce jour de tentative pour élaborer une solution commune. Il faut dire que se pose un problème majeur de communication au niveau national : le pays est certes petit, mais il s'y parle de nombreuses langues. Dans ces conditions, comment, par exemple, transmettre ce dont nous avons parlé aujourd'hui ? Comment l'exprimer et l'organiser pour que les gens aient une meilleure chance de s'en sortir ? Le défi de l'information du public n'est pas facile à relever. La publicité et les médias nous bombardent continuellement de leurs messages. Et ceux-ci, loin d'éduquer, font naître une multitude de besoins difficiles à satisfaire, au point que beaucoup volent pour obtenir ce dont ils entendent parler.

À Haïti, Billy Grant, l'un des alliés les plus riches du Mouvement, espérait pouvoir contribuer à la démocratie après les trente-six ans de dictature de Duvalier, période pendant laquelle bien peu furent ceux qui purent jouir des avantages de la démocratie. Mais un travail a été fait pour expliquer ce qu'était la démocratie. Et, quand Jean-Bertrand Aristide est arrivé au pouvoir, on a cru que l'heure de la démocratie était enfin arrivée. En fait, ce régime s'est révélé pire que la dictature. Aujourd'hui, dans le pays, les plus riches comme les plus pauvres vivent dans la peur, car les uns comme les autres peuvent se faire tuer.

Au Guatemala, il est difficile pour quelqu'un d'exprimer avec force et liberté son choix de voter, par exemple, pour Rigoberta Menchu. Les gens se laissent facilement influencer par les quelques avantages matériels qui leur sont promis : une plaque de tôle, un verre de lait, un cadeau quelconque... Les élites exploitent toujours les plus pauvres ; elles savent qui ils sont et ce qu'ils veulent dans l'immédiat. À Guatelinda Escuintla, Don Silvestre, sur son lopin de terre, dans son taudis de planches, a été élu dirigeant de sa communauté. Avec beaucoup de force et de sagesse, il se montre très sensible envers ses voisins plus nécessiteux que lui, aide à sa manière les autres familles, rencontre d'autres dirigeants pour réfléchir à la situation présente. Ces manifestations de solidarité et ce rôle dirigeant mis au service des plus exclus est quelque chose qui ne se voit guère ailleurs mais qui peut être appris. De son côté, la maîtresse Cristy, à l'école de Palmeras del Sur, a aussi un rôle important. Elle connaît bien la situation de pauvreté de ses élèves et de leur famille et sait ce qu'elle peut faire avec eux. Car le plus pauvre et le plus exclu veulent changer. Le problème est qu'une partie de la société les en empêche. Il est nécessaire, par conséquent, d'engager un processus de sensibilisation, d'abord entre nous, puis à une échelle plus vaste. Cela n'a rien d'impossible : les thèmes de la pauvreté et de la faim commencent à être abordés par les médias.

Le dialogue comme instrument de paix et de reconnaissance de l'autre

Nous sommes nombreux à reconnaître que, sans dialogue, aucun travail de collaboration et de coopération ne peut être entrepris, aucune action conjointe ne peut être menée. Il s'agit de se fixer des objectifs communs, surmontant les différences entre les divers acteurs impliqués, lesquels sont issus de milieux et de quartiers distincts. Mais une relation de dialogue ne peut pas se développer dans un contexte d'inégalité, d'indifférence et d'exclusion. Dialoguer implique nécessairement une démarche de reconnaissance de l'autre en tant que sujet de dialogue. Je dois établir vis-à-vis de lui une attitude d'écoute attentive, créer une atmosphère de confiance pour qu'il puisse prendre la parole, exprimer ce qu'il ressent, voire garder le silence quand il ne désire plus continuer à parler ou ne peut plus rien dire. Mme Raquel nous a fait part un jour de cette réflexion :

« Grâce au Mouvement ATD Quart Monde, j'ai appris à prendre la parole, à me débarrasser de ma peur. Mais à quoi cela me sert-il si personne ne m'écoute? »

Cette dure remarque nous rappelle que, s'il est indispensable d'ouvrir des espaces de participation pour les plus pauvres, il est tout aussi important de préparer leurs interlocuteurs pour qu'ils les écoutent et dialoguent avec eux, car nous avons tous quelque chose à dire et beaucoup à apprendre des autres. Parler n'équivaut pas à dialoguer, et écouter n'est pas non plus toujours synonyme de dialoguer. Il faut qu'il y ait un changement dans l'attitude des acteurs. C'est un exercice qui commence par soi-même dans la relation avec l'entourage le plus proche, c'est-à-dire avec la famille. En effet, avec qui les familles les plus pauvres dialoguent-elles si ce n'est avec elles-mêmes, à propos d'une réalité qu'elles ne connaissent que trop et dont elles souffrent ? Qui d'autre écoute le plus pauvre, sait ce qu'il endure et ce qu'il pense et connaît les conditions pour faire de la parole et du dialogue un mécanisme propre à soigner les blessures profondes de l'âme ? Habituellement, les non-pauvres ne reconnaissent pas les personnes extrêmement pauvres en tant que sujets aptes à dialoguer et à écouter. Il est donc urgent de favoriser le croisement des savoirs qu'ont les uns et les autres, surtout dans le contexte de sociétés postmodernes comme les nôtres, caractérisées par leur indifférence et leur froideur dans les affaires humaines.

Les sociétés d'Amérique latine, riches en diversité culturelle et naturelle, sortent lentement de leurs conflits armés internes. Elles n'ont pas encore pu consolider leurs espaces de dialogue pour régler leurs différends historiques. Certes, le dialogue en soi ne suffit pas à résoudre les problèmes hérités de l'histoire, mais il contribue à la rencontre de l'autre et des autres, de ceux en compagnie desquels on peut et doit penser le présent pour construire l'avenir. À ce sujet, Joseph Wresinski nous rappelle que ce sont les plus pauvres qui nous offrent un enseignement essentiel de lutte, de solidarité, de respect, de tolérance. Quand ils prennent enfin la parole, ils nous racontent ce qui les unit : par exemple, l'impossibilité de se sentir fiers de leur identité et de leur histoire¹. Aujourd'hui, nous nous demandons quand ils seront écoutés, par nous et par les autres ; quand les États reconnaîtront leur condition humaine et citoyenne ; quand leur « faim de pain et faim de roses » sera rassasiée². Voici ce que nous rappelle une mère de famille militante du Quart Monde au Guatemala :

« Les enfants sont l'avenir de notre pays. Alors, quel est l'avenir du Guatemala si on nie leur droit à l'éducation ? »³

C'est un appel à l'engagement, à l'urgente transformation du modèle actuel, à une action où la pensée prospective de Joseph Wresinski a toute sa place et nous indique le chemin à suivre.

¹ Joseph Wresinski, « Les plus pauvres, révélateurs de l'indivisibilité des droits de l'homme », dans: Joseph Wresinski, *Refuser la misère. Une pensée politique née de l'action*, Ed. du Cerf – Ed. Quart Monde, Paris 2007, pp. 215-238.

² Eugen Brand, « Faim de pain, faim de roses », Éditorial Revue Quart Monde N° 207 (Septembre 2008).

³ Movimiento Cuarto Mundo, *Educación de Calidad para Todos: la perspectiva de los más pobres. Propuesta del Movimiento Cuarto Mundo en la construcción de la política educativa para Guatemala*, Secretaría de Educación, Guatemala, 2008.

ACTUALITE DE LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE¹

Loïc Blondiaux²

J'ai un sentiment de décalage de ce que je vais dire par rapport à vous, là, maintenant. Un décalage que je n'espère pas trop grand puisque ma question à moi c'est celle de la mise en place de dispositifs de participation, aujourd'hui, dans la plupart des pays occidentaux et latino-américains, dispositifs de pouvoir, donc, institutions qui visent à faire participer le plus grand nombre à la décision politique. C'est le premier mouvement auquel je m'intéresse en tant que sociologue, en tant qu'observateur des transformations de la démocratie. Et puis je m'intéresse aussi aux nouvelles manières de penser l'idéal démocratique, c'est-à-dire comment sortir de la démocratie représentative.

Nous vivons en démocratie représentative. Nous déléguons notre souveraineté à des élus et puis, finalement, le citoyen est censé rester à l'écart de toute vie politique dans l'intervalle entre les élections. Et donc, il y a une réflexion aujourd'hui autour de notions comme celle de démocratie participative, comme celle de démocratie délibérative dans le vocabulaire anglo-saxon, qui insistent sur la nécessité d'un dialogue permanent comme moteur entre tous les citoyens, comme moteur de la démocratie. Et je suis tout à fait intéressé par la question de la place des plus défavorisés, des plus pauvres, des exclus, dans ces transformations actuelles. C'est même l'une des questions qui m'intéressent le plus dans la mesure où, pour moi, cette réflexion et cette tentative ne valent pas une heure de peine si elles ne transforment pas la donne en terme d'égalité des droits politiques et en terme d'égalité de possibilité de se faire entendre dans l'espace public et auprès des autorités politiques, dans la population en général.

Alors, je vais procéder en trois temps :

- Dans un premier temps, je vais essayer de dire pourquoi la question de l'inclusion est bien la question centrale de la démocratie participative aujourd'hui, telle que je l'entends : démocratie institutionnalisée.
- Dans un deuxième temps, je vais montrer qu'en fait, la situation est assez mal partie pour plein de raisons. Car cette démocratie participative qui prétend faire participer tout le monde, ne fait participer en fait qu'une minorité, et je vais essayer de me demander pourquoi.
- Et dans une troisième partie, puisque c'était demandé dans le thème de l'atelier, « Quelles sont les conditions d'une démocratie participative, celle à laquelle je m'intéresse ? » J'ai bien vu que, ce matin par exemple, tout ce qui avait été dit renvoyait au préalable à la participation à la décision politique de la part des exclus. Et donc, je vais essayer d'énoncer un certain nombre de conditions qui, selon moi, permettraient finalement une meilleure articulation entre cette population et la décision politique.

¹ Transcription de l'intervention orale.

² Professeur de science politique, université Paris I – Panthéon-Sorbonne.

L'inclusion des « exclus », question centrale de la « démocratie participative »

Pourquoi est-ce une question centrale selon moi ? D'abord parce que la démocratie représentative est en elle-même extrêmement inégalitaire socialement. Elle l'est finalement beaucoup plus qu'on veut bien le dire aujourd'hui. D'ailleurs, c'est une question qui n'est pas finalement posée au niveau où l'on devrait la poser. Elle est inégalitaire pour une première raison : c'est qu'on délègue à des élus le soin de gouverner. Il y a finalement une sorte de chèque en blanc qui est donné à des acteurs pour piloter le destin de tous les autres. Mais elles sont inégalitaires pour d'autres raisons ces démocraties représentatives ! C'est parce qu'il existe – c'est un de mes collègues, Daniel Gaxie, qui l'a dit il y a une trentaine d'années – un « cens caché ». Le cens, c'était, vous le savez, au dix-neuvième siècle le montant de l'impôt qu'il était nécessaire de payer pour pouvoir voter. Il y avait un cens et pour pouvoir voter vous deviez être capable de payer une certaine somme d'argent. Aujourd'hui il y a un cens caché qui contribue à maintenir éloignés des institutions de la représentation les publics les plus fragiles socialement. Alors, à quoi le voit-on ? On le voit, par exemple, au fait qu'aux élections le taux d'inscription sur les listes électorales varie très profondément selon la catégorie sociale. Le fait que la participation électorale de plus en plus est le fait des catégories les mieux intégrées socialement. Il y a des exceptions : en 2007, en France au deuxième tour, de manière un peu miraculeuse, on a vu les banlieues, on a vu les catégories ouvrières, on a vu les chômeurs, se rendre aux urnes. Mais ça, c'est une exception ; et aux élections suivantes, on les a vus de nouveau désertier les urnes. On voit aussi que les organisations qui représentent ces catégories sont de plus en plus affaiblies. Le Parti Communiste, les syndicats, les associations d'éducation populaires ont une emprise dans la société qui est de moins en moins forte et contribuent de moins en moins à la visibilisation de ces populations dans l'espace public. Et donc il faut nécessairement sortir de cette situation.

Deuxième point : la démocratie participative, en théorie, doit permettre un abaissement des coûts d'entrée dans l'espace public. Elle ne se justifie qu'en fonction de cela, pour trois raisons. D'abord parce qu'une démocratie dans laquelle les citoyens restent endormis, dans laquelle les citoyens restent indifférents, dans laquelle les citoyens restent à l'écart du débat public, est une démocratie qui va très lentement vers sa désintégration ; elle finit par mourir. Cela, je ne suis pas le premier à le dire, Tocqueville l'a dit, Rousseau l'avait dit avant lui : l'une des conditions de la démocratie, c'est l'intérêt politique. C'est même une des conditions de la liberté démocratique. Ensuite, la démocratie participative doit contribuer à réduire les inégalités face à la participation politique. Elle doit rendre effectives l'égalité des droits politiques, l'égalité de possibilité de se faire entendre des gouvernants, des décideurs : le mot a été dit tout à l'heure.

Troisième élément, ce que l'on a à l'horizon de cette égalité des droits politiques, c'est une plus grande justice sociale, c'est une diminution des inégalités sociales. Ceux qui ne se font pas entendre politiquement ont bien peu de chance d'obtenir des politiques publiques qui iront en leur faveur. On le sait aujourd'hui, par exemple, il y a une corrélation actuellement entre le fait que les retraités votent beaucoup, et qu'ils reçoivent aussi beaucoup de l'action publique et des politiques publiques. Les jeunes qui votent beaucoup moins reçoivent infiniment moins. Il y a une différence et il en va de même évidemment des riches et des pauvres pour dire les choses très clairement et très simplement. Donc voilà pourquoi la question de l'inclusion sociale devrait être au cœur de la démocratie participative.

Une réalité toute autre, mais diversement vécue selon les pays

Face à cela, ce sera mon deuxième point, on a une réalité qui est toute autre : d'abord, première remarque, il n'est pas évident que cette question soit centrale pour ceux qui organisent

la démocratie participative. Aujourd'hui, on a à faire à une offre de participation. Ce sont les gouvernants, ce sont des professionnels de la participation, qui mettent en place des procédures, et ce ne sont pas les citoyens qui les demandent. C'est un mouvement qui va du haut vers le bas plutôt qu'un mouvement qui va du bas vers le haut. Et la situation est très différente de celle des années 60 et 70 de ce point de vue-là. Et quand les gouvernants se préoccupent de la représentativité sociale des dispositifs, c'est pour les disqualifier. C'est pour dire : « Regardez ! Les plus pauvres ne viennent pas, donc cela ne vaut rien. » Mais en même temps, ils ne font rien pour que les plus pauvres viennent. C'est bien un paradoxe qui est tout à fait central.

Deuxième élément, chez les professionnels de la participation, il y a des acteurs très différents. Il y a ceux qu'une de mes collègues, Marion Carrel, a appelé les artisans de la participation, les gens qui se donnent les moyens, le temps à travers des dispositifs comme celui du croisement des savoirs ou la qualification mutuelle ou d'autres procédures, de faire émerger la parole individuelle et la parole collective des plus pauvres. Mais d'autres font de la communication par d'autres moyens qui se désintéressent totalement de cette question. Au plan international, on a des visions aussi contrastées ; dans certains pays d'Amérique latine (la situation a été tout à fait bien décrite à propos du Guatemala), que l'on pense, par exemple à ce qui se fait au Brésil ou en Argentine, la question des plus pauvres est au cœur de la démocratie participative : le budget participatif, tel qu'on l'a vu se mettre en place à Porto Alegre, replace les pauvres au centre de la discussion.

En revanche, la démocratie participative telle qu'on l'entend en France, telle qu'on l'entend en Angleterre finalement est très différente : la question de la justice n'est pas au centre ; ce qui est au centre, c'est la question de la légitimité des gouvernants, c'est la question de l'efficacité du gouvernement, de l'action publique. Mais l'idée qu'on pourrait lutter contre les inégalités sociales à travers la démocratie est une idée qui est très peu présente, me semble-t-il.

Et puis, dans les faits surtout, cela a été tout à fait bien illustré ce matin, il y a très loin de l'idéal à la réalité. D'abord, il y a une très grande difficulté d'entrer dans ces procédures ; lorsque l'on regarde le fonctionnement des conseils de quartiers aujourd'hui en France, de tous ces dispositifs qui se mettent en place pour faire exister la participation, on constate que ce sont les populations qui sont déjà représentées, les populations les plus éduquées, les plus dotées en ressources matérielles, en ressources d'éducation, en ressource de capacité à prendre la parole qui sont les mieux représentées. Il y a une sorte de redoublement de l'exclusion à travers la mise en place de ces procédures formelles apparemment ouvertes à tous. Et puis, une fois que les citoyens les plus pauvres y sont, la difficulté devient encore plus forte : Comment lutter à armes égales ? Comment se faire entendre dans son propre vocabulaire ? Comment ne pas être obligé de reprendre, d'une manière qui est souvent perçue comme maladroite ou comme provocante, les manières de parler, les manières de faire de ceux qui sont déjà installés ? Il est clair – et cela a été un des apports de mes collègues féministes qui ont travaillé sur la place des femmes dans les dispositifs démocratiques – que l'on avait des structures politiques qui étaient faites pour les hommes, dans lesquelles les femmes avaient beaucoup de difficultés à se faire reconnaître comme des interlocuteurs légitimes. La question des femmes est évidemment transférable à la question des pauvres, à la question des exclus. Comment finalement imposer aux dominants d'écouter en quelque sorte ceux qu'ils n'ont pas envie d'écouter et auxquels ils contestent la capacité d'intervenir dans les formes attendues. La vraie question est : « Est-ce que ces dispositifs de participation ne font pas que reproduire à leur tour les formes classiques de la représentation ? » Il faut en effet s'y exprimer avec un vocabulaire très riche ; il faut utiliser des formes rhétoriques qui sont assez peu diffusées dans la population.

Face à ces difficultés, quelle stratégie adopter ?

Ce sera mon troisième point : quelle stratégie générale, quand on se place du point de vue de l'intérêt des exclus ? Ce qui – je n'en ai pas l'air comme ça – ce qui est le mien d'un certain point de vue. À distance, sans être un militant, sans connaître l'action d'ATD Quart Monde, c'est aussi un point de vue que j'essaie de défendre dans l'univers intellectuel. Plusieurs attitudes :

Première attitude : la révolution, finalement la lutte ; soyons clairs, c'est dire « finalement tant qu'il y aura des inégalités aussi fortes dans la société, on ne pourra pas prétendre mettre en place les conditions d'un débat démocratique égalitaire ». Et donc, en définitive, tout cela ce sont des faux-semblants, un miroir aux alouettes, il faut y aller et se battre.

Deuxième stratégie, elle est encore plus violente (plus violente symboliquement), c'est l'idée qu'il faut renoncer ; qu'il y aurait, comme disait Bourdieu dans un de ses derniers articles, une fatalité de la représentation. Il faut renoncer à ce que les plus pauvres se fassent entendre en leur nom propre dans l'espace public. Il faut qu'ils délèguent, qu'il y ait des porte-parole, des gens qui expriment leur point de vue, qu'il y ait des partis, qu'il ait des représentants, qu'il y ait des associations, et c'est la seule manière, ce serait la seule manière de faire avancer leur point de vue dans l'espace public. C'est une stratégie qui n'a pas complètement échoué dans le passé, quand il y avait un vrai mouvement socialiste. Là où il y a des vrais partis politiques, des vraies associations puissantes, le sort des populations les plus défavorisées a beaucoup plus avancé qu'aujourd'hui.

Troisième stratégie, et elle a été esquissée ce matin, c'est pour reprendre l'expression d'une de mes collègues américaines, Nancy Fraser : il faut créer des « contre-publics », des contre-publics subalternes, c'est-à-dire des lieux en marge de l'espace public institutionnel où l'on serait entre soi, où l'on se renforcerait mutuellement, où l'on se donnerait un vocabulaire, des mots d'ordre, une éducation, qui permettraient, après, d'affronter l'espace public avec des chances de s'y faire entendre. Et il me semble que c'est cette stratégie qu'ATD Quart Monde met en place, à condition qu'à un moment il y ait effectivement un débouché dans l'action politique et dans le processus de décision.

Les conditions d'une articulation entre parole citoyenne et action politique.

Ce sont là les stratégies générales, je vais à présent esquisser cinq conditions, qui me semblent nécessaires pour qu'il y ait une articulation entre ces « contre-publics », cette parole citoyenne et l'action politique, et qui relèvent de ce que j'ai pu observer.

- Première condition : qu'il y ait un enjeu, non pas une certitude mais une probabilité que la participation influence le destin de ceux qui sont sollicités. Si on regarde l'Amérique Latine, si on regarde le budget participatif à Porto Alegre, on s'aperçoit de quelque chose de tout à fait étonnant, c'est que les pauvres sont plus nombreux à participer que les plus riches. Et il y a un renversement complet de situation. Pourquoi ? Parce qu'on y discute de choses absolument essentielles : de l'éclairage public, du tout-à-l'égout, du goudronnage des routes, de choses qui vont modifier le cadre de vie et les conditions d'existence. Et puis, on est sûr à Porto Alegre que ce que l'on va dire aura une influence sur la décision. Et donc du coup, pour des gens qui ont de toutes autres priorités que de faire de la politique, que d'écouter, de participer, ça c'est à mon avis la condition essentielle.

- Deuxième condition : qu'il y ait une volonté politique qui écoute, qui s'intéresse, une recherche de tous les instants, même si c'est très difficile, même si c'est très compliqué.

- Troisième condition : être attentif aux conditions matérielles de la discussion, aux méthodes que l'on utilise, aux procédures, au fait de ne pas recourir systématiquement à l'écrit, le discours abstrait. - utiliser peut-être la vidéo, - utiliser le théâtre, cela a été expérimenté, - utiliser d'autres formes de communication, - mettre en place, cela a été expérimenté avec réussite, des ateliers d'urbanisme, notamment les ateliers populaires d'urbanisme où l'on travaille sur des simulations, où il y a un travail extrêmement profond, durable, où l'on se donne les moyens d'introduire de la confiance entre les décideurs et les citoyens.

- Mais cela a un coût extrêmement fort. Ce coût, on ne peut pas le passer sous silence : c'est le fait qu'on finit par créer des situations très artificielles. Lorsque vous réussissez à faire en sorte que quinze à vingt personnes, pendant six mois, un an, un an et demi, travaillent, s'intègrent, discutent, acquièrent de la confiance, vous ne touchez que ces quinze à vingt personnes. Vous créez une situation qui est très différente de la situation ordinaire de la politique et du quotidien de la vie sociale, dans laquelle les conditions sont beaucoup plus dures et beaucoup moins égalitaires. Donc la question, c'est : comment sortir de ces enclaves artificielles ?

- Et puis, cinquième condition qui me paraît tout à fait importante, et j'espère que ce que je vous dis n'est pas totalement hors de propos dans cette enceinte : c'est qu'on ne se limite pas à ces formes de démocratie institutionnelle. J'ai un collègue qui, de manière un peu ironique a parlé de démocratie d'élevage opposée à la démocratie sauvage. Il faut, pour que cela fonctionne, qu'il y ait quand même une pression qui soit exercée sur les institutions de l'extérieur. Et donc, du coup, il faut qu'il y ait des acteurs mobilisés, il faut qu'il y ait une vraie capacité d'influence, en nombre et en influence intellectuelle pour contraindre les décideurs à la vertu et les obliger aussi à l'écoute, parce que la démocratie, ça n'est pas un monde enchanté, c'est aussi un monde extrêmement conflictuel où l'on n'entend que ceux qui sont suffisamment forts.

Voilà ! J'ai essayé de caractériser ce sur quoi je travaille. Vous allez me dire si vous me comprenez et si cela répond aux démarches que vous travaillez à ATD Quart Monde. Voilà, merci !

Atelier : Recréer des liens sociaux par l'initiative citoyenne

Les victimes de la pauvreté et de l'exclusion nous obligent à repenser les conditions d'une démocratie effective. Les institutions conçues pour tous rejettent parfois les plus pauvres. Recréer des liens et du dialogue demande de mettre en œuvre une réciprocité des savoirs et des pouvoirs. Comment créer une dynamique d'alliance afin que chacun puisse agir en partenaire des moins favorisés pour une société qui se développerait à partir des plus faibles ?

Animateur : Patrick Brun, Docteur en Sciences de l'Éducation, membre d'ATD Quart Monde.

DE L'IGNORANCE LES UNS DES AUTRES A UNE DEMOCRATIE COGNITIVE PLUS ACHEVÉE

Bruno Tardieu¹

Je vais tenter de témoigner du fait que l'isolement des plus démunis les coupe du langage commun, de la délibération. Leur expérience, rejetée par les autres comme « hors sujet », n'entre pas dans le commerce des idées. Et aussi du fait que le langage des exclus ne peut émerger que s'ils trouvent des interlocuteurs co-citoyens qui ne les rejettent pas *a priori* et entrent en dialogue. Dialogue au sens de François Cheng : « non pas échange de questions-réponses, mais espace de ' commune présence ' ». Présence au même monde, même sphère morale, même espace cognitif, même politie², mêmes enjeux collectifs.

Wresinski, en identifiant le concept d'exclusion sociale, a montré que la misère est affaire de relation ; elle n'est pas le problème des pauvres, elle est « entre nous ». L'exclusion sociale n'est pas comme on a pu le croire absence de relation, c'est une relation non libre, complexe, avec plusieurs aspects : relation de paternalisme, relation d'impuissance, de victimes à coupables, de méprisants à humiliés, de spécialistes à problèmes, parfois d'acharnement, et surtout de bienfaiteurs à obligés. « Ma mère n'avait que des bienfaiteurs, elle n'avait pas d'amis », disait Wresinski sur son enfance en pauvreté. Cela rappelle la relation de colonisateur à colonisé, décrite par Alfred Memmi, qui déshumanise l'un comme l'autre. Ces relations mettent au défi nos conceptions de la démocratie, car elles détruisent la possibilité de langage libre entre les parties. Or la démocratie a besoin de liberté et de langage commun pour que les citoyens délibèrent ensemble des enjeux collectifs.

¹ Délégué national ATD Quart Monde France.

² La *politeia*, pour Aristote, représente la meilleure forme de gouvernement par le plus grand nombre ; à la suite de Jean-Jacques Rousseau, nous utilisons le mot « politie » en ce sens.

Je vais tacher de décrire les paradoxes, questions et dilemmes de praticiens liés à l'action de faire émerger cette parole libre.

Ne pas être crédible, ne plus croire en ce que l'on sait, perdre les mots

Lors d'un cycle de l'université populaire Quart Monde d'Alsace en 2007, les personnes ont travaillé sur la question « Qu'est-ce qui m'a le plus soutenu ? » – « En fait, on est soutenus quand on nous a écoutés et qu'on ne met pas en doute notre parole. On parle, mais on ne nous croit pas. Le jour où notre parole n'est pas mise en doute, ça nous permet d'avancer. » Ces paroles me frappent car, personnellement, avant d'être à ATD Quart Monde, j'ai toujours été cru. Ma parole était crédible, de par mes études, mon milieu, ma propre habitude d'être cru. Être cru, c'est le plus important pour les exclus, vus comme non crédibles, voire comme tricheurs profitant des aides. Le fait d'avoir sa parole toujours mise en doute affecte les personnes dès leur plus petite enfance. Je me souviens d'un jour, lors de la séance de bibliothèque de rue Tapor¹ à East New-York. Thème de ce jour-là : les animaux. Charmaine, cinq ans, toujours enthousiaste, se lance : elle dessine des rats. « Chez nous, il y a des rats, pleins ! » Sa sœur Bridget enjambe les autres enfants et déchire le dessin de Charmaine et lance : « Chez nous, il n'y a pas de rats. » Elle me jette un regard. Charmaine ne savait pas encore qu'il y a des choses à ne pas dire, car les dire pourrait attirer des ennuis. Et moi, malgré déjà deux années de fréquentation, j'étais encore l'étranger, celui qui va modifier ce qu'il faut dire. Et Charmaine, qu'a-t-elle pensé ? Y a-t-il ou non des rats chez elle ? Peut-elle encore croire à ses yeux, ses oreilles ? Bridget va-t-elle lui expliquer la complexité de sa réponse ? Probablement pas. Ce sont des non-dits. A force de non-dits imposés, la pensée se noie, le doute s'installe, même sur sa propre parole, sa propre expérience. Le mot expérience lui-même se voit remis en cause. Lors d'un travail de recherche collectif autour de Geneviève Defraigne Tardieu sur les processus en œuvre dans l'université populaire Quart Monde, un homme affirme que vivre à la rue n'est pas une expérience. Les autres le contredisent : si, c'est une expérience, c'est quelque chose de vécu, des souffrances. Il répète : « Non, ce n'est pas une expérience. »²

Le non-crédit des enfants fait des ravages dans leur construction mentale et les fait chercher plutôt ce qu'il faut dire à son interlocuteur que ce qui est. Wresinski illustre cette parole assujettie par son enfance où sa mère lui disait de dire oui aux dames de bienfaisance « car si on leur dit non et qu'un jour on a besoin d'eux, ils ne voudront plus nous aider ». Bienfaisance pour les uns, humiliation pour les autres. A cinq ans déjà, il allait chercher la soupe chez les sœurs, très tôt le matin, en cachant sa rage et ses poings fermés au fond de ses poches. Il a osé dire que la parole des pauvres n'était pas libre, à cause de la bienfaisance. Et du coup, il a montré que la connaissance recueillie auprès d'eux, même par les meilleurs instituts, est biaisée s'il n'y a pas un préalable, une expérience de la liberté éprouvée ensemble. Les nouvelles soupes populaires médiatiques assujettissent les plus pauvres et nous enfoncent dans un aveuglement collectif.

Nous avons écrit avec Jona Rosenfeld *Artisans de Démocratie*³, décrivant douze histoires de combats-reconnexions entre des exclus et des institutions démocratiques. La préface écrite par Alwine de Vos van Steenwijk est centrée sur l'isolement. Elle cite Wresinski :

¹ Les enfants lisaient des livres et dessinaient sur un thème pour remplir une encyclopédie Tapor¹ sur ordinateur et sur bois. Ce jour là, le thème était les animaux. Discussion entre différents groupes d'enfants par article interposés sur les guêpes : sont-elles bonnes ou méchantes ? Peintures de dinosaure copiées dans un livre ; poème sur le chat...

² Plus tôt, cet homme exprima ce que l'université populaire avait changé pour lui : « C'est d'abord se respecter soi-même. Qu'est-ce que vous voulez, quand vous êtes à la rue comme ça, quand on est dans le dénuement, chaque jour c'est comme ça, c'est le lendemain, le sur lendemain. Et les jours qui passent. Vous n'avez plus rien en vous, aucune base. Vous savez que le lendemain, ça sera toujours pareil. Toujours pareil. »

³ Jona M. Rosenfeld, Bruno Tardieu, *Artisans de démocratie: de l'impasse à la réciprocité : comment forger l'alliance entre les plus démunis et la société ?* Paris, Editions de l'Atelier – Éditions Quart Monde, 1998.

« Il faut avoir beaucoup d'imagination pour parler, comme l'ont fait certains auteurs, de la solidarité en milieu de misère, de l'amitié au milieu d'hommes qui ne pouvaient avoir comme uniques rapports que des rapports de lous pour pouvoir manger le dernier morceau de la gamelle ou pour pouvoir arracher le dernier morceau de tissu pour se couvrir le corps (...). Les idéaux sont sûrement multiples (en terre de misère), mais ils sont en contradiction avec les réalités de la vie, et on ne peut pas s'organiser et se soutenir pour les vivre ensemble (...). C'est là tout le tragique de la misère. Priver un homme de culture est plus grave que de ne pas lui donner de pain. Nous ne lui avons pas donné les possibilités de s'identifier à un idéal. C'est pourquoi l'homme de la misère n'est pas l'homme des autres hommes (...). Pour se créer une personnalité, pour se créer un cœur, pour se créer une intelligence, il faut les autres. Et nous n'avons pas été ces autres, et parce que nous n'avons pas été ces frères, il est devenu un solitaire. En ce mot **solitaire**, je vous ai **tout** dit. »¹

Tentatives de participation politique

Cinquante ans d'histoire d'ATD Quart Monde sont une tentative de rompre l'isolement des exclus par la misère, d'ouvrir un espace de liberté civique et politique avec eux. Nous avons montré dans *Artisans de Démocratie* que cela représente une prise de risque des personnes en pauvreté, et une prise de risque d'alliés, qui tentent de devenir des interlocuteurs, et d'organisations qui cherchent à créer des espaces. Mais pour dire leur part d'histoire, les alliés avaient bien du mal. « C'est aux pauvres de dire, pas à nous », disaient ils. C'est un premier paradoxe : car à ne pas parler « pour eux », on en vient à ne pas parler du tout, comme si c'est leur problème et non pas le nôtre. Cette prudence confirme l'isolement. Mais derrière cette résistance à parler, il faut aussi voir la prudence vis-à-vis des relations qui assujettissent, ou qui manipulent.

Comment ne pas guider, mais être compagnons pour apprendre ?

Ce fut un de nos débats avec le Haut commissaire aux Solidarités actives dans l'organisation du Grenelle de l'Insertion. A travers ce Grenelle de l'Insertion, organisé l'an passé, je veux explorer une valeur et une pratique désormais dans la loi Française² : la participation des personnes pauvres aux politiques les concernant. Une avancée, sur l'insistance d'ATD Quart Monde.

Première difficulté : « les politiques qui les concernent » tendent trop souvent à être vues très étroitement. Trop souvent, la participation consiste à amener les plus pauvres à répondre aux questions que les institutions ou les élites se posent. Mais où peuvent-ils développer les questions qu'ils se posent sur la société, être soutenus dans cette recherche ? Sans s'en rendre compte, la participation peut enfermer les réflexions des personnes démunies dans les seuls sujets de leurs supposés besoins, de ce que le pouvoir fait pour eux, ou veut savoir sur eux. Dans une conférence fondatrice à l'Unesco, Wresinski disait :

« [...] aucun homme n'a le droit, serait-ce au nom de la science, de déranger un autre homme dans son effort, peut-être maladroit mais acharné, de développer une pensée libératrice. Déranger les plus pauvres dans leur pensée, en les utilisant comme informateurs, au lieu de les encourager à développer leur réflexion propre en acte réellement autonome, c'est les asservir. D'autant que, par leur pensée propre, ils sont presque sans arrêt à la recherche de leur histoire et de leur identité et qu'eux seuls ont un accès direct à une part essentielle des réponses à leurs questions. Les familles les plus pauvres réunies dans le Mouvement nous ont appris elles-mêmes que de ne leur parler que de leurs besoins, de les réduire en quelque sorte aux "indicateurs sociaux" qui les caractérisent au regard de la recherche scientifique, sans les aider à comprendre leur histoire ni leur personnalité communes, c'est encore une manière de les enfermer. Ce sont d'ailleurs ces familles elles-mêmes qui s'adressent au Mouvement

¹ *Artisans de démocratie, op.cit.*, p. 11.

² Depuis 1998 (Loi d'orientation contre les exclusions) et précisé dans une loi de 2002.

en disant non pas : "Expliquez-nous" mais "Aidez-nous à réfléchir" et certaines ajoutent, et elles sont de plus en plus nombreuses à le dire : "Il faut que nous réfléchissions, car eux, ils ne pourront jamais comprendre. »¹

Revenons au Grenelle de l'Insertion² organisé par les services de l'Etat³. Il y avait plusieurs collèges : syndicats, patronat, collectivités territoriales, associations, acteurs de l'insertion et, suivant la loi, un « collège usagers ». Nous étions invités au collège association. C'est un deuxième paradoxe fréquent : dans notre association, ATD Quart Monde, il y a des « usagers », personnes aux prises avec les services sociaux, mais aussi leurs alliés, associés à eux. Alors où devons-nous nous inscrire ? Dans les usagers ou dans les associations ?

Ce dilemme, nous l'avons vécu dans bien d'autres situations. Des mairies, comme Angers ou Bordeaux, demandent à ATD Quart Monde des usagers pour leurs instances consultatives sur les questions sociales. Mais ils doivent aller dans le « collège usagers », pas « associations ». Or, les mairies nous disent que s'ils nous demandent à nous, c'est parce que ces usagers-là, membres d'ATD Quart Monde, ont acquis une liberté de parole car ils ont d'autres espaces pour réfléchir, bref une vie associative, civique, politique qui leur permet de construire un langage sur ce qu'ils vivent. Il n'est pas envisagé que les usagers doivent et aient le droit d'avoir des lieux de réflexion. Les associations sont trop souvent vues d'abord comme prestataires ou caritatives et non pas espaces civiques pour les personnes défavorisées.

Pour le Grenelle, nous avons choisi de commencer par avoir un représentant dans l'espace associatif et de faire connaissance avec les usagers qui seraient invités. Sur le moment, nous n'avons pas su comment seraient choisis les « usagers ». Nous avons appris par une autre association que les organisateurs les avaient contactés car ils cherchaient une personne répondant à un profil précis, et ils ont dû répondre par la négative. Il est donc probable que la méthode du panel représentatif ait été choisie, c'est-à-dire par une méthode statistique, scientifique, qui choisit les représentants, décide d'en haut comment représenter le peuple⁴. Ceci est de plus en plus fréquent et tend à affaiblir la société civile dans sa responsabilité de s'organiser, de former des réflexions collectives et de confier ces réflexions à ses délégués. Les premières interactions de notre délégué dans le collège des associations avec les usagers choisis lui ont fait dire qu'ils ne vivaient pas les mêmes réalités de grande pauvreté que ceux que lui-même connaissait dans l'entreprise « Travailler et Apprendre Ensemble »⁵ animée par ATD Quart Monde.

Vint un autre débat avec les organisateurs : les usagers pourraient-ils s'organiser, travailler localement avec d'autres pour représenter une réalité plus large, travailler entre eux pour réfléchir aux questions posées, comprendre les enjeux, élaborer leur pensée et éventuellement amener des questions eux-mêmes ? Ce n'était pas prévu. Nous avons su que cette question fit

¹ « La pensée des plus pauvres pour une connaissance qui conduise au combat », dans Joseph Wresinski, *Refuser la misère. Une pensée politique née de l'action*, Paris, Éditions du Cerf – Éditions Quart Monde, 2007 [1980], p. 59.

² Le 17 Octobre 2007, journée mondiale du refus de la misère, le gouvernement voulait présenter un accord signé par tous les ministères, les collectivités territoriales, les partenaires sociaux, et les associations liées à la question de la pauvreté affirmant que le but était une réduction de la pauvreté monétaire de 30% et le moyen, le Revenu de Solidarité Active (RSA). Cet accord n'eut pas lieu car la nature du contrat surprenait les associations. Et nous ajoutons que l'objectif portait le danger de l'écrémage. Le Président de la République a énoncé cet objectif le 17 Octobre 2007 devant le Conseil économique et social et lancé l'idée d'un Grenelle de l'insertion avec toutes les parties concernées. Nous avons dit que nous participerions à ce Grenelle « à condition que ce soit un Grenelle pour tous et non pas un Grenelle de tiers ou du quart. » (Pierre Saglio, TF1 17 octobre 2007).

³ Haut commissariat aux solidarités actives et Direction générale de l'action sociale.

⁴ Nous avons su par la suite que c'est en s'adressant à des associations comme Emmaüs, école de la citoyenneté, et des structures d'insertion par l'activité économique, que les responsables du Grenelle ont choisi les membres des collèges "usagers" des trois groupes de travail. Toutefois on peut regretter que la méthode de choix ait conduit à ne retenir que des personnes ayant une grande autonomie au sein de la société actuelle : presque toutes disposaient d'une adresse mail personnelle et se sont déplacées seules pour les rencontres de travail, sans difficulté (ni pour faire de grands déplacements, ni pour oser venir seules sans connaître personne)

⁵ TAE réunit des personnes dont certaines ont une expérience de la grande pauvreté, d'autres non. Ensemble, elles choisissent de s'associer pour repenser l'entreprise autrement. Voir le site <http://ecosolidaire.org/>.

débat dans l'administration qui organisait mais ils en restèrent là. Le Grenelle commença ainsi : tous les partenaires étaient organisés, sauf les usagers qui devaient parler à titre personnel. Martin Hirsch s'en expliquera plus tard de manière intéressante, considérant que c'est du paternalisme, que les gens sont très pertinents comme ils sont et n'ont pas besoin de tuteurs et encore moins d'associations qui risquent d'inculquer leur idéologie. C'est pour l'acteur le dilemme central de l'engagement avec l'autre pour sa libération.

Liberté de parole et collectif

Il y a aussi, là, une question politique importante : les syndicats manipulent-ils les ouvriers ? Les plus pauvres sont encore plus manipulables, donc vaut-il mieux qu'ils restent isolés pour que leur pensée soit non manipulée ?

Cette question politique est aussi renvoyée aux associations et structures sociales. Beaucoup sont prestataires, apportant une assistance matérielle dont les personnes défavorisées sont dépendantes pour se nourrir, pour être hébergées, pour revoir leurs enfants, etc. Difficile aux bénéficiaires de pouvoir dire non, de ne pas tout faire ou tout dire en fonction du pouvoir des intervenants sur eux.

Les institutions démocratiques, la commission européenne en particulier, trouvent souvent plus aisé de consulter les pauvres à travers ce type d'associations ou de structures, qui ont « les pauvres sous la main », si j'ose dire, en les hébergeant par exemple. La Commission en particulier ne fait pas la distinction entre la représentation contrainte par ce type d'association et celle émanant d'associations civiques sans dépendance matérielle entre ses membres. Il s'agit là d'une confusion et la démocratie s'en trouve biaisée.

Une autre entrave à la liberté de parole, c'est la dépendance idéologique : une association peut ne pas avoir de relations d'assistance mais guider et entraîner les plus démunis dans un but politique ou religieux. Wresinski nous a de fait transmis une méfiance de l'embrigadement des pauvres. Comme les scientifiques, il se méfiait de ce que l'engagement à une cause n'aveugle sur une partie du réel qui ne correspondrait pas à l'idéologie. Son réalisme acharné prenait sa source dans une vie partagée, jamais d'une théorie. Nous y revenons.

Au-delà du spontané, construire une pensée politique

Au cours des débats sur la nécessité ou non pour les personnes défavorisées d'être organisées pour bien participer à ce Grenelle, nous a été rapporté le concept de la « réfutation paupérisante » : quand les pauvres sont là et qu'ils entendent quelque chose qui ne colle pas à la réalité ou qui pourrait faire du tort, ils réagissent ; ils savent bien le dire spontanément, et toute préparation atténue cette force-là. De fait, les exclus réagissent fortement aux paroles blessantes, écorchés qu'ils sont par la vie. Mais ceci dénote un manque d'ambition pour eux, et pour finir un appauvrissement considérable du processus. Cette approche est de l'ordre du « double lien » ou injonction paradoxale décrite par l'école de Palo Alto qui met l'autre dans une situation impossible : « Sois spontané ! » Rien de ce Grenelle ne pouvait être spontané ou naturel pour quelqu'un de très pauvre ; tout était construit, construit consciemment, et c'est normal. Pourquoi ce collègue-là devrait pouvoir participer sans construction ? Les personnes vivant la misère avec qui j'en ai parlé avaient la même réaction : « Eh bien, eux, les syndicats ou les ministres ou les travailleurs sociaux, ils préparent bien – eux ! Pourquoi pas nous ? »

De tous les membres des différents collèges, les « usagers » étaient à l'évidence les moins habitués à ce genre de réunion, qui suppose de pouvoir se préparer. Or, il semblerait qu'initia-

lement aucune aide à la préparation collective n'était prévue pour les membres des collèges "usagers". Toutefois, de par l'insistance de plusieurs, se sont mises en place des séances de préparation communes aux usagers des trois groupes de travail, avec l'aide d'un animateur.

Nous avons choisi notre groupe de travail à cause de la proximité avec les deux coprésidentes. Au bout de quelques séances, nous avons fait le point avec elles pour constater ensemble que la participation des usagers au groupe était une caricature : les usagers disaient des souffrances ; un silence gêné s'en suivait ou quelques paroles réconfortantes et la discussion continuait comme s'ils n'avaient rien dit. Nous ne pouvions nous satisfaire de cela. Il restait trois séances de travail, dont une sur l'évaluation des parcours d'insertion par les premiers intéressés. Impossible sujet sans la pensée des premiers concernés. Nous fîmes, avec les coprésidentes, une proposition d'organiser des groupes de travail en région avec des gens qui se connaissaient déjà dans des associations existantes, de les faire travailler avec d'autres sur le sujet en question, pour que chacun confronte sa pensée à d'autres, puis de les réunir une journée entre eux et avec le collège des usagers, et enfin de se joindre aux autres collèges pour la journée de travail prévue. Avec cette proposition, il y aurait rapport de nombre différent entre les personnes défavorisées et les autres et surtout ils auraient pu réfléchir d'avance. Martin Hirsch et son équipe ont accepté, financé et ont dit plus tard que ce groupe avait été parmi les plus féconds. Lors de la journée de préparation, nous avons abordé l'idée lancée dans le Grenelle et dans le RSA¹ de distinguer les gens entre parcours social et parcours vers l'emploi. Cette idée fit fortement réagir les gens, l'un d'entre eux parlant de sélection comme à Auschwitz. C'était choquant. Mais le travail continua et on en arriva, au-delà des réactions bouleversées, à des propositions concrètes nuancées basées sur l'expérience : le jugement *a priori* tue ; la possibilité d'être à la fois dans une démarche vers le travail et de soutien dans les autres domaines de la vie était ce qui était porteur d'espoir. Finalement, une proposition de référent unique donnant aux premiers intéressés la possibilité de combiner le soutien du Pôle Emploi et du Conseil Général pour d'autres aspects de la vie (logement, santé, etc.). Cette proposition recueillit l'accord de tous les partenaires. Sans l'expérience des gens, la rationalité administrative tournait au kafkaïen, séparant les aptes et les non aptes en deux filières et deux institutions séparées.

L'expérience interne et externe d'ATD Quart Monde. Est-ce un syndicat de personnes en grande pauvreté ?

Un jour, Nicole Fontaine, alors Présidente du Parlement européen, déclarait dans un séminaire que j'animais qu'ATD Quart Monde était un des plus puissants lobbies à Bruxelles. De fait, le RMI², la CMU³, la formation des enseignants sur la grande pauvreté, les évolutions à EDF que nous avons décrites parmi les douze cas dans *Artisans de Démocratie* montrent qu'ATD Quart Monde a des impacts. Ce que nous venons de dire précédemment pourrait laisser croire que c'est le collectif de personnes en pauvreté qui provoque cet impact, comme un syndicat, ou un mouvement de chômeurs. Or la réalité est en fait plus complexe. La nature politique d'ATD Quart Monde, dictée par la réalité d'isolement et d'absence radicale de pouvoir des plus démunis, reste à décrire et nous avons besoin d'aide pour la comprendre.

Aux origines, ATD Quart Monde était un rassemblement de personnes vivant dans un des camps de sans-logis de l'abbé Pierre. Mais le premier geste politique de ce rassemblement a échoué. Les statuts de la première association formée des habitants du camp n'ont pas été acceptés : les membres du bureau n'étaient pas crédibles, n'avaient pas de papiers en règle.

¹ Revenu de Solidarité Active.

² Revenu Minimum d'Insertion.

³ Couverture Maladie Universelle.

D'emblée, il a fallu pour exister y faire entrer des alliés apportant leur crédibilité. Et c'est avec ces alliés qu'a pu être créée la première association. C'est ainsi. C'est encore une dépendance, donc. Mais cette dépendance fut choisie. Ce fut dur à vivre, et ça l'est toujours. Je le vis jusque dans l'équipe nationale : créer ensemble ce Mouvement entre personnes ayant une expérience de vie radicalement différente, certaines vivant la misère de l'intérieur, d'autres de l'extérieur. Elles ont des perceptions différentes, voire contradictoires, c'est un défi. C'est dans les gènes d'ATD Quart Monde : travailler la complexité, la tension entre des mondes. Alors, quelle est la nature politique de cette démarche ?

Dans les douze exemples que nous avons décrits apparaissait l'image de la démocratie qui pousse comme une graine de dialogue. Il semble que les institutions qui ont été influencées ont été saisies par la pertinence du langage et du questionnement. Ce questionnement avait émergé des rencontres provoquées entre des ingénieurs EDF et des personnes qui ont l'électricité coupée, entre des enseignants et des parents humiliés par l'école, entre syndiqués et travailleurs précaires, etc. Ces dialogues parfois violents ont lieu à l'intérieur d'ATD Quart Monde dont les uns comme les autres sont membres. Au-delà de l'humiliation, de la violence, il faut chercher les mots. Ce qui aide, c'est la conscience de la fragilité d'ATD Quart Monde supportant sans cesse ces tensions et contradictions sociales, parfois au bord de l'éclatement (les dialogues sur l'école ou le placement ou autre peuvent être très durs). Mais de ces tentatives de dialogues libres naissent des prises de conscience que nos expériences sont contradictoires, que les mots n'ont pas les mêmes sens, les mêmes charges pour tous. Peut alors commencer le travail sur les incompréhensions, et la recherche de mots communs à mettre sur le réel¹. C'est cela qui a fait son chemin jusque dans les institutions.

Je voudrais prendre un exemple. Wresinski a été nommé au Conseil économique et social (CES), puis successivement Geneviève de Gaulle, Didier Robert, Lucien Duquesne et plus récemment Marie-Aleth Grard. Cet espace a été choisi par Wresinski comme stratégique car le CES n'est écouté que s'il crée des diagnostics partagés et des préconisations communes entre partenaires le plus souvent opposés. En réfléchissant avec Lucien Duquesne, à l'occasion de son remplacement pour raison de santé, sur la pertinence de notre présence au CES, nous avons passé en revue ses travaux. Par exemple, pour le rapport *Réformer les tutelles* qui a déjà modifié la loi, Madame Boutaric, rapporteur, l'a sollicité pour comprendre les effets infantilissants et humiliants que pouvait avoir la tutelle utilisée abusivement. Ce qui m'a frappé, c'est qu'elle a mis intégralement en annexe de son rapport un texte qui avait été rédigé auparavant par un de nos groupes locaux, à Nancy. Ce groupe local avait en son sein des personnes souffrant de la tutelle, des travailleurs sociaux et des alliés à l'Union Départementale des Associations Familiales. Plutôt que de s'entredéchirer sur ces questions si douloureuses, où les mots blessent, finissent par ne plus dire les mêmes choses et rendent le dialogue impossible, ils ont décidé de se parler régulièrement pendant une année et ont fini par faire une charte en deux parties :

- Ce que les personnes doivent faire pour que les relations entre elles et les acteurs du système soient sereines.
- Ce que les personnes expriment comme attentes vis-à-vis des professionnels.

Ce fut un travail long, douloureux, mené de bout en bout en coresponsabilité : celle des personnes sous tutelle, celle des tuteurs. Il me semble que si Mme Boutaric l'a inclus intégralement

¹ Les mots « exclusion sociale », « illettrisme », « Quart Monde » sont issus de ce creuset et sont devenus communs. Ce travail de déconstruction des représentations pour coproduire de la compréhension et du langage a été formalisé dans le Croisement des Savoirs et des Pratiques, projets pilotes puis publications : Groupes de recherche Quart Monde Université et Quart Monde Partenaire, *Le Croisement des savoirs et des pratiques*, Paris, Éditions de l'atelier – Éditions Quart Monde, 2008, *Le croisement des pouvoirs*, Paris, Éditions de l'atelier 2008.

ment dans son rapport c'est que ce n'était pas seulement des doléances,¹ mais une prise de responsabilité commune pour dépasser la violence des sentiments et des interventions, une coresponsabilité pour rechercher une éthique commune. Dès lors, ce langage forgé ensemble devenait un produit précieux pour le dialogue au CES, pour la démocratie. C'est ce que Morin appelle comprendre les incompréhensions, base d'une démocratie cognitive. Cette charte devenait une graine de démocratie, utile aux institutions. A la fin des douze monographies, nous décrivions les processus.

« Nous sommes loin d'un modèle démocratique selon lequel les institutions devraient attendre que les groupes de personnes ayant le même intérêt s'organisent pour l'exprimer et le faire valoir auprès d'elles² afin qu'elles arbitrent. Tout engagement citoyen pour faire alliance entre exclus et inclus peut devenir une précieuse contribution à la vie institutionnelle. Et l'institution doit finir par s'organiser pour aller à la recherche de ces contributions et de ces germes de dialogue, ces graines de démocratie. La démocratie pousse par le bas »³.

C'est donc un autre chemin politique que le rapport syndical organisé autour du rapport de force. Car quel rapport de force créer ? C'est un chemin qui fait appel à l'autre, à son engagement.

S'engager ? N'est-ce pas retomber dans le piège de la manipulation des défavorisés ?

Nous avons pu confronter ce dilemme lors d'un colloque à Cerisy autour d'Edgar Morin et de Jean Louis Le Moigne, « Intelligence de la complexité, épistémologie et pragmatique ». Avec des chercheurs et praticiens travaillant avec des populations fragiles (handicapés mentaux, personnes très âgées, personnes ayant des souffrances psychiques et personnes en grande pauvreté), nous avons partagé le constat inquiétant que l'action est impossible sans la contribution de connaissance que les premiers intéressés ont eux-mêmes de leur condition. Or, ce savoir des « premiers intéressés » est paralysé par la cohérence et la force des autres savoirs, appuyés sur des rationalités éprouvées (scientifiques ou pragmatiques). Nous avons constaté que dans ces quatre domaines, de manière identique, les premiers intéressés ne livrent leur savoir que si un autre type de relation que la seule approche objective ou efficace s'instaure : une relation qui fait appel à l'intersubjectivité, à l'intercompréhension entre chercheurs, professionnels et « premiers intéressés ». Edgar Morin⁴ distingue compréhension objective et compréhension humaine intersubjective par cet exemple : pour comprendre un enfant qui pleure, il n'est pas utile de mesurer la salinité de ses larmes, il vaut mieux se souvenir de son expérience d'enfant. Nous avons tous été enfants. Mais beaucoup d'entre nous n'ont pas été très âgés, ou très pauvres. L'expérience de la rencontre avec les plus anciens s'inscrit dans une relation souvent brouillée par sa propre peur face aux limites humaines. La compréhension humaine des personnes qui vivent la grande pauvreté, le handicap ou la maladie mentale se heurte à une hétérogénéité encore plus radicale que nos sociétés tentent de cacher. Elles s'organisent pour que n'ait pas lieu la rencontre qui permettrait de voir dans les yeux de l'autre les questions qu'il porte pour inventer la vie humaine avec la grande pauvreté, avec le handicap ou encore avec la souffrance psychique.

Les plus démunis nous poussent à inventer une nouvelle rationalité, pas seulement la pensée objective (Descartes) ou la pensée efficace (Dewey), celle du bien penser avec l'autre. Nous disons avoir besoin de leurs savoirs. Mais leurs savoirs sont d'un autre ordre, leurs questions sont existentielles : suis-je encore humain ? Pourquoi partageraient-ils leur plus intime connaissance de l'humain, les questions existentielles qu'ils se posent, s'ils craignent que l'autre

¹ Doléances, de dueler souffrir : ici, souffrance de ceux qui subissent la tutelle, souffrance de professionnels qui n'ont pas choisi ce métier pour faire souffrir.

² Tocqueville, *La Démocratie en Amérique*, 1835-1840, Gallimard, rééd., 1991 [note dans le texte cité].

³ *Artisans de Démocratie*, op.cit, p.272-273

⁴ Morin, Edgar, *Les sept savoirs nécessaires à l'éducation du futur*, Seuil, 2000, p.104-105.

les laisse au milieu du chemin dans sa traversée de la nuit ? Il apparaît que le processus de rencontre des savoirs dans ces systèmes asymétriques se crée moins dans un choc des savoirs et des logiques que dans une rencontre des questions, plus dans un croisement des « vouloir comprendre » que des compréhensions, croisement des « vouloir savoir, vouloir faire et vouloir être ». Ce processus est de l'ordre de la démocratie cognitive et nécessite un engagement au processus commun. Les questions que se posent ceux à qui notre civilisation tend à dénier l'humanité sont trop fortes, font souvent peur. Les enfants et les jeunes les plus démunis se posent des questions si fondamentales sur l'identité humaine, le lien entre les humains, l'acharnement sur les plus faibles¹, que, quand ils les posent à l'école, celle-ci souvent prend peur et leur répond que c'est hors-sujet. C'est grave pour eux, mais aussi pour nous tous qui perdons la force de leurs questions. Sans engagement à regarder la réalité en face ensemble, à la penser ensemble, les plus fragiles resteront muets.

La rationalité à construire qui permettrait aux uns et aux autres de prendre ce risque de bien penser ensemble, suppose trois reconnaissances : reconnaissance de l'interdépendance de nos agir (reconnaître la militance de l'autre, comme voulant que « ça change »); reconnaissance de l'interdépendance de nos comprendre (comprendre la réalité et comprendre la compréhension que l'autre en a, reconnaissance que l'autre cherche à comprendre); et enfin reconnaissance d'un engagement inconditionnel les uns envers les autres : seule cette sécurité permet aux plus fragiles de partager leurs questions essentielles pour tous, de refuser que leur subjectivité soit « hors-sujet », et de nous entraîner chacun à assumer notre propre subjectivité avec sa responsabilité illimitée face au visage de l'autre, avec « sa crainte [...] d'occuper la place d'un autre et ainsi concrètement de l'exiler à la condition misérable dans quelque 'tiers' ou 'quart' monde, de le tuer »². Il ne s'agit pas d'un engagement à une cause, à une idéologie. Il ne s'agit pas d'un seul attachement à des institutions communes, mais d'un engagement les uns envers les autres dans un projet de mieux vivre ensemble.

L'école de la troisième république, en donnant l'instruction, a voulu fonder la démocratie en donnant des bases communes à tous, un langage commun à tous. Le postmodernisme a déconstruit la légitimité *a priori* d'un langage commun. Il permet de reconnaître les incompréhensions. Christopher Winship voit Wresinski « post-postmoderne », mettant au centre l'intersubjectivité, l'engagement de recréer le langage commun, la compréhension commune. Il reste à créer une école de la reconnaissance mutuelle de chacun qui pourra fonder le savoir penser ensemble, sans lequel la démocratie exclura les plus faibles.

Utopie politique ? Barack Obama dans son discours à Philadelphie « Vers une union plus parfaite » relate l'histoire de la jeune Ashley, blanche marquée par les souffrances de sa mère pauvre et sans assurance maladie. Engagée comme « organisatrice de communauté » dans la campagne, elle demande à chacune des personnes présentes un soir de réunion pourquoi il est venu, pourquoi il croit dans cette campagne. Chacun donne une raison, dit son combat, et quand le dernier s'est exprimé, un vieil africain américain, resté silencieux jusque-là, dit « Moi, si je suis là, c'est à cause d'Ashley ». Obama conclut : ce moment-là de reconnaissance, au-delà de l'âge, de la race, ce n'est pas cela qui donne l'assurance maladie ou la sécurité, mais c'est là que ça commence.

¹ Des gens dans la misère se sont passionnés pour Antigone de Sophocle : Humilier une personne au nom de l'intérêt de tous jusqu'au-delà de sa mort en refusant de l'enterrer, ils connaissent. Le « Marchand de Venise » de Shakespeare, « un livre de chair contre une livre d'argent », là aussi ils connaissent.

² Levinas, Emmanuel. *De l'un à l'autre: entre nous. Essais pour le penser à l'autre*. Grasset, 1998, p 156.

L'INTERACTION RECIPROQUE DU COMPRENDRE ET DU FAIRE¹

Jean-Louis Le Moigne²

Ma présence parmi vous tient à ma lecture, il y a dix ans, de l'ouvrage des deux autres intervenants de cet atelier, Jona Rosenfeld et Bruno Tardieu, ouvrage dont le titre « *Artisans de démocratie. De l'impasse à la réciprocité : comment forger l'alliance entre les plus démunis et la société ?* »³ annonçait déjà le thème de notre atelier, « *Recréer des liens sociaux par l'initiative citoyenne* ». Ce livre nous invitait à être enfin attentifs à la « faisabilité » de l'action réfléchie en situation complexe, fût-elle dramatiquement complexe. Il devenait une contribution pratique et théorique à l'élaboration d'une « politique de civilisation »⁴, développant une « politique de l'homme en devenir dans le monde »⁵ qu'Edgar Morin nous invitait déjà à penser et à vouloir. J'étais alors enseignant en gestion, économie et informatique dans l'entreprise et je souffrais du caractère bien peu « civilisateur » des méthodes et outils de l'action collective que je devais enseigner, faute de mieux ; « Connaissez-vous des alternatives plus démocratiques et plausibles et qui s'avèrent faisables ? », m'objectait-on. Les quelques timides exemples que je pouvais opposer (mutuelles, coopératives...) s'avéreraient peu convaincants : sur cent entreprises qui recruteront vos étudiants, combien en citerez-vous qui se considèrent plus volontiers « artisans de démocratie » que « profit making » ? Que pouvais-je répondre ?

Et voilà que je rencontrais des situations infiniment plus complexes que celles des entreprises que décrivaient nos enseignements, celles que connaissent des hommes, des femmes, des familles en situation d'exclusion par grande pauvreté. Ils et elles nous montraient que, même dans ces situations dites extrêmes, on pouvait « faire face » avec beaucoup d'intelligence et de créativité. Je me souviens que j'écrivais alors (et que j'écris encore plus volontiers aujourd'hui) :

« La science, la politique, et la politique scientifique sont concernés au premier chef par cet étonnant ouvrage collectif : la diversité et la crédibilité manifeste des témoignages accumulés (des histoires de réussite là où on attendait des lamentations désespérantes), la pertinence critique de leur discussion, et l'effort permanent pour les mettre en perspective, les interpréter dans leur contexte et en inférer des leçons ou des propositions tant pragmatiques qu'épistémologiques, font d'Artisans de Démocratie un ouvrage relevant manifestement de tous ces domaines ici inséparables. Ne sommes-nous pas tous concernés, enseignants et chercheurs au premier chef, par les expériences que nous rapportent ces douze récits qui les contextualisent ? »

Les présumés « lois d'airain du marché » comme celles du « business management » ne parvenaient pas à inhiber l'intelligence de citoyens, qui se concertaient assez pour élaborer des alternatives plausibles et pour convaincre, cas par cas, toutes les instances démocratiques qui retrouvaient, fugacement parfois, le sens de la responsabilité solidarisante et interactive dont témoignaient ces familles en situation de grande pauvreté. Le récit qui s'ouvre par le

¹ Transcription de l'intervention orale.

² Professeur émérite à l'université d'Aix-Marseille, président du Programme européen Modélisation de la Complexité (MCX).

³ Le livre est paru en 1998. On trouvera une note de lecture <http://www.mcxapc.org/cahier.php?a=display&ID=208>. Il fut ensuite traduit en anglais en 2000 (note de lecture de MJ Avenier à <http://www.mcxapc.org/cahier.php?a=display&ID=339>) puis repris en édition de poche.

⁴ Edgar Morin et Sami Naïr, *Une politique de civilisation*, Paris, Ed Arléa, 1997, souvent réédité.

⁵ Edgar Morin, *Introduction à une politique de l'Homme*, Paris, Ed Seuil, 1965, souvent réédité.

releveur de compteur EDF qui ne parvient pas à fermer le compteur dans un taudis où survient une jeune mère et ses deux jeunes enfants incapables de payer leur facture, et de ce qui put s'ensuivre, par des trésors d'imagination des techniciens, des juristes, des travailleurs sociaux interagissant avec les exclus, n'est-il pas exemplaire ? « Oui, c'est possible ! »

Avant d'aller plus avant, je voudrais rappeler l'invitation que me fit Louis Join-Lambert, craignant à juste titre que j'aborde et que j'interprète ces témoignages en universitaire : « Je pense que travailler ce genre de remarques dans leur dimension épistémologique et pragmatique serait vraiment très intéressant dans cet atelier. » Mais ajoutait-il, recopiant la remarque de Wresinski : « La question est celle d'une démocratie avec les pauvres à propos du monde, pas à propos de la pauvreté seulement. »

« Observer, écouter, interroger celui qui vit la pauvreté, c'est là une démarche à laquelle nous ne nous livrons pas facilement. Elle exige tout d'abord une humilité et une disponibilité très grandes. L'humilité de nous dire que ce pauvre a quelque chose à nous apprendre. La disponibilité d'accepter les conséquences de ce que nous apprendrons. »¹

Message que je veux m'efforcer d'entendre, cet appel à l'humilité est si peu fréquent dans les instances académiques ! Il est nécessaire que ce soient les citoyens qui nous rappellent que ce que nous appelons pompeusement « rigueur scientifique » n'est que l'autre nom de ce que à quoi chaque citoyen est tenu de s'exprimer en démocratie : « la probité intellectuelle ».

Le thème qui nous rassemble aujourd'hui, sous-titre de notre atelier, est : « Entendre la complexité de la réciprocité des savoirs et des pouvoirs. » Puis-je le traduire un peu en proposant « L'interaction réciproque du Comprendre et du Faire. » « Comprendre ce que je fais et faire ce que je comprends ». Et je vais entendre cela sous le viatique de voyage que nous livre Edgar Morin depuis trente ans : « Relier, toujours relier ».

« C'est que je n'avais pour méthode que d'essayer de saisir les liaisons mouvantes. Relier, toujours relier, était une méthode plus riche, au niveau théorique même, que les théories blindées, bardées épistémologiquement et logiquement, méthodologiquement aptes à tout affronter, sauf évidemment la complexité du réel. »

Pour illustrer cela de façon un peu provocante, je vous propose une réflexion par laquelle un pauvre bâtard, né dans une petite ferme à Vinci en 1453, exprimait sa passion. Léonard de Vinci, sans jamais avoir été à l'école, sans avoir appris le latin, à force de faire, s'attachait à comprendre ce qu'il faisait : dessiner (*Disegno*), inventer (*Ingegno*), peindre, écrire, sculpter, questionner, voyager, expérimenter. Par chance pour nous, il s'attachait à garder traces de toutes ses réflexions sur ses expériences et ses observations, sur des « *Carnets* » que l'on retrouve peu à peu (on en a environ 6000 pages, pour nous tous émerveillant). C'est ainsi que l'on dispose de quelques-unes des plus grandes pages de la littérature scientifique de tous les temps, y compris les plus contemporains. Paul Valéry, en les lisant dans une bonne traduction anglaise, nous dit qu'on y perçoit sans cesse « une fureur sacrée, de faire pour comprendre et de comprendre pour faire qui passe toute philosophie »². Tout lecteur aujourd'hui ressent en lisant ces pages cette vivifiante attention à ne jamais séparer celui qui comprend, qui a un savoir, qui sait et celui qui fait, qui produit, qui crée. Léonard (qui disait de lui-même : « Je suis un homme sans lettre ») nous invite toujours à nous tenir dans cette conjonction fondatrice du comprendre et du faire. Conjonction fondatrice que je me propose d'éclairer ici à partir de trois arguments.

¹ Joseph Wresinski, « La place du pauvre dans la pensée », dans *Refuser la misère. Une pensée politique née de l'action*, Paris, Ed du Cerf – Ed Quart Monde, 2007, p. 16. (Le texte date de 1962).

² Paul Valéry, *Vues*, Ed La Table Ronde, 1948, p.228. (Le texte date de 1939).

Sur la légitimation des savoirs

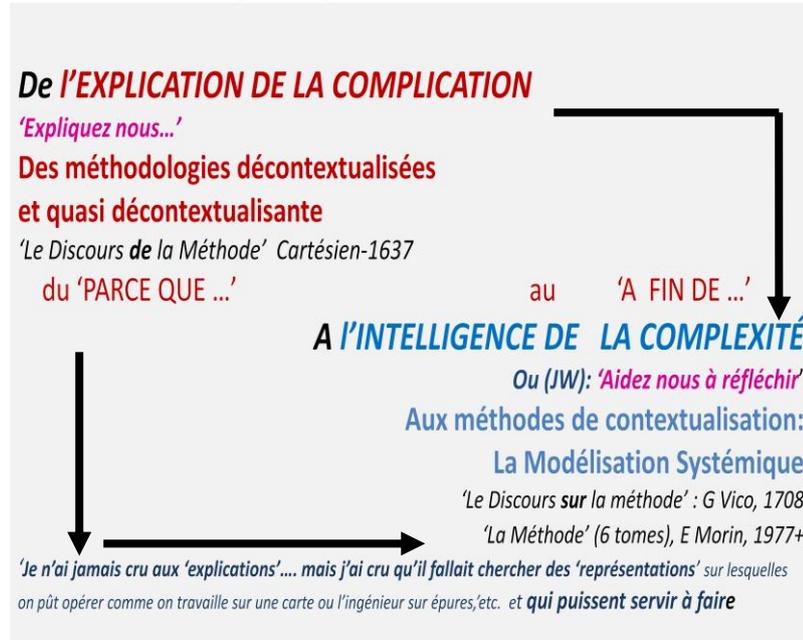
C'est ici je crois que commence l'exercice de la démocratie, dans et par « la réciprocité des savoirs et des pouvoirs ». Il importe que les citoyens ne se satisfassent plus de leur complexe d'infériorité devant l'autorité symbolique arrogante de toutes les institutions scientifiques et *a fortiori* de tous les scientifiques en tous domaines. Ceux-ci ne disposent pas de la clé platonicienne¹ des vérités scientifiques certaines et éternelles, et ils ne savent pas plus que les autres citoyens si ces clés existent. Ils peuvent élaborer et nous proposer des hypothèses plausibles bien argumentées et nous pouvons les questionner pour nous les approprier dès qu'elles nous semblent convenir. Ce sont les citoyens qui ont à valoriser les savoirs scientifiques qu'ils tiennent pour pertinents (qui les aident à comprendre). Ce ne sont pas les scientifiques qui décident des savoirs qu'ils voudraient vulgariser à l'usage des « vulgaires » que seraient les citoyens. Le présumé scientifiquement vrai n'est pas nécessairement le civiquement (ni le moralement) bon ! J. Wresinski avait fortement insisté sur cette relativité des savoirs scientifiques :

« La connaissance universitaire de toute réalité humaine est partielle. Il lui manque la prise sur le réel et par là, lui manque ce qui rend la connaissance mobilisatrice et provocatrice d'action : la connaissance que possèdent les pauvres, les exclus, qui vivent, de l'intérieur, à la fois la réalité de leur condition et la réalité du monde qui la leur impose »²

Je me souviens d'une autre interpellation de J. Wresinski, à nouveau, qui reprend cela en d'autres termes :

« Ce que nous demandent les pauvres, ce n'est pas qu'on leur explique, ce qu'ils demandent, c'est qu'on les aide à réfléchir, qu'on les aide à comprendre. »

Mais hélas, nous sommes dans une civilisation occidentale, qui depuis cent cinquante à deux cents ans, privilégie la démonstration formelle de « l'Explication » aux dépens de



l'argumentation fonctionnelle de la « Compréhension » (l'Intelligence). Le culte de la logique formelle (« le syllogisme parfait ») et la révérence à ses trois axiomes fondateurs (inventés plutôt que découverts par Aristote) semblent si prégnants dans nos cultures qu'on oublie depuis cent ans de les enseigner. Je parie qu'il n'y en a pas beaucoup parmi vous qui se souviennent des trois axiomes qui légitiment notre droit à dire « donc cela seul est vrai ». Mais nous

sommes-nous assurés de l'évidence de ces trois axiomes dans le contexte dans lequel nous raisonnons ? En pratique, jamais ! Ne pouvons-nous pourtant nous exercer à cette attitude critique, intelligente, citoyenne, banale ? Par exemple, lorsqu'on nous pose une question

¹ « Il est des prêtres et des prêtresses, savants dans les choses divines, qui ont eu souci d'être en état de rendre raison des choses auxquelles ils se consacrent, tenant le langage vrai ... » rappelle Platon-Socrate dans le Menon.

² Joseph Wresinski, « La pensée des plus pauvres dans une connaissance qui conduise au combat », dans *op.cit.*, p. 54. (Le texte date de 1980).

s'ouvrant par « pourquoi », devons-nous toujours chercher une réponse s'ouvrant par « parce que » ? Et si on répondait par « afin de ? » Au lieu de nous imposer une nécessité (« la science dit que c'était comme cela et pas autrement »), ne pouvons-nous examiner les « possibles » : « Afin de... »

Modifions notre regard pour être moins aliénés par des vérités présumées scientifiques, au lieu de nous laisser inhiber par l'illusoire clarté des évidences cartésiennes : « La clarté est le vice de la raison humaine plutôt que sa vertu. »¹ Renversons la vapeur ! Les citoyens ne peuvent-ils exiger de la part des scientifiques un retour sur leur capacité à s'exercer à « la critique épistémologique interne » (J Piaget) de leurs conclusions et sur leur capacité à identifier les enjeux éthiques légitimes ?

Déjà, dès 1708, G. Vico opposait au « *Discours de la Méthode* » de René Descartes (1637) qui se diffusait depuis peu en Europe, un autre discours au moins aussi plausible, le « *Discours sur la Méthode des Études de notre temps* »² (« ce cher René Descartes se trompe »).

« Comme si l'on ne voyait pas régner dans les choses humaines le caprice, le fortuit, l'occasion, le hasard, vouloir marcher droit à travers les anfractuosités de la vie, vouloir dans un discours politique suivre la méthode des géomètres, c'est vouloir n'y rien mettre d'ingenium, ne rien dire que ce qui se trouve sous les pas de chacun, c'est traiter ses auditeurs comme des enfants à qui on ne donne point d'aliment qui ne soit mâché d'avance. »³

Trois siècles plus tard, nous disposons des six tomes de l'œuvre maîtresse d'Edgar Morin, « *La Méthode* », qui, vous le savez, nous livrent aujourd'hui un socle épistémologique remarquablement documenté et argumenté sur lequel nous pouvons nous exercer « à travailler à bien penser » et ainsi à nous assurer, pas à pas, de la légitimité des savoirs par lesquels nos sociétés humaines construisent leurs pouvoirs et méditent leurs devoirs.

Sur l'exercice des pouvoirs

Deuxième argument, plus direct. Je passe de la légitimation des savoirs à l'exercice des pouvoirs. À nouveau, c'est un appel à la fois aux citoyens et aux scientifiques. Il faut ici refuser le mot même de vulgarisation. Il n'y a pas de savoir que l'on édulcore pour ce « vulgaire » qu'est le citoyen. C'est le contraire. Il appartient aux citoyens de mettre en valeur, ce qui, dans le brouhaha de la production scientifique, a de la valeur pour eux. Comme ces scientifiques sont aussi citoyens, nous l'espérons tous, alors cela aura de la valeur pour ces scientifiques aussi.

Il est vrai que les scientifiques préfèrent souvent encore un langage analytique à un langage fonctionnel : l'ontologique prime pour eux sur le phénoménologique si bien qu'ils deviennent vite inintelligibles pour qui ne maîtrise pas leur langage ésotérique. Mais il suffit de comparer les dessins aisément intelligibles d'une machine, sommairement commentés, présentés par Léonard de Vinci à ceux détaillant cette même machine en deux cent douze pièces détachées chacune dotée d'un nom rare, dessins que l'on trouve dans les volumineuses encyclopédies des derniers siècles. En examinant la page de Léonard, nous comprenons ce que fait cette machine et comment elle peut fonctionner, alors qu'en lisant les pages de l'Encyclopédie, nous pouvons savoir « de quoi elle est faite » bien plus que « ce qu'elle fait » et bien moins encore comment elle peut faire ce qu'elle est censée faire. Il est des langages (ici celui du *Disegno*

¹ Giambattista Vico cité par Paul Hazard. Voir <http://www.mcxapc.org/static.php?file=vico.htm&menuID=vico>.

² Texte disponible à http://www.mcxapc.org/docs/conseilscient/0511vico_pons.pdf.

³ Giambattista Vico, « De l'antique sagesse de l'Italie », 1710, traduction J. Michelet (1835).

léonardien, le dessin à dessein¹) qui aident l'intelligence en reliant, et d'autres (ici, celui de la réduction en autant de parcelles qu'il se pourra) qui l'inhibent en séparant.

Ce réductionnisme méthodologique depuis deux siècles certes a fait les grandes heures de la recherche scientifique (NASA, GOOGLE, Thérapies génétiques, TGV, mais aussi OGM et

2. SUR L'EXERCICE DES POUVOIRS
Appel des citoyens aux scientifiques et enseignants à
LA VALORISATION DES 'SAVOIRS CITOYENS'
et non à
LA VULGARISATION DES 'SAVOIRS SAVANTS'
Qu'il faut aussi valoriser puisqu'ils sont aussi et inséparablement 'savoirs citoyens'

<p>Ce que l'on FAIT</p> <p>↑</p> <p>COMPRENDRE</p> <p>↓</p> <p>POURQUOI On le FAIT</p>	<p>NOS MOYENS D'INVESTIGATIONS ET D'ACTION <i>les méthodes analytiques que l'on applique</i> LAISSENT LOIN DERRIÈRE EUX NOS MOYENS DE REPRÉSENTATION ET DE COMPRÉHENSION <i>« Modéliser pour Comprendre »</i></p> <p>UNE ÉTHIQUE DE LA COMPRÉHENSION <i>Rigueur scientifique = Probité intellectuelle</i></p>
---	--

déchets radio actifs...). Ces savoirs, devenant de plus en plus ésotériques, ont réduit aussi l'intelligence civique des citoyens qui se sont trouvés en situation d'avoir à « appliquer sans chercher à comprendre » ni le comment, ni le pourquoi de ce qu'ils font, doivent faire et pourraient faire.

Puis-je citer ici un texte de Paul Valéry de 1944 : « Nos moyens d'investigation et d'action laissent loin derrière eux nos moyens de représentation et de compréhension. »² Ne sommes-nous pas capables de faire un effort pour nous représenter l'infinie complexité de ce sur quoi nous voulons raisonner pour agir ? Ne devient-il

pas important de développer surtout et d'abord nos « moyens de représentation et de compréhension » ? Allons-nous persister à ignorer les fins que sont censés servir ces modèles faits par d'autres et ailleurs que nous sommes censés appliquer sans parvenir à les comprendre ?

Nos représentations scientifiques de l'activité humaine sont devenues trivialisantes à force d'être réductrices. La sacralisation de l'axiome aristotélicien « du tiers exclu » (qu'affectionnent les mathématiciens car il leur permet des « démonstrations par l'absurde », sic) n'a-t-elle pas légitimé des politiques sociales engendrant « un tiers d'exclus », ceci au nom de la rigueur scientifique ? Le jeu de mot ici ne vise qu'à susciter une réflexion critique sur nos modes de légitimation savantes (« par l'absurde » ?) de nos pratiques des pouvoirs politiques et économiques.

Sommes-nous incapables de nous former une culture active qui soit détrivialisante ? J'aime citer ici un beau texte, quasi officiel puisqu'il s'agit d'un extrait de la riche introduction (« Construire une politique scientifique ») du *Projet d'établissement du CNRS français*, publié en 2002 et toujours en vigueur, au moins symboliquement³. Dans « l'exercice des pouvoirs », on rencontre parfois la formulation d'une politique scientifique capable de cette sagesse, que les citoyens devraient appeler de leurs vœux. Certes, il est encore difficile d'obtenir des scientifiques qui prétendent produire des outils de prédictions ou de prévisions qu'ils puissent convenir de « la dimension de l'imprédictibilité » attachée à leurs conclusions. Mais les citoyens et les politiques pourront au moins, pas à pas, les questionner sur leur tendance à sacraliser leurs rôles, et les inviter à cette « critique épistémologique interne » qu'ils pourront ainsi

¹ Joselita Ciarvino, *Un art paradoxal. La notion de Disegno en Italie (XV^{ème}-XVI^{ème} siècle)*, Paris, Ed l'Harmattan, 2004. Voir, <http://www.mcxapc.org/cahier.php?a=display&ID=642>.

² Paul Valéry, dans *Revue Economique Contemporaine*, mars 1944 ; repris dans *Vues*, Ed de la Table Ronde, 1948, p. 39-44.

³ Texte intégral à : <http://www.cnrs.fr/strategie/telechargement/projetetabcnrs.pdf>

externaliser en confiance. Hélas, vous le savez sans doute, l'institution CNRS hésite encore à faire méditer ces pages de son Manifeste de 2002, qui invitaient à relever le défi de « la détrivialisat[i]on des savoirs » : « [...] il faut développer de nouveaux instruments de pensée, permettant de saisir des phénomènes de rétroaction, des logiques récursives, des situations d'autonomie relative. Il s'agit là d'un véritable défi pour la connaissance, aussi bien sur le plan empirique que sur le plan théorique. »¹

« S'attacher à la complexité,
c'est introduire une certaine manière de traiter le réel
et définir un rapport particulier à l'objet,
rapport qui vaut dans chaque domaine de la science,
de la cosmologie à la biologie des molécules, de l'informatique à la sociologie....

C'est reconnaître que
la modélisation se construit comme un point de vue pris sur le réel,
à partir duquel un travail de mise en ordre, partiel et continuellement remaniable,
peut être mis en œuvre. ...

Dans cette perspective, l'exploration de la complexité se présente comme
le projet de maintenir ouverte en permanence,
dans le travail d'explication scientifique lui-même,

la reconnaissance de la dimension de l'imprédictibilité.»

Projet d'établissement 2002 du CNRS français » Texte intégral à : <http://www.cnrs.fr/Strategie/index.htm>

« Développer de nouveaux instruments de pensée », n'en sommes-nous pas capables ? Convenir que nous ne modélisons pas le réel mais nos points de vue divers sur ce ou ces réels ; assumer les myriades d'interactions récursives (toute chose étant causée et causante) et dialogiques (à la fois et inséparablement antagonistes et complémentaires) qui tissent toutes nos représentations du *Monde de la vie*; ces exercices ne sont pas impossibles, et nulle autorité suprême ne peut nous les interdire.

L'éthique de compréhension est constitutive de la dignité humaine. Faire, c'est toujours « faire du lien ». Ce travail du lien fait émerger de nos pratiques une volonté de compréhension : « Loin que ce soit l'être qui éclaire la relation, c'est la relation qui illumine l'être », rappelait G. Bachelard nous invitant dès 1934 à un « *Nouvel esprit scientifique* ». Certes il fallait complexifier le concept de relation pour rendre compte des expériences innombrables du « travail de lien ». D'où je crois l'origine du mot « Reliance » repris par E. Morin (« Cette notion de reliance, j'en avais besoin ») : « "Relié" est passif, "reliant" est participant, "reliance" est activant. » En explicitant ce subreptice changement de regard qui fait de la relation, l'acteur, et de l'être, le résultat (alors que nous étions accoutumés à tenir l'être, acteur essentiel, illustrant son action par son résultat, la relation), Edgar Morin nous aide à développer notre aptitude à détrivualiser sans appauvrir, bien au contraire, notre aptitude à interpréter pour comprendre, autrement dit à raisonner. Les belles pages qu'il consacre à « l'éthique de reliance » qui est aussi « éthique de compréhension » (dans *La Méthode, T. VI, Ethique*) nous aident aussi à enrichir notre regard et par là notre aptitude à enrichir intelligiblement les représentations sur lesquelles nous raisonnons pour agir. Mille exemples viennent alors à l'esprit, depuis ceux de « la théorie du double lien »² de Gregory Bateson par ceux de « la parabole des deux planètes »³ de Ph. Caillé ou ceux des « métiers impossibles du travail social »⁴ de

¹ CNRS, *op.cit.*, p.12.

² « La théorie du double lien » est formulée par Gregory Bateson en 1956 (Bateson G., *et al.*, 1956, Behavioral Sci., 1, 251-264). Nombreuses diffusions qui semblent souvent restreindre sa portée à la psychothérapie. Voir une interprétation plus riche dans une étude de J. Miermont, 2007, publiée dans le Dossier MCX-XXIV, à <http://www.mcxapc.org/docs/dossiermcx/0805dossier24.pdf>, p.17 à 29.

³ Philippe Caillé, *Un et un font trois. Le couple révélé à lui-même*, Paris, Ed. ESF, 1991, voir : <http://www.mcxapc.org/cahier.php?a=display&ID=407>.

⁴ Bruno Tricoire, *La médiation sociale, le génie du Tiers*, Ed. L'Harmattan, 2002, voir : <http://www.mcxapc.org/cahier.php?a=display&ID=381>.

Bruno Tricoire. Je n'en retiendrai qu'un, ici, qui illustre la puissance de ce changement de la représentation permis par la reliance des mots et des expériences que les mots expriment : Dans le domaine du handicap, ne pouvons-nous décrire le handicapé comme « une personne autrement capable » demande Marcel Nuss, car ajoute-t-il, « la sémantique est essentielle dans le domaine du handicap » (et donc dans les domaines de l'exclusion, par la pauvreté ou la race

3. PENSER 'LA POLITIQUE DE CIVILISATION'

Non plus Action Régulatrice normée sur des Savoirs, mais
Action Civilisatrice: à la fois Faire et Penser (dialogique Pouvoir - Savoir)

LA DÉMOCRATIE COGNITIVE (selon Edgar Morin. T VI))

« La dépossession du savoir, très mal compensée par la vulgarisation médiatique, pose le problème historique clé de la démocratie cognitive. La continuation du processus techno-scientifique actuel, processus qui échappe à la conscience et à la volonté des scientifiques eux-mêmes, conduit à une régression forte de démocratie.

Il n'y a pas pour cela de politique immédiate à mettre en œuvre. Il y a la nécessité d'une prise de conscience politique de l'urgence à œuvrer pour une démocratie cognitive. **Il est effectivement impossible de démocratiser un savoir cloisonné et ésothérisé par nature.**

Mais il est de plus en plus possible d'envisager une 'Réforme de Pensée' qui permettrait d'affronter le formidable défi qui nous enferme »

ou...). « N'est ce pas aussi dans la sémantique que se fondent les (r)évolutions »¹. En utilisant un autre mot, ne nous donnons-nous pas une autre façon de penser ? C'est ce que m'ont fait percevoir nos amis d'ATD Quart Monde : la famille en exclusion par sa grande pauvreté est aussi une famille « autrement capable » et ainsi ingénieusement créatrice de savoirs qui nous enrichissent tous, ceux de la solidarité et de la « connaissance en fraternité ». On oublie trop vite que le premier théoricien de la

science positive, Auguste Comte, formulait la devise du scientisme triomphant au siècle dernier, « Ordre et Progrès », en réaction hargneuse contre la devise que la République Française venait de se donner « Liberté, Egalité, Fraternité », inséparables. À nous de convaincre ses disciples positivistes contemporains que ce glissement sémantique de l'ordre froid à la fraternité chaleureuse permet d'autres regards, plus riches, plus dignes aussi. Ne sommes-nous pas tous des « autrement capables » ?

Penser « la politique de la civilisation »

J'aurais souhaité développer ce troisième argument plus longuement : c'est celle que *Artisans de démocratie* a réactivé fort pragmatiquement dans nos cultures. Edgar Morin propose de l'appeler « la politique de la civilisation » et il a développé dans un des derniers chapitres du Tome 6 de *La Méthode*, un de ses aspects essentiel, sous le titre : « La démocratie cognitive ». Je reprends, dans l'encart ci-dessus, quelques phrases-clés de son propos, sur cette résignation à une sorte de « dépossession du savoir » des citoyens qui conduit « à une régression forte de démocratie » :

«[...] le citoyen perd le droit à la connaissance. Il a le droit d'acquérir un savoir spécialisé en faisant les études ad hoc, mais il est dépossédé en tant que citoyen de tout point de vue englobant et pertinent. »

Pourtant, ajoute Edgar Morin :

« [...] des principes d'intelligibilité se sont déjà formés, aptes à concevoir l'autonomie, la notion de sujet, voire la liberté, ce qui était impossible selon les paradigmes de la science classique. L'examen de la pertinence de nos principes traditionnels d'intelligibilité a en même temps commencé: la rationalité et la scientificité de-

¹ Marcel Nuss, Rapport *Propositions pour un accompagnement plus humanisé et humanisant et une formation plus adaptée*, juin 2006 : http://www.servicessalapersonne.gouv.fr/Public/P/ANSP/Bibliotheque/Emploi%20et%20professionnalisation/17_Rapport_Nuss.pdf

mandent à être redéfinies et complexifiées. Cela ne concerne pas que les intellectuels. Cela concerne notre civilisation: tout ce qui a été effectué au nom de la rationalisation et qui a conduit à l'aliénation au travail, aux cités-dortoirs, au métro-boulot-dodo, aux loisirs de série, aux pollutions industrielles, à la dégradation de la biosphère, à l'omnipotence des États-nations dotés d'armes d'anéantissement, tout cela est-il vraiment rationnel ? N'est-il pas urgent de réinterroger une raison qui a produit en son sein son pire ennemi, qui est la rationalisation ? »

Ainsi une interrogation pragmatique sur « la recréation des liens sociaux par l'initiative citoyenne », nous conduit-elle sans surprise à une méditation épistémique et éthique sur « le bon usage de la raison dans les affaires humaines »¹. Nous prenons conscience du lien qui associe les modes de réification des « savoirs enseignés » et les modes d'exercice des « pouvoirs civilisants ». N'est-ce pas ce qu'exprime « la pensée politique du fondateur d'ATD-Quart monde et 'la culture du refus de la misère' qu'il cherchait à promouvoir » : « Repenser la fraternité comme nécessité pour la démocratie, reconstruire la réciprocité. » Pensée politique qui appelle cette « Réforme de pensée » qu'Edgar Morin argumente de façon si convaincante aujourd'hui en appelant à « La Pensée Complexe ». *La logique ou l'art de penser* d'Arnauld et Nicole (1680) ou *Les lois de la pensée* de G. Boole (1851), qui furent en quelque sorte les références quasi sacrées de la rationalité occidentale, ne doivent plus être tenues comme les exclusifs garants scientifiques et *a fortiori* éthiques de l'action civilisatrice régénérant la Démocratie. Il en va de notre conscience collective de la Dignité Humaine. : C'est avec émotion que j'ai retrouvé sous la plume de Joseph Wresinski une référence au *Discours sur la dignité humaine*² qu'écrivait en 1485, Pic de la Mirandole.

Puis-je illustrer très brièvement, en achevant cet appel à la détrivialisations de l'action par la pensée, par trois images symboliques choisies pas tout à fait arbitrairement parmi bien d'autres ?

- Celle du primat « de la solidarité entre tous les phénomènes » : « Pour nous représenter un arbre, ne sommes-nous pas forcés de nous représenter quelque sorte de fond sur lequel il se détache ? » Nous ne percevons pas une chose inerte, mais un acte, celui de l'interaction d'un arbre et de ses contextes. Démarche au moins aussi légitime que celle proposée par la réductrice analyse cartésienne qui voudrait que 'pour se représenter un arbre, on commence par le décomposer en un tas de sciure' (« en autant de parcelles qu'il se pourrait »). « On n'accède aux 'choses' que par leurs interactions. » (J Piaget).

- Celle de la perversité des interprétations usuelles de « l'axiome du tiers exclu » : entre deux propositions antagonistes (« les sujets et les hors sujet ? »), faut-il toujours choisir ? Pourquoi ne pas chercher d'abord quelques « tiers » qui, inclus, susciteront parfois l'émergence et la reconnaissance de quelques alternatives plausibles puis souhaitables ? Entre l'ombre et la lumière, le peintre ne sait-il représenter l'indéfinissable *sfumato* ?

- Celle de la restauration de « la Délibération » dans nos pratiques : nous n'apprenons pas ou plus à délibérer pour décider collectivement. La décision devrait émerger plutôt qu'être démontrée, à partir des interactions entre de multiples points de vue, dont ceux que l'on ne laisse guère habituellement s'exprimer par le langage. Locale ou non, la décision est toujours un pari et la collectivité assume ses risques. Nos sociétés démocratiques manquent par trop encore de « lieux collectifs d'élucidation des enjeux »³. Des lieux où l'on puisse délibérer « Quels sont les enjeux, voyons ce qui est en jeu ? » (E. Morin) afin de faire émerger un quelque chose qui n'était pas là au départ et qui émergera au fil de l'échange et qui continuera à émerger.

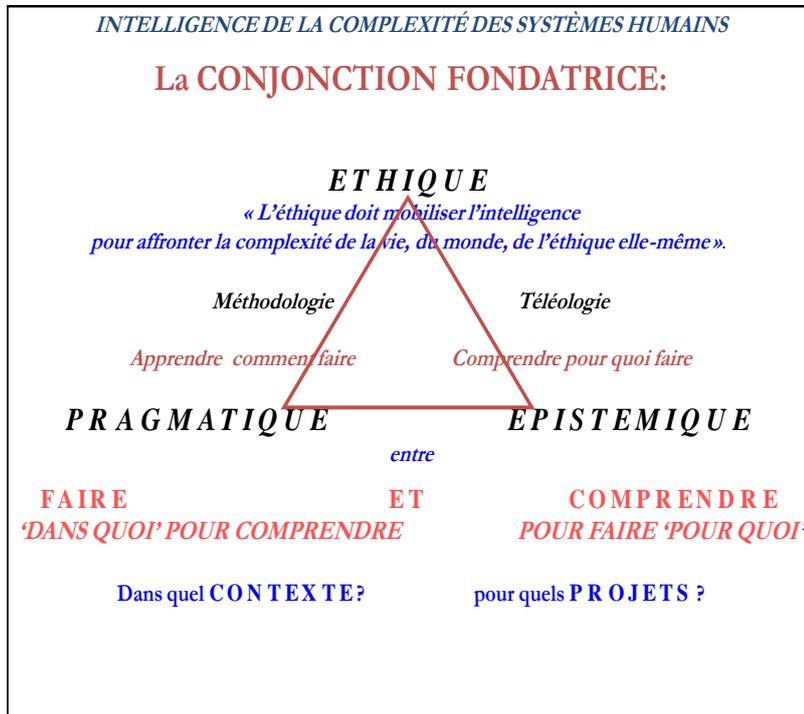
¹ H Simon, *Reason in Human Affairs*, Stanford University Press, 1983.

² Giovanni Pico della Mirandola, *De la dignité de l'homme* [1486], traduction française Yves Hersant, 1993, <http://www.lyber-eclat.net/lyber/mirandola/pico.html>

³ Pierre Calame et André Talmant, *L'État au cœur*, Paris, Ed. Desclée de Brouwer, 1997, p. 68.

Intelligence de la reliance, éthique de la compréhension

« Recréer des liens sociaux par l'initiative citoyenne » ; le thème de notre atelier nous incite à explorer sans trêve la richesse inépuisable de tous les processus de reliesances, tant physiques que spirituels, tant affectifs que cognitifs, qu'expérimentent les êtres humains « vivant, sentant, mouvant, pensant » solidaires de leur « Terre Patrie ».



Exercer notre intelligence de ces reliesances entrelacées, n'est-ce pas d'abord nous attacher à comprendre, à ne pas nous résigner à agir sans comprendre ce que nous faisons, questionner les « pourquoi nous nous agissons ». Si c'est en marchant que nous construisons nos chemins, ne devons-nous pas nous efforcer, pas à pas, de concevoir et construire ce que sera notre prochain pas. N'est-ce pas « en cela que consiste notre dignité », interrogeait Pascal en une formule célèbre que l'on peut aujourd'hui compléter d'un mot :

« L'homme n'est qu'un roseau, le plus faible de la nature, mais c'est un roseau pensant. [...] Toute notre dignité consiste donc en la pensée. C'est de là qu'il nous faut relever et non de l'espace ou de la durée que nous ne saurions remplir. Travaillons donc à bien penser : voilà le principe de la morale. »¹

Je crois que ce que la pensée et l'œuvre de Joseph Wresinski nous incite passionnément et légitimement à ajouter à cette admirable définition pascalienne de l'éthique, c'est le mot « réciprocité ». « Travailler à bien penser avec l'autre, en réciprocité. » N'est-ce pas ainsi que nous pouvons entendre un de ces premiers appels, en 1961, que certains tiennent encore pour provocant, inattentifs à l'intensité des expériences de recréation des liens humains dans et par lesquels il a vécu : « Nos sociétés sont bâties, non par l'amour, mais par l'intelligence, que celle-ci soit ou non animée par l'amour. »² Cet appel à l'exercice de l'intelligence dans l'initiative citoyenne, n'est ce pas celui que nous lisons dans les pages et les récits *d'Artisans de démocratie* ?

Martin Steffens : – Merci beaucoup pour votre intervention, c'était très intéressant. Je remarque que cela fait deux fois que l'on remet ici en cause la suprématie de la science, le monopole de la vérité que la science croit détenir, avec Bruno Tardieu tout à l'heure qui disait qu'il y avait des vérités existentielles à côté des vérités simplement efficaces ou objectives. Vous, vous avez dit la même chose différemment.

Ma question va porter sur quelque chose qui m'interpelle en ce moment. J'espère que ma formulation va être claire. Vous dites, et c'est aussi le titre de notre atelier, que la démocratie

¹ Blaise Pascal 'Œuvres complètes', (Pensées, 200-347 H3), Ed Lafuma, 1963, ed du Seuil, p. 528.

² Joseph Wresinski, *op. cit.*, p. 17.

créé du lien, ou recrée du lien. Vous avez fait allusion à Pic de la Mirandole, au sujet de la dignité de l'homme qui serait finalement d'être perpétuellement métamorphosable, si bien qu'il en sortirait que l'homme est perpétuellement perfectible non pas vers un but, mais vers on ne sait quoi, et que la démocratie sait créer des valeurs, on ne sait pas lesquelles, et finalement écouter les plus pauvres, c'est se laisser surprendre. Tout cela est à la fois séduisant et très problématique.

Jean-Louis Le Moigne : – Problématique, je ne sais pas. Est-ce que vous pouvez me citer quelque chose qui n'est pas problématique ?

Martin Steffens : – Non, mais est-ce que la démocratie consiste uniquement à entrer dans un dialogue dont on ne voit absolument pas ce vers quoi cela va nous mener ? Ou est-ce qu'il ne faudrait pas tenir quelque chose qui soit à la limite contradictoire, mais qu'il faut tenir ensemble : à la fois se laisser pleinement surprendre par l'autre et donc entrer en litige avec lui, et à la fois valider les vérités existentielles absolues au nom desquelles on se dépasse, et non pas cette idée que l'on peut créer des vérités de façon permanente ? Je crois qu'il y a des besoins du corps et de l'âme qui sont absolus, qui ne sont pas relatifs, mais ce n'est que dans le dialogue que l'on va toucher cette vérité absolue et donc je réhabiliterais quand même Platon qui effectivement pense qu'il y a un modèle de la vérité, mais qui finalement n'écrit que des dialogues.

Jean-Louis Le Moigne : – Je n'ai pas proposé d'enlever l'habilitation de Platon, mais de désacraliser sans la sataniser son autorité symbolique sur nos modes de penser et de légitimer nos connaissances. En effet, Menon ou Protagoras ne sortent pas vaincus de leurs débats avec Socrate ; Platon, pas plus que Socrate n'en sort vainqueur ! Pourquoi faudrait-il que l'on absolutise la seule conclusion de Platon-Socrate ? Les remercier de leur question n'est pas faire universellement nôtre leur réponse.

Cela dit, je suis conscient d'avoir, emporté par ma passion pour nos réflexions si actuelles sur « la recréation des liens sociaux », utilisé souvent un vocabulaire parfois un peu abrupt. Mais je n'ai pas dit « arrêtez la science », j'ai dit « ne la sacralisons pas » et j'ai ajouté « responsabilisons les citoyens », pour qu'ils ne délèguent pas systématiquement aux scientifiques la charge de définir pour eux ce qu'est et doit être la Vertu (c'était la question que Menon posait initialement à Platon dans ce dialogue !). Ceci nous fait réfléchir sur la responsabilité de la société civile, citoyens et scientifiques aspirant à comprendre ce qu'ils font. Sa responsabilité à produire elle-même ses propres règles du « vivre ensemble » sans attenter à un méta niveau de sagesse, indépendant d'elle. Responsabilité qui fonde notre humaine dignité, celle qu'affichent aujourd'hui « les droits de la personne humaine » (nous savons combien Joseph Wresinski veillait à s'y référer). Puis-je nous proposer ici la réponse de Paul Valéry (concluant un texte toujours actuel sur *La Politique de l'Esprit*, 1932) :

« Il faut conserver dans nos esprits et dans nos cœurs la volonté de lucidité, la netteté de l'intellect, le sentiment de la grandeur et des risques, de l'aventure extraordinaire dans laquelle le genre humain, s'éloignant peut-être des conditions premières et naturelles de l'espèce, s'est engagé, allant je ne sais où. »

J'aime citer l'exemple de la constitution américaine inchangée depuis plus de deux siècles. Elle est délibérément « non rationnelle », elle se forme sur les délibérations au sein de tensions quasi permanentes entre des instances multiples potentiellement antagonistes ; elle ne prétend pas produire le seul bon gouvernement de la cité, mais une progression possible, tâtonnante, pragmatique. On a pu produire une connaissance du « vivre ensemble » qui soit « processus » plutôt que « résultat », qui ne dit pas définitivement ce qu'il faut faire, mais comment on peut essayer de faire. Il reste que toute action humaine est toujours un pari que l'on peut souvent relancer par de nouveaux paris, en exerçant nos intelligences plutôt qu'en appliquant une méthode que l'on ne comprend pas ou plus.

Patrick Brun : – Je suis resté sur ma faim, parce que Monsieur Le Moigne a annoncé les trois axiomes d'Aristote, et je ne sais pas quels étaient ces trois axiomes !

Jean-Louis Le Moigne : – On peut faire bref, en précisant que les termes d'Aristote sont sensiblement plus précis que ceux de ses multiples exégètes et interprètes qui passent trop vite de la forme au fond, ce que ne faisait pas Aristote. Ces axiomes sont les suivants :

- L'axiome d'identité : « A est A. » Une même chose garde toujours son identité unique et exclusive. Mais un homme qui perd ses cheveux et n'a plus la même forme, garde-t-il toujours son identité ?

- L'axiome de non contradiction : « B ne peut être A et non A. » Le péché ici est d'avoir appelé cet axiome de non-négation, axiome de non-contradiction : « non noir » n'est pas le contraire de noir, blanc. « non noir » est ce qui n'est pas noir : bleu, vert, rouge, ou blanc ou... Le « différent de noir » est-il son contraire ?

- L'axiome du tiers exclu : « B est ou A ou non A », autrement dit, l'énoncé B est ou vrai ou faux : Il n'y a pas de tiers (ou de milieu, disent les anglais) entre ces deux extrêmes. Entre l'ombre et la lumière, le *Sfumato* est-il interdit ?

LE PARTENARIAT AVEC LES PLUS DÉMUNIS¹

Jona Rosenfeld²

Un changement paradigmatique s'est produit par ma relation de près de quarante ans avec le Mouvement international ATD Quart Monde.

Je peux retracer le début de ce changement innovateur vers ma première rencontre avec le père Joseph Wresinski, fondateur de ce Mouvement, et Mme Alwine de Vos van Steenwijk, un de ses principaux soutiens. J'ai été frappé par une idée que j'ai entendue à ce moment-là, dont j'ai appris et avec laquelle je me suis débattu depuis :

« Des familles qui vivent dans l'extrême pauvreté et l'exclusion ont quelque chose à contribuer. »

Cela m'a conduit d'abord à me concentrer sur l'idée du partenariat comme la base pour s'engager dans un travail avec ces familles et avec d'autres personnes vivant dans l'exclusion.

Par la suite, ceci me conduisit à mettre cette idée en pratique, c'est-à-dire à créer des partenariats ou des coalitions avec ou vis-à-vis de toutes organisations ou personnes disposant des ressources requises par des gens vivant en état de pauvreté et d'autres personnes, familles et collectivités.

Ceci affirma en fin de compte ce que je vois aujourd'hui comme le cœur de l'affaire : se battre pour l'établissement d'alliances avec et parmi tous les acteurs concernés, afin de faciliter l'émergence de contributions, de la part de tous les acteurs, qui permettraient aux uns et aux autres de se transformer, comme la clé d'une libération de l'exclusion et de l'entrée dans un état d'inclusion et de démocratie.

Pour formuler ceci en termes opérationnels : la conséquence est que chacun des acteurs dans tous ces efforts doit consciemment devenir – et être soutenu à devenir – une personne qui à la fois gagne et contribue à l'entreprise commune. Si cela arrive, tous sont gagnants.

Ceci a en même temps un impact démocratisant sur chacune des personnes et collectivités concernées, y compris celles qui en ce monde par trop global désirent et décident de devenir des militants sociaux, celles qui vivent dans la pauvreté et celles qui sont engagées à agir au nom d'un bien-être mutuel.

¹ Résumé

² Professeur de sociologie, Myers, Brookdale Institute, Jerusalem.

Vendredi 19 décembre 2008

Remarques conclusives

REMARQUES CONCLUSIVES

Gil Delannoi¹

Je vais parler du point de vue de la théorie et de l'histoire de la démocratie. Ainsi, je pourrais commencer par répondre à la première question : « Actualité de la pensée de Joseph Wresinski ? » Et je répondrais, de mon point de vue, « oui », et même deux fois « oui ». J'irais encore plus loin : puisque j'ai assisté à la quasi-totalité des travaux de ce colloque, avec une exception pour ce matin, je peux reconnaître dans les différentes interventions lors des ateliers ou des séances plénières non seulement de la théorie, mais, d'une certaine manière, un moment d'histoire et la pratique de la démocratie. Par conséquent, je me sens ici, au fond, tout à fait à ma place. Je voudrais vous demander d'excuser le caractère improvisé de cette conclusion. Je l'ai voulue ainsi en écoutant les uns les autres et en me demandant comment je retrouvais ce que je savais de la pensée du père Joseph Wresinski sur les points qui me semblaient être ressortis des débats. Je n'ai, évidemment, nullement la prétention de faire la moindre synthèse, mais simplement de donner quelques pistes de conclusion, d'autant plus que le moment des conclusions est toujours une heure de fatigue à la fois physique et mentale.

J'insisterais sur quatre principes : l'évidence de la pauvreté, puis le principe que j'appellerais de réciprocité entre la démocratie et la question de la pauvreté ; j'y ajouterais des considérations sur la politique aujourd'hui, ses difficultés, que ce soit dans l'urgence ou dans le long terme, et enfin un mot sur l'expérimentation.

Pour nous détendre un peu à la fin de ces travaux, je voudrais, si vous me le permettez, mentionner une fable célèbre qui, me semble-t-il, s'applique assez bien à nos débats comme à la pensée de Wresinski qui nous réunit tous ici. Cette fable très connue, que certains d'entre nous ont apprise à l'école quand ils étaient plus jeunes, est celle du Loup et du Chien. Faute de temps, je ne la réciterai pas, bien que la versification de La Fontaine soit très belle. Vous connaissez l'histoire de ce loup, libre mais n'ayant que la peau sur les os, qui en vient à envier un chien gras et bien nourri. Néanmoins, quand il apprend les conditions pour être gras et bien nourri, il y en a une qui le fait reculer. Je crois que ce n'est pas seulement le fait qu'il devra entrer dans la servitude. Il y a une leçon encore plus intéressante, à mon avis, dans cette fable. Certes, le chien va refuser la servitude et préférer ne pas flatter un maître pour avoir les restes de son repas, mais n'oublions pas aussi qu'à la question du loup : « Que me faudra-t-il faire ? », le chien répond : « Presque rien », puis commence tout de même par dire : « ... donner la chasse aux gens portant bâtons, et mendiants. » J'attire votre attention sur ce petit détail et j'en tire deux conclusions. La première - qui est une évidence ici mais qui, après tout, ne l'a pas toujours été à toutes les époques - est qu'il ne faut pas opposer la lutte contre la pauvreté et la liberté politique, autrement dit la démocratie. L'une ne peut être sacrifiée à l'autre, telle est la première leçon de cette fable. L'histoire du XX^e siècle nous a montré qu'en général, quand on veut sacrifier l'une à l'autre, on obtient un résultat catastrophique sur les deux plans. Enfin, l'autre leçon de la fable, c'est qu'il ne faut pas dresser les uns contre les autres. Autrement dit, il ne faut pas inclure tel groupe de gens si cela se fait au prix de l'exclusion d'autres personnes. Je crois que cette leçon est assez en accord avec tout ce que nous avons dit pendant ces deux jours.

¹ Directeur de recherche, Centre de recherches politiques de Science-Po (CEVIPOF).

La question qui nous est posée est donc de concilier la démocratie comme principe et la démocratie comme pratique. C'est là que nous voyons surgir beaucoup d'insatisfactions en matière de lutte contre la pauvreté, ainsi que les uns et les autres l'ont assez mentionné. Voici quelques brefs principes que j'ai relevés. Le premier, peut-être, est celui que j'ai appelé l'évidence de la pauvreté. Il me semble que ce qui nous réunit ici, c'est, au fond, que la pauvreté échappe au principe de relativité. Certes, on est toujours relativement plus ou moins riche, la relativité s'applique à la richesse. Il y a même des gens très riches qui se sentent moins riches que d'autres. C'est vrai aussi pour le grand et le petit, le savant et l'ignorant, puisque nous parlons et jugeons toujours par comparaison, par rapport à quelque chose. Or, il se trouve que ce principe de relativité et de comparaison ne s'applique pas à la pauvreté quand sont mises en question des choses aussi élémentaires que manger et se vêtir, avoir un toit, se chauffer l'hiver, pouvoir assurer sa propreté. Il faut aussi inclure certains facteurs d'ordre « social », comme avoir un sentiment de dignité et d'estime de soi, avoir la possibilité de ne pas vivre en solitaire. Et nous pouvons y ajouter, dans le cas de nos sociétés complexes, la nécessité d'éducation, de soins, et de participation à un espace public. Ainsi, il y a une évidence de la pauvreté qui la fait échapper à cette sorte de relativité que je mentionnais.

Le deuxième point, qui me semble important et assez fidèle à la pensée du fondateur d'ATD Quart Monde, est le fait qu'il y a une interaction entre démocratie et pauvreté. Non pas forcément, comme on l'a dit à certaines époques, parce qu'une démocratie doit être frugale et ennemie des richesses (même si cette frugalité peut avoir un sens dans la période que nous traversons aujourd'hui, quand on connaît les salaires de certains financiers qui, en effet, n'ont rien de très démocratiques), mais surtout parce qu'il y a un échange et une relation entre démocratie et pauvreté. Autrement dit, la pauvreté n'est pas un problème qui doit être traité et éliminé comme une tare par une démocratie. Au contraire, elle impose que la démocratie se remette en cause en permanence, tant dans ses propres principes que, surtout, dans sa pratique effective, faute de quoi elle est condamnée à n'être qu'une démocratie d'apparence. Et je pense que nous devons insister plus que jamais, à l'issue de ce colloque, sur cette dimension : certains l'appellent « connaissance » mais je préférerais la nommer « action réciproque ». La façon dont nous concevons et pratiquons la démocratie doit être transformée en permanence par l'existence de cette pauvreté évidente que je viens de mentionner. D'autre part, cette pauvreté doit être elle-même transformée par une pratique démocratique. Il n'est pas tolérable, tant du point de vue théorique que pratique, qu'il puisse y avoir des citoyens « épaves » dans une démocratie. Je dis « épaves » dans une acception non péjorative, dans le sens d'échoués, à la dérive, sans destination, sans fonction, sans finalité, à l'arrêt. On peut penser aussi, surtout dans une conjoncture comme la nôtre, à des citoyens qui, sans être des « épaves », se sentent menacés en permanence de le devenir. Pour autant, comme dans la fable, nous devons refuser le paternalisme, et c'est là une exigence démocratique qui rend les choses à la fois plus difficiles et plus exaltantes. Dans le même sens, nous devons aussi refuser la manipulation des uns par les autres, fût-ce avec des bonnes intentions. Car, dans la démocratie, la dignité vient de l'égalité et l'humanité de la liberté, et il faut les deux à la fois. La démocratie est une procédure imparfaite mais perfectible et qui doit servir à créer cet espace public, ces cercles concentriques où peuvent s'épanouir à la fois un souci de soi, un souci de ses proches et un souci de son environnement local et social.

Le troisième point, qui n'est pas spécifique à la question de la pauvreté mais qui me tient à cœur, est le problème suivant : Comment faire de la politique aujourd'hui ? Comment sortir de l'urgence et de l'agitation qui caractérisent la politique, pas seulement dans l'activité gouvernementale mais également dans les relations de travail, dans les vies individuelles ? Il y a dans la société d'aujourd'hui une agitation manifeste qui fait que le souci du long terme, qui est essentiel, devient accessoire et qui fait que la réponse à l'urgence tient lieu de seule faculté

d'action. Ceci n'est pas tenable, non pas d'ailleurs seulement pour la démocratie, mais aussi pour toute forme d'activité politique qui se veut efficace. En bonne politique, c'est en général l'été qu'on se prépare aux problèmes de l'hiver.

Quatrième point : l'expérimentation. Parce que des droits sans effet, ce n'est pas grand-chose de plus qu'une absence de droits, et mieux vaut probablement des politiques efficaces que des droits claironnés et inappliqués. Il ne s'agit évidemment pas ici de parler contre le droit, qui est absolument nécessaire. Mais l'expérience, au double sens d'expérience acquise et d'expérimentation au présent et projetée dans le futur, semble une dimension absolument essentielle. Et c'est cette dimension qu'illustre, a illustrée, et peut illustrer encore davantage une organisation non gouvernementale comme celle dont nous parlons ici et, par contagion et influence bénéfique, l'ensemble de l'action sociale. Est ici impliqué un principe essentiel de la démocratie que je n'ai pas encore mentionné : la participation, une participation - j'en reviens à ma fable - à visée de coopération et non de servitude. Le conflit fait évidemment partie de la démocratie : on n'est jamais d'accord sur tout dès qu'on discute librement. Cependant, la finalité est quand même la coopération. C'est une entreprise à la fois difficile et exaltante qui, je l'espère, permettra de dépasser la situation un peu désespérante de la fable du Loup et du Chien, ou tout au moins nous donnera le moyen (même si, dans l'expérimentation, aucun succès n'est jamais garanti) de commencer ce travail, si crucial au vu de la généralisation de la pauvreté. Cette généralisation se retrouve d'ailleurs dans les sociétés les plus différentes et dotées de régimes politiques dissemblables, ainsi qu'on peut le constater en voyageant, ce qui prouve bien la radicalité du problème et la nécessité de le traiter tant avec les moyens politiques destinés à réagir dans l'urgence qu'avec ceux, plus solides et durables, de la préparation du moyen et du long terme.

Merci beaucoup.

D'UN MÊME MONDE VERS UN MONDE COMMUN

Louis Join-Lambert¹

En principe, nous avions espéré tenir ce colloque en février dernier. Maintenant, en décembre, le contexte est bien différent. Au même moment, sur l'ensemble du globe, les peuples font une même expérience. Une même perte de confiance dans l'édifice financier et économique prend le dessus. Les images de l'avenir sont brouillées. Une sorte de précarité des interdépendances économiques est palpable pour chacun, et, pour beaucoup, à juste titre, source de peur. Dans cette impasse des mécanismes économiques régulateurs tant vantés et imposés quasi sans restriction à l'échelle du monde depuis 1989, les peuples en appellent à la politique. Et Jean-Paul Fitoussi nous a rappelé que le théoricien de la régulation économique ne peut s'étonner de cette impasse. L'appel à ce que le politique reprenne son pouvoir sur l'économie se manifeste, on l'a compris, face à l'asphyxie du crédit, due à la méfiance entre institutions financières et à la grande peur de ses effets dans « l'économie réelle ».

Précédemment, en début d'année, nous avons également vu les émeutes de la faim dans plusieurs dizaines de pays. Les manifestants y ont, certes, recouru pour exiger une assistance, obtenir de quoi nourrir les leurs immédiatement et résister à la faim. Ils ont aussi dénoncé l'acceptation d'une logique économique qui écrase leur vie au lieu de barrer la route à ce qui la détruit.

Joseph Wresinski, repris par Leandro Despouy, définit la grande pauvreté² comme résultant de précarités durables qui font violence tant aux corps et à leur santé qu'aux relations familiales, sociales, citoyennes des plus pauvres. La vie se bâtit dans le provisoire, dans le brouillard d'un immédiat sans balises, privé de partenaires durables et d'horizon, dans un provisoire qui trop souvent dure ou reprend sans cesse sous différentes formes. S'il y a lieu de parler des droits de l'homme, c'est que :

« La violence du mépris et de l'indifférence crée la misère, [...] emprisonne le pauvre dans un engrenage qui le broie et le détruit. [...] La privation constante de cette communion avec autrui, qui éclaire et sécurise toute vie, condamne son intelligence à l'obscurité, enserre son cœur dans l'inquiétude, l'angoisse et la méfiance, détruit son âme. »³

La précarité durable qui frappe des individus, des populations, manifeste qu'ils dépendent de communautés humaines et politiques, nationales et internationales qui les méprisent assez pour les abandonner, ne pas se lier vraiment avec eux pour un avenir commun. L'argument économique sert d'excuse, il est le résultat de cet abandon.

Nonna Meyer a commenté hier après-midi la contribution des Ateliers du croisement des savoirs en pointant qu'il s'agissait là de ressources de la démocratie. Ce terme accueille bien un élément central de la pensée et de la démarche initiée par Joseph Wresinski. Dans la grande pauvreté, le membre d'une communauté humaine, le citoyen d'une communauté politique, est brisé par le double fait de ne pouvoir tenir ses responsabilités et de ne pouvoir accé-

¹ Volontaire permanent, Institut de recherche et de formation aux relations humaines (IRFRH), ATD Quart Monde.

² Conseil Economique et Social, « Grande Pauvreté et précarité économique et sociale », Rapport présenté par M. J. Wresinski, Journal Officiel de la République Française, 28 février 1987, p. 6.

³ Joseph Wresinski, « La violence faite aux pauvres » [1968], dans Joseph Wresinski, *Refuser la misère. Une pensée politique née de l'action*, Paris, Éditions du Cerf – Éditions Quart Monde, 2007, p. 113.

der à ses droits, étant entendu que mes responsabilités permettent les droits d'autrui et ses responsabilités mes droits. La grande pauvreté rompt cette chaîne dont les maillons faibles sont des personnes qui agissent, des familles, des populations. Si la crise fait peur c'est bien parce qu'elle promet d'affaiblir la solidité de cette chaîne dans l'économie, ouvrant la voie à des faillites d'entreprises, au chômage, à l'insolvabilité, etc. Pourvu que cette crise ne dure pas, pensons-nous. Pourvu que je ne sois pas un maillon qui casse. Et pourvu que ces ruptures ne débordent pas l'économie tant dans la condition des personnes que dans celle des peuples en se propageant à leurs institutions à l'intérieur de pays ou entre eux. La crise de 1929 a précédé l'extension des fascismes et la deuxième Guerre mondiale.

On prévoit que l'humanité comportera neuf milliards d'habitants au milieu de ce siècle. Elle doit faire face aux périls attendus du réchauffement climatique et conduire des révisions déchirantes face à la fragilité de la planète et à la sienne propre. Pour réussir, nous dépendons certes de la science, de la connaissance, des investissements économiques. Nous dépendons plus encore de l'apprentissage d'une citoyenneté nouvelle. Citoyenneté moins aveugle qu'aujourd'hui à la violence qu'elle engendre contre la part la plus affaiblie des peuples, contre les espèces avec lesquelles l'humanité cohabite sur la terre dans des systèmes vivants très fragilisés. Citoyenneté qui développerait davantage des potentiels humains d'attention et de perception plus que jamais requis pour habiter le monde et que le même productivisme, le même mode de domination et de manipulation par les mass média, la réglementation, la surveillance et la répression policière tendent à atrophier. La volonté de mettre à jour la démocratie avec ceux qui en décrochent ou n'y ont jamais accédé à cause de la faiblesse dans laquelle ils sont tenus rejoint ces perspectives.

D'une certaine manière, les populations qui ont dû faire face à l'accumulation durable de précarités ont appris de cette dure expérience, sans choix. Appris, par exemple, que le dernier recours, la dernière sécurité sociale dans les pires périodes, ce sont des gens qui sont passés par de telles épreuves et ne peuvent rester indifférents. Du point de vue de cette entraide dans l'extrême détresse, il est rationnel, quand les choses vont moins mal, d'aider celui qui y passe à son tour, touche le fond, y compris quand on dispose d'un budget déjà trop faible. Du point de vue de ce budget par rapport auquel s'établit la norme surveillée, ce n'est pas raisonnable. Et cet apprentissage leur est reproché. Ces populations sont socialement définies par ce qu'elles n'ont pas appris, ne possèdent pas, ne font pas, ne sont pas. Elles sont sommées d'agir de façon autonome en conformité avec des normes que leur histoire et leur situation leur ont interdit de mettre en œuvre. Souvent dépendantes d'institutions peu sensibles à ce que ces populations cherchent à réussir et aux partenariats qu'elles appellent pour cela.

Pour Joseph Wresinski, la démocratie disqualifie de la sorte l'expérience et la pensée des citoyens les plus défavorisés et se prive ainsi des moyens réalistes de se développer avec tous ses acteurs. C'est souvent du manque de scolarisation que la démocratie suppose en pratique un manque de citoyenneté. À tort. Car, si l'instruction a sa part pour soutenir la citoyenneté, si l'école veut être un lieu d'apprentissage de l'égalité des êtres humains qui fonde la démocratie, elle n'est pas à l'abri du vent des inégalités sociales et des discriminations de fait. Si l'apprentissage de la démocratie repose entièrement sur l'école, il n'y a guère de chance que la démocratie se libère de son ignorance des conditions d'accès les plus incontournables à une vie démocratique commune. En ne reconnaissant pas les moins instruits aussi comme des citoyens déjà actifs en tant que tels, en ne soutenant pas leur action, la démocratie se prive d'un de ses potentiels, d'une de ses sources d'innovation vitale et permanente. Actualiser la pratique de la démocratie avec celui qui a le moins de pouvoir, c'est ouvrir cette pratique à tous, car tous les autres sont mieux placés que lui pour y accéder.

Ainsi comprise, la question de la pauvreté dépasse celle des politiques sociales pour devenir celle de l'action des citoyens démunis avec les autres citoyens. Le problème n'est pas la pauvreté, c'est notre pauvre richesse, par opposition à une richesse qui résulterait de la prise en compte simultanée de toutes les expériences de vie ensemble comme révélatrices du monde commun. Nous sommes dans un même monde ; un certain nombre d'humains y sont avec le statut d'absents, avec le statut d'invisibles, avec le statut de personnes dont les gestes n'entraînent pas nos gestes. La démocratie au XXIème siècle doit, je crois, ambitionner un monde qui soit le fruit de l'action de tous les humains dans leurs rapports entre eux et dans leur soin d'une planète dont ils se sachent partie prenante, prenant et donnant.

Je voudrais conclure plus concrètement. Du côté d'ATD Quart Monde, nous éprouvons le besoin de contribuer également à cela. On ne se sent pas toujours suffisamment compétent. Notre mouvement a décidé dans les récentes années de relancer sa dynamique de connaissance. C'est un enjeu très important, sur lequel nous n'avons jamais cessé d'investir comme on l'a compris à travers les ateliers du croisement des savoirs, par exemple. Mais nous sommes à une étape où nous voulons le renforcer. Et nous avons ouvert le Centre international Joseph Wresinski qui est voué à une connaissance meilleure de l'histoire des plus pauvres qui nous aide à comprendre le présent. Ce centre est également voué à la connaissance de la pensée et de l'action de Joseph Wresinski, de ce que l'on peut appeler « l'aventure Wresinski », autour de cette dynamique du croisement des savoirs qui prend les formes que nous avons vues et d'autres formes dans diverses régions du monde, autour de la compréhension en termes de sciences politiques de ce mouvement, de sa place et de son mode d'influence en France et au niveau international. Enfin, ce centre a aussi la fonction essentielle de former, de soutenir le travail indispensable sur le regard, sur l'écoute, de faciliter l'engagement durable des personnes et de permettre aux gens de venir reprendre souffle après une expérience riche qui peut aussi provoquer un certain épuisement. On a besoin de relire nos engagements tout seul ou avec des personnes qui ont l'expérience de la pauvreté ou d'autres encore, et tout cela dans une perspective d'émancipation. Une libération du rapport d'exclusion, du rapport de misère pour savoir vivre ensemble. Pour cela, on souhaiterait que certains chercheurs nous aident.

Dossiers et documents de la Revue Quart Monde

La Revue Quart Monde s'est fixé comme ambition de nourrir un courant de pensée issu de la vie des plus pauvres. De manière occasionnelle, elle publie hors abonnement des « Dossiers et documents », qui rendent compte de manière plus approfondie d'une étude ou d'une recherche, d'un séminaire ou d'un colloque, notamment sous la forme d'actes ou de dossiers de travail. Sont également parus dans la même collection :

Le défi urbain à Madagascar. Quand la misère chasse la pauvreté. Étude commandée par la Banque mondiale, n°18, 2010.

La démocratie à l'épreuve de la grande pauvreté : l'actualité de la pensée de Joseph Wresinski. Actes du colloque régional tenu à Port-au-Prince les 27, 28 et 29 février 2008, n°16, 2009.

Chronique du Séminaire Méditerranée, Aix-en-Provence, 26 – 29 septembre 2005. Quand se rencontrent ceux qui, en divers pays du Bassin méditerranéen, se font proches es plus pauvres, n°15, 2006.

Ce que l'on dit doit faire changer notre vie. Grande pauvreté, participation et accès de tous aux droits fondamentaux. Un document de travail européen du Mouvement international ATD Quart Monde, n°14, 2006.

Quand l'extrême-pauvreté sépare parents et enfants : un défi pour les droits de l'homme. Étude préfacée par les Nations Unies et l'Unicef, n°13, 2004.

Précieux enfants, précieux parents. Miser sur les "liens fondamentaux" dans la lutte contre la pauvreté des enfants en Europe. Repérages pour un dialogue, n°12, 2004.

Le droit de vivre en famille, n°11, 2002.

Grande pauvreté et précarité en Europe à l'horizon 2010, n°10, 2002.

Refuser la misère à l'échelle d'un pays. Une lecture de la loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions, n°9, 1998.

Sortir de l'inactivité forcée, n°8, 1998.

Repenser l'activité humaine, n°7, 1998.

Extrême pauvreté et droits de l'homme en Europe. Défendre des causes significatives, n°6, 1997.

Aucun jeune sans avenir, une société pour demain, n°5, 1994.

Pour la formation et l'insertion économique des jeunes les plus défavorisés, n°4, 1993.

Contre l'exclusion : Quels parcours d'insertion professionnelle et de qualification ?, n°3, 1992.

Familles sans abri : un défi, n°2, 1989.

Le Quart Monde, partenaire de l'Histoire, n°1, 1988.



Édition révisée, juillet 2011
2 volumes, 25 €

Imprimé en France
© Éditions Quart Monde, 2010
I.S.S.N. 0980-7764
Commission paritaire : 09 10 G 87 118
33, rue Bergère 75009 Paris